un siècle d'économie française

1863
1963

U X B O U R G D E L A G U I L L O T I E R E

F L E

R H O N E

Pont de la Guillotiere

Hotel Dieu

Projet

Pont

Cale pour les Bateaux

Travaux

R

S A O N E

Pont

Louis le Grand

Place

Terreaux

Jardins

Fours publics

Ruines du Theatre Romain

BOURG DE

Plan de la ville de Lyon et de ses quartiers

Assujettie à ses embellissemens et projets

1785

Rivoire et Clerc

UN SIÈCLE D'ÉCONOMIE FRANÇAISE : 1863-1963

un siècle d'économie française

1863-1963

LE PRÉSENT OUVRAGE EST DÉDIÉ AUX AMIS DU CRÉDIT LYONNAIS EN FRANCE ET AU-DEHORS ET A SES COLLABORATEURS DE TOUS RANGS

La rédaction en a été confiée à M. Maurice Mogenet, Directeur des Études Financières, qui a bénéficié de l'expérience et des conseils de personnalités dirigeantes de l'Établissement. M. Pierre Bellanger, Inspecteur à la Direction des Études Financières lui a fourni, pour le rassemblement de la documentation et les recherches iconographiques, une collaboration appréciée.

Depuis cent ans le Crédit Lyonnais

reflète dans ses bilans la vie économique de la France

On trouvera dans les pages qui suivent un aperçu succinct de son histoire, des efforts persévérants grâce auxquels il parvint, après avoir dépassé les autres établissements de crédit français, à rivaliser avec les plus grandes banques étrangères. De 1900 à 1913, un classement opéré d'après le total des bilans lui aurait même donné le premier rang dans le monde.

Partageant les destinées de l'économie française, il a souffert de son déclin à travers deux guerres mondiales et n'a pu maintenir sur le plan international sa situation privilégiée. Mais aujourd'hui il participe pleinement au renouveau du pays et a déjà regagné une grande partie du terrain perdu. A tous les stades de la production et des échanges, il continuera d'apporter aux entreprises de son pays, qu'il sert depuis un siècle, son concours le plus actif, avec la légitime ambition de conserver la position prééminente qu'il occupe depuis si longtemps parmi les banques commerciales.

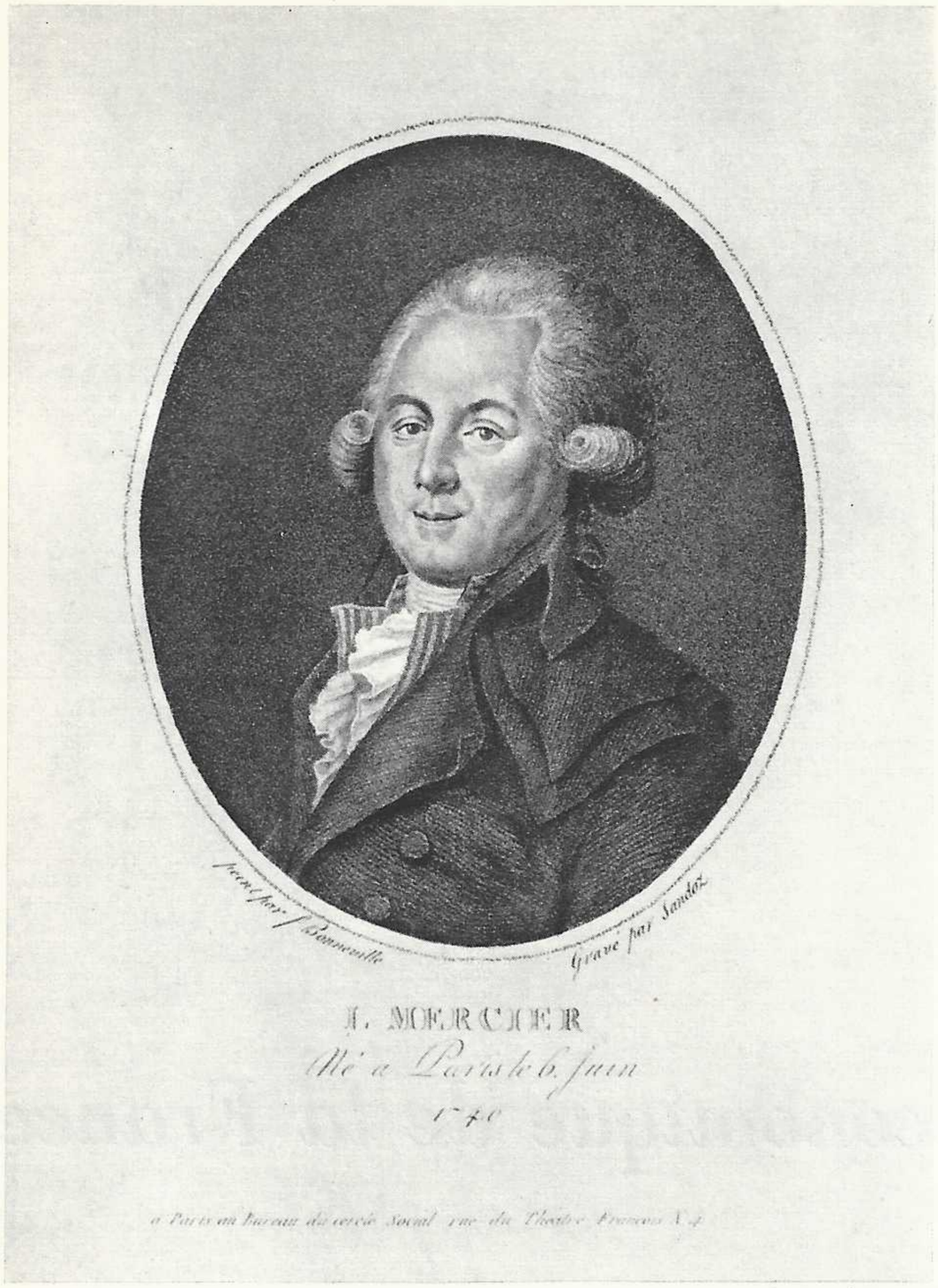

Louis-Sébastien Mercier
Bibliothèque Nationale - Estampes.

Louis-Sébastien Mercier, ce curieux précurseur du journalisme moderne, a réuni dans les douze volumes de son " Tableau de Paris " plus d'un millier de chroniques qui nous fournissent une foule de renseignements précieux sur la Société et les mœurs en France à la fin de l'Ancien Régime. Il a notamment consacré aux banquiers un article qui porte le numéro CXXVII dans l'édition de 1782 et où il donne en ces termes son sentiment : " Les virements et revirements, les déplacements, les emprunts multipliés, la manutention de la banque ont remplacé depuis plus d'un demi-siècle les projets d'une législation sage, raisonnée et circonspecte... Les banquiers sont les dominateurs de la France; ils font venir et disparaître l'argent; ils l'appellent du bout de l'Europe et puis le rendent invisible. Magiciens dangereux, cosmopolites hardis, quelle sera la suite de ce jeu souple et effrayant qui rend l'or semblable au vif argent?... C'est au temps à prouver si la banque serait devenue

par hasard la sauvegarde de l'État et le principe de ses forces... Il serait téméraire aujourd'hui d'approuver pour ou contre. Les banquiers tiennent le gouvernail; laissons-leur faire la manœuvre puisqu'elle est déjà fort avancée; et puissent-ils nous conduire à bon port. "

Ces lignes exprimaient à la fois la méfiance de l'auteur envers une activité qui était encore très mystérieuse et une prescience remarquable du rôle essentiel qu'allait jouer le crédit dans le développement des Sociétés modernes. Ce rôle grandissant du crédit se manifesta dès la première moitié du XIXe siècle. On sait ce que le développement de la grande industrie et la construction des chemins de fer doivent aux Laffite et aux Pereire, notamment. Mais la banque garda longtemps un caractère aventureux. Assumant de gros risques dans l'espoir d'un profit élevé, elle ne pouvait intéresser qu'un cercle restreint de grosses fortunes. D'où l'impression de mystère qui troublait Mercier; elle devait se dissiper seulement au milieu du Second Empire avec l'apparition d'un type tout nouveau d'Établissements ouvrant toutes grandes leurs portes au public. Cet élargissement prodigieux de leur clientèle imposait aux banques des responsabilités qui devaient nécessairement tempérer la hardiesse de leurs initiatives. Il donnait, par contre, à leurs opérations une stabilité et une ampleur qui allaient être des facteurs décisifs d'expansion pour l'économie française. De ces banques nouvelles, le Crédit Lyonnais est considéré comme le prototype en France. Il doit ce privilège à l'éclat de son succès et au prestige de son fondateur qui a eu le mérite de réunir en un corps de doctrines les règles de fonctionnement de la banque moderne de dépôts.

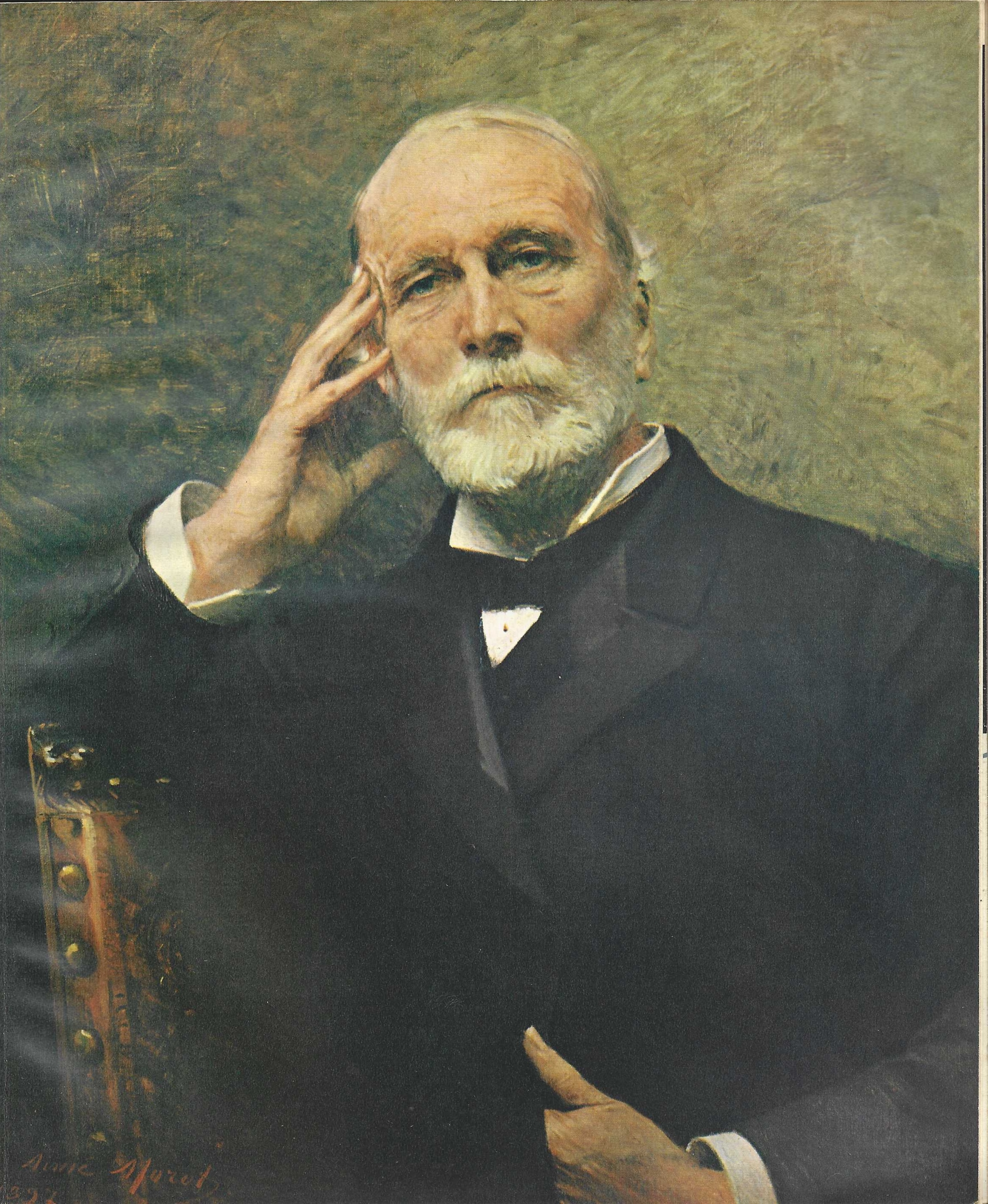

sommaire

1863-1878
Croissance d'une banque régionale

1879-1913
Le Crédit Lyonnais prend rang aux côtés des plus grandes banques du monde

1914-1945
Deux guerres et une crise ébranlent l'économie et ruinent la monnaie

1946-1963
Réadaptation difficile puis renouveau de l'économie française

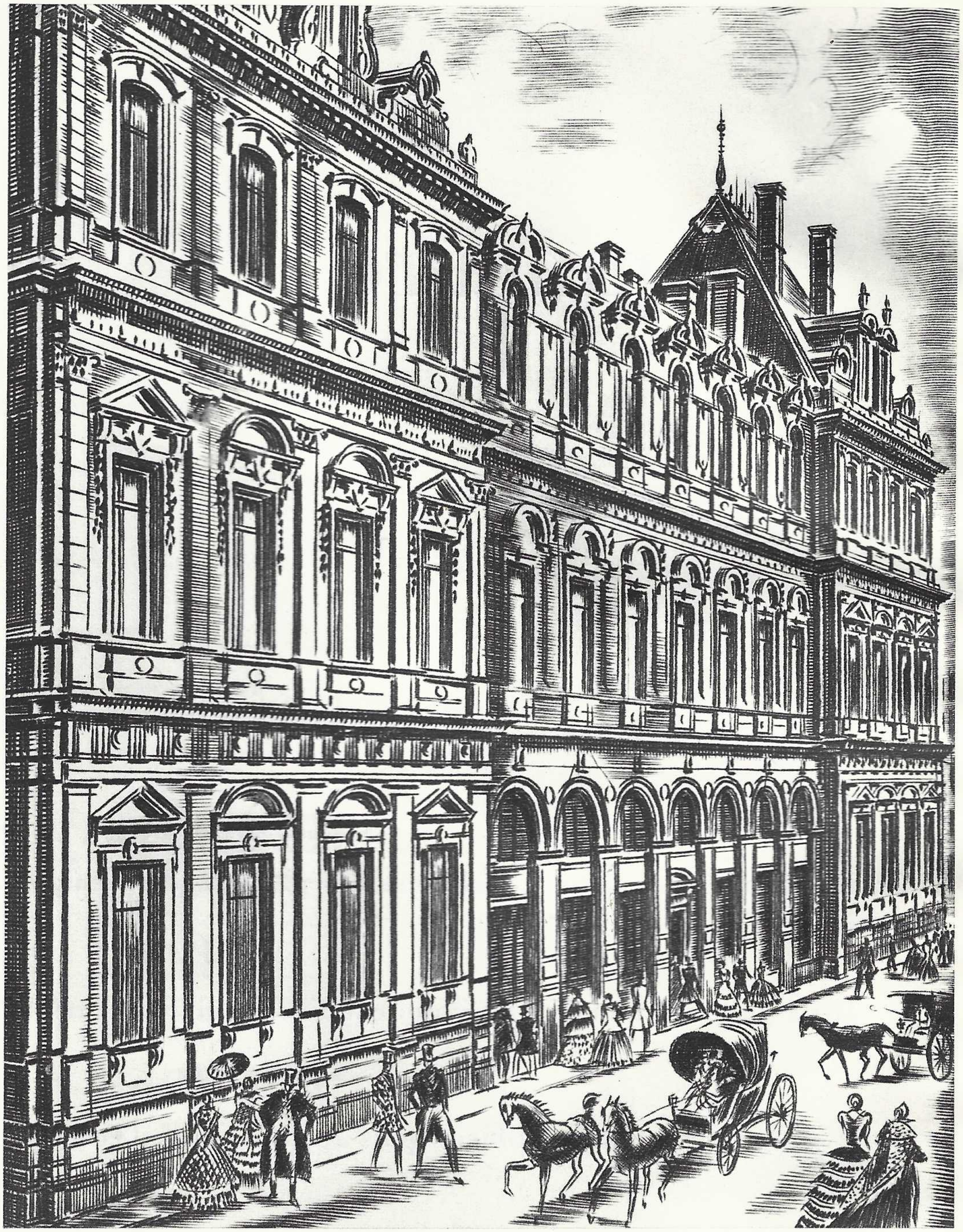

Le Palais du Commerce
à Lyon
(gravure de Decaris).

Croissance d'une banque régionale
1863-1878

LES DÉBUTS

1863-1869

la fondation

LE 6 JUILLET 1863 A LYON, en l'étude de Me Thomasset, notaire, la première assemblée des actionnaires donne le jour au Crédit Lyonnais. La banque nouvelle a pris la forme - tout récemment permise - d'une société à responsabilité limitée qui, sans avoir besoin de l'autorisation gouvernementale pour se constituer, possède l'essentiel des avantages d'une société anonyme. Son capital de 20 millions - divisé en 40 000 actions de 500 F dont 40 % versés - lui assigne une place modeste au regard des maisons de Haute Banque, du Crédit Foncier de France, du Comptoir d'Escompte de Paris, du Crédit Mobilier. Sur place, elle a des rivales depuis longtemps enracinées dans la région : Veuve Guérin, Morin-Pons; un groupe parisien prépare l'installation d'un établissement concurrent qui aura, comme elle, un capital de 20 millions.

BANQUE MODESTE, le Crédit Lyonnais a néanmoins un patronage de choix. Pour réunir le capital primitif, Henri Germain, principal actionnaire avec 2 150 actions, s'est adressé naturellement à de grosses relations et les porteurs de plus de 100 actions détiennent près des trois quarts du capital. La soierie de Lyon, la grosse industrie locale, la finance genevoise en raison de ses étroites attaches avec la place sont largement représentées. Parmi les personnalités les plus connues, on relève le nom d'Eugène Schneider et celui de plusieurs Saint-Simoniens notoires : Paulin-Talabot, Enfantin, Michel Chevalier; Arlès-Dufour

qui, aux côtés d'Henri Germain, a pris une part importante à la constitution du Crédit Lyonnais sera même le légataire universel du Père Enfantin. L'éventail des actionnaires devait d'ailleurs s'ouvrir peu à peu. Un an après la constitution du Crédit Lyonnais, le nombre des propriétaires de titres, qui était de 352 à l'origine, s'élevait déjà à 650.

PRODUIT DU TERROIR, la nouvelle banque compte, parmi les dix-neuf premiers administrateurs, quatorze ressortissants de la région lyonnaise. Ce sont en majorité des chefs ou associés d'importantes maisons de soieries bien connues sur la place : Arlès-Dufour, Chabrières, Bellon, Michel, Chartron, Girodon, Pignatel, Testenoire, mais il y a trois autres personnalités de l'industrie lyonnaise : A. Jullien, Président des Fonderies et Forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges, E. Vautier, spécialiste des affaires de gaz et de charbonnages, L. Mangini, Président de la Compagnie des Dombes où se concentrent les intérêts ferroviaires de la région. Les administrateurs recrutés en dehors de Lyon sont trois financiers genevois (Hentsch, Paccard et David-Lenoir) et deux personnalités parisiennes : G. Brölemann, qui cumulera pendant un certain temps un poste d'administrateur à la Société Générale avec celui qu'il occupe au Crédit Lyonnais, et Ch. Sautter, qui dirigera le bureau installé par Henri Germain à Paris et deviendra, par la suite, Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

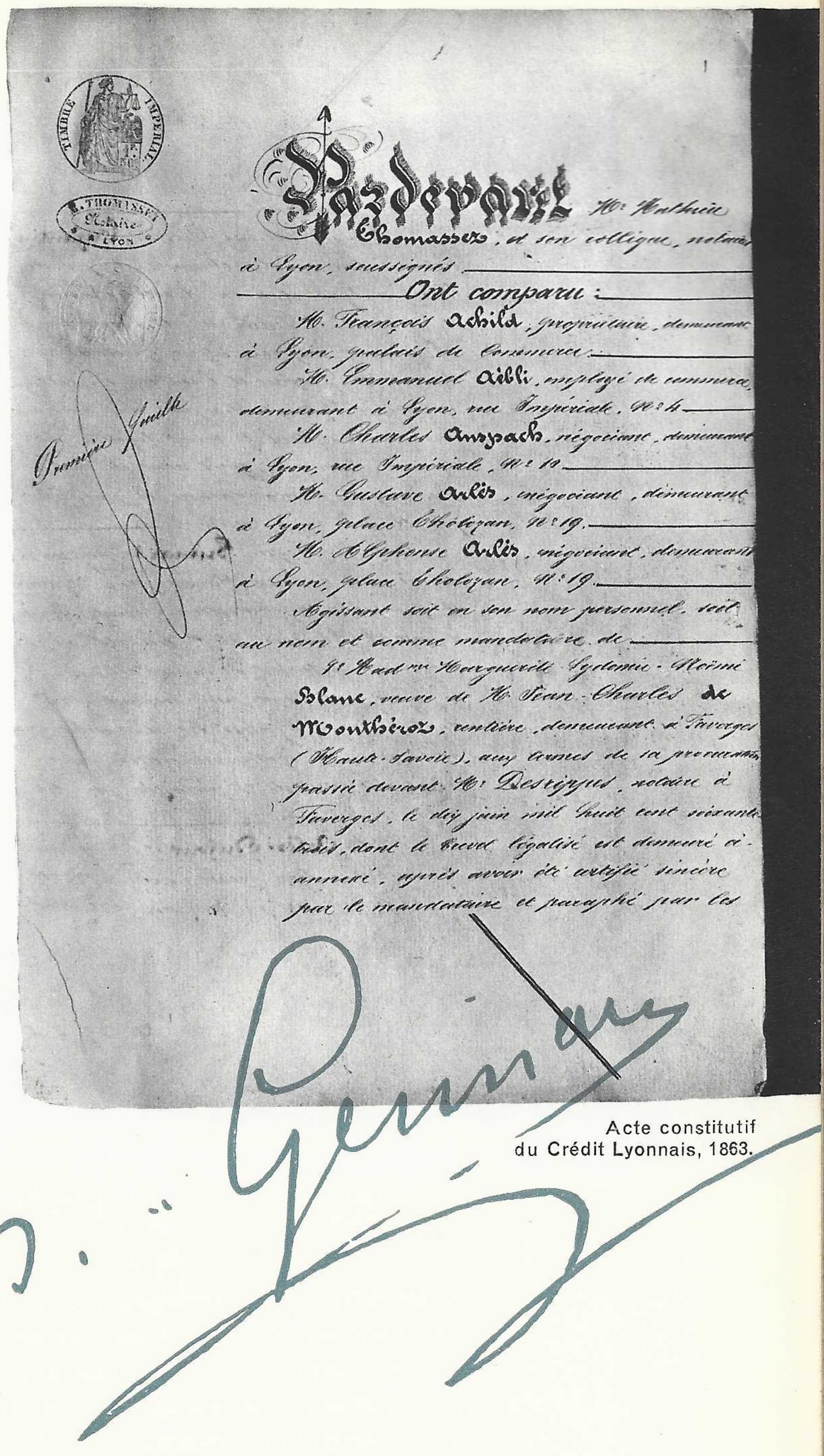

Acte constitutif du Crédit Lyonnais, 1863.

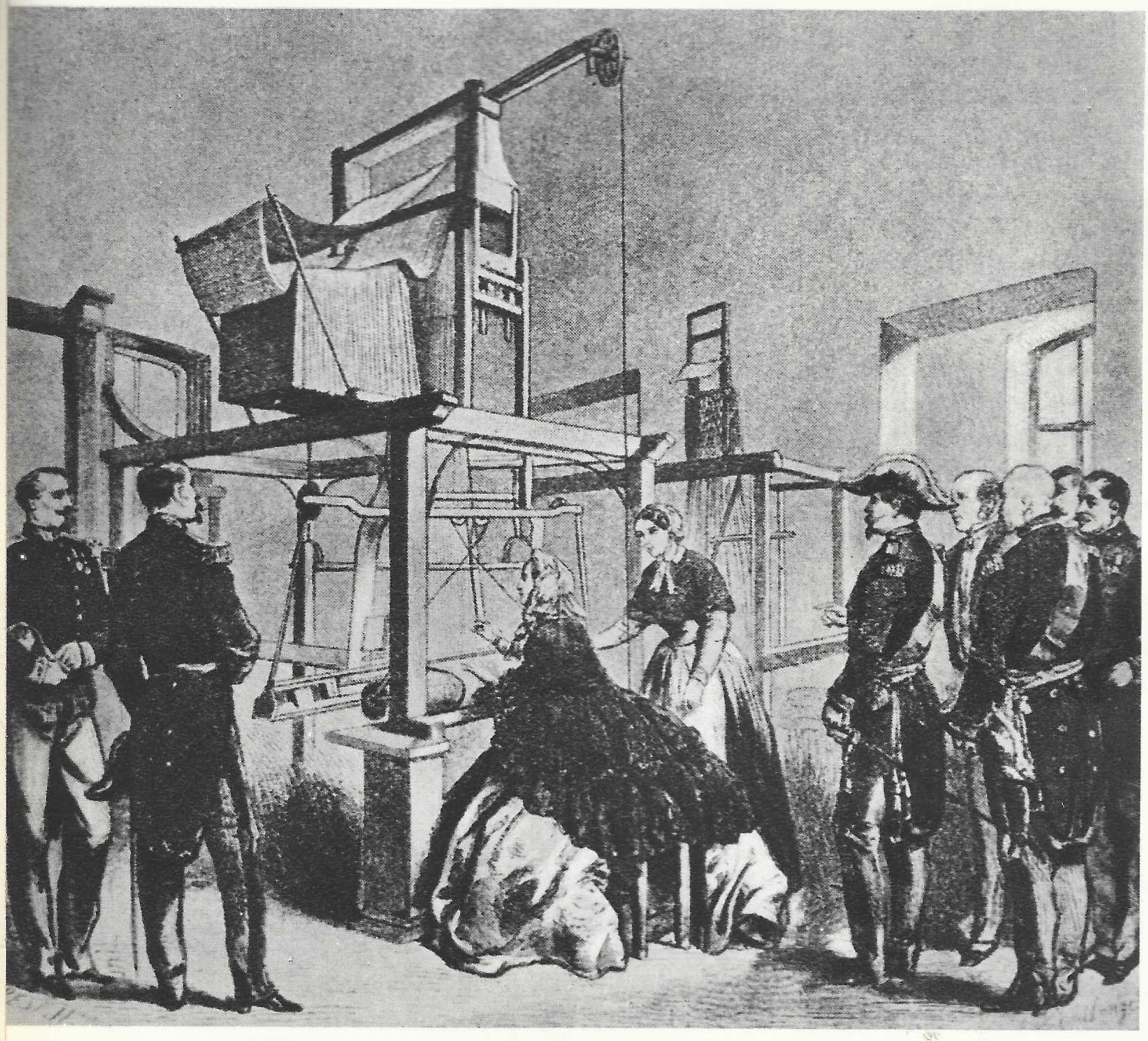

Visite de
l'Impératrice Eugénie
à un tissage lyonnais.

LYONNAIS AUSSI le fondateur, Henri Germain. Un de ses aïeux fut Échevin de Lyon qu'il dut quitter à la Révolution. Son père, ainsi que celui de sa première femme, étaient fabricants de soieries. Après ses études, on le trouve dans une charge d'agent de change, puis comme Administrateur des Houillères de Montrambert et de la Béraudière. Avec Arlès-Dufour, il fonde le Magasin Général des Soies. Il est en relations avec Enfantin, Mangini, Darcy avec lequel il devient Administrateur de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry. A 39 ans, quand il fonde le Crédit Lyonnais, il a donc déjà une large expérience des affaires et des hommes. Il a pris conscience des besoins d'une économie en évolution

rapide et a l'ambition de les satisfaire en rassemblant les vastes ressources restées inutilisées jusque-là.

l'économie lyonnaise

LE CHEMIN DE FER avait donné une puissante impulsion aux échanges dans la région lyonnaise, le bassin de la Loire et le Sud méditerranéen. C'est entre Lyon et Saint-Étienne qu'avait été tenté avec succès, quelque trente ans auparavant, le premier transport utilisant la locomotion à vapeur. En 1855, Paris grâce à la jonction du Lyon-Méditerranée et du Paris-Lyon était relié à la mer. Le rapprochement des distances ainsi opéré entre la capitale et la région s'étendant au Sud de Lyon fut mis en évidence par ce voyage, dont il fut beaucoup parlé, de l'Empereur Napoléon venant de Marseille à une vitesse qui déjà pouvait dépasser sur des parcours assez étendus les 100 km à l'heure. Les Saint-Simoniens, notamment Enfantin et Talabot, avaient été les promoteurs de ce P.L.M. qui, depuis la construction de la gare de Perrache en 1857, permettait aux marchandises de franchir Lyon sans rompre charge.

LA SOIE, industrie traditionnelle de la région, dotée depuis le début du siècle de nombreux métiers Jacquard, dominait encore toutes les autres branches de l'économie lyonnaise. Des ravages considérables venaient toutefois d'être causés par un virus à la sériciculture française qui, autour de 1850, approvisionnait encore pour moitié la fabrique lyonnaise. La nécessité d'importer et le désir de secouer la tutelle du marché anglais avaient déjà poussé certains négociants actifs comme les Chartron et les Pignatel à établir des comptoirs en Chine et au Japon. Le traité de libre-échange de 1860, à la préparation duquel Arlès-Dufour s'était employé aux côtés de Michel Chevalier, avait été bien accueilli par la soierie lyonnaise qui voyait aussi un élément de prospérité dans le développement des Compagnies maritimes et du port de Marseille. On attendait avec impatience l'ouverture du Canal de Suez dont les premiers travaux, conduits par de Lesseps, avaient été commencés en 1858.

D'AUTRES INDUSTRIES avaient récemment grandi. C'était le cas notamment des colorants, de la fabrication de l'ammoniac et du gaz d'éclairage. Une industrie toute neuve venait d'apparaître, celle de l'aluminium dont les premiers lingots étaient sortis depuis 1860 de l'usine de Salindres, dans le Gard. Quant aux anciennes forges et houillères du bassin de la Loire et du Creusot, elles se modernisaient pour rattraper leur retard sur leurs concurrents anglais. Les usines de Terrenoire avaient introduit chez elles le procédé Bessemer ; le four Martin fut ensuite très vite adopté dans la région.

L'URBANISME florissait à Lyon comme à Paris et la capitale rhodanienne était un vaste chantier de démolitions et de constructions destinées à l'embellir. Après l'avoir dotée du parc de la Tête d'Or, le Préfet Vaïsse fit percer deux vastes artères, la rue Impériale et la rue de l'Impératrice, qui devinrent l'orgueil de la ville. Dans la première de ces grandes avenues se dressait depuis 1861 le Palais du Commerce, œuvre de René Dardel. Il abritait la Chambre de Commerce et la Bourse de Lyon.

CETTE BOURSE AGISSANTE, jouissant d'un grand prestige, venait immédiatement après celle de Paris. Son Parquet, qui datait de 1845, cotait vers les années 1860 quelque cent cinquante valeurs dont près de cinquante émanant d'entreprises gazières. A côté des emprunts français, on négociait des rentes espagnoles et piémontaises et des obligations de chemins de fer français et étrangers. Son activité attestait que la place n'avait rien perdu de sa richesse d'antan. Tous les témoignages des contemporains, gens qualifiés comme le banquier Aynard, comme Bailleux de Marisy, futur Administrateur du Crédit Lyonnais, sont concordants pour affirmer la présence de capitaux abondants, d'argent largement offert.

DANS LE DOMAINE BANCAIRE cependant, la situation n'est pas pleinement satisfaisante. Dans la région lyonnaise comme partout la crise de 1848 avait été fatale au crédit. La Banque de France s'était établie à Saint-Étienne et Grenoble avant d'être à Lyon où elle reprit en 1848 la banque départementale d'émission. En 1860, elle était à Annonay, en 1863 à Chalon; Lyon occupait alors le 3e rang par le montant des opérations traitées par les comptoirs régionaux de la Banque. En 1865, celle-ci prend la suite de la Banque de Savoie à Annecy et Chambéry, récemment rattachées à la France. En dehors d'elle, il existe à l'époque un bon nombre de banques privées, généralement bien assises dans leur circonscription, ayant avec l'industrie locale des relations d'affaires et des liens personnels. Mais leurs ressources, tirées pour la plupart de leur milieu fermé, n'ont pas l'ampleur susceptible de satisfaire les besoins correspondant aux perspectives de l'expansion économique. Elles vivent cachées du public et du commerce en général. Une grande partie des disponibilités existantes leur échappe et c'est précisément celles-là que la nouvelle institution bancaire créée par Germain va s'efforcer de recueillir et de faire fructifier. Il faut s'adresser à tous pour faire sortir l'argent des bas de laine, des tiroirs des entreprises où il dort. La banque dont on a besoin doit être un réservoir où affluent les plus petites disponibilités pour être déversées dans le circuit commercial. Outre-mer, ce type de banque est déjà répandu. Henri Germain connaît le fonctionnement des Joint-Stock Banks anglaises, largement ouvertes au public.

Vue de Lyon prise de la Guillotière.
Lithographie de Deroy.

le départ de la jeune banque

CES IDÉES, qu'il a mûries, il les expose dans la circulaire qui annonce l'ouverture de la Banque. Germain a bien soin d'attirer l'attention non seulement sur les concours financiers qu'on peut attendre d'elle, mais aussi sur certains avantages spécifiques de la nouvelle institution :

- faible dépôt initial (50 F), à la portée de toutes les bourses;
- aucuns frais d'ouverture de compte;
- large éventail des titres admis en garantie d'avances, alors qu'il y a beaucoup de titres d'affaires locales sur lesquelles la Banque de France ne prête pas;
- modicité de la commission prélevée sur les opérations de Bourse...

La circulaire insiste enfin sur l'économie que présente pour les commerçants la possibilité de se servir gratuitement de la caisse du Crédit Lyonnais pour effectuer leurs versements et leurs recouvrements.

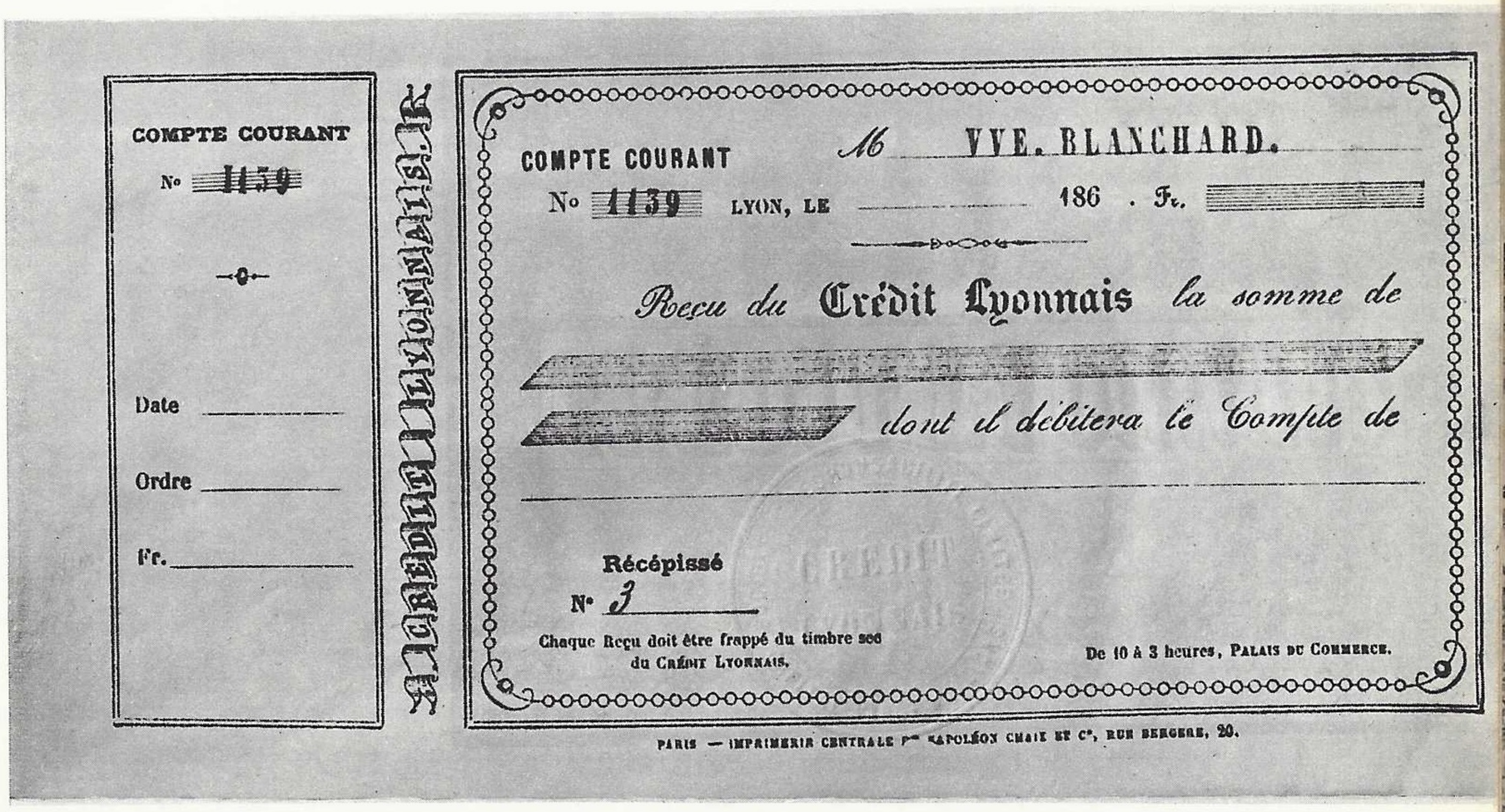

Chèque-récépissé en usage avant la loi de 1865.

TOUT ÉTAIT DONC PRÊT quand le Crédit Lyonnais ouvrit ses bureaux le 27 juillet 1863 aux côtés de la Bourse et de la Chambre de Commerce dans le palais flambant neuf qui venait d'être édifié sur la rue Impériale.

Agence de Marseille.

LE PUBLIC NE SE FAIT PAS ATTENDRE : 140 déposants à vue dès le premier mois avec plus de 4 millions de dépôts. Au 31 décembre, ils sont 1 280 et ils ont confié à la Banque 6 400 000 F. La moyenne par déposant recule de 28 000 F à 5 000 F et le Crédit Lyonnais se félicite de la division de plus en plus grande de la clientèle. A la fin de 1865, le Crédit Lyonnais s'appuie déjà sur plus de 10 000 déposants. Il offre deux catégories de dépôts d'espèces au public : l'une permettant de conserver la libre disposition de son argent, mais dont le titulaire doit se contenter d'un intérêt relativement faible, l'autre correspondant à un placement d'une certaine durée et recevant, en échange du délai consenti

pour le remboursement, un revenu plus élevé. Tandis que l'ancienne Banque de Lyon avait mis 12 ans pour obtenir 10 millions de dépôts, le Crédit Lyonnais, en moins de 3 ans, en recueille 40 et, à la fin de 1869, il en a plus du double. Les dépôts de titres ont marché de pair. A la fin de 1869, les déposants sont plus de 3000 et les coffres du Crédit Lyonnais renferment plus de 350000 titres appartenant à ses clients. La suppression en 1865 des droits de garde et de la commission sur les ordres de Bourse n'avait pas manqué son but.

LES PREMIERS PAS sont toujours hésitants et au début l'emploi des fonds a naturellement donné lieu à quelques tâtonnements, mais ceux-ci ont permis à Henri Germain de dégager progressivement sa politique bancaire. Il ne se défend pas à l'origine de rechercher des bénéfices d'une nature exceptionnelle. Avec les fonds propres, il intéresse même directement la banque dans des affaires industrielles et n'hésite pas à lui faire assumer des engagements importants, sous bonnes garanties, cela va de soi. Mais il ne compte pas sur ces opérations pour assurer la marche normale de la banque et, en ce qui concerne le placement des dépôts, il répète, sans se lasser, que la sécurité doit l'emporter sur le rapport.

PARIS ET MARSEILLE furent les deux premiers prolongements de la banque lyonnaise. Le bureau de Paris, primitivement installé rue Drouot, est remplacé en 1865 par une succursale dont le Siège est établi 25, rue de Choiseul. La circulaire du 13 juin qui en annonce l'ouverture spécifie qu'elle s'occupera notamment des affaires de bourse à la commission et des avances sur les valeurs françaises ou étrangères cotées ou non à la Bourse de Paris. Les grandes ressources que la place présente pour l'emploi des capitaux vont élargir substantiellement l'activité de la succursale et celle-ci montre bientôt une assez grande activité sous la conduite de son nouveau Directeur Mazerat qui, avant son entrée au Crédit Lyonnais, avait appartenu à la grande firme Schneider du Creusot. D'autre part, à Paris, comme à Marseille où le Crédit Lyonnais s'est installé en 1865, on constate par rapport à Lyon des différences de taux permettant d'effectuer des arbitrages grâce auxquels un nivellement général du loyer de l'argent tend à s'opérer de place à place.

Premier bilan publié.

LA SEMAINE FINANCIERE

Cette énumération n'est donnée qu'à titre de simple renseignement, le CRÉDIT LYONNAIS admettant, pour ses avances, tous les titres Français et Etrangers présentant des garanties suffisantes.

LYON, Août 1863.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

Capital : vingt millions.

Bilan au 1er septembre 1863.

ACTIF.

Caisse.....	Fr.	842.946 72
Portefeuille Lyon.....		1.915.614 77
Portefeuille Province et étranger		2.895.395 29
Versements non appelés 3/5....		12.000.000 »
Reports et avances sur Titres...		2.525.508 45
Rentes, Actions et Obligations...		1.320.357 95
Correspondants débiteurs.....		3.151.685 35
Divers.....		32.954 46
	Fr.	24.684.462 99

PASSIF.

Capital.....		20.000.000 »
Comptes courants de dépôts....		4.145.463 79
Correspondants créanciers.....		408.328 44
Divers.....		130.670 76
	Fr.	24.684.462 99

Certifié conforme aux écritures :

Le président du conseil d'administration,
H. GERMAIN.

L'administrateur délégué,
CH. SAUTTER.

la fin du second empire

L'ANNÉE 1866 OUVRE UNE PÉRIODE DIFFICILE. Une grave crise financière - comme la spéculation en a souvent provoquée au cours de l'effervescent XIXe siècle, mais aggravée cette fois par la lutte qui oppose l'Autriche à l'Italie et à l'Allemagne - a agité en 1866 le marché de Londres et celui de Paris; plusieurs banques anglaises ont suspendu leurs paiements et, à Paris, le Crédit Mobilier des Pereire est gravement atteint. La jeune banque lyonnaise a subi des retraits lourds pour elle puisqu'en deux mois ils ont totalisé 10 millions de francs. Mais elle y a aisément fait face par le simple jeu des rentrées sur son portefeuille commercial, sans présenter un seul de ses effets au réescompte de la Banque de France. Puis, les dépôts nouveaux ont effacé en fin d'année toute trace des retraits antérieurs.

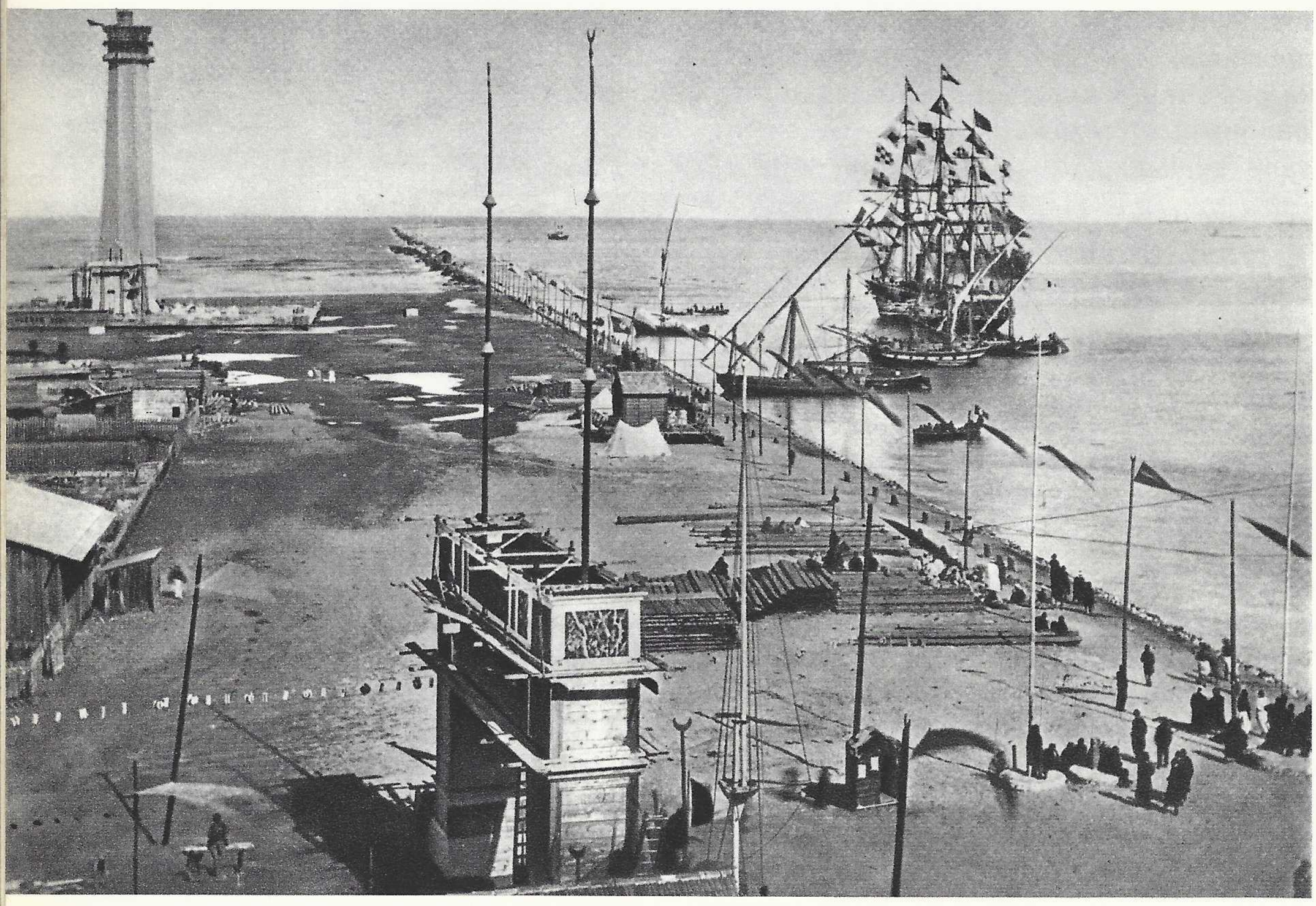

Inauguration
du Canal de Suez.

L'EXPOSITION DE 1867, au sortir de la crise financière et après que se fut apaisée la tension des relations franco-allemandes lors de Sadowa, constitua une grande manifestation de la prospérité française et attira plus de 11 millions de visiteurs dans des stands qu'occupaient plus de 40 000 exposants. On y vit, malgré les circonstances, l'Empereur Napoléon III entouré de Guillaume Ier et du Tsar Alexandre. Des " bateaux-mouches " fabriqués à Lyon firent leur apparition sur la Seine. Parmi les objets exposés, un grand canon Krupp de 50 000 kilos voisinait avec des produits moins menaçants : ascenseurs hydrauliques, pétrin mécanique, phares électriques, câbles sous-marins rappelant la pose récente par le Great Eastern du premier câble reliant l'Amérique à l'Europe. Après les fêtes brillantes données en l'honneur des Souverains, le Second Empire donnait une dernière manifestation de sa splendeur en inaugurant en grande pompe, devant un autre parterre de Souverains, le Canal de Suez le 17 novembre 1869, événement capital pour la région lyonnaise et le commerce mondial.

l'exploitation bancaire

UNE BAISSE SENSIBLE DU LOYER DE L'ARGENT marque les dernières années du Second Empire; la Banque de France maintient depuis 1867 à 2,50 % son taux d'escompte. Il en résulte des conditions peu favorables à l'exploitation bancaire, mais le Crédit Lyonnais poursuit néanmoins ses progrès. A la fin de 1869, ses ressources sont doubles de ce qu'elles étaient avant la crise; il a presque triplé l'encours du portefeuille commercial, tout en renforçant ses disponibilités immédiates de caisse. Le développement des opérations se traduit en fin de compte par une augmentation des bénéfices à laquelle l'activité croissante de la succursale de Paris n'est pas étrangère. Le dividende, qui avait été ramené à 25 F en 1866 et 1867, remonte à 35 F. Le cours de l'action, qui avait sensiblement fléchi pendant la crise, a retrouvé le pair. Le Crédit Lyonnais a déjà songé au profit qu'il y aurait pour la clientèle et pour son propre compte à nouer des relations à l'étranger, à s'y faire connaître et accroître le nombre de ses correspondants. A cet effet, il a envoyé en mission certains de ses collaborateurs qui le renseignent aussi sur l'état de l'opinion et la situation politique à l'étranger.

bilans au 31 décembre	**1863**	**1865**	**1867**	**1869**
		(en 1 000 francs)		
Espèces en caisse et dans les banques.	901	2 652	4 250	10 890
Portefeuille commercial	5 845	23 061	34 475	62 072
Avances sur garanties et reports....	5 255	31 605	16 654	27 542
Comptes courants débiteurs	9 603	15 895	11 361	21 356
Portefeuille titres	1 486	6 932	4 238	2 319
Immeubles.....	—	—	—	—
Comptes d'ordre et divers.....	73	—	191	33
Total..... ACTIF	**23 163**	**80 145**	**71 169**	**124 212**
Dépôts et bons à vue	6 417	17 771	14 625	33 712
Comptes courants	3 516	8 253	12 330	28 202
Effets à payer	1 232	—	—	—
Acceptations	—	17 042	7 883	17 486
Bons à échéance	3 450	14 617	14 242	20 936
Comptes d'ordre et divers	350	—	42	84
Bénéfices de l'exercice	198	1 957	1 056	2 115
Réserves et bénéfices reportés	—	505	991	1 677
Capital versé	8 000	20 000	20 000	20 000
Total..... PASSIF	**23 163**	**80 145**	**71 169**	**124 212**

LA GUERRE DE 1870 ET LE CLIMAT ÉCONOMIQUE DE 1870 A 1878

LE CRÉDIT LYONNAIS ÉTAIT SUR SES GARDES. L'analyse de la situation politique et la correspondance reçue des agents voyageant en Europe Centrale avaient fait entrevoir les risques d'un conflit avec l'Allemagne. Depuis la crise précédente, le Crédit Lyonnais avait d'ailleurs amélioré sa liquidité et, à la fin de 1869, l'encaisse et le portefeuille commercial représentaient 60% de l'actif et couvraient tous les dépôts à vue et comptes courants créanciers. Quand la situation devint tendue, les instructions du Président se multiplièrent. Prévoyant des retraits de fonds importants, il fallait réaliser au plus tôt, sous forme de numéraire et de billets de banque, des sommes suffisantes pour couvrir et au-delà les exigibilités. Lyon étant particulièrement menacée puisque c'était là que se trouvait la majeure partie des déposants, il fallait y conserver des encaisses considérables. En même temps, on devait pourvoir aux besoins éventuels du Siège de Paris où presque toutes les acceptations étaient payables et accumuler les capitaux nécessaires pour satisfaire intégralement à ses échéances.

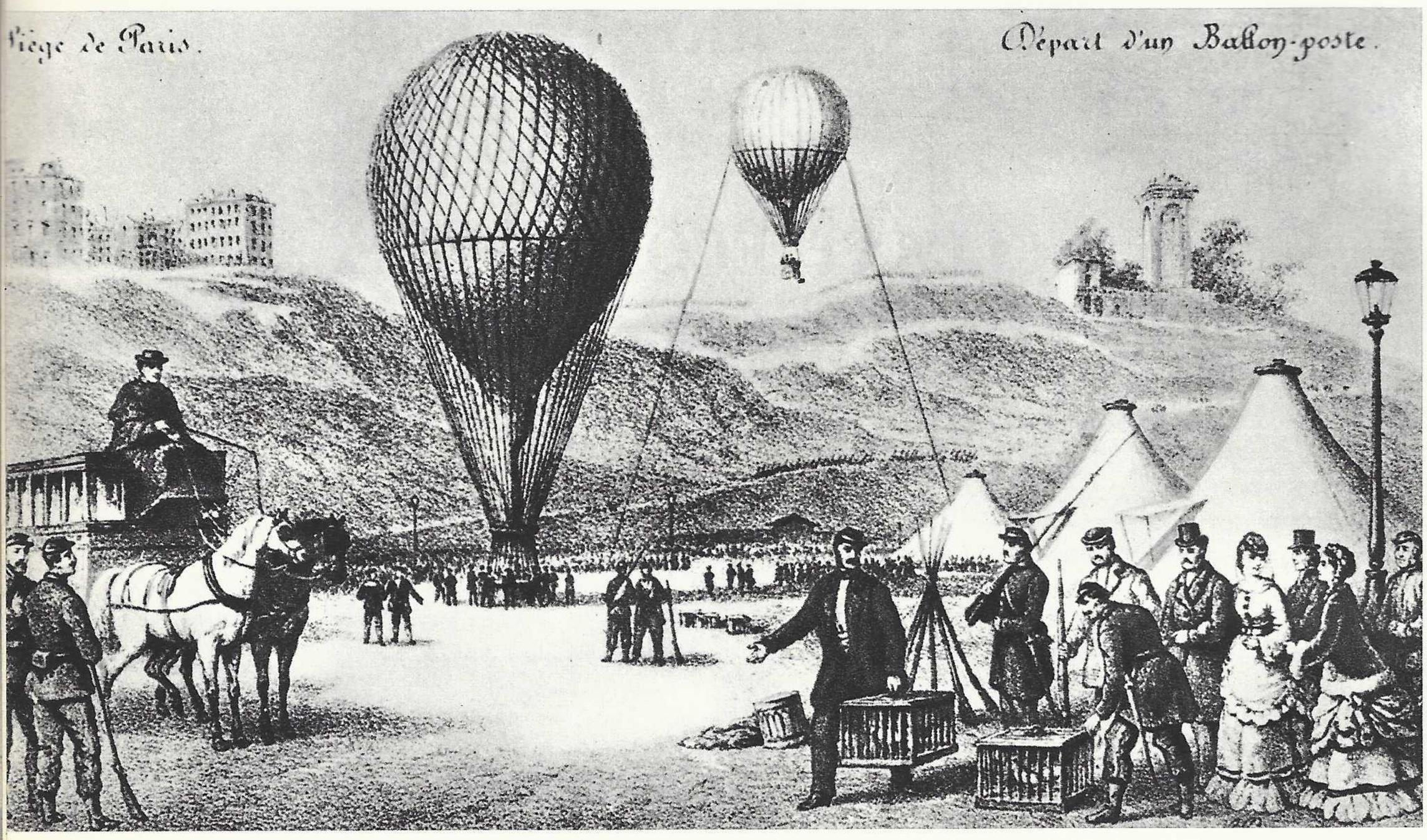

Un ballon-poste pendant le siège de Paris.

DES RETRAITS IMPORTANTS montrèrent que ces précautions n'étaient pas superflues. Le Crédit Lyonnais dut faire face en quelques semaines à des remboursements de près de 40 millions, soit les deux tiers des dettes exigibles (les dépôts des particuliers sont tombés à un moment de 37 à 8 millions). En outre, il fallait payer des acceptations dont la couverture ne pouvait parvenir des correspondants, faute de moyens de communication. Les instructions d'Henri Germain concernant les " mesures à prendre en vue de la situation actuelle " prescrivaient de donner au public les plus grandes facilités pour les remboursements, de multiplier les guichets, d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture de la caisse, de tout faire pour éviter un encombrement dans la rue. Malgré la succession des retraits, le Crédit Lyonnais a toujours pu disposer d'un excédent considérable qui, au plus fort de la crise, alors que la plus grande partie des remboursements était effectuée, représentait encore un écart de 88 % sur les exigibilités restantes. Les hostilités finies, la guerre civile paralysa à son tour les affaires au cours des premiers mois de 1871 et, pendant quelques semaines, la succursale de Paris dut se transférer à Versailles. Le Siège Social et l'Agence de Marseille continuèrent à fonctionner avec une activité restreinte.

UNE AGENCE REFUGE s'est insérée dans le cadre des mesures prises. Le Crédit Lyonnais avait déjà, dès juillet 1870, envoyé une partie de ses disponibilités à Londres pour les mettre en lieu sûr. A l'automne, il envoya, via Tours, un de ses Administrateurs dans la Cité pour y jeter les bases d'une agence dans le but de se rattacher au mouvement commercial et financier qui, suspendu en France, s'était reporté tout entier en Angleterre. Ainsi, la création de cette agence, qui fut conservée pour les services qu'elle pouvait rendre, a-t-elle pris naissance de circonstances exceptionnelles.

LE CRÉDIT LYONNAIS SORTIT FORTIFIÉ de l'épreuve. Dès que la situation fut redevenue normale, le portefeuille d'effets prorogés rentra avec une grande exactitude, ne laissant aucune perte anormale dans les engagements commerciaux. Les dépôts regagnèrent à peu près leur niveau antérieur. Devant l'assemblée des actionnaires du 6 avril 1872, Henri Germain tirait la leçon des faits : " En évitant les immobilisations, en maintenant ses capitaux liquides, en sacrifiant une partie de ses profits à l'importance des encaisses et du portefeuille, le Crédit Lyonnais s'est assuré les moyens, non seulement de faire face sans difficulté aux éventualités les plus redoutables, mais encore de profiter largement de la reprise qui suit habituellement les grandes crises. "

LE BILAN DE LA GUERRE ÉTAIT LOURD. La perte de l'Alsace et de la Lorraine avait amputé la France d'une population de près de 2 millions d'âmes et d'une portion de territoire sur lequel d'importantes industries textiles, minières et métallurgiques s'étaient développées. Le pays était grevé d'autre part d'un tribut de guerre de 5 milliards et demeurait partiellement occupé jusqu'à l'exécution intégrale du paiement. Le rapide relèvement de la France fut, dans ces conditions, un grand sujet d'étonnement pour l'Europe. En 1873, le territoire était libéré. Le commerce extérieur de la France rejoignit le niveau d'avant-guerre et le dépassa bientôt d'une façon sensible.

L'ALLURE DE L'ÉCONOMIE se montra par la suite hésitante. Le rythme de la progression interne se ralentit par rapport à la forte poussée des années d'avant-guerre et, à partir de 1873, une baisse des prix s'amorça en France comme à l'étranger sous l'effet des progrès techniques, de la concurrence des grands pays industriels et, aussi, des complications politiques internationales que renouvelait sans cesse l'irritante question d'Orient.

LES PROGRÈS TECHNIQUES se poursuivaient. Le gros effort industriel qu'avait favorisé le développement de la vapeur n'était pas encore relayé par celui qui va caractériser l'ère de l'électricité. Mais celle-ci est très proche. Le menuisier belge Zénobe Gramme a présenté en 1871, à l'Académie des Sciences de Paris, une machine électromagnétique, la dynamo. Bergès aménage une

première chute d'eau à Uriage. L'exposition de 1878 fait connaître le téléphone de Graham Bell que l'exploitation privée va d'abord mettre en service. L'éclairage électrique apparaît au cours de la même exposition sur l'avenue de l'Opéra; il est bientôt étendu aux gares, aux théâtres et à de grandes villes de province, grâce notamment à l'initiative d'une filiale de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, elle-même fondée avec le concours du Crédit Lyonnais. En 1880, allait s'ouvrir au Palais de l'Industrie une exposition internationale spécialement consacrée à l'électricité et le transport à distance sera bientôt réalisé dans les expériences de Desprez. Dans d'autres domaines de la science, de nombreuses réalisations se font jour : phonographe d'Edison, industrie naissante du celluloïd et celle du froid qui équipe le premier bateau frigorifique, début de l'automobile à traction vapeur avec "l'Obéissante". Une place à part revient toutefois à l'invention par des Anglais du procédé Thomas qui va permettre de rénover complètement la sidérurgie lorraine en ouvrant un débouché à ses gisements considérables de minette, minerai de fer phosphoreux jusqu'alors inutilisable.

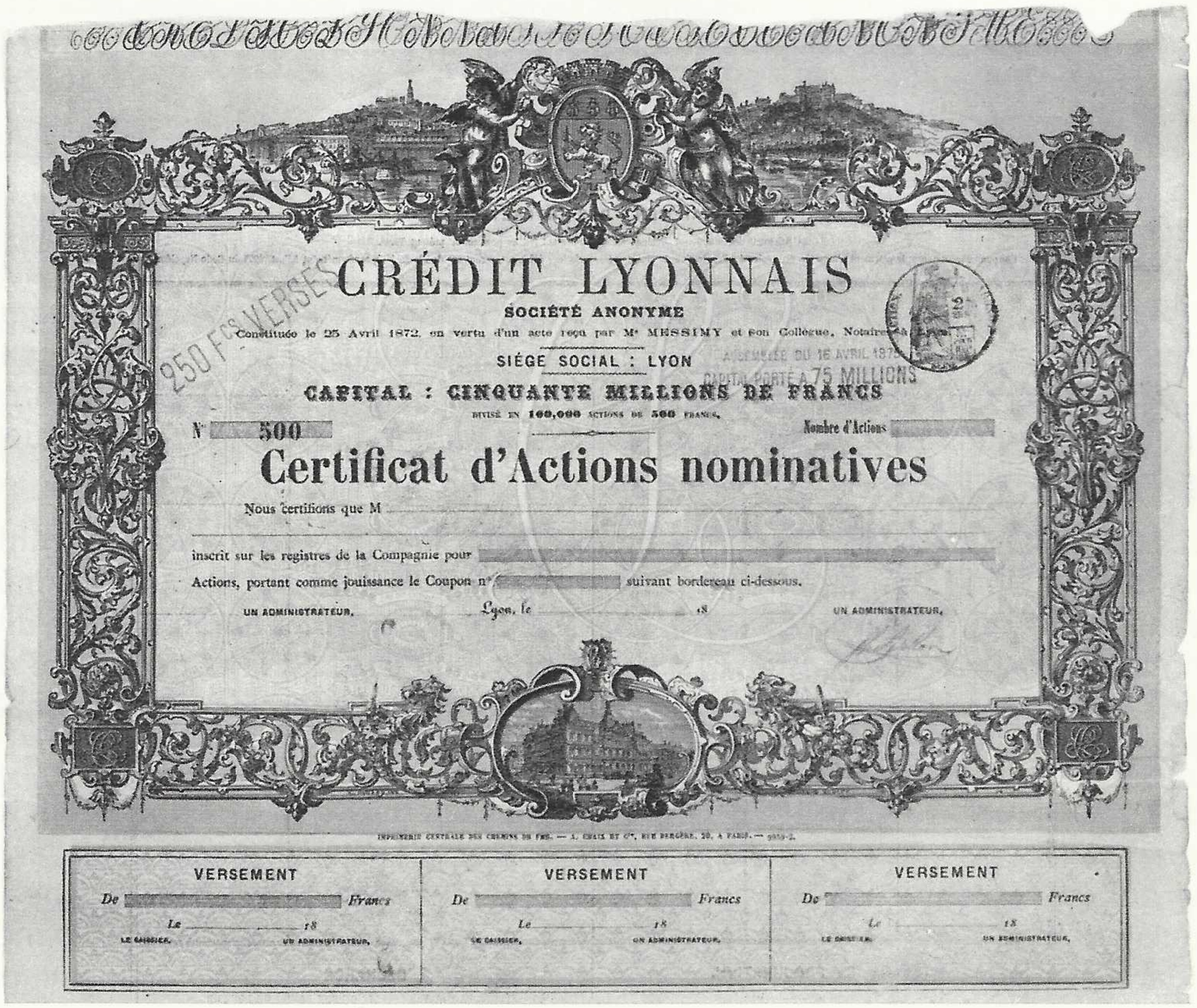

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée le 25 Avril 1872, en vertu d'un acte reçu par Me MESSIMY et son Collègue, Notaires à Lyon.

SIÉGE SOCIAL : LYON

CAPITAL : CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 100,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

N° 500 Nombre d'Actions

Certificat d'Actions nominatives

Nous certifions que M

inscrit sur les registres de la Compagnie pour

Actions, portant comme jouissance le Coupon n° suivant bordereau ci-dessous.

UN ADMINISTRATEUR. Lyon, le 18 UN ADMINISTRATEUR.

250 FCS VERSÉS

CAPITAL PORTÉ A 75 MILLIONS

VERSEMENT

De Francs

Le 18

LE CAISSIER. UN ADMINISTRATEUR.

VERSEMENT

De Francs

Le 18

LE CAISSIER. UN ADMINISTRATEUR.

VERSEMENT

De Francs

Le 18

LE CAISSIER. UN ADMINISTRATEUR.

Action de la Société Anonyme constituée en 1872.

EXPANSION TERRITORIALE DU CRÉDIT LYONNAIS

LA TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME du Crédit Lyonnais prélude en 1872 à un élargissement de l'activité de la banque locale. Fortement implanté sur la place de Lyon, le Crédit Lyonnais décide, devant les perspectives qui s'ouvrent avec la reprise de l'activité dans tous les domaines, d'élargir ses dimensions et ses horizons. Son premier soin est alors d'opérer sa transformation en Société anonyme afin de profiter de la grande liberté que la loi de 1867 vient d'accorder à ce type de Société, débarrassée désormais de toute entrave administrative et libre d'augmenter son capital au fur et à mesure de ses besoins sous la seule autorisation de l'assemblée générale des actionnaires. La nouvelle Société est constituée avec un capital de 50 millions sur lesquels il n'est appelé que 25 millions. Les actionnaires n'ont aucun débours à effectuer car, en dehors de l'apport du capital versé de la S.A.R.L., soit 20 millions, 5 millions leur sont distribués sous forme de dividendes pour faciliter la souscription. Grâce au transfert des bénéfices préalablement accumulés, la nouvelle banque prend son départ avec une réserve légale atteignant déjà le plafond requis et une réserve supplémentaire de près de 2 millions.

la naissance du réseau régional

LA GRANDE NOTORIÉTÉ DONT LE CRÉDIT LYONNAIS JOUIT A LYON incite le Conseil à concentrer d'abord ses efforts sur les départements limitrophes où il pourra travailler avec les plus grandes chances de succès, et il porte à la connaissance du public la création d'agences à Saint-Étienne,

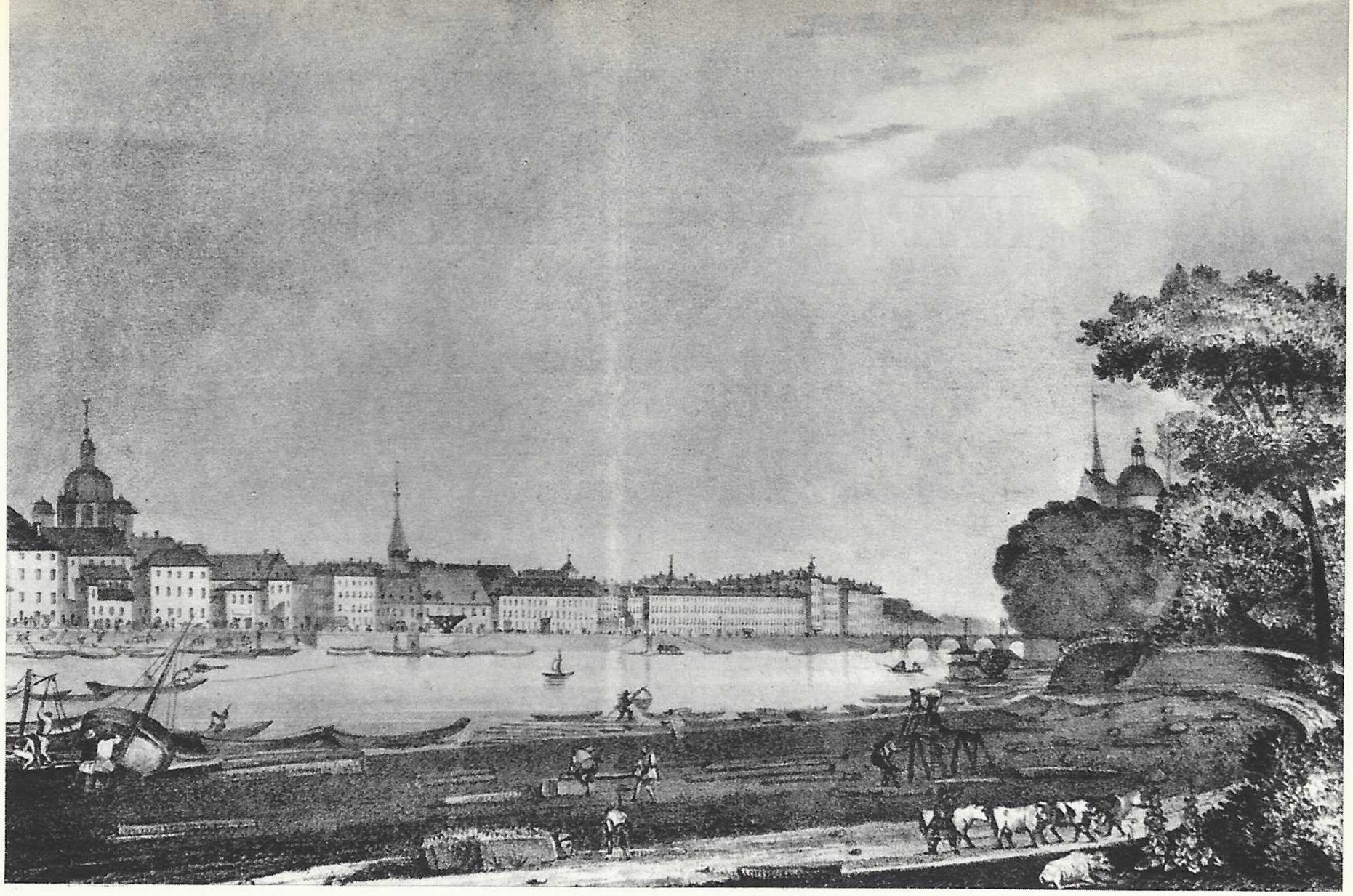

Vue de Chalon-sur-Saône.
Bibliothèque Nationale
Estampes.

à Mâcon et à Grenoble. " Nous voudrions que le Crédit Lyonnais pût devenir, avec l'aide du temps, une banque régionale desservant d'une manière complète cette portion de la France. " Les ambitions des dirigeants sont, on le voit, encore modestes. La correspondance échangée entre les inspecteurs du Crédit Lyonnais et la Direction de Lyon est très instructive à l'égard de la politique suivie par le Crédit Lyonnais aux débuts de son expansion régionale. On voit que le fondateur, dont le plan était maintenant centré sur les bassins de la Loire, de l'Isère et de la Saône, avait d'abord envisagé de s'installer dans de grands centres épars mais susceptibles d'amener, au prix de moindres efforts, une clientèle et des affaires variées et importantes. L'exemple de l'agence de Marseille, imprudemment engagée, peu après sa création, envers des affaires locales, restait toujours vivace; il montrait que l'éloignement ne facilitait pas le contrôle, et semble avoir pesé sur la décision de Germain de ne pas brusquer les étapes et d'amener le Crédit Lyonnais à rayonner en profondeur autour de centres rapprochés et soigneusement choisis. Il y avait bien des difficultés à vaincre pour s'installer sur des places où, assez souvent, la clientèle a, de longue date, entretenu des relations amicales avec les banquiers du terroir et les notaires qui gèrent, dans le secret, une grande partie des fortunes. Il faut éviter de paraître un " étranger " n'en voulant qu'à l'argent des gens sans les payer en retour de services correspondants. La création d'une agence est une affaire de tact en même temps qu'une opération raisonnée. Les archives du Crédit Lyonnais sont à cet égard une source de documentation précieuse, dont le professeur Bouvier a fait une étude approfondie pour sa thèse sur " le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882 ".

UNE ÉTUDE MINUTIEUSE DU MILIEU ÉCONOMIQUE précède toujours la création d'une agence. Les premières indications obtenues auprès de relations personnelles, de notabilités, de commerçants déjà connus du Siège, de Chambres de Commerce, de notaires, de magistrats, d'agences de publicité sont toujours complétées par les observations recueillies, au cours de leurs tournées de prospection, par les Inspecteurs du Crédit Lyonnais. On prétend que, sur une certaine place, le zèle conduisit l'un d'entre eux à se faire introduire sous deux noms différents dans les deux cercles rivaux en affaires. En dehors de ces contacts personnels, les enquêteurs ne manquent pas de se référer à des sources de documentation diverses, par exemple, au classement établi par la Banque de France entre ses succursales, à des mercuriales, à des rapports de Chambres de Commerce, à des études demandées à des personnes compétentes. Leurs rapports, toujours circonstanciés, mettent en évidence les diverses activités de la place et de la région avoisinante : ici la ganterie et la mégisserie, là le commerce des vins, celui des bois, des cuirs, des fers, etc. Sont encore notés l'importance du négoce - Chalon-sur-Saône fait par exemple un chiffre d'affaires de plus de 200 millions - les usages et courants commerciaux, la pratique des règlements (minutieusement décrite dans une étude sur la ganterie de Grenoble), les débouchés de la région, la masse du papier qui circule, les canaux qu'il emprunte, les facilités de contrôle qu'il présente, le papier étranger qu'on peut escompter, la marche de certaines industries, les particularités de certaines relations financières. Le rapport établi en vue de la création éventuelle d'un

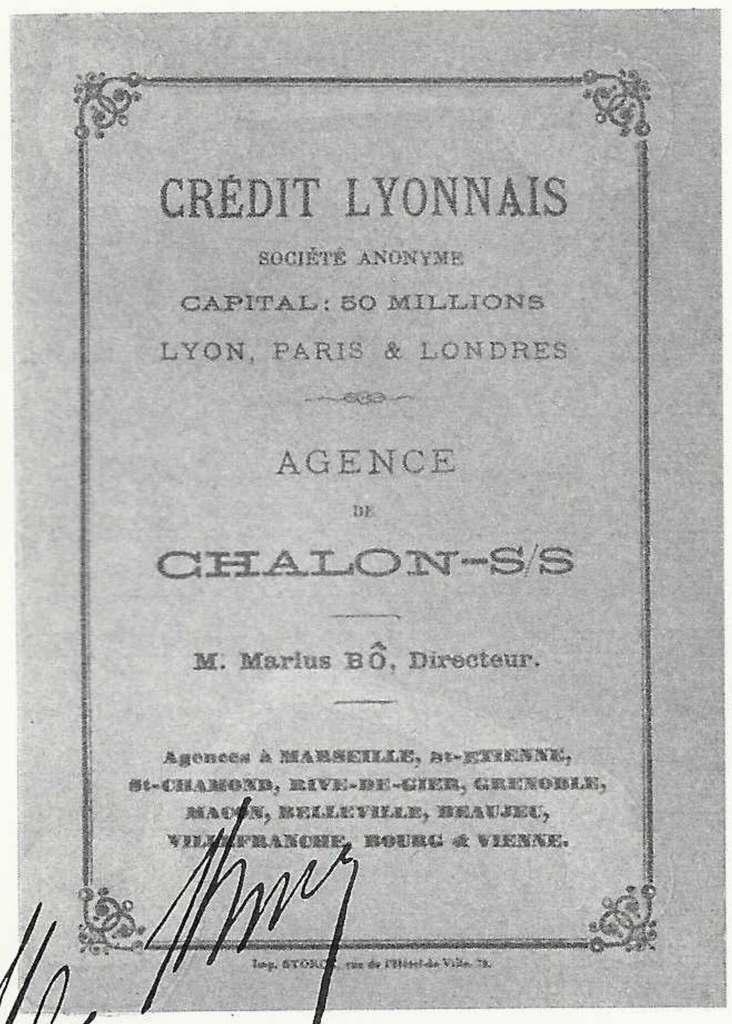
CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 50 MILLIONS

LYON, PARIS & LONDRES

AGENCE

DE

CHALON-S/S

M. Marius BÔ, Directeur.

Agences à MARSEILLE, St-ETIENNE, St-CHAMOND, RIVE-DE-GIER, GRENOBLE, MACON, BELLEVILLE, BEAUJEU, VILLEFRANCHE, BOURG & VIENNE.

Imp. STORCK, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Notice publiée par l'Agence de Chalon-sur-Saône (1875), avec la signature de son directeur, M. Bô.

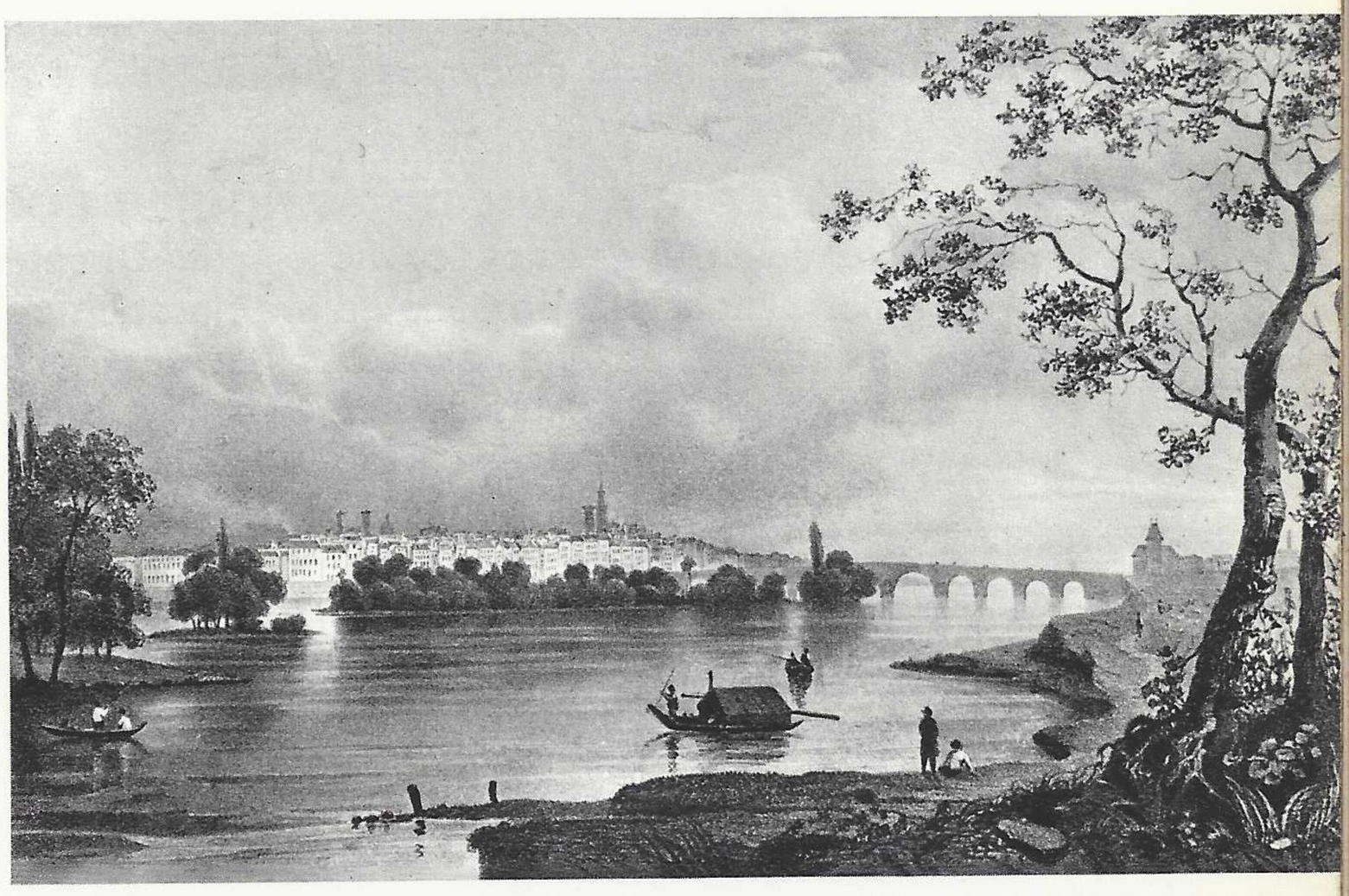

Vue de Mâcon - Bibliothèque Nationale Estampes.

siège à Annonay souligne que " les rapports d'affaires entre la mégisserie d'Annonay et la ganterie de Grenoble sont très importants et la création d'une agence à Annonay est de nature à attirer à nous la clientèle de ces deux localités par suite des facilités que nous serons à même d'offrir au moyen de ces deux agences voisines. " La documentation sur Chalon fait ressortir l'importance des salaires qui sont payés dans les centres industriels voisins - 6 millions par mois pour les mineurs de Blanzy, de Montchanin, d'Autun et les ouvriers du Creusot - et cherche à déterminer les localités où ils se dépensent... Les foires, les marchés retiennent aussi l'attention des enquêteurs..., bref, ces rapports tendent à accumuler tous les renseignements pratiques qui peuvent motiver la présence de la banque aux différentes articulations de la vie courante des affaires. Ils mettent parfois en évidence la présence de localités assez voisines, les unes offrant un excédent de capitaux inemployés, d'autres au contraire, des potentiels d'emploi inutilisés. Ainsi, des compensations profitables peuvent être établies entre Saint-Chamond et Saint-Étienne, Voiron et Grenoble.

LES MŒURS ET CARACTÈRES des habitants sont également retracés. A Grenoble, on se trouve en présence d'un milieu riche et économe mais les gens ont été rendus circonspects par certaines défaillances récentes. " Le paysan bressan ", relate l'inspecteur chargé du département de l'Ain, " est peu accessible, long à se décider et très méfiant en matière d'argent. Il accumule avec soin les sommes réalisées par la vente des denrées et volailles pour acheter les terres de son voisin qu'il convoite... " L'habitant du Haut-Bugey " est travailleur et vit sobrement; il place ses économies à la Caisse d'épargne... ". Ce sont des indications précieuses qui faciliteront l'abord de la clientèle et le choix des directeurs.

LA RÉPUTATION DU BANQUIER LOCAL est un élément important de l'enquête. " J'ai appris, dit le futur Directeur de Grenoble, qu'à V... et St-M... notre installation prochaine avait produit une sensation profonde, toute à notre avantage. Les banques de ces localités sont de vrais petits tyrans et leur clientèle se réjouit de s'en affranchir. " Ce n'est pas toujours le cas et certaines banques sont bien enracinées. Mais il se produit aussi qu'à la suite de défaillances survenues dans les années 1870, certaines banques, et parfois non des moindres, sont réticentes à recevoir des dépôts du public. A Annonay, par exemple, l'épargne dépose ses fonds sous forme de promesses chez les mégissiers et d'autres industriels et commerçants. Il semble donc qu'en maints endroits on fasse bon accueil à la banque de dépôts qui, d'ailleurs, au point de vue des opérations de bourse et de paiement de coupons, offre bien plus d'avantages que la banque locale. On voit ainsi comment la banque de dépôts s'est souvent implantée.

situation des sièges en 1878

Paris 1
Province 25

26

LA DÉCISION FINALE COMME LE CHOIX DES DIRECTEURS appartient à Henri Germain. Le code interne de la Banque l'appelle d'ailleurs "Initiateur". En 1872, les rapports de l'inspecteur chargé d'étudier une installation éventuelle à Grenoble ont été examinés et pesés, mais la création est rejetée. La question se pose à nouveau quelques mois plus tard. Le même inspecteur reprend et complète ses arguments et une autre voix se fait entendre dans le même sens, celle d'un chargé de mission qui a eu des contacts personnels avec des notaires, des magistrats, d'autres personnes de qualité... Ce sont tous de futurs déposants qui entraîneront à leur suite la masse du petit public. Du point de vue des affaires, la place est prometteuse. " Le Crédit Lyonnais a trouvé pendant ces dernières années dans les emprunts français, dans les prêts aux États étrangers, etc., un emploi facile et très lucratif de son important capital; ne pourrait-il pas arriver un moment où cet emploi serait moins facile? Ne serait-il pas bien aise alors, dans le centre d'action de ses diverses agences, de trouver un débouché facile sur des places étudiées et connues où il pourrait faire emploi de ses fonds en toute sécurité en choisissant les signatures et les crédits? " Ces sages remarques sont de Bouthier qui entrera un jour au Conseil. La décision est emportée et l'agence est créée. Le choix des directeurs reste évidemment un élément capital du succès de la nouvelle création. Ils doivent à la fois satisfaire aux exigences professionnelles du poste qui leur est confié et posséder les qualités personnelles susceptibles de vaincre au besoin les résistances du particularisme local. Ici, un homme du cru est absolument indispensable; un joyeux convive, sera ailleurs le bienvenu; là un jeune homme bien introduit dans la haute société posséderait la meilleure chance. Il arrive parfois que la direction de l'agence soit offerte à un ancien banquier local ou qu'un banquier même encore en exercice se laisse approcher, préférant, comme à Chalon, céder sa clientèle tout en gardant, dans des conditions très honorables, la direction de sa maison transformée en une agence du Crédit Lyonnais.

UNE CERTAINE PUBLICITÉ dans la presse locale et la diffusion de brochures de poche dans le public facilitent le départ de l'agence. Ailleurs, on placarde une affiche. La publicité doit être faite parfois d'une façon voilée, sans éclat, et insister avant tout sur les services que la banque est susceptible de rendre. Les brochures de petit format distribuées à cette époque dans la région lyonnaise ont de 15 à 30 pages. Sur les deux faces de la couverture, on lit les noms et l'on voit l'emplacement des agences ou des caisses. Après l'indication de la composition du Conseil d'administration, une courte notice retrace l'objectif et l'origine des banques de dépôts. C'est, en un langage très assimilable, le thème qui a été exposé dans la circulaire distribuée à la presse en 1863 : dans toutes

Affiche annonçant l'ouverture de l'Agence de Grenoble.

les classes et dans toutes les bourses, on rencontre des capitaux dormants et improductifs... exposés à tous les risques de vol et d'incendie. En venant s'accumuler dans les banques de dépôts, ils forment des réserves importantes qui sont appliquées aux besoins du commerce et de l'industrie. Ensuite, chacune des principales catégories d'opérations traitées par les banques donne matière à un court exposé qui fait ressortir les avantages accordés à la clientèle : faculté d'ouvrir un compte en y versant une somme, quelque minime qu'elle soit, ne fût-ce même que 5 F, intérêt courant dès le premier jour ouvrable, retrait des fonds par chèque ordinaire ou chèque barré, domiciliation sans frais des effets, prise en charge par le Crédit Lyonnais des frais de timbre sur les bons à échéance dont l'intérêt est de 4 % ou 5 % suivant la durée (6 mois ou 1 an), gratuité du service d'un bulletin de renseignements financiers, commission limitée à 5 centimes par coupon encaissé, absence de droit de garde sur les titres déposés en Conservation; enfin sont mentionnées les diverses opérations de banque, les ouvertures de crédits en blanc ou de crédits documentaires sur toutes les places du Levant, de l'Égypte, des Indes, de la Chine, du Japon, de l'Amérique, de la Réunion et des Colonies. Et pour finir voici les garanties essentielles qu'offre le Crédit Lyonnais : une expérience de dix ans, un capital de 50 millions, des réserves approchant 12 millions et la publication mensuelle de ses bilans qui permet à tous les intéressés de connaître la situation de l'entreprise. Comment cette notice, réduite parfois à une circulaire, va-t-elle être exploitée? Écoutons l'inspecteur chargé du rayon de Bourg : " La circulaire qui précède l'agent prépare le terrain; l'agent sème et l'administration est sûre de récolter. Beaucoup de personnes envoient au panier la circulaire qu'elles reçoivent, les explications de l'agent la font rechercher; d'autres personnes n'y comprennent pas davantage après qu'avant la lecture, l'agent en donne l'explication, combat les préventions, présente les opérations et leurs avantages, surtout ceux qui sont particuliers au Crédit (Lyonnais), évite de parler des autres sociétés financières, banquiers et notaires, etc.,

fait ressortir les garanties présentées, ce qui est surtout attrayant pour le campagnard devenu méfiant à la suite des nombreuses faillites récentes. Des banquiers, des notaires, des sociétés rivales cherchent à nuire en prétendant que les fonds étaient enlevés au pays, transportés on ne sait où, que le Crédit (Lyonnais) risquait des sommes considérables à la Bourse et qu'il finirait par prendre le chemin d'une grande quantité d'autres sociétés; l'agent dissipe facilement ces calomnies. "

LA NOUVELLE AGENCE FONCTIONNE. Moins libre sans doute de ses mouvements que son rival, le banquier indépendant, le directeur d'agence demeure subordonné à la hiérarchie qui décide, dans l'intérêt supérieur de la maison, de l'orientation générale des placements, de la répartition des ressources disponibles et de la division des risques. Il est aussi soumis à une surveillance dont le principal objet est de le garder contre les errements trop fréquents qui ont conduit la banque locale à l'immobilisation de ses fonds dans les entreprises financées par elle.

AINSI S'EST CONSTITUÉ AUTOUR DE LYON, au cours des premières années qui ont suivi la guerre de 1870, le premier réseau régional du Crédit Lyonnais qui, avec Saint-Étienne, Grenoble et Mâcon, comprend encore Villefranche, Vienne, Bourg, Chalon, Annonay, Beaujeu, Voiron, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Chambéry, Aix-les-Bains, Roanne, Thizy. Les liaisons ferroviaires assurent une communication facile avec le Siège. Elles sont essentielles à l'époque et l'on conçoit l'intérêt que le Crédit Lyonnais a porté à l'origine aux programmes de construction de réseaux secondaires par des Sociétés sur lesquelles Mangini, Administrateur du Crédit Lyonnais, avait la haute direction.
A partir de 1878, le Crédit Lyonnais se sent assez puissant pour sortir de la réserve prudente dont il a accompagné son démarrage.

LE RÉSEAU S'ÉTEND ALORS DANS LE MIDI et au-delà avec les créations de Nîmes, de Montpellier, de Nice, de Béziers, toutes bien desservies par le rail, et celles d'Alger et d'Oran qui, avec l'Agence d'Alexandrie déjà ouverte, doivent concourir à élargir la base d'activité de l'Agence de Marseille. C'est à Paris enfin qu'il pousse ses préparatifs en vue d'imminents développements.

l'implantation à Paris

Les grandes opérations financières entreprises dans le cadre de la libération du territoire firent sortir la succursale de Paris de la position assez effacée qu'elle occupait avant 1870. Son activité s'accroissait en même temps que

ses services se multipliaient et chaque année les locaux qu'elle occupait devenaient insuffisants. Elle avait quitté en 1867 les appartements exigus dans lesquels elle se trouvait confinée rue de Choiseul pour s'installer sur le Boulevard des Capucines, entre l'Opéra et la Chaussée-d'Antin, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la Grande Maison de Blanc. Progressivement, elle devint locataire de la totalité de l'immeuble.

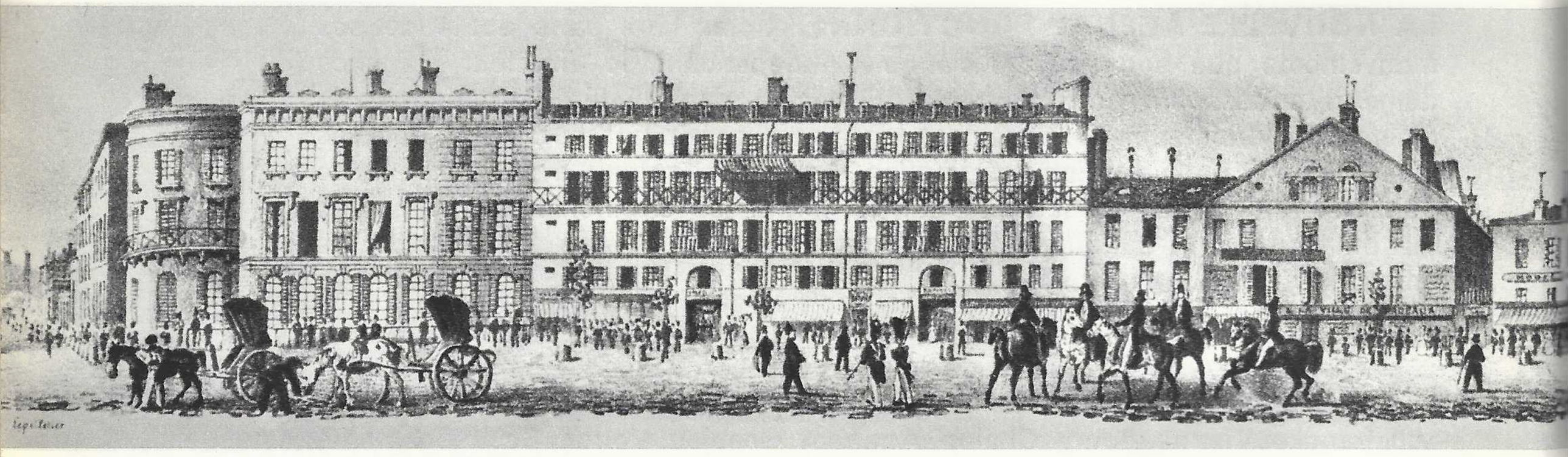

HENRI GERMAIN CRÉE LES ÉTUDES FINANCIÈRES. C'est dans ces locaux que prit naissance vers la fin de 1871 le bureau de renseignements et d'études, création originale d'Henri Germain qui avait le souci de la précision et de l'exactitude. De Lyon, en septembre 1871, des instructions sont adressées à Mazerat, à Paris : " M. Germain nous a très longuement entretenus hier et aujourd'hui du Bureau de renseignements à l'organisation duquel il attache une importance capitale... Il me supplie de vous exposer de nouveau ses idées à ce sujet et de mettre une insistance extrême auprès de vous pour que vous vous en occupiez sans retard et avec une *activité dévorante*. " Après s'être acquitté de son mieux de la transmission des instructions présidentielles, le Directeur de Lyon insiste de nouveau sur l'importance du projet : " Nous sentons, dit-il, que notre style est froid et incolore en présence de l'entrain, de l'ardeur, du feu, de la vie que M. Germain met à ce projet auquel il attache une importance majeure. " Le Président précisait lui-même le mode de recrutement des collaborateurs, des correspondants à rechercher à l'étranger et il fixait tous les détails - jusqu'au catalogue du bibliothécaire - de l'organisation et du fonctionnement d'un service dont la documentation devait s'étendre au monde entier et qui devait constituer une " Université pratique ".

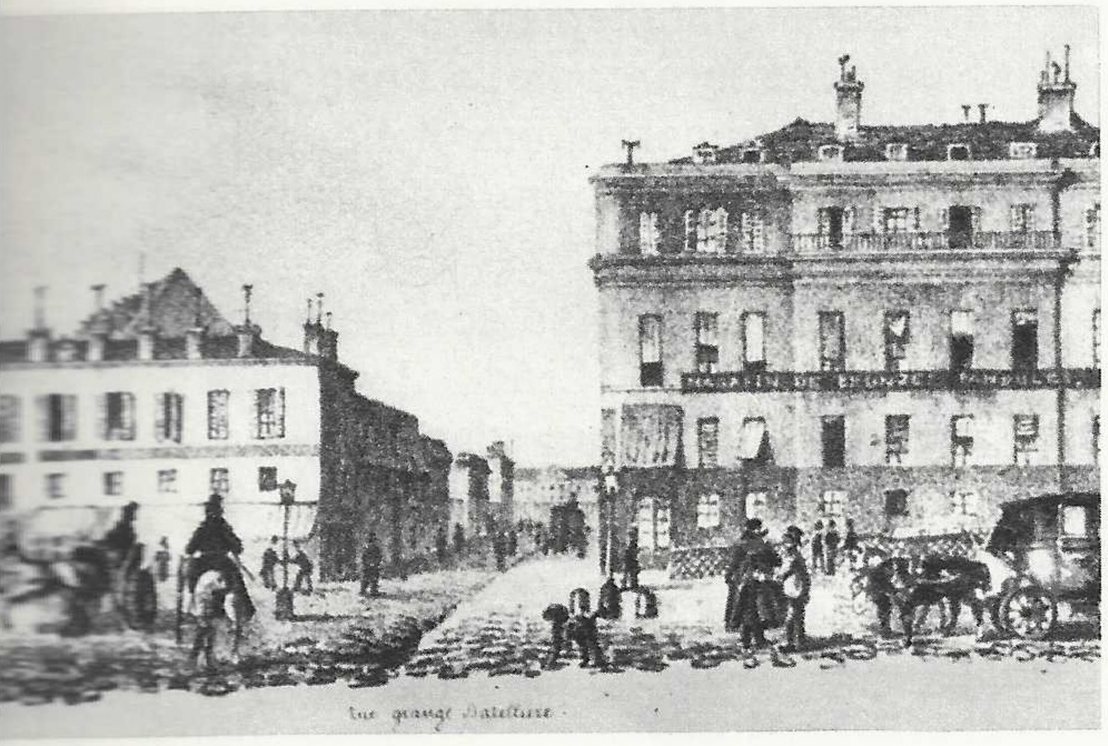

Boulevard des Italiens
vers le milieu du XIXe siècle.

Les " renseignements " devaient établir un bulletin quotidien relatant sommairement les faits importants relevés dans la presse et les informations reçues des correspondants étrangers. Le premier bulletin sortait déjà au bout de quinze jours alors que les travaux de menuiserie se poursuivaient sans relâche pendant que les rédacteurs travaillaient dans la salle à manger de l'appartement dont l'acquisition avait été faite.

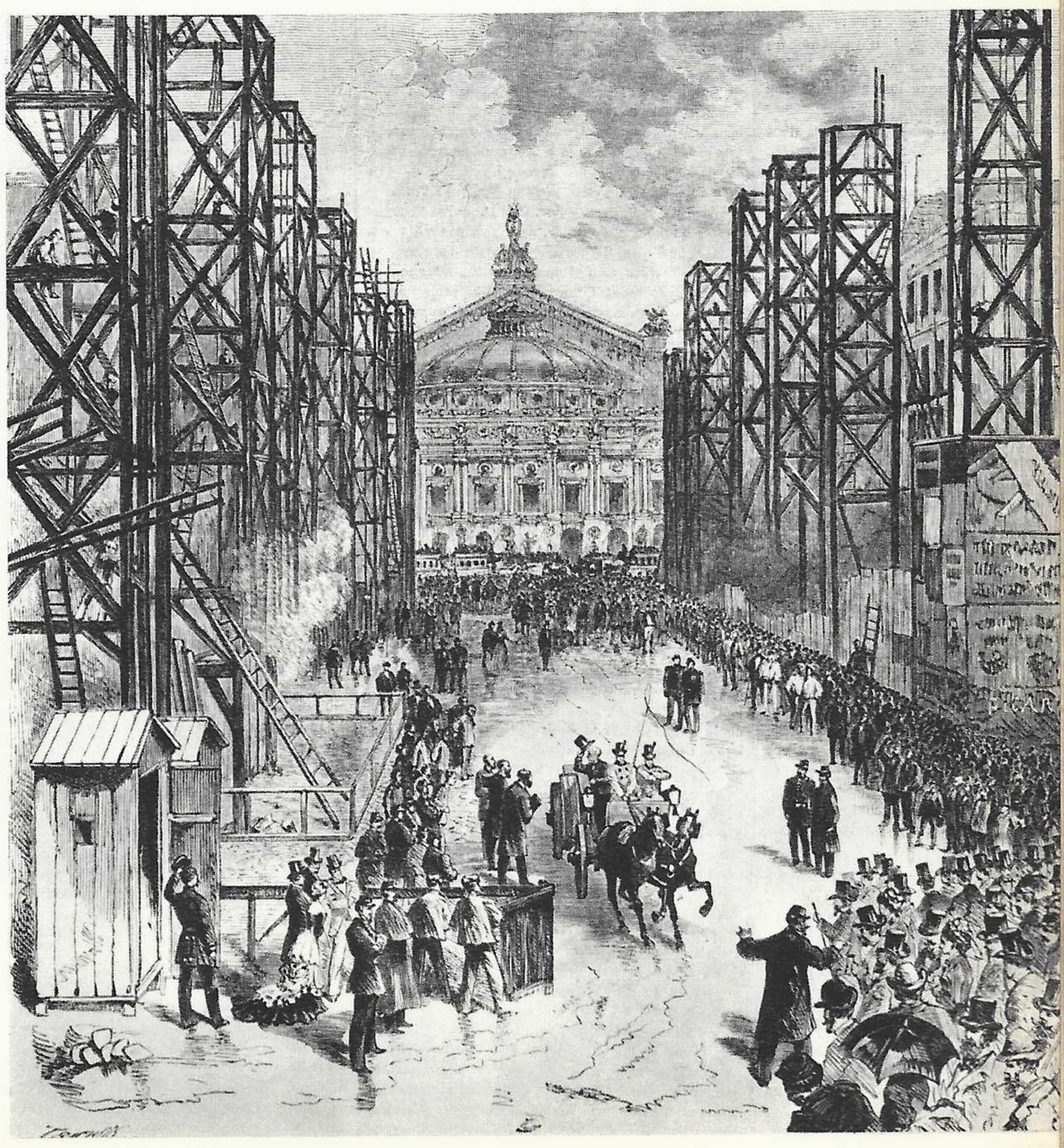

Inauguration de
l'avenue de l'Opéra (1877).

Les " études " confiées à Courtois, publiciste, et placées sous la haute direction d'un Administrateur parisien, portaient sur les sujets les plus variés. Un état d'avancement des travaux établi en septembre 1872 mentionne de nombreuses études de fonds d'État français et étrangers, de villes, de banques d'émission, de chemins de fer français et étrangers, de sociétés privées. Tous ces travaux devaient notamment guider le Crédit Lyonnais dans le choix des valeurs à recommander à la clientèle. Il était prévu qu'une circulaire hebdomadaire reprenant l'essentiel des études devait être adressée gratuitement à tous les banquiers et intermédiaires importants et insérée dans la chronique financière du *Journal des Débats*. Quand le Crédit Lyonnais se transféra aux Italiens, le Bureau fut logé au 4e étage du nouvel immeuble où il est encore aujourd'hui.

DES CAPUCINES AUX ITALIENS, le Crédit Lyonnais réalise son transfert définitif. En 1875, en effet, l'occasion se présenta au Crédit Lyonnais d'acquérir, à l'angle de la rue de Choiseul et du boulevard des Italiens, l'ancien hôtel de Boufflers mis en vente par le Baron Mallet. Le prix de l'immeuble - 1 875 000 F - parut élevé mais l'emplacement était de choix.
Le quartier était en pleine transformation. Haussmann n'avait pu mener lui-même jusqu'au bout son programme gigantesque. Après avoir rénové les quartiers de l'Ouest, créé le Bois de Boulogne et le Parc Monceau, doté la capitale de nombreux squares, planté des milliers d'arbres, amené l'eau de la Dhuys, construit un vaste réseau d'égouts, il laissait notamment à ses successeurs la tâche de percer et d'aménager le quartier de l'Opéra. Ainsi, c'est seulement en 1877 qu'au milieu des échafaudages fut inaugurée l'avenue reliant les deux théâtres de l'Opéra et du Français. Quant au boulevard des Italiens, si une certaine vie s'en était déjà retirée avec la disparition du célèbre perron Tortoni, il s'était aussi débarrassé de magasins hétéroclites et demeurait l'une des artères les plus fréquentées de la capitale où le Tout-Paris se portait, s'installait aux terrasses des cafés et allait applaudir aux pièces à succès des théâtres des Boulevards où la verve des auteurs et la fantaisie des acteurs pétillaient dans des œuvres légères. C'était aussi la chaussée la plus passagère après l'avenue des Champs-Élysées, avec une circulation horaire dans l'après-midi de 1 250 voitures, déjà, en 1870.

LE NOUVEL HOTEL, qui s'édifiait sous les yeux de milliers de passants et devant lequel défilaient les attelages les plus divers et les lourds omnibus à impériale de la Compagnie des Voitures à Paris, constituait la meilleure publicité. Le Crédit Lyonnais en prit possession au printemps de 1878 après moins de dix-huit mois de travaux qui avaient occupé journellement environ 500 personnes, utilisé plus de 3 millions de briques, 4 500 m³ de pierre de taille, 1 000 tonnes de

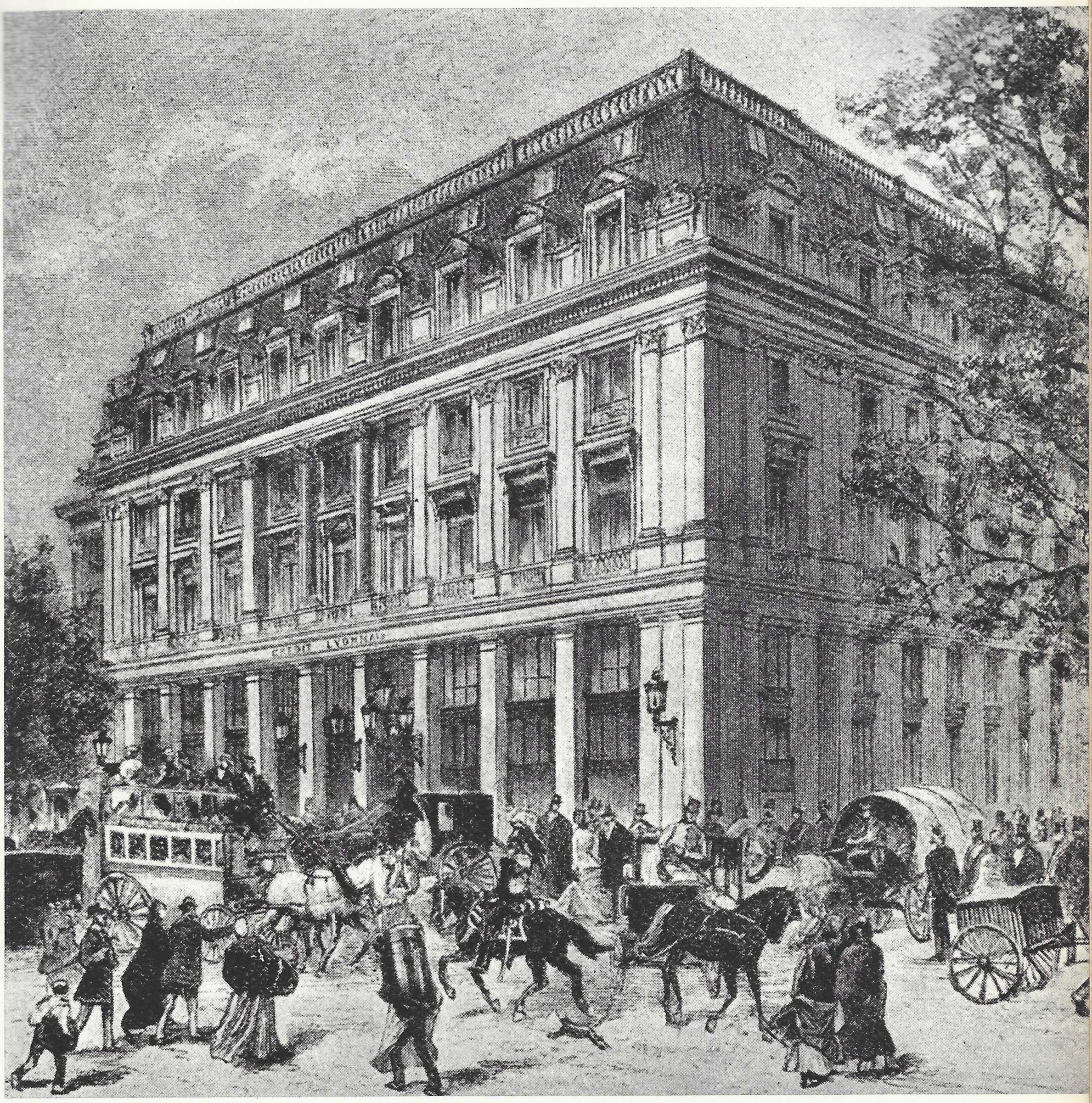

Hôtel du Crédit Lyonnais en 1878.

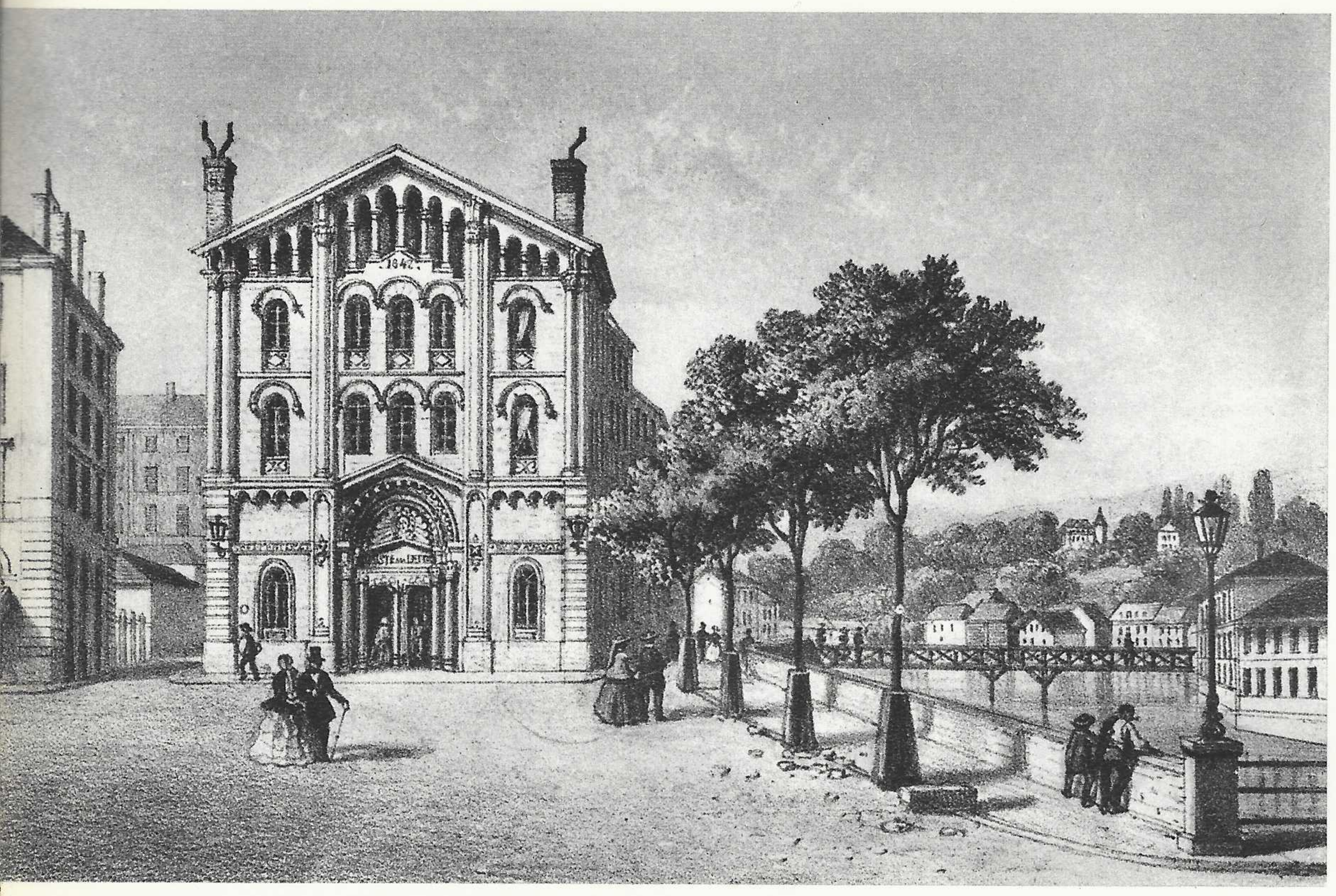

Genève.
Bâtiment de la Poste,
devenu
le Siège de l'Agence.

ciment, 650 000 kg de fer. Alors, Henri Germain put faire les honneurs du nouvel Hôtel du Crédit Lyonnais à de nombreuses personnalités françaises et étrangères; des " autorisations de visiter " furent distribuées au public pour lui permettre de juger des commodités offertes à la clientèle dans une grande salle des pas perdus de 260 m² autour de laquelle se groupaient les guichets de la banque et d'apprécier la sécurité présentée par le nouvel immeuble : il comportait en sous-sol deux étages en plafonds de verre servant notamment d'abri à la serre des titres et à près de 200 coffres-forts, 30 postes d'incendie et un service permanent de 6 pompiers de garde. Les conduites d'eau et de gaz représentaient un parcours de 7 kilomètres. L'éclairage de la salle des pas perdus était fourni par un appareil central fixé au plafond et par 16 becs à 3 lumières placés sur les piliers en pierre, au total par 310 becs de gaz. La distribution était la suivante : 2 sous-sols avec les serres et les coffres, l'économat, l'imprimerie, les archives, un réfectoire. Au rez-de-chaussée, le bureau de Paris avec ses caisses et guichets au contact des clients; au fond, les services titres et les escaliers des employés éclairés et aérés par une cour aux parois recouvertes de faïence blanche. A l'entresol,

la Bourse, le Contentieux, la Comptabilité des caisses, les Accrédités. Au premier, l'Administration, la Direction et les services rattachés. Au deuxième, la Comptabilité et la Correspondance. Au troisième, le Portefeuille et les Recouvrements. Au quatrième, les Études Financières. Au total, une surface occupée de 9 260 m² pour une superficie au sol de 1 600 m².

l'expansion à l'étranger

FAIT TRÈS PARTICULIER AU CRÉDIT LYONNAIS : tandis qu'il se trouve absent de grandes villes comme Bordeaux, Nantes, Le Havre et Lille, il a, précédant la plupart des autres banques françaises, pris pied en Algérie et sur plusieurs places étrangères, certaines aussi éloignées que Saint-Pétersbourg, pour ne pas retenir les installations éphémères de Vienne et de New York. Le développement des communications par fer et par mer accroissait considérablement les échanges et la présence d'une banque française à l'étranger offrait de précieuses facilités à la clientèle. Il a déjà été indiqué que le Crédit Lyonnais, comme d'autres banques françaises, avait créé une agence à Londres par suite des circonstances nées de la guerre étrangère et de l'insurrection civile. Mais l'importance de Londres comme centre financier et marché des principales matières premières, les relations particulières entretenues avec les maisons lyonnaises de soieries, justifièrent une présence permanente au cœur même de la Cité, dans cette fameuse Lombard Street, où l'agence du Crédit Lyonnais voisinait avec les plus grandes institutions anglaises et d'outre-mer. L'installation en 1876 de l'Agence de Genève consacrait les relations d'amitié que les banquiers de Lyon entretenaient depuis de longues années avec leurs collègues suisses dont le Crédit Lyonnais avait apprécié le concours au moment de sa fondation. Alexandrie avait acquis une position exceptionnelle dans le bassin méditerranéen depuis l'ouverture du Canal de Suez et constituait le port d'embarquement du coton égyptien. Le commerce maritime avec la Russie et notamment la sortie des blés d'Ukraine passaient nécessairement par Constantinople où l'agence du Crédit Lyonnais ouvre en 1875 comme celle d'Alexandrie. Avant 1870, le Crédit Lyonnais s'était intéressé d'une façon passagère à certaines entreprises de gaz en Espagne auxquelles les maisons lyonnaises avaient apporté leur concours financier et technique; il y avait également suivi le développement des lignes de chemin de fer. En s'installant à Madrid en 1875, il ne s'aventurait donc pas sur un terrain inconnu. Le bassin métallurgique de la Loire travaillait de son côté avec les industriels russes, ce qui incita le Crédit Lyonnais à ouvrir en 1878 une agence dans la capitale de l'empire des tsars.

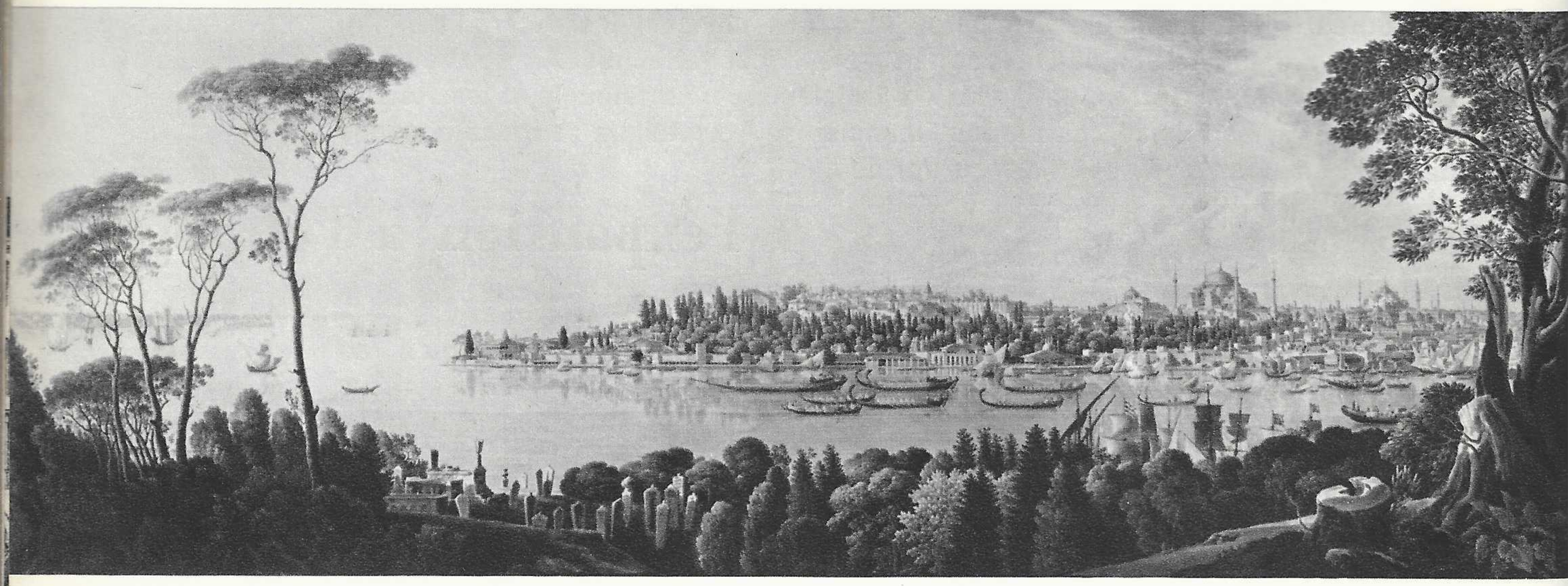

Constantinople.
Tableau de L. F. Cassas.
Musée de Valenciennes.

LA STAGNATION DES AFFAIRES EN FRANCE, où un gros effort industriel avait été déjà entrepris, incitait les capitaux excédentaires à rechercher des placements plus rémunérateurs dans les pays étrangers dont le développement industriel était beaucoup moins avancé. Les Gouvernements et les grandes Sociétés étrangères se tournaient vers Paris, l'un des rares marchés capables de satisfaire leurs besoins financiers. Pour se préserver des risques inhérents à ces opérations, il fallait exercer un choix judicieux, agir avec prudence, prendre de sérieuses garanties, s'entourer d'avis éclairés. De fréquents voyages d'études à l'étranger et l'installation d'agences à demeure donnèrent au Crédit Lyonnais les moyens d'agir efficacement dans ce domaine et contribuèrent à grandir son renom dans le monde.

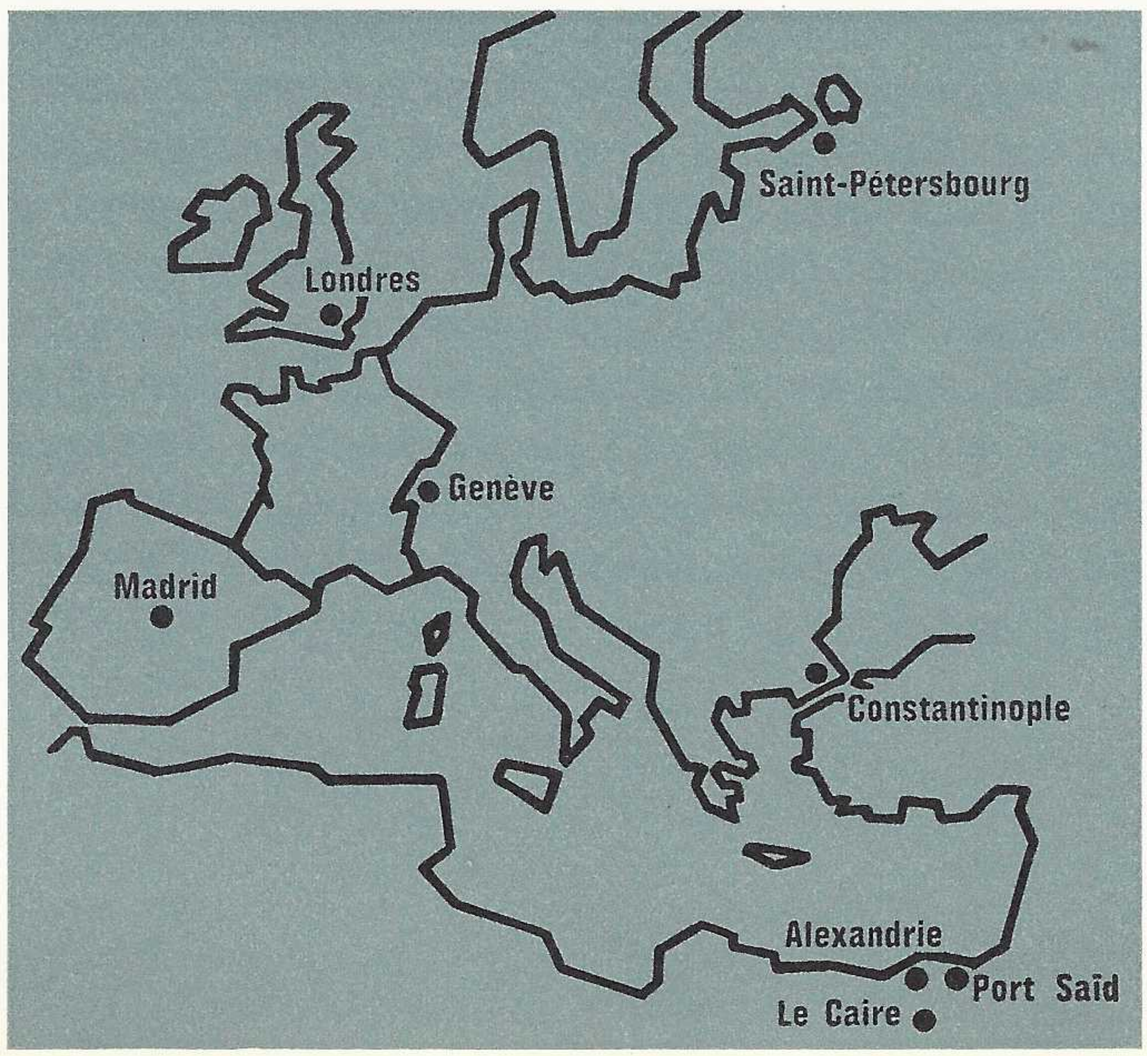

Sièges du Crédit Lyonnais
à l'étranger en 1878.

LES DIVERSES CATÉGORIES D'OPÉRATIONS ET LEURS RÉSULTATS

LES RESSOURCES SONT ABONDANTES. A la fin de 1871, malgré la ponction faite par l'emprunt de libération du territoire, le Crédit Lyonnais avait pratiquement regagné le terrain perdu pendant la guerre. Le montant des dépôts et des comptes courants atteignait plus de 100 millions à la fin de 1872, ce qui représentait 20 millions de plus qu'avant-guerre. Parallèlement à son expansion régionale, le Crédit Lyonnais, au cours des années suivantes, tripla presque le montant de ses dépôts qui passèrent à plus de 280 millions à la fin de 1878. La progression des dépôts à échéance a été irrégulière; mais, en définitive, leur part dans le total des ressources d'emprunt est passée de 25 % en 1872 à plus de 30 % à la fin de 1878 : avantage du côté de la liquidité, inconvénient du point de vue du coût des ressources.

LA BAISSE PERSISTANTE du loyer de l'argent devint bientôt le souci majeur de l'exploitation. Les réductions opérées dès 1875 dans les taux des intérêts servis aux déposants ne suffisaient pas à compenser l'amenuisement du profit retiré notamment de l'escompte du papier commercial. Le beau papier - celui qui offre la garantie de signatures de grande classe - se négociait en 1876 à des taux compris entre 1 1/2 et 2 %. La nécessité d'équilibrer leur gestion conduisait nécessairement les banques à développer, certaines années, celles de leurs opérations dont le rapport était le plus élevé. Tels étaient les avances sur titres, les reports en bourse, les avances sur marchandises. A ces opérations courantes, il faut ajouter un certain nombre de financements exceptionnels à l'étranger. Cette dernière catégorie d'opérations ainsi que la plupart des grosses

avances exigeant une surveillance spéciale étaient confiées à la succursale de Paris qui, avant l'instauration des bureaux de quartier, travaillait principalement avec les capitaux fournis par le Siège Social. A aucun moment toutefois depuis 1877, le portefeuille commercial n'est tombé au-dessous de 100 millions et l'encaisse a toujours été maintenue à un niveau élevé pour assurer une liquidité suffisante. La division des risques était mise en évidence par l'abaissement régulier du montant moyen unitaire des effets escomptés et des avances sur titres. Ainsi, la clientèle s'élargissait progressivement, ce que confirmait également l'évolution des services titres.

LA VOGUE DES EMPRUNTS FRANÇAIS a eu quelque temps une incidence très favorable sur les activités financières des banques. On sait le succès des Emprunts Thiers pour hâter la libération du territoire; ils furent couverts le premier deux fois et demie, le second plus de quatorze fois. Des négociations très actives ont créé sur les rentes un très large marché. " Les capitaux se portent sur les rentes françaises de préférence à tout autre placement. " Pour la diffusion des rentes dans le public, ces deux emprunts ont eu une portée considérable. " Il y a peu d'années ", lit-on dans la correspondance conservée dans les archives du Crédit Lyonnais, " la rente était presque inconnue au petit bourgeois, à l'ouvrier, à l'habitant des campagnes. Aujourd'hui, elle est répandue partout et va chaque jour en se classant dans les petites mains. " Des conditions très favorables avaient été offertes aux souscripteurs et des facilités exceptionnelles avaient été accordées pour attirer les capitaux étrangers. Rien ne fut négligé pour toucher la clientèle : notices, affiches, démarches allant jusqu'au porte à porte dans les magasins; les guichets du Crédit Lyonnais restèrent ouverts le dimanche pour recevoir les souscriptions à l'emprunt de 1872.
Le Crédit Lyonnais participa aux emprunts à la fois pour sa clientèle et pour lui-même. Il grossit sa part dans les attributions finales en faisant souscrire pour son compte un certain nombre de ses correspondants allemands, belges, hollandais et suisses. Toutes réductions opérées, il fut attribué au Crédit Lyonnais environ 13 millions de francs de rente 5 % correspondant à un capital de 260 millions dans le total offert de 5 milliards. Mais là ne se borna pas son rôle. Selon les stipulations du Traité de Francfort, les paiements à l'Allemagne devaient être effectués en florins ou en thalers, ce qui posait un problème de change impliquant l'intervention de concours bancaires. Dans les syndicats créés pour garantir la fourniture des devises nécessaires, le Crédit Lyonnais parvint à se faire une place très honorable derrière les leaders habituels des grosses opérations internationales. Sur ces emprunts, on ne lira pas sans intérêt cet entrefilet du Bulletin Hebdomadaire publié par le Crédit Lyonnais en date du 2 mai 1874 : " On peut

considérer comme entièrement libérés les grands emprunts nécessités par le paiement de notre indemnité à la Prusse et cette libération aura été faite exclusivement par les capitaux français. Il est vrai qu'à l'émission de nos emprunts, l'étranger en a souscrit une partie importante mais il n'avait en vue que l'espoir d'une plus-value; cette plus-value s'étant produite, il s'est empressé de nous revendre les rentes qu'il avait souscrites. Un tel résultat, on le comprend facilement, n'a pu être obtenu que par l'utilisation de toutes nos ressources; nous avons apporté à l'emprunt nos économies et notre épargne annuelle et nous avons réalisé au-dehors les valeurs étrangères, fonds d'États et titres de Sociétés que nous possédions avant la guerre. Cette intelligente et patriotique opération a été largement rémunératrice pour notre pays puisque nos emprunts émis l'un à 82,50, l'autre à 84,50 sont cotés aujourd'hui aux environs de 95 F; on voit de suite la marge dont notre capital a profité. "

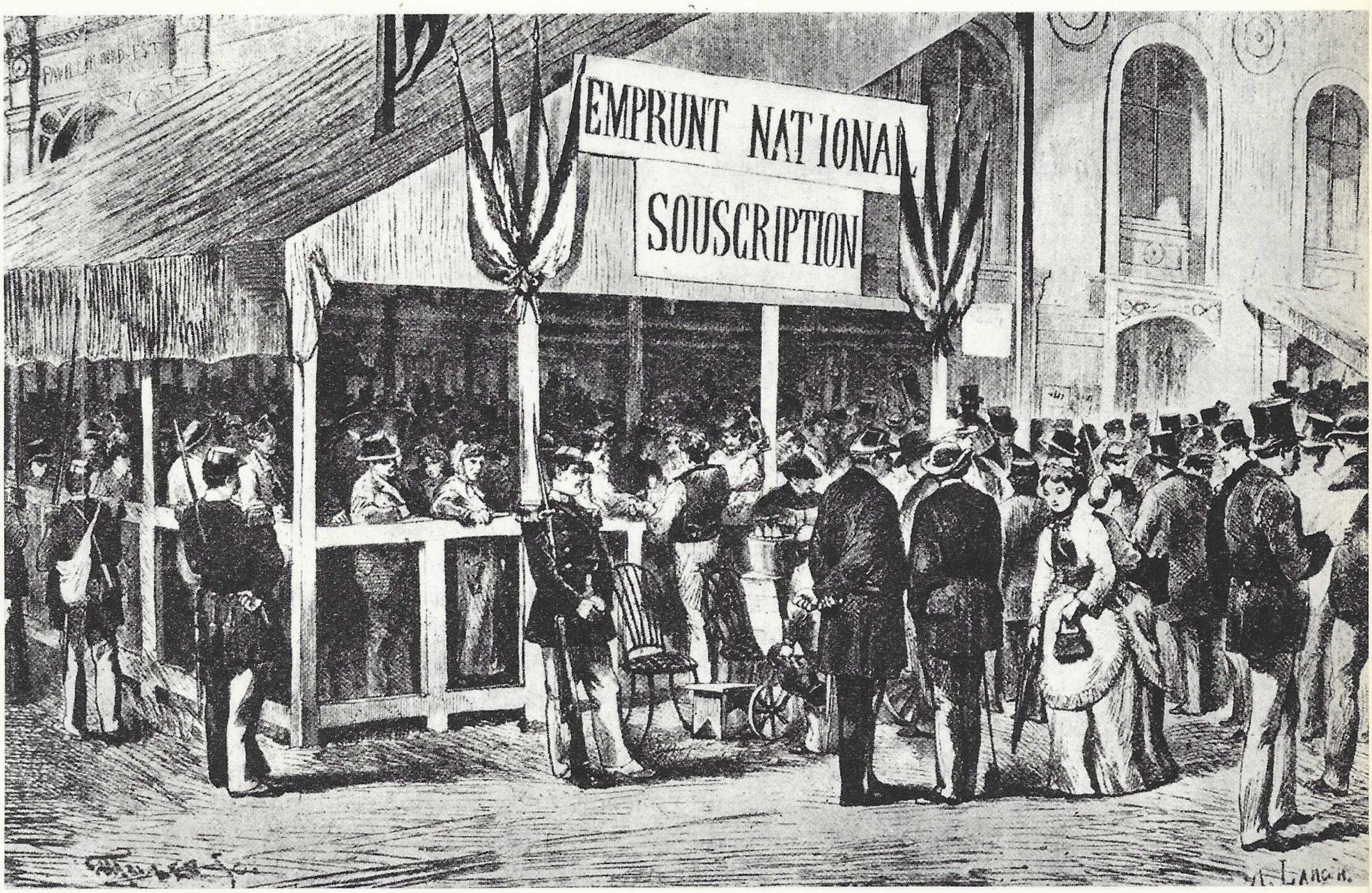

Le Crédit Lyonnais s'intéresse aussi aux divers emprunts que la Ville de Paris émit de 1871 à 1876. Il dirigera le Syndicat chargé de réaliser l'unification en 1880 des emprunts de la Ville de Lyon. Toutes les petites souscriptions devaient être servies car on voulait que l'emprunt fût à la portée des plus petites épargnes et puisse se classer dans une clientèle trop souvent écartée des opérations financières. Sur un total offert de 685 000 obligations, la clientèle du Crédit Lyonnais en souscrivit 285 000. Les émissions des entreprises se firent rares aux environs de 1875 à mesure que l'apathie des affaires se prolongeait. La politique financière très conservatrice des chefs d'industrie les tenait aussi longtemps que possible en dehors du marché financier. Si l'autofinancement n'était pas encore entré dans le langage courant, la chose existait dans la réalité.

LES SERVICES TITRES SONT ACTIFS. Parallèlement au développement des émissions, tous les services du Crédit Lyonnais concernés par les opérations de bourse, les dépôts de titres et leur gestion ont connu une activité dont l'importance ressort des comparaisons suivantes :

	1872	1877
	(en milliers de francs)	
Encaissement et paiement de coupons	29 104	76 585
	(en unités)	
Titres en dépôts au 31 décembre :		
Nombre de titres en dépôts	447 504	1 178 603
Nombre de déposants	4 313	10 335
	(en milliers de francs)	
Ordres de Bourse au comptant et à terme.....	384 604	1 031 724

C'est en grande partie pour faire face au surcroît de travail et au besoin de place exigés par le développement des services en question que de considérables dépenses immobilières vont encore être engagées à Paris.

LES PROFITS DU CRÉDIT LYONNAIS ont alors deux sources principales : Affaires courantes se développant très favorablement mais d'un rendement assez médiocre; Affaires d'émission, importantes mais d'un caractère occasionnel, auxquelles on peut joindre de grosses avances consenties à taux élevés, pour de courtes durées, à des pays étrangers (Espagne, Portugal, Italie, Égypte, Turquie.)
De 1872 à 1874, les profits exceptionnels furent supérieurs aux revenus réguliers. Ils correspondaient, pour une part, aux commissions perçues pour le placement d'un chiffre de rentes particulièrement élevé, les garanties de prise ferme incluses dans les contrats syndicaux et les opérations de change relatives au paiement

de l'indemnité de guerre. Une autre part provenait de la revente des titres acquis pour compte propre à des conditions avantageuses et de fréquentes interventions sur le marché très animé des nouvelles rentes dont le classement ne se fit qu'à la longue. Ces bénéfices accidentels ne devaient pas, dans la pensée du Président, concourir à accroître le dividende des actionnaires; celui-ci devait être assuré par le courant régulier des affaires normales et progresser au même rythme qu'elles. Il fallait réserver les profits exceptionnels au renforcement des réserves, à la constitution d'un fonds de régularisation du dividende.

Cette politique prudente, mais que certains actionnaires trouvaient trop rigoureuse, se retrouvait encore dans la sévérité avec laquelle les inventaires annuels étaient établis, le Crédit Lyonnais ayant pris de bonne heure l'habitude d'amortir les frais d'établissement encourus chaque année lors de la création d'agences nouvelles et de passer pour 1 franc toutes les créances dont le recouvrement s'avérait incertain quitte à rendre aux exercices futurs les rentrées qu'elles seraient susceptibles de fournir. Le Président justifiait devant les actionnaires cette politique au nom même des traditions lyonnaises. " C'est à Lyon, dit-il, que nous avons appris comment les fortunes se créent, comment elles se conservent et grandissent. Nous faisons nos efforts pour suivre vos exemples et ne pas donner un démenti aux traditions de votre Cité qui doit sa prospérité à un travail opiniâtre et à une sévère économie. "

Le Crédit Lyonnais n'a pas eu à regretter ces principes de prudence. L'année 1876 fut particulièrement difficile, dans la soierie lyonnaise notamment. Beaucoup d'établissements financiers ont dû, cette année-là, abaisser leur dividende fixé trop haut dans les exercices antérieurs. L'année suivante, à la suite de la défaite de la Turquie dans sa guerre contre la Russie, le Crédit Lyonnais décida d'amortir sa créance sur la Sublime Porte mais il put maintenir à ses actionnaires la même répartition en prélevant sur les bénéfices réservés la somme nécessaire pour combler le trou laissé par cet amortissement dans les bénéfices réguliers de l'exercice. Au total, depuis sa création jusqu'en 1878, le Crédit Lyonnais a distribué à ses actionnaires un dividende moyen de 8,46 % et une somme globale de 30 millions tandis qu'il mettait en réserve plus de 20 millions de bénéfices.

LE CRÉDIT LYONNAIS EN TÊTE DES BANQUES FRANÇAISES DE DÉPÔTS

En achevant en 1878 sa quinzième année d'existence, le Crédit Lyonnais allait trouver la consécration de ses efforts : il conquiert la première place parmi les banques commerciales françaises. Ce résultat était d'autant plus spectaculaire qu'il était obtenu par un établissement de caractère essentiellement régional puisqu'en dehors de la vallée du Rhône, le Crédit Lyonnais n'était représenté qu'à Paris et par un siège unique. Après une période de début souvent difficile, les progrès du Crédit Lyonnais avaient été depuis 1870 très rapides en même temps que sa notoriété grandissait à l'étranger. Les ressources apportées par la clientèle font à la fin de 1878 un total de 280 millions. Le capital primitif de 20 millions, après trois augmentations en 1872, en 1875 et au début de 1879, est porté à 100 millions dont la moitié est versée. Ces résultats, qu'il eût été téméraire d'escompter à son berceau, justifient amplement les ambitions de la banque lyonnaise : elle pose alors les premiers jalons qui vont la conduire aux plus hautes destinées.

bilans au 31 décembre	**1872**	**1878**
	(en 1 000 francs)	
Espèces en caisse et dans les banques.	11 387	30 807
Portefeuille commercial	54 373	108 066
Avances sur garanties et reports ..	41 868	138 646
Comptes courants débiteurs	32 007	89 345
Portefeuille titres	27 492	1 672
Immeubles.....	—	7 000
Comptes d'ordre et divers.....	2	—
Total..... **ACTIF**	**167 129**	**375 536**
Dépôts et bons à vue	30 158	93 147
Comptes courants	49 829	98 858
Acceptations	22 424	35 715
Bons à échéance	26 909	88 235
Comptes d'ordre et divers	129	—
Bénéfices de l'exercice	5 913	10 173
Réserves et bénéfices reportés	6 767	11 908
Capital versé (1)	25 000	37 500
Total..... **PASSIF**	**167 129**	**375 536**

(1) Au début de 1879, le capital a été porté à 100 millions dont 50 millions versés.

Agence de Nancy.

Le crédit lyonnais prend rang aux côtés des plus grandes banques du monde 1879-1913

ANNÉES D'EXPANSION

1879-1881

la constitution d'une clientèle parisienne

LA SITUATION DES AFFAIRES paraissant favorable, le Crédit Lyonnais jette les bases d'un programme d'expansion qui, le faisant sortir du cadre régional, va bientôt élargir son exploitation à l'échelle nationale. L'augmentation de capital décidée au début de l'année 1879 est déjà une mesure préparatoire à cette transformation.

LE PREMIER OBJECTIF est la constitution d'une clientèle à Paris. Jusque-là, les dépôts n'avaient pas été systématiquement recherchés dans la population parisienne. Utilisant en grande partie les ressources de Lyon, Paris travaillait surtout avec l'étranger, le marché financier et une clientèle relativement restreinte. On se propose maintenant d'atteindre la masse du public et de s'attacher ceux qui, de banlieue et même de plus loin, viennent couramment traiter leurs affaires à Paris. Pour cela, aussi bien dans la capitale que dans la périphérie, il faut implanter des bureaux de quartier aux carrefours les plus accessibles. La décision fut prise au début de 1879 et, avec son ardeur coutumière, H. Germain veilla à ce que l'exécution du programme tracé fût conduite tambour battant : 10 bureaux surgirent en mai 1879, 9 autres dans les trois mois qui suivirent; au total 23 dans l'année, auxquels 7 furent ajoutés dans le 1er semestre 1880 tandis qu'un bureau était ouvert à Versailles. Chacun des nouveaux sièges

Le boulevard des Italiens - Tableau de Pissarro -
National Gallery, Washington. (Col. C. Chester Dale.)

constituait une petite maison de banque, offrant une gamme complète de services : dépôts de fonds, bons à échéance, garde de titres, avances sur nantissement, ordres de bourse, mouvements de fonds, escomptes, recouvrements, etc., afin d'épargner au client la peine d'un déplacement au Siège Central.

LES PREMIERS RÉSULTATS SONT SATISFAISANTS puisque le nombre des clients de Paris passe en deux ans de 5 000 à 20 000. C'est le Siège Central qui tient la comptabilité des bureaux afin que ceux-ci puissent consacrer toute leur activité à servir ou à visiter la clientèle. Il faut porter l'effectif du personnel parisien de 250 à 1 200 et, comme la place vient encore à manquer, on parle à nouveau d'agrandir la toute récente construction. Le Crédit Lyonnais s'assure une surface supplémentaire de 5 000 m² en se portant acquéreur pour 11 millions de neuf maisons entourant l'Hôtel tant du côté Choiseul que du côté Gramont. Ainsi, la façade prolongée présentera en 1881, sur le boulevard des Italiens, un front de 70 mètres d'une rue à l'autre.

prise de participations financières

Le réveil des affaires suscite l'éclosion d'entreprises nouvelles et le Crédit Lyonnais, fort de sa puissance financière, croit pouvoir s'associer à ce mouvement. Des affaires industrielles avaient déjà, à ses débuts, retenu son attention : il s'était intéressé à des compagnies gazières, puis à une Société qui devait produire à l'échelle industrielle la fuchsine, colorant tiré du goudron de houille par le chimiste lyonnais Verguin. Ce dernier essai ne fut pas heureux.

LA PRISE DE CONTROLE EN 1879 DE DEUX COMPAGNIES D'ASSURANCES procédait d'une conception toute différente : le Crédit Lyonnais considéra un moment la branche des assurances comme une activité connexe à celle de la banque et il créa même des services d'assurances. Mais ce ne fut qu'une expérience passagère.

LES AFFAIRES D'URBANISME ET DE SERVICES CONCÉDÉS connaissant d'autre part une nouvelle vogue, le Crédit Lyonnais, qui avait acquis une expérience précise des opérations immobilières, développa ses relations avec les entrepreneurs de la Région Parisienne. Il participa avec le Crédit Foncier de France à la création de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie et fonda, au capital de 50 millions de francs, la Société Foncière Lyonnaise qui bientôt acquit le domaine de la Société des Nouveaux Quartiers de Paris. A la même époque, il créa la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage. Quelque temps auparavant, le Crédit Lyonnais avait participé à la création de la

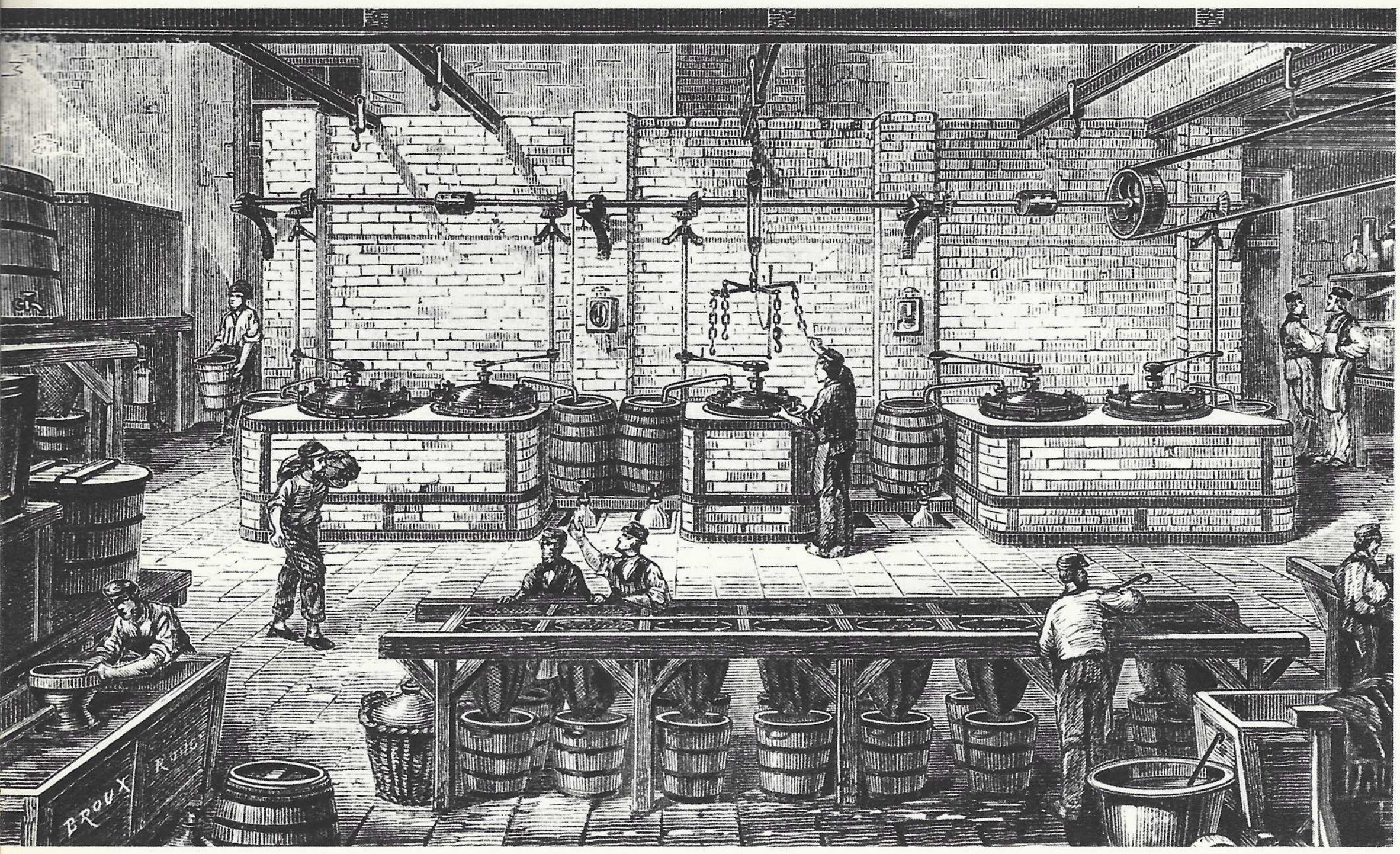

Industrie chimique :
fabrication du bleu d'aniline.

Banque Hypothécaire de France et il s'associa avec elle pour fonder en Égypte le Crédit Foncier Égyptien; il fit entrer son directeur d'Alexandrie dans le Conseil d'administration de la nouvelle Société. L'ensemble des intérêts gardés dans ces entreprises, à la gestion desquelles il n'entendait pas d'ailleurs participer et qui devaient surtout, dans sa pensée, lui apporter un certain courant d'affaires, explique l'importance du portefeuille titres — près de 50 millions de francs — à la fin de décembre 1881.

la prospection du territoire métropolitain

EN MARS 1881, LE CRÉDIT LYONNAIS RENFORCE A NOUVEAU SES MOYENS D'ACTION. Affaires accrues, risques plus élevés, nouveau programme en perspective, voilà les principaux faits qui motivent le nouvel

appel fait aux actionnaires; le capital se trouve alors porté à 200 millions, libéré de moitié. Compte tenu d'une prime de 50 millions affectée au renforcement des réserves, c'est une rentrée d'argent frais de 100 millions au total.

LE CRÉDIT LYONNAIS VEUT ÊTRE PRÉSENT PARTOUT. Le programme d'expansion en province, tracé par H. Germain, est très vaste. La France est partagée en deux zones séparées par une ligne allant approximativement de Bayonne à Belfort. La région Sud sera dirigée de Lyon, la région Nord dépendra de Paris. " Le but de notre Président ", lit-on dans la correspondance entre Paris et Lyon, " est de prendre pied en France dans toutes les places d'une certaine importance et d'arriver partout à une position qui fasse des agences du Crédit Lyonnais la puissance principale de chaque département. Il faut que partout notre influence se fasse sentir et que, dans toute affaire importante en province, nous soyons en mesure de jouer un rôle prépondérant. Nos nouvelles agences doivent être pour les départements ce que nos bureaux de quartier sont pour Paris. Nous devons être partout où il y a quelque chose à faire et partout, bien entendu, à la première place. " Le ton de ce langage contraste singulièrement avec celui des déclarations de 1872 dans lesquelles les horizons se limitaient aux départements limitrophes du Siège Social.
Le premier objectif pour la zone Sud (dite des " Agences Régionales ") est ainsi précisé : " En dehors de 4 places précédemment désignées — Toulouse, Besançon, Perpignan et Narbonne —, M. Germain est d'avis de s'occuper de suite des 5 villes suivantes : Nevers, Moulins, Carcassonne, Valence et Annecy. Notre Président vous prie de mener très rondement cette campagne et surtout de louer vite des locaux. C'est ce que nous faisons nous-mêmes en ce moment pour les villes comprises dans notre rayon. "
De son côté, la Direction de Paris va créer 24 agences dites " départementales " qui se situent dans les régions du Nord et de l'Est (Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Nancy, Épinal, Amiens, Troyes..., au total 13 sièges), les ports maritimes et fluviaux (Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes et Bordeaux) et dans diverses villes de l'intérieur (Orléans, Limoges, Angers, Caen, Rennes...). La réalisation de ce programme ambitieux est poussée avec tant d'activité qu'elle est totale avant la fin de 1882.

DANS CE CADRE ÉLARGI, le Conseil entrevoit un resserrement de plus en plus étroit des liens avec le public et la clientèle. Voici comment, s'adressant aux actionnaires, il précise les grandes lignes de sa politique : " Constituer une clientèle nombreuse recrutée dans toutes les classes de la population, aussi bien parmi les artisans et les petits capitalistes que parmi les grands négociants et les riches industriels, mettre à la disposition du public les services les plus variés..., faire naître ainsi un courant considérable de relations... et

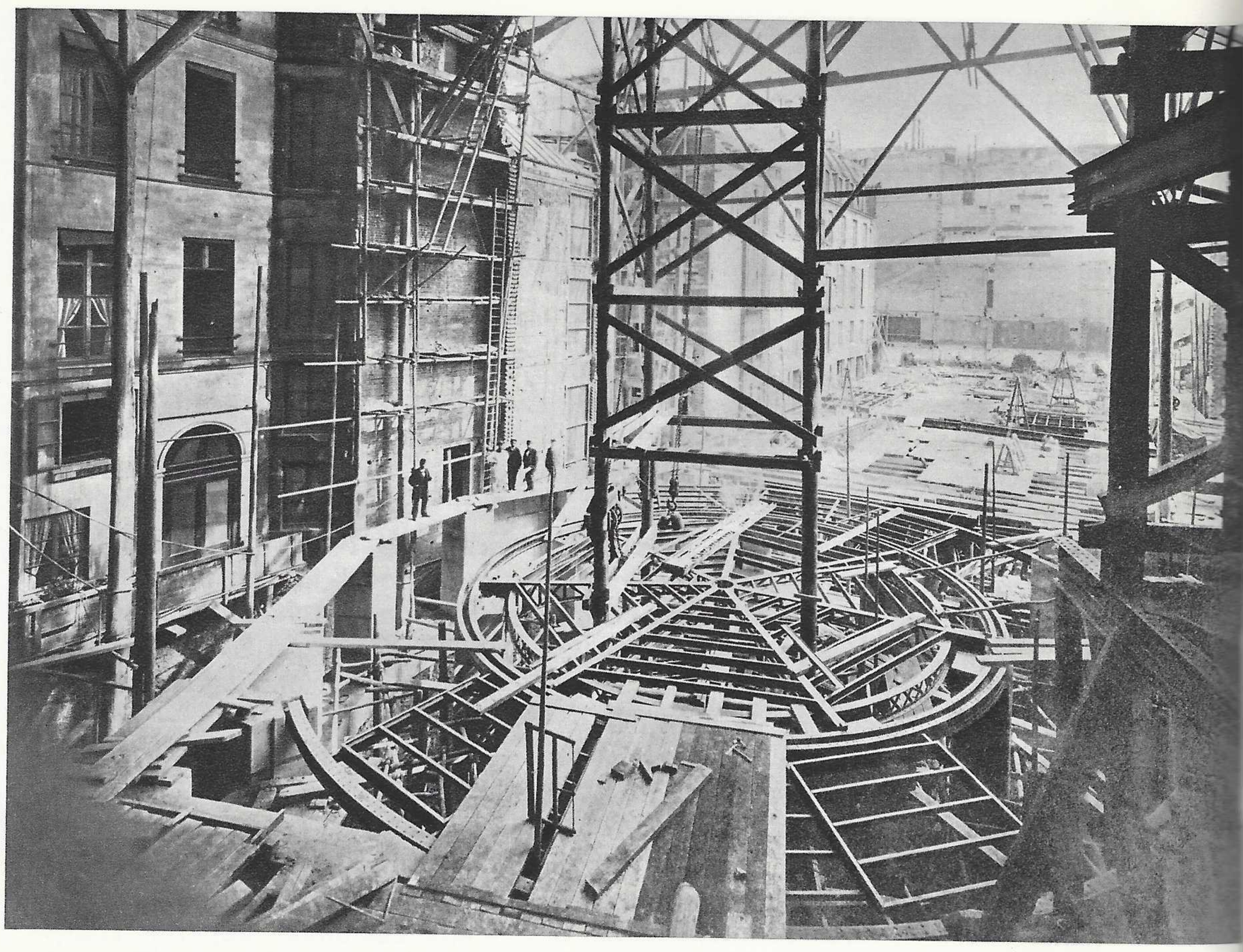

La construction
du grand escalier
du Siège Central (1881).

assurer de cette façon un élément permanent d'opérations normales et régulières dont chacune n'apporte qu'un faible appoint aux inventaires, mais qui, par leur ensemble, constituent la base la plus solide pour les bénéfices d'une maison de banque. "

Le Crédit Lyonnais a clôturé dans de bonnes conditions les exercices 1879 et 1880. Le dividende est porté pour l'un et l'autre à 35 francs et une dotation de 200 000 francs permet la création d'une première "Caisse de Secours et de Retraites du Personnel ". La croissance rapide de la banque, qui éveille parfois des inquiétudes au-dehors, entraîne au sein de l'Établissement des changements qui ne sont pas sans laisser quelque amertume : Paris a pris le pas sur Lyon où H. Germain ne paraît plus guère. Il reste d'ailleurs au Crédit Lyonnais à subir, dans sa ville natale, une grande épreuve dont il lui faudra triompher avant d'atteindre son plein épanouissement.

L'ÉPREUVE DE 1881-1882

ALERTE A MARSEILLE. - La fièvre des affaires était remontée, la spéculation de nouveau lancée. Depuis quelque temps, observe Leroy-Beaulieu, " nous revenons à la rue Quincampoix ". La principale vedette du marché est l'Union Générale aux destinées de laquelle préside Bontoux, fort de ses attaches financières en Autriche, de ses relations dans les milieux industriels lyonnais, et de la faveur dont il jouit chez les agents de change de Lyon. Cette banque vient de porter son dividende de 13 % en 1879 à 32 % en 1880 et le cours de ses actions est passé de 540 francs à la fin de 1878 à 1 500 francs en juillet 1881 pour s'élever dans la suite à 5 000 francs. La politique du Crédit Lyonnais paraît bien pâle à côté de la sienne et sa gestion prudente lui suscite même des reproches de la part des actionnaires. Cependant, à l'automne de 1881, une campagne de dénigrement se développe et le bruit que le Crédit Lyonnais a perdu de très fortes sommes en Bourse provoque un rush sur l'agence de Marseille. " Les Marseillais ", écrit le directeur de l'agence, " marchaient à l'assaut de notre caisse avec entrain. " En cinq jours, on est passé " d'une situation prospère à une situation très dure ". Au total, Marseille a perdu 8 millions et demi, soit la moitié de ses dépôts. Lyon avait pris aussitôt les dispositions nécessaires, mais on comprend comment les banques de province pouvaient être souvent les victimes d'une panique locale. L'avertissement ne fut pas perdu et la crise qu'Henri Germain sent venir va décider de l'orientation du Crédit Lyonnais.

LA SITUATION DES AGENCES RÉGIONALES ET CELLE DU SIÈGE SOCIAL SONT PASSÉES AU CRIBLE. Henri Germain les trouve trop immobilisées. De Paris à Lyon, c'est alors une succession ininterrompue d'instructions sur les mesures à prendre pour parvenir à l'état de liquidité jugé satisfaisant. Il faut sans retard faire rentrer les crédits par caisse, en élever les conditions, les échelonner d'une façon plus satisfaisante, n'en renouveler que la moitié à l'échéance; tous les crédits intérieurs d'acceptation seront éteints ainsi que les crédits dont le montant ne paraît pas justifié par le volume d'affaires des emprunteurs, y compris ceux d'Arlès-Dufour et des Chantiers de la Buire qu'Henri Germain ne craint pas de mécontenter. Il faut aussi réduire de moitié les avances sur titres. Le Président veut désormais connaître chaque semaine la marche des recouvrements; il se fait donner la liste de toutes les avances par caisse excédant 50 000 francs, la ventilation par charge d'agent de change des reports auxquels il s'attaque particulièrement, et qu'il ordonne de cesser totalement à Lyon en ne gardant que ceux qui portent sur les valeurs du groupe du Crédit Lyonnais.

LA PLACE DE LYON EST JUGÉE TRÈS FRAGILE et la correspondance contient à cet égard de fréquents avertissements. " A Lyon, les forces des agents de change sont infiniment moindres qu'à Paris. Il serait malheureux de nous trouver, par des pertes avec le Parquet de Lyon, victimes d'une spéculation à laquelle nous n'avons pas participé et dont nous n'avons profité en rien. " La place, lit-on encore sous la plume de Mazerat parlant au nom du Président, est " affolée " et " les commerçants qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avaient pas opéré en dehors des affaires de leur industrie, sont aujourd'hui jetés dans la spéculation. Il reste bien peu de crédits indiscutables quand une place entière est engagée de telle sorte que l'effondrement d'une valeur pourrait faire perdre 100 ou 200 millions... Les négociants vous ont emprunté sous le couvert de besoins commerciaux à 5 et 6 % pour jouer à la Bourse ".

LES RÈGLES A SUIVRE. - La correspondance fait enfin connaître comment les emplois doivent être désormais répartis. Aux règles fixées, " nous serons tenus de nous conformer, nous ne serons pas plus libres de nous en départir que les directeurs de la Banque d'Angleterre ne sont libres de négliger certaines mesures restrictives lorsque la proportion de l'encaisse par rapport à la circulation tombe au-dessous d'une certaine limite ". Et voici, en définitive, la règle d'or : " Il faut désormais que nous ayons toujours sous forme d'encaisse, de Londres, de bancable et de reports une somme égale à celle de nos dépôts à vue et de nos comptes créanciers. " Aux injonctions pressantes de Paris, on voit Lyon hésitant. Réduire les recouvrements, cesser tous reports, faire rentrer la moitié des crédits par caisse, c'est une tâche difficile et délicate.

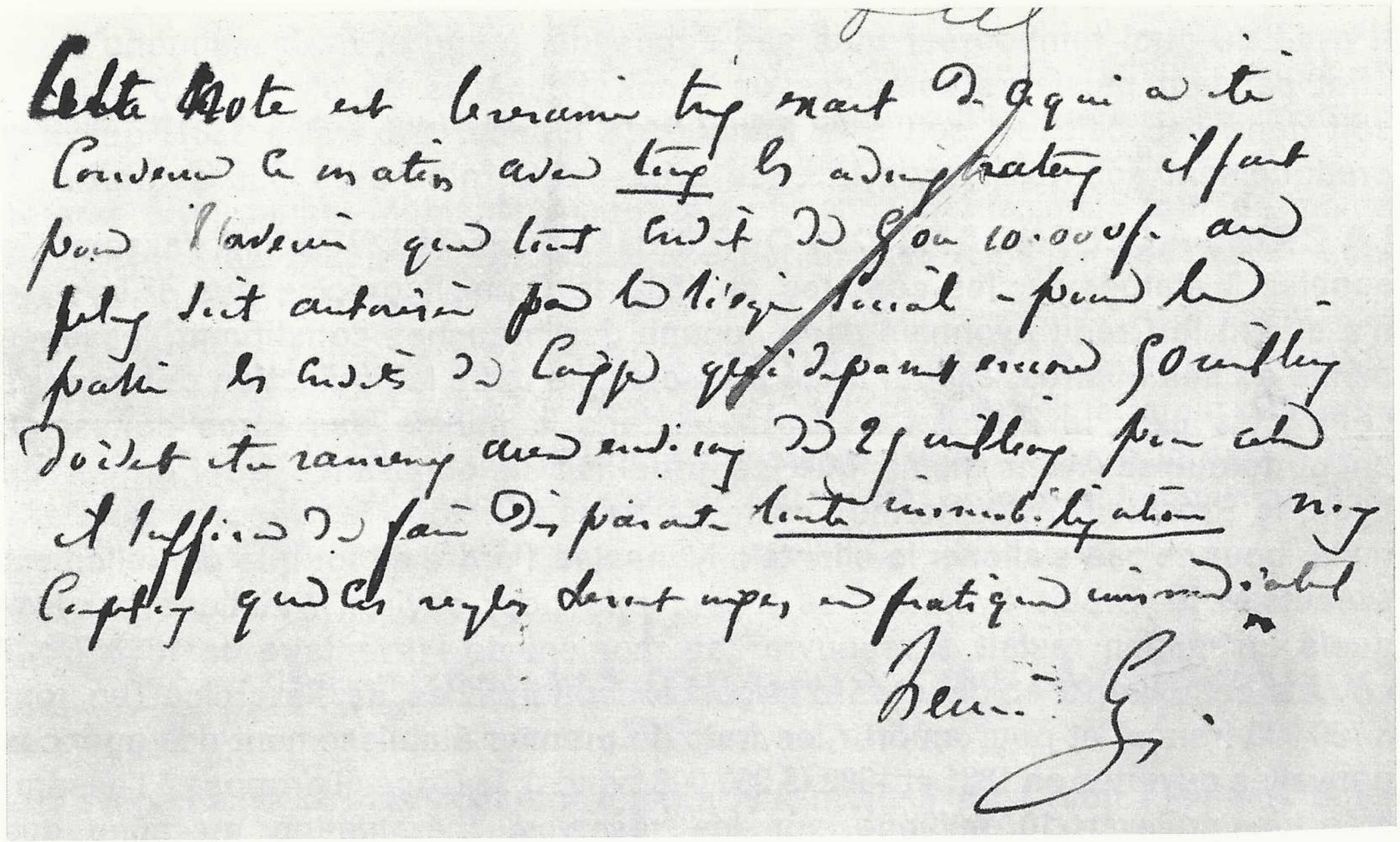

Fac-similé
d'une note manuscrite
d'Henri Germain.

N'est-ce pas aussi mécontenter la clientèle, nuire au prestige de la maison, fournir des armes à la malveillance? Les volontés du Président seront néanmoins mises à exécution... pas assez vite cependant aux yeux de ce dernier. Les agences, fait-il écrire, " sont trop indépendantes dans leurs allures... Il faut qu'on fasse comprendre aux directeurs qu'il ne leur est plus permis de commenter, d'interpréter ou d'ajourner l'exécution des ordres... Leur subordination doit être absolue " et, pour assurer une discipline plus sévère, le Président exige qu'à l'avenir aucun crédit, nanti ou en blanc, aucune avance sur titre dépassant une somme à déterminer ne puissent être consentis sans l'approbation préalable du Siège Social. Rares sont les notes manuscrites d'Henri Germain, qui dicte d'ordinaire ses décisions, mais cette dernière missive est appuyée d'un mot du Président qui a voulu ainsi marquer l'importance qu'il attache au respect des instructions.

LA CRISE ÉCLATE dans les derniers jours de 1881. La liquidation en Bourse à la fin de 1881 a été très difficile; peu de temps après, la Banque de Lyon et de la Loire a suspendu ses paiements. A la liquidation du 15 janvier 1882, le Parquet de Lyon n'a pu satisfaire à ses engagements et, le 30 janvier, l'Union Générale, après avoir épuisé ses disponibilités au soutien des cours de ses actions, a dû également fermer ses portes. Sa faillite a été prononcée au début de février. Le Crédit Lyonnais, qui s'était préparé à la crise, n'en fut pas ébranlé.

Il avait de quoi rembourser tous ses déposants à vue et avait maintenu à cet effet pendant plusieurs semaines un stock d'espèces de plus de 80 millions soit dans ses caisses, soit à la Banque de France. L'exercice 1881, qui était pratiquement achevé lorsque la crise avait éclaté, n'en avait pas souffert.

LA CRISE A CEPENDANT DE LOURDES CONSÉQUENCES. A l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de 1882, le Conseil précise que si la crise n'a atteint le Crédit Lyonnais dans aucune des branches constituant l'essence même de ses affaires, elle lui a été préjudiciable dans la liquidation des reports contractés avec le Parquet de Lyon et dans la baisse des titres conservés en portefeuille. Avant même que se produisit la défaillance du Parquet de Lyon, le Président avait donné l'ordre de transférer tous les reports sur Paris mais, pour ne pas s'aliéner la clientèle lyonnaise, l'ordre ne fut que partiellement exécuté et le Crédit Lyonnais se trouva pris pour environ 7 millions sur lesquels un million restait à recouvrer au moment de l'inventaire de 1882. Pour couvrir cette perte et d'autres charges exceptionnelles de l'exercice (en tout 3 700 000 francs) et pour amortir les frais de premier établissement des agences nouvelles ouvertes en 1881 et 1882 (5 200 000 francs), le Conseil proposa à l'assemblée de prélever 10 millions sur les réserves. L'évaluation au bilan des titres du portefeuille ne fut pas directement révisée, mais 20 millions furent virés des réserves à une provision spéciale pour fluctuations de cours, qui reçut un complément de 10 millions en 1885. Les bénéfices courants ayant produit plus de 8 millions, un dividende put être mis en paiement mais il était ramené à 20 francs. Le Crédit Lyonnais se trouvait également atteint dans le cours de ses propres actions qui, de 887 francs à Paris avant la panique, était tombé à 560 à la fin de 1882. A cette date, la baisse des dépôts à vue pouvait être considérée comme stoppée, mais ils se trouvaient ramenés à 161 millions de francs alors qu'ils avaient atteint 240 millions à la fin de 1881 et 272 à la fin de 1880.

ON PEUT S'ÉTONNER AUJOURD'HUI de la rigueur qu'a montrée le Crédit Lyonnais dans cette période cruciale, dénonçant ses reports, mettant fin aux facilités de caisse que certains débiteurs, attachés à des habitudes encore tenaces, avaient une fâcheuse propension à transformer en une sorte de commandite permanente. Mais la jeune banque avait fait deux fois déjà l'expérience de retraits massifs par ses déposants et, à une époque où s'appliquaient les règles strictes de l'économie libérale, il ne fallait pas compter sur une intervention des Pouvoirs Publics pour provoquer une action de solidarité en faveur d'un Établissement menacé. A temporiser, il n'y avait rien à gagner, mais au contraire tout à perdre. C'était pour le Crédit Lyonnais une question de vie ou de mort. Sans les rentrées de fonds dues à la prévoyance et à l'énergie d'Henri Germain,

sa banque eût immanquablement succombé comme l'ont fait le Crédit Mobilier, l'Union Générale et, un peu plus tard, le doyen des grands Établissements de Crédit; et elle aurait entraîné dans sa chute nombre d'industriels. La tactique du Crédit Lyonnais a été, en définitive, salutaire à l'ensemble de sa clientèle comme à lui-même. Momentanément affaibli, sans doute, mais tout de même victorieux, il est prêt à repartir avec une expérience enrichie par des événements dont il saura tirer la leçon.

UN NOUVEAU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS est alors établi. Le Directeur de Lyon entre au Conseil en qualité d'Administrateur Délégué résidant à Lyon; le Directeur de la succursale de Paris, Mazerat, prend le titre de Directeur Général; Enders, assisté de Bethenod, remplace Letourneur à la Direction de Lyon.

le crédit lyonnais tire la leçon de la crise

Les événements de 1881-1882 ont affermi le fondateur du Crédit Lyonnais dans sa conviction que la gestion d'une banque de dépôts doit être entièrement subordonnée au souci d'offrir une sécurité complète à tous ceux qui lui confient leurs fonds. Des principes qui apparaissaient jusque-là un peu abstraits et qui étaient trop souvent méconnus dans la pratique prennent un sens nouveau au sortir de la crise. Henri Germain en tire des conséquences plus précises et va en assurer désormais la stricte application.

La sécurité commande d'abord la LIQUIDITÉ DES EMPLOIS. C'est une règle désormais établie que l'encaisse, le portefeuille commercial et les reports forment l'essentiel de la couverture normale des exigibilités représentées par les dépôts à vue et les comptes courants créditeurs. Quoi qu'il puisse en coûter aux inventaires, ni la part relative des escomptes dans l'ensemble des emplois ne peut être réduite, ni la qualité du papier ne doit être abaissée. Un exemple caractéristique de cette liquidité a été fourni en 1890 à l'occasion de l'emprunt français auquel le Crédit Lyonnais a versé 297 millions; pour ce faire, il n'a pas eu besoin de restreindre son concours à la clientèle, ni de diminuer ses reports; il n'a demandé aucune avance sur titres à la Banque de France; il lui a suffi d'escompter à cette dernière du papier dont l'échéance n'atteignait pas 40 jours.

La sécurité exige la RIGUEUR DES INVENTAIRES. Non seulement toutes les créances douteuses sont comptabilisées pour 1 franc, mais les coûts d'installation des nouvelles agences, les améliorations apportées aux anciennes font l'objet d'un amortissement rapide; à partir de 1895, ils seront tous intégralement passés par frais généraux dans l'année même de la dépense. En raison de cette

TITRES ET PARTICIPATIONS DU CRÉDIT LYONNAIS

en millions de francs

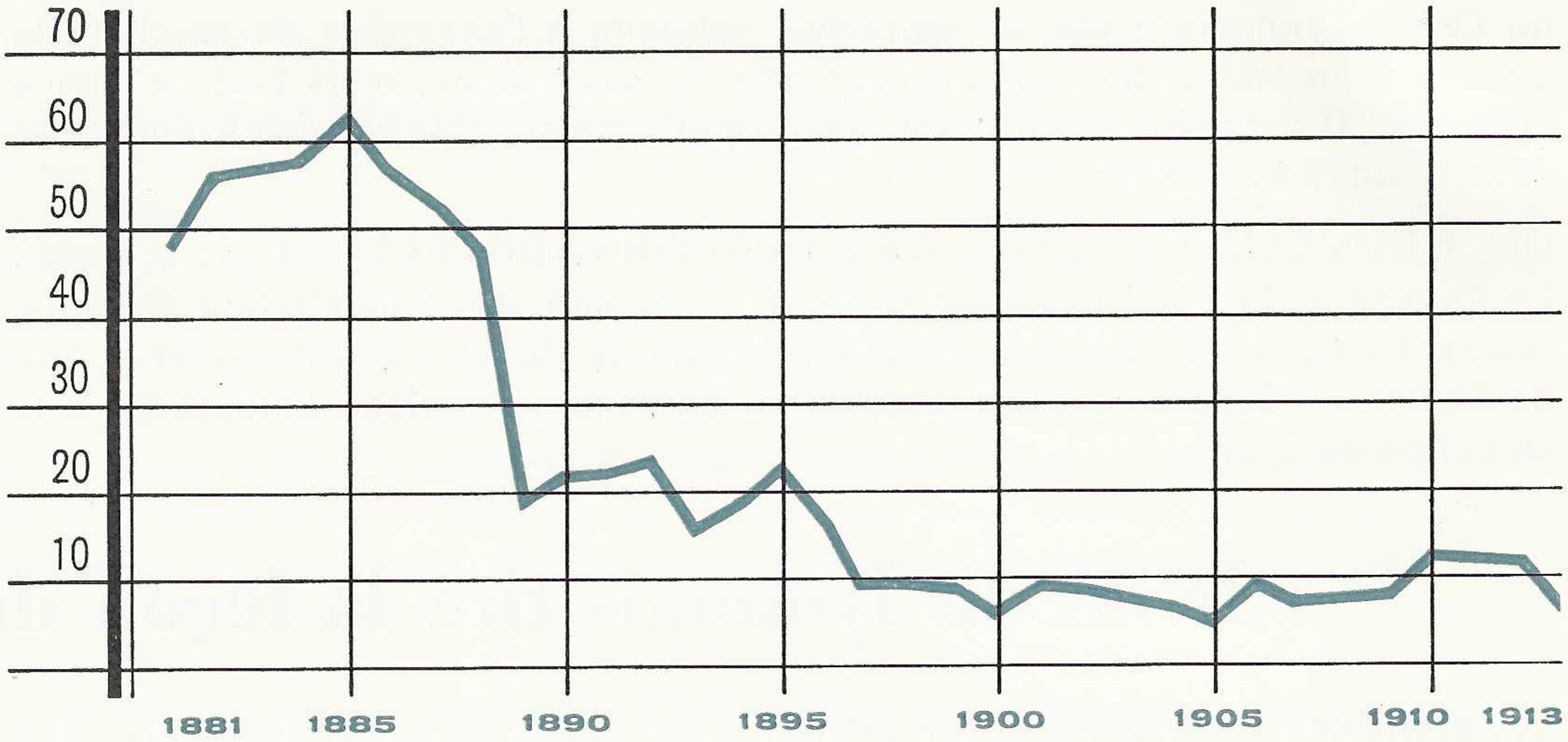

sévérité, le dividende sera ramené à 20 francs pour les exercices 1882 à 1884 et à 15 francs pour les deux suivants.

La sécurité INTERDIT LA SPÉCULATION EN BOURSE ET LES PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES. La règle est établie pour l'avenir, mais il reste à liquider le passé. Dès qu'il en a la possibilité, le Crédit Lyonnais décide donc de réaliser une fraction importante de ses participations immobilières et financières. Le portefeuille titres fut ainsi ramené de 60 à moins de 20 millions de francs au bilan de 1889; la perte, qui n'excédait pas 10 millions, fut couverte par un prélèvement sur la provision antérieurement constituée. Réduite à 20 millions, cette provision couvrait toutes les immobilisations restantes.

La sécurité IMPLIQUE DES FONDS PROPRES IMPORTANTS pour couvrir le risque commercial inséparable des opérations de banque les plus courantes. Sur ce point, le Crédit Lyonnais n'a qu'à persévérer dans une politique qu'il a suivie depuis sa fondation.

DES ANNÉES DIFFICILES

évolution de l'économie

IL FALLUT PLUSIEURS ANNÉES pour que l'économie française, ébranlée par la crise de 1882, retrouve son équilibre, mais elle a pratiquement échappé aux graves secousses qu'allaient connaître en 1890-1893 de grands pays comme l'Angleterre et les États-Unis. L'Angleterre subit des pertes importantes sur ses placements en Argentine et en Australie dont la croissance avait été accompagnée de financements spéculatifs. Les immobilisations qui en résultèrent ont entraîné la chute d'une des plus vieilles maisons de Londres, la Banque Baring. La situation exigea le concours de grandes maisons de la place et de la Banque d'Angleterre qui, pour fortifier sa propre position, fit appel à la Banque de France. L'essor industriel des États-Unis fut arrêté par des réactions violentes provoquant de sérieuses paniques bancaires, des défaillances nombreuses, un chômage considérable (plus d'un million de chômeurs en 1893) et des réductions de salaires de plus de 20 %. En 1886, il y eut des émeutes à Chicago. Cependant, si, en France, l'ambiance restait calme, elle était peu favorable aux affaires car la tendance à la baisse des prix qui se manifestait déjà depuis 1873 persiste presque jusqu'à la fin du siècle.

C'ÉTAIT UN PHÉNOMÈNE GÉNÉRAL DANS LE MONDE, qui affectait les matières premières comme les produits fabriqués, et il avait des causes multiples : facteurs monétaires, développement du machinisme, progrès de la concurrence internationale favorisée par l'extension des voies de communication et la pratique généralisée du libre-échange. La baisse est particulièrement sensible sur les produits du sol : l'hectolitre de blé, qui valait

PRIX DE GROS

Indice général de 45 articles

moyenne annuelle : 1901 - 1910 = 100

22,90 F en 1880, tombera à 14,30 F en 1896. Les populations rurales sont durement frappées. L'industrie, qui, grâce au progrès technique, a pu réduire ses coûts de production, résiste mieux mais est cependant atteinte dans ses débouchés. Cette situation provoque un retour au protectionnisme en France (tarif Méline de 1892) et dans la plupart des pays étrangers. Le consommateur ne profite pas toujours de la baisse des prix de gros, constate un rapport officiel en 1887 :

« On aurait pu croire que la concurrence, si puissante d'ordinaire pour ramener « les cours à leur juste niveau, aurait suffi pour obliger les détaillants à faire « bénéficier leur clientèle de la réduction des prix... mais les progrès des habi- « tudes de bien-être qui se manifestent partout et qui ont été plus accentués « dans le milieu des boutiquiers que partout ailleurs, le développement des « goûts de luxe dans les installations et dans la tenue des magasins, dans

« la toilette des dames de comptoir, l'aggravation des impôts ont singulièrement
« accru les charges des détaillants et grossi le quantum des frais généraux
« qu'ils sont obligés d'ajouter à leur prix d'achat pour balancer leurs comptes. »

L'EXPOSITION DE 1889 fut, malgré les difficultés qui pesaient sur les affaires, une imposante manifestation de la puissance réelle du pays, préfigurant le renouveau industriel qui allait caractériser les dernières années du siècle et les débuts du XXe. A ses 33 millions de visiteurs — respectivement deux et trois fois plus qu'en 1878 et en 1867 — elle offrait le spectacle de la tour géante construite par l'ingénieur Eiffel, qui heurta le sens esthétique de beaucoup de contemporains et fut considérée par certains comme " le déshonneur de Paris ". La galerie des machines, toute en fer elle aussi, présentait sur 420 mètres de longueur les dernières créations de l'industrie.

La Tour Eiffel
en construction.

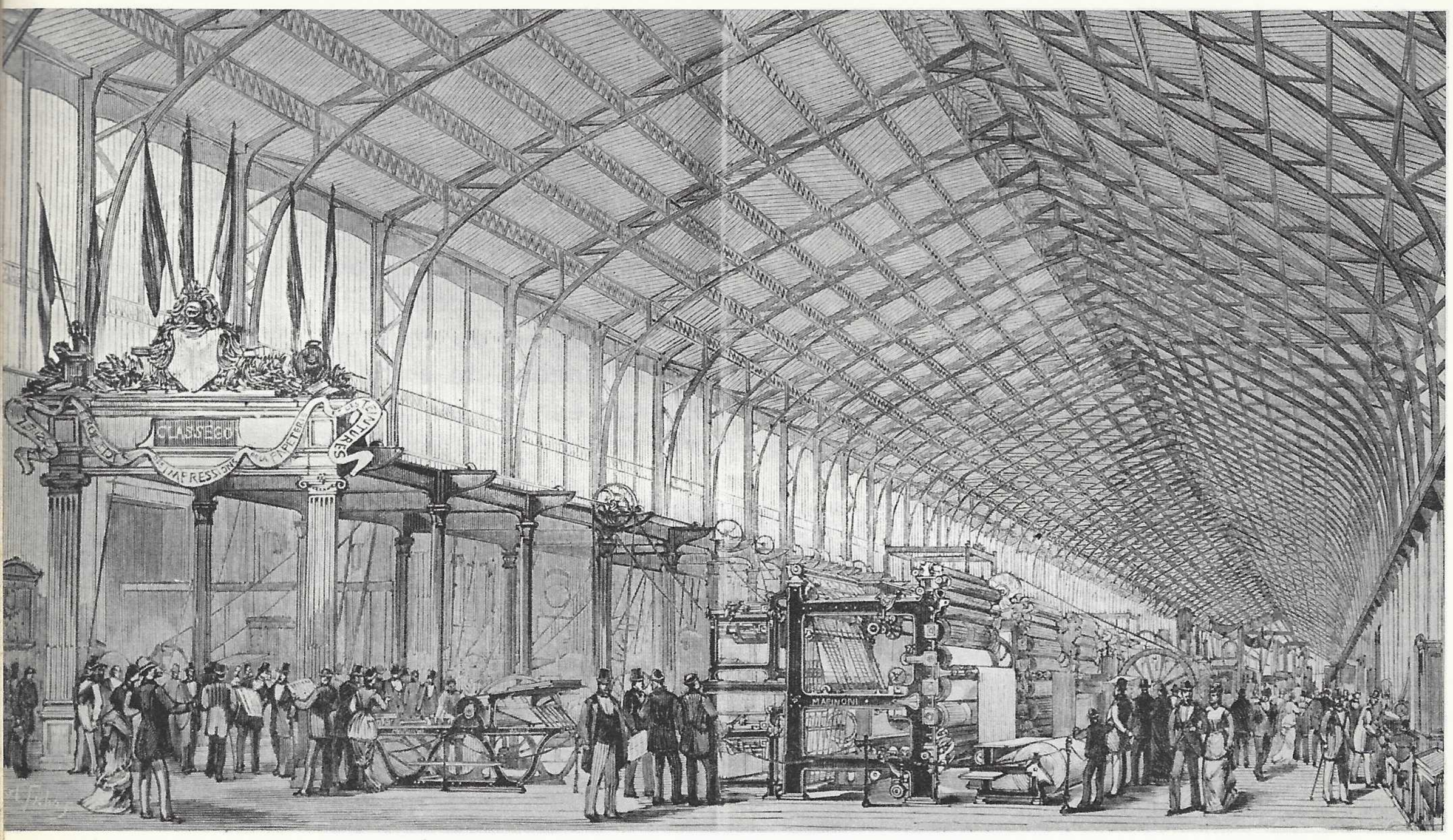

Exposition Universelle de 1889 : la Galerie des Machines.

LE PROGRÈS DÉSORMAIS MARCHE A PAS DE GÉANT avec la puissance toujours croissante des machines à vapeur, l'apparition des turbines, des générateurs et moteurs électriques, la généralisation des transmissions de courant à distance. L'éclairage électrique, dont la lampe à incandescence permet l'utilisation pratique, donne lieu aux premières concessions à Paris à partir de 1889. Stimulée par cette concurrence, la Compagnie Parisienne du Gaz multiplie le nombre des colonnes montantes et s'efforce de répandre l'usage des appareils de chauffage. Le téléphone, introduit en France peu avant 1880, fut d'abord exploité par des compagnies privées dont la concession fut rachetée par l'État en 1890. Paris fut relié à Rouen, au Havre et à Lille en 1885, à Marseille en 1888. Le moteur à explosion est à l'origine d'une révolution dans les transports. Dès 1890-1891, Panhard-Levassor et Peugeot sortent leurs premières automobiles à pétrole. Le 28 décembre 1895, les familiers des boulevards ont la surprise de la première séance cinématographique au Grand Café. La séance dure une demi-heure, et 18 séances se succèdent dans la journée. On compte 2 000 à 2 500 entrées par jour. Entre-temps, sous le régime libéral de la loi de 1881 qui

supprime la censure, le cautionnement et l'autorisation préalable en matière de presse, les journaux se sont multipliés et l'invention de la première machine rotative par Marinoni permet au " Petit Journal " de tirer à 1 500 000 exemplaires. Alors se généralise le quotidien à 5 centimes. De nouvelles techniques industrielles apparaissent : l'électrolyse de l'aluminium, la fabrication de la soie artificielle par le procédé de Chardonnet, le four électrique de Moissan, la fabrication d'aciers spéciaux, le moteur Diesel, la pellicule photographique en celluloïd, les premières constructions en béton armé, les premiers essais de goudronnage des routes... Hollerith, vers 1889, invente la première calculatrice à cartes perforées. La fin du siècle est marquée par de nombreuses découvertes scientifiques avec les premières transmissions par T.S.F., les premiers travaux sur l'électron, la découverte des rayons X, celle du radium par Pierre et Marie Curie... La médecine fait aussi d'importants progrès avec les travaux de Pasteur sur la vaccination, de Koch sur la tuberculose, de Roux sur la diphtérie...

le marché monétaire et les valeurs mobilières

UN AVILISSEMENT DU LOYER DE L'ARGENT accompagne la baisse des prix et se prolonge, comme elle, sur une longue période d'années. Le taux officiel de l'escompte est descendu jusqu'à 2 % pendant les années 1896 et 1897. Il en résulte pour les banques une faible productivité de leurs emplois. Elles chercheront une compensation dans le développement du volume de leurs affaires et le perfectionnement de leur organisation.

LE MARCHÉ FINANCIER fut dans l'ensemble bien disposé, sauf aux alentours de 1889, année troublée par la déconfiture de la Compagnie Interocéanique du Canal de Panama qui fit éprouver des pertes sévères à l'épargne française. En outre, les difficultés, à la même époque, d'un grand établissement de crédit, dont la création remontait à 1848, suscitèrent des inquiétudes que des mesures de renflouement prises d'urgence parvinrent heureusement à apaiser avant que les retraits dans les autres banques aient pris trop d'ampleur.
La baisse des taux d'intérêts a permis à l'État, aux départements, aux villes et autres emprunteurs de remplacer des dettes contractées à prix élevé par de nouveaux emprunts émis aux conditions plus favorables du marché. C'est ainsi qu'en 1883 les rentes 5 % 1871 et 1872 sont converties en un 4 ½ % nouveau tandis qu'une opération analogue, sous le Ministère Rouvier, transforme l'ancien 4 ½ % et le 4 % en 3 % perpétuel. Le 3 % perpétuel franchit le pair en 1892 et, à partir de 1895, les Compagnies de chemins de fer trouvent preneurs pour des obligations du type 2 ½ %.

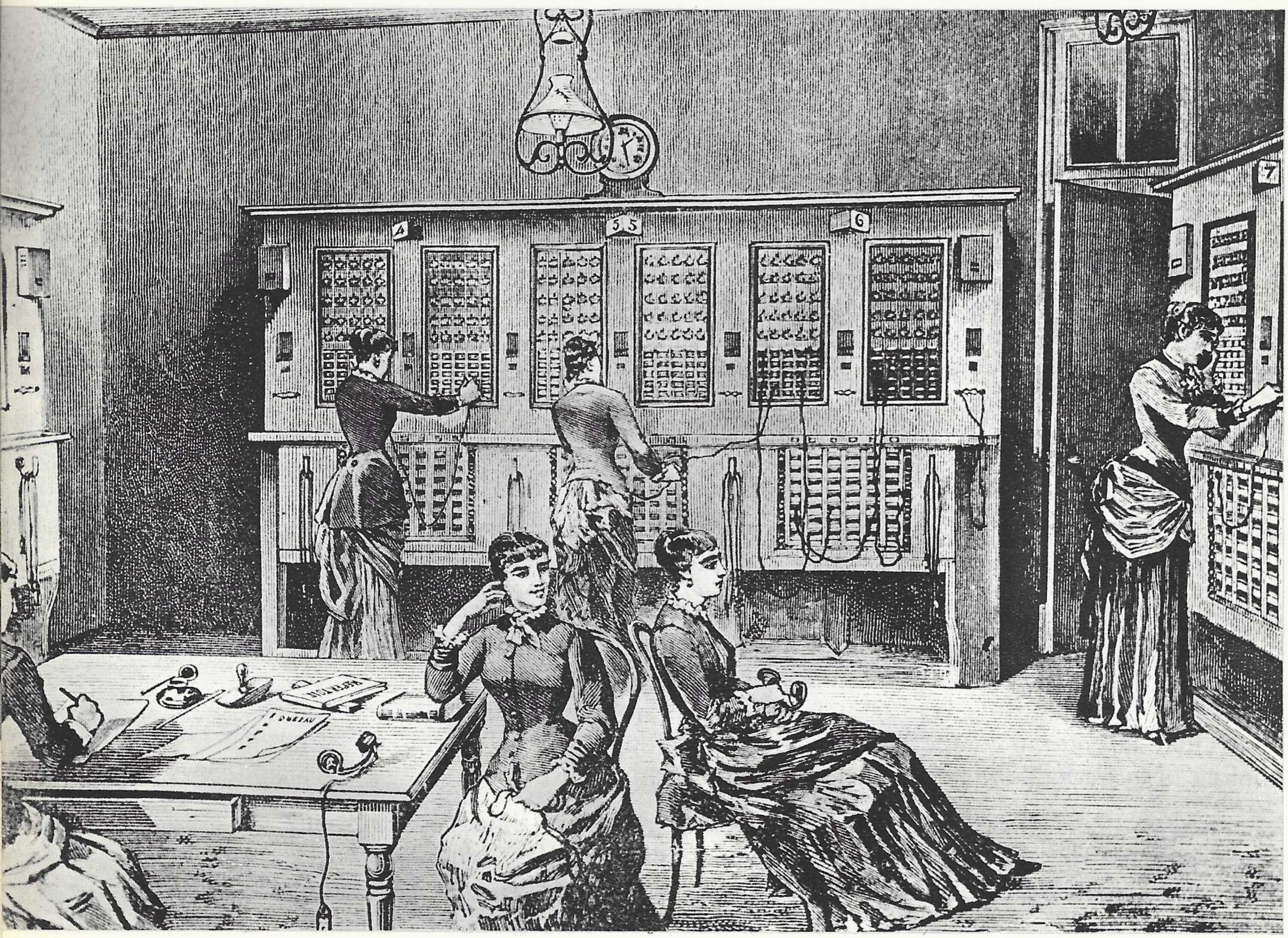

Un central téléphonique vers 1890.

Le capital nominal des VALEURS FRANÇAISES A REVENU FIXE inscrites à la Cote Officielle des Agents de Change de Paris et restant en circulation est passé de 38 milliards en 1880 à 53 milliards en 1899. L'augmentation, acquise presque entièrement avant 1890, porte essentiellement sur les rentes, les obligations du Crédit Foncier de France et celles des Chemins de fer. Les travaux publics, les expéditions coloniales sont en majeure partie responsables des dépenses extraordinaires de l'État qui avait créé en 1879 un nouveau type d'emprunt, le 3 % amortissable, pour l'application du plan Freycinet. L'État trouvait facilement des souscripteurs puisque l'emprunt 1886 est couvert plus de 20 fois. Cependant, la gestion des finances publiques trouve en Henri Germain un

censeur impitoyable et mordant qui critique le manque de clarté et de sincérité des budgets, la pluralité de caisses, les dépenses engagées dans la construction de lignes improductives de chemins de fer secondaires. Certains de ses discours à la Chambre ont eu, en 1885 et en 1890, un grand retentissement dans la presse et ont consacré sa réputation d'orateur sobre et solidement documenté.

Quant aux VALEURS FRANÇAISES A REVENU VARIABLE, leur capital nominal est passé entre 1880 et 1899 de 4,2 à 5 milliards ½; leur valeur boursière, qui était de 8 milliards ½ en 1880, atteignait 13 milliards en 1899. D'autre part, de nombreuses valeurs étrangères ont été introduites sur le marché; on en compte 270 environ à la Cote Officielle en 1900 au lieu de 140 en 1880.

Dans l'ensemble, on estime que le portefeuille français s'est accru de 55 milliards de francs en 1880 à plus de 70 milliards en 1890 et à près de 90 milliards vers la fin du siècle, sur lesquels un peu plus de 25 milliards en valeurs étrangères.

LOYER DE L'ARGENT

Banque de France

taux moyen d'escompte

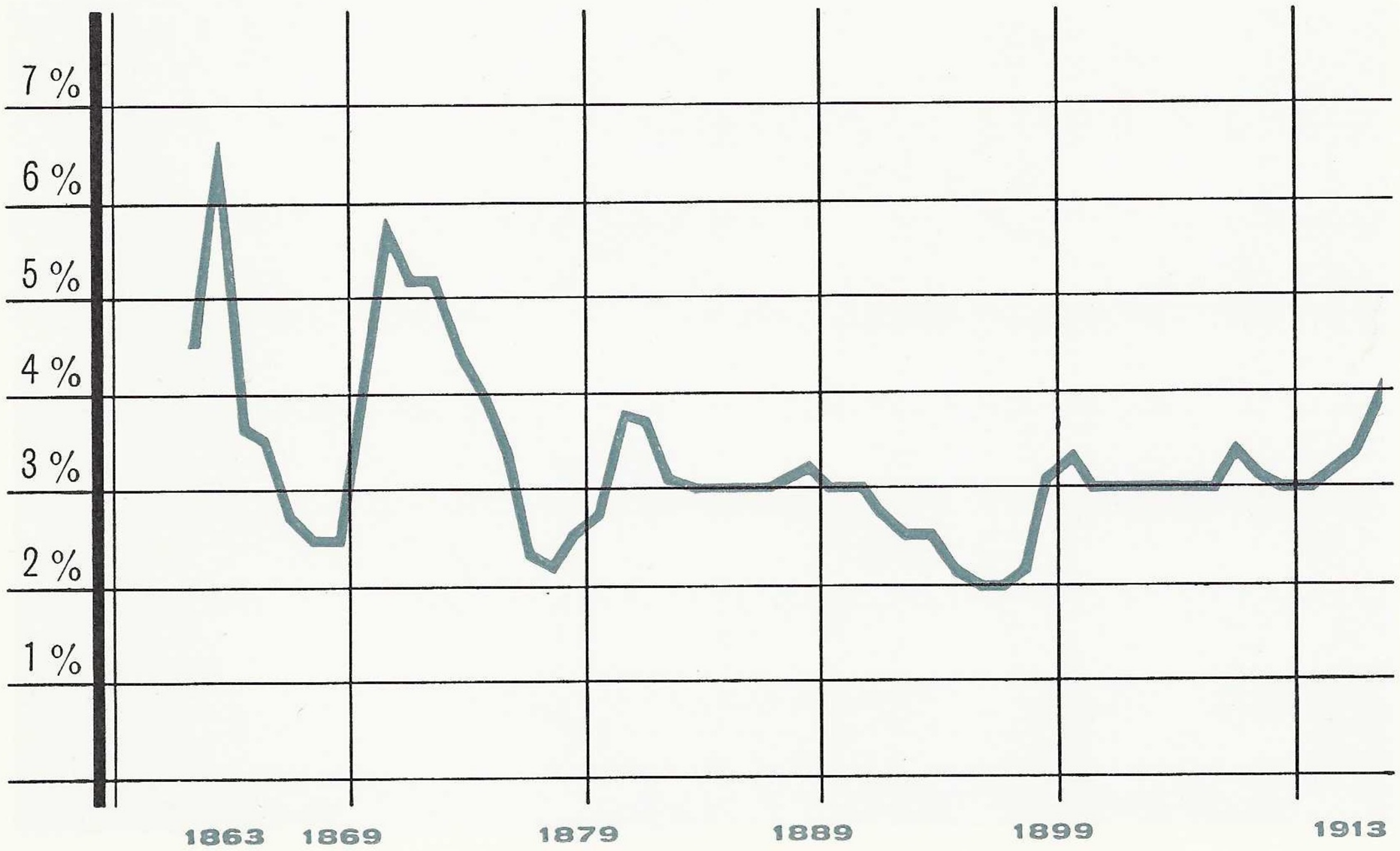

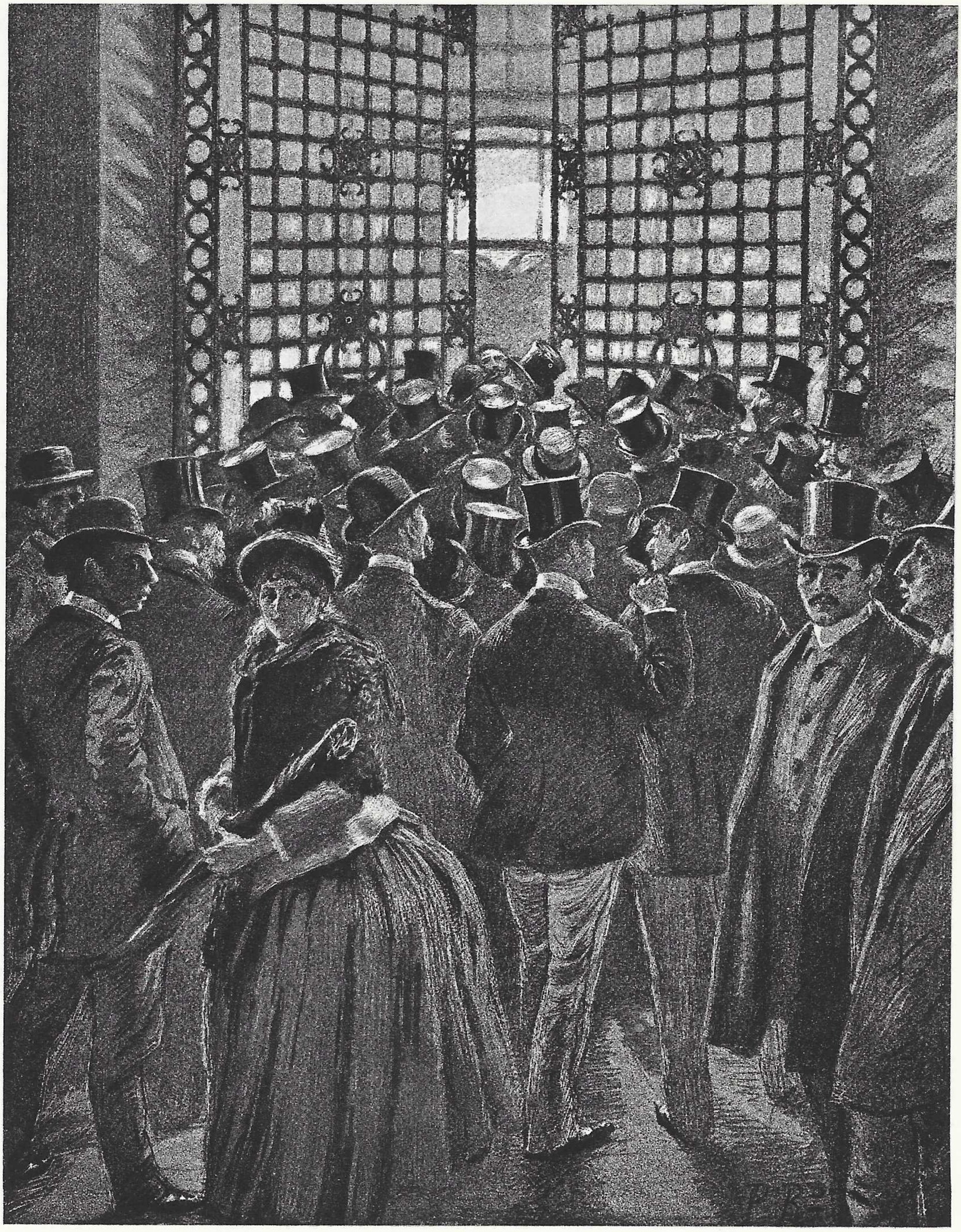

La Petite Bourse du soir
au Crédit Lyonnais
vers 1885.

LA MARCHE DE L'EXPLOITATION DE 1883 A 1900

un temps d'arrêt

Après la crise de 1882, le Crédit Lyonnais mit quelque temps à panser ses blessures. Les conditions étaient pour lui d'autant plus difficiles qu'il venait d'ouvrir à Paris et en province de nombreux Sièges qui se heurtaient dans la recherche de la clientèle à la concurrence d'établissements déjà solidement implantés. Leur exploitation n'était naturellement pas encore entrée dans sa phase productive. Le poids des patentes qui frappent les bureaux de quartier de Paris comme s'il s'agissait d'établissements indépendants obligea même à fermer provisoirement les moins importants ou les plus rapprochés du Siège Central, soit une douzaine d'entre eux.

C'EST SEULEMENT EN 1886 que le total des fonds déposés par la clientèle retrouvera son niveau antérieur à la crise. Mais les dépôts à terme en représentent une part sensiblement moindre qu'autrefois. Le Crédit Lyonnais ne recherchait plus cette catégorie de ressources très coûteuse et dont la stabilité était apparue illusoire dans les mauvais jours. Le portefeuille commercial avait rejoint dès 1885 le montant le plus élevé antérieur à la crise. Quant aux bénéfices, ils ne dépasseront qu'après 1890 ceux de 1881. Le dividende qui avait été abaissé jusqu'à 15 F remonta à 17,50 F en 1887. Le programme d'expansion fut repris en 1888.

extension du réseau et agrandissement des sièges

De très importants travaux sont engagés dans les Sièges principaux pour répondre à l'accroissement de leurs activités et la création d'agences en province reprend à une cadence soutenue. A Lyon, où les services en rapport avec le public avaient déjà été transférés dans une maison face au Siège, de nouveaux locaux sont occupés dans le Palais du Commerce et, comme la salle de la Bourse les sépare des locaux primitifs, le Crédit Lyonnais est autorisé à les relier par une galerie souterraine. Lyon, comme Paris, s'entoure de bureaux de quartier; les premiers étant ceux de Vaise, de Perrache et de la Guillotière.

L'IMMEUBLE DU SIÈGE CENTRAL est le théâtre d'agrandissements successifs; ceux commencés en 1881 lui ont donné sa façade actuelle sur le boulevard, le grand escalier à double révolution et une grande partie du Hall des Titres. Le Bureau des Étrangers a reçu de nombreuses visites à l'occasion de l'Exposition de 1889. Dans la Salle des Pas Perdus se pressent le soir les habitués de la Petite Bourse et celle-ci accueille les dames. Les services de titres ont embauché depuis 1883 les premières dames employées et on en comptera près de 500 en 1898. Une note de service de 1885 nous donne quelques détails sur ce personnel féminin. Les jeunes femmes sont pour la plupart titulaires d'un diplôme : brevet d'institutrice, brevet de capacité, certificat de cours commerciaux ou au moins certificat d'études. " Depuis le début de l'expérience, la discipline a été irréprochable. Le travail est fait en général avec une remarquable dextérité... Quelques-unes sont remarquablement intelligentes... On peut affirmer que l'essai d'une organisation de services de femmes a réussi. " Ajoutons qu'elles n'ont aucun contact avec leurs collègues masculins et qu'elles entrent par un escalier spécial. Vers 1895, une nouvelle tranche de travaux s'achève, sur la rue de Gramont. Ils comportent notamment l'aménagement de nouveaux sous-sols avec des salles de coffres-forts. Le nombre des compartiments loués à Paris passe ainsi en dix ans de 2 300 à 14 000. Dans la dernière année du siècle, on aménage encore deux sous-sols supplémentaires. Pour évacuer des archives déjà volumineuses, un vaste immeuble est acquis dans le quartier de la Glacière.

DES DIRECTIONS SPÉCIALES ont été créées pour assumer respectivement l'exploitation des Sièges parisiens, des agences " départementales ", des agences " régionales " et des agences étrangères. A Paris, les bureaux de quartier précédemment fermés sont rouverts pour la plupart et on en crée de nouveaux. En province, le nombre des Sièges s'accroît de 94. Leur création, comme à Calais et au Mans, remplit parfois un vide causé par des défaillances locales.

CRÉDIT LYONNAIS, 19, Bouleva

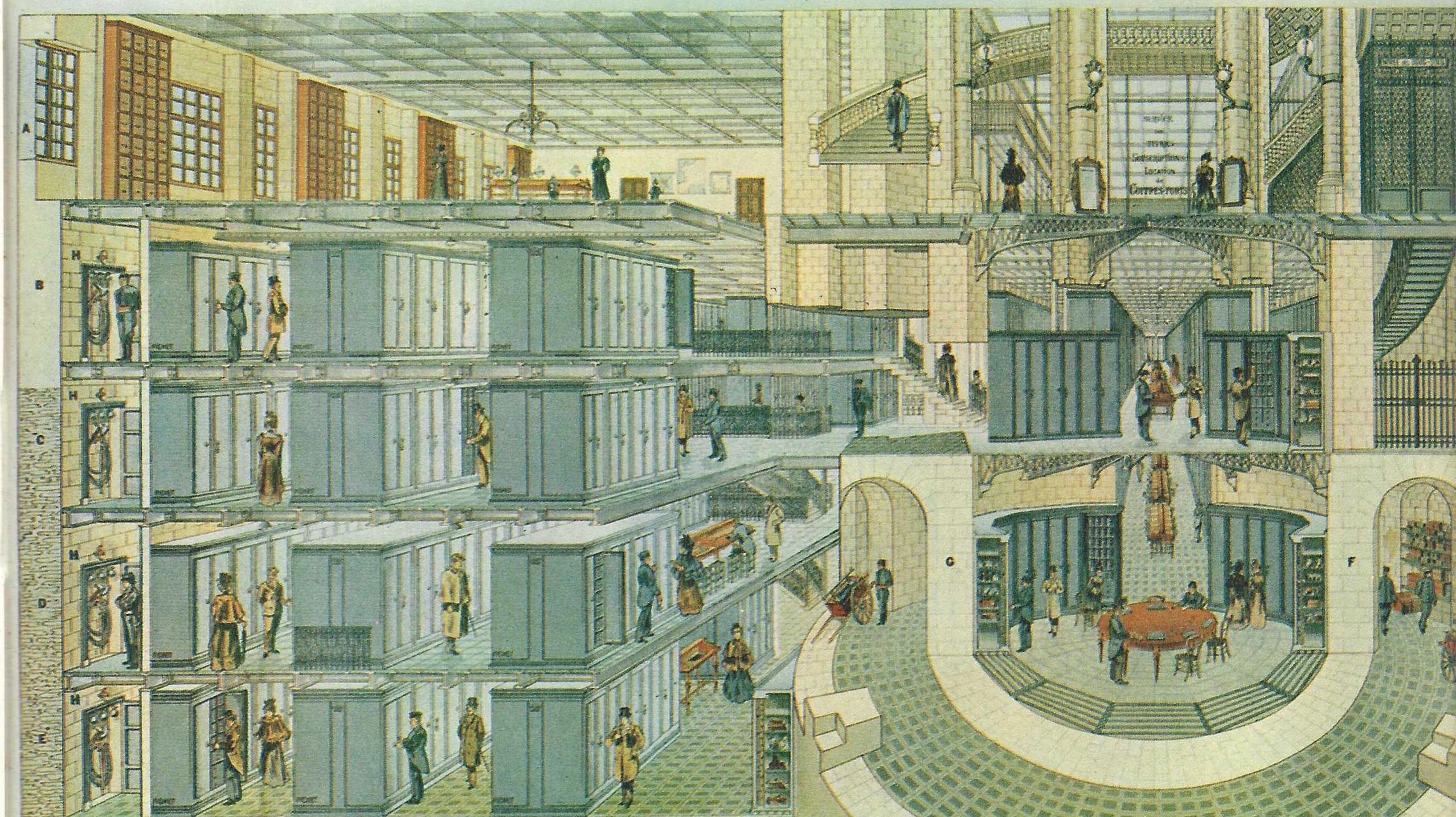

LÉGENDE EXPLICATIVE

A Rez-de-Chaussée. C 2e Sous-Sol. E 4e Sous-Sol. G Poste d'Incendie.
B 1er Sous-Sol. D 3e Sous-Sol. F Dépôt de Malles et Coffrets. H Poste de Surveillance.

VUE EN COUPE DES SOUS-SOLS DE L

Montrant l'aménagement intérieur des Salles affectées au

SURFACES AFFECTÉES EN SOUS-SOL A LA LOCATION DES COFFRES-FORTS ET A

rd des Italiens, à PARIS

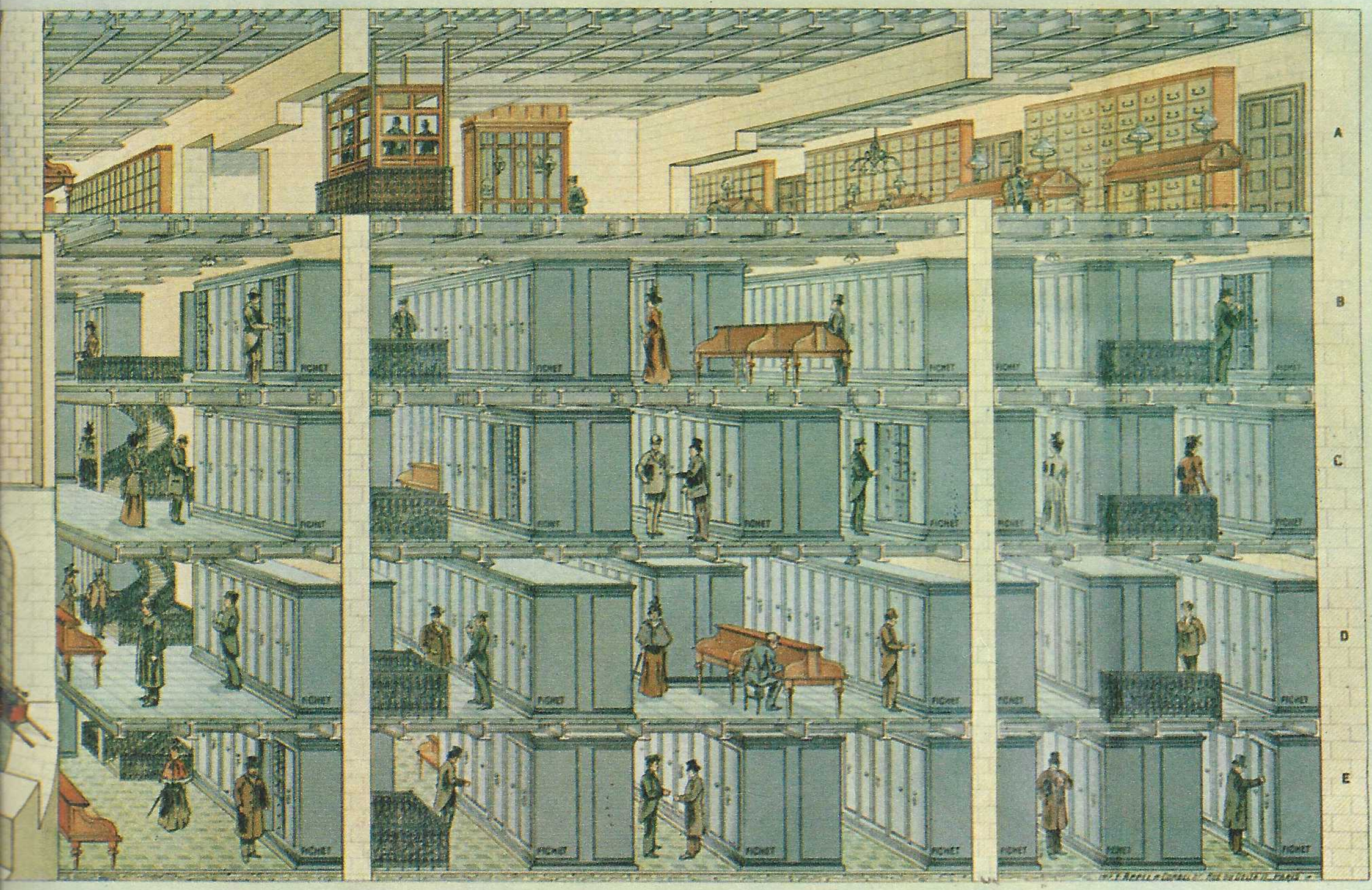

HOTEL DU CRÉDIT LYONNAIS

Service de la Location des Coffres-Forts (A.D.)

CONSERVATION DES TITRES = 11.200 MÈTRES CARRÉS

LÉGENDE EXPLICATIVE

A Rez-de-Chaussée
B 1er Sous-Sol
C 2e Sous-Sol
D 3e Sous-Sol
E 4e Sous-Sol
F Dépôt de Malles et Coffrets
G Poste d'Incendie
H Poste de Surveillance

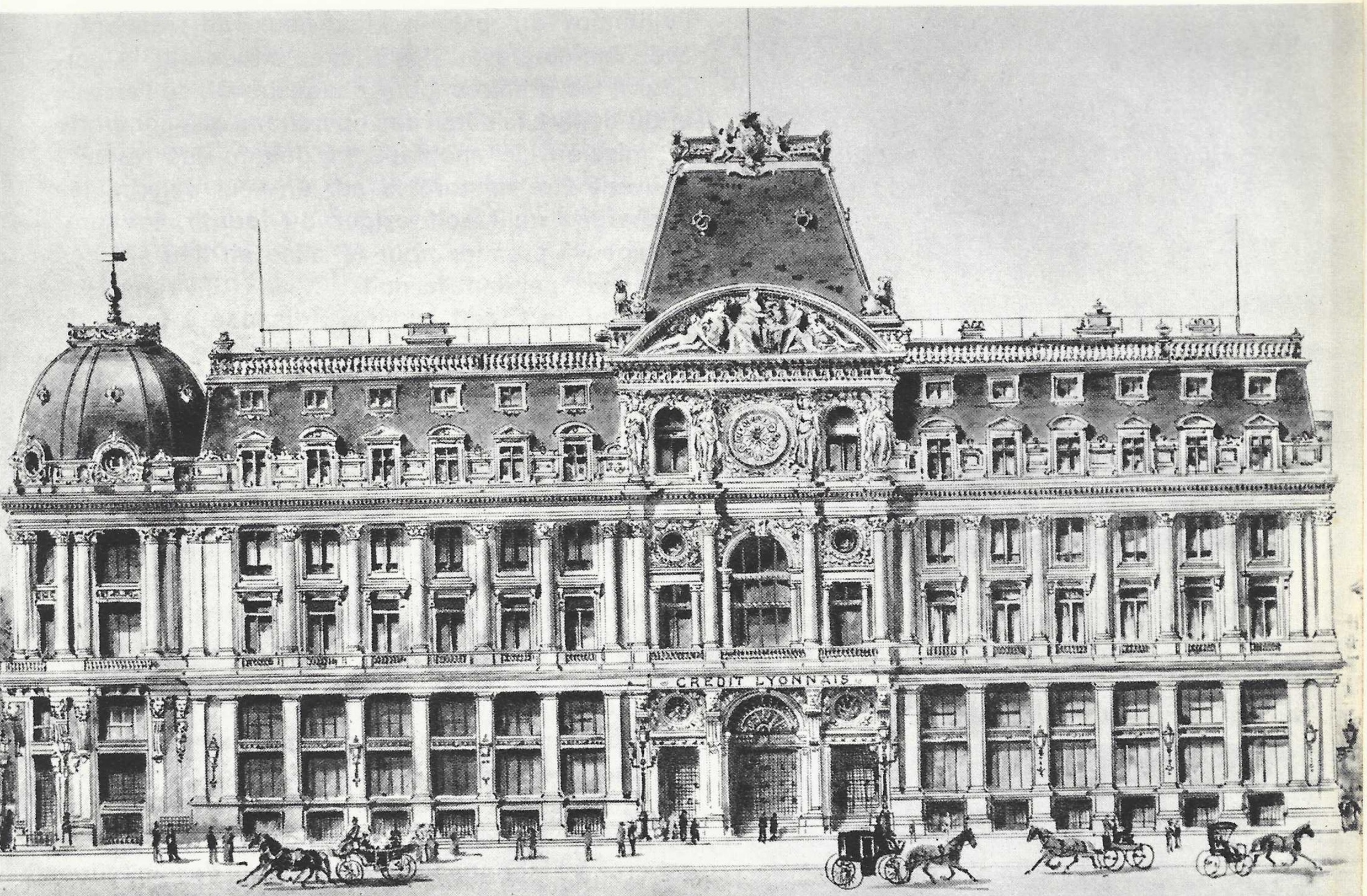

La façade du Siège Central (1893).

Quelques-uns des nouveaux Sièges sont exploités selon une formule nouvelle qui a été appliquée pour la première fois à Charleville : ils ouvrent seulement une ou deux fois par semaine, les jours de marché par exemple. On en compte 14 au début de 1900.

Pour le démarchage de la clientèle, à cette époque, la bicyclette a rendu de grands services; elle a permis d'intensifier les visites à domicile, jusqu'à la ferme, et la prospection des foires et marchés. Le transport des plis et valeurs entre Sièges rapprochés était confié à des agents appelés " pèlerins ". Un recueil des instructions concernant les "pèlerinages" entre agences et sous-agences nous a été conservé pour l'année 1900. On y trouve minutieusement relatés :

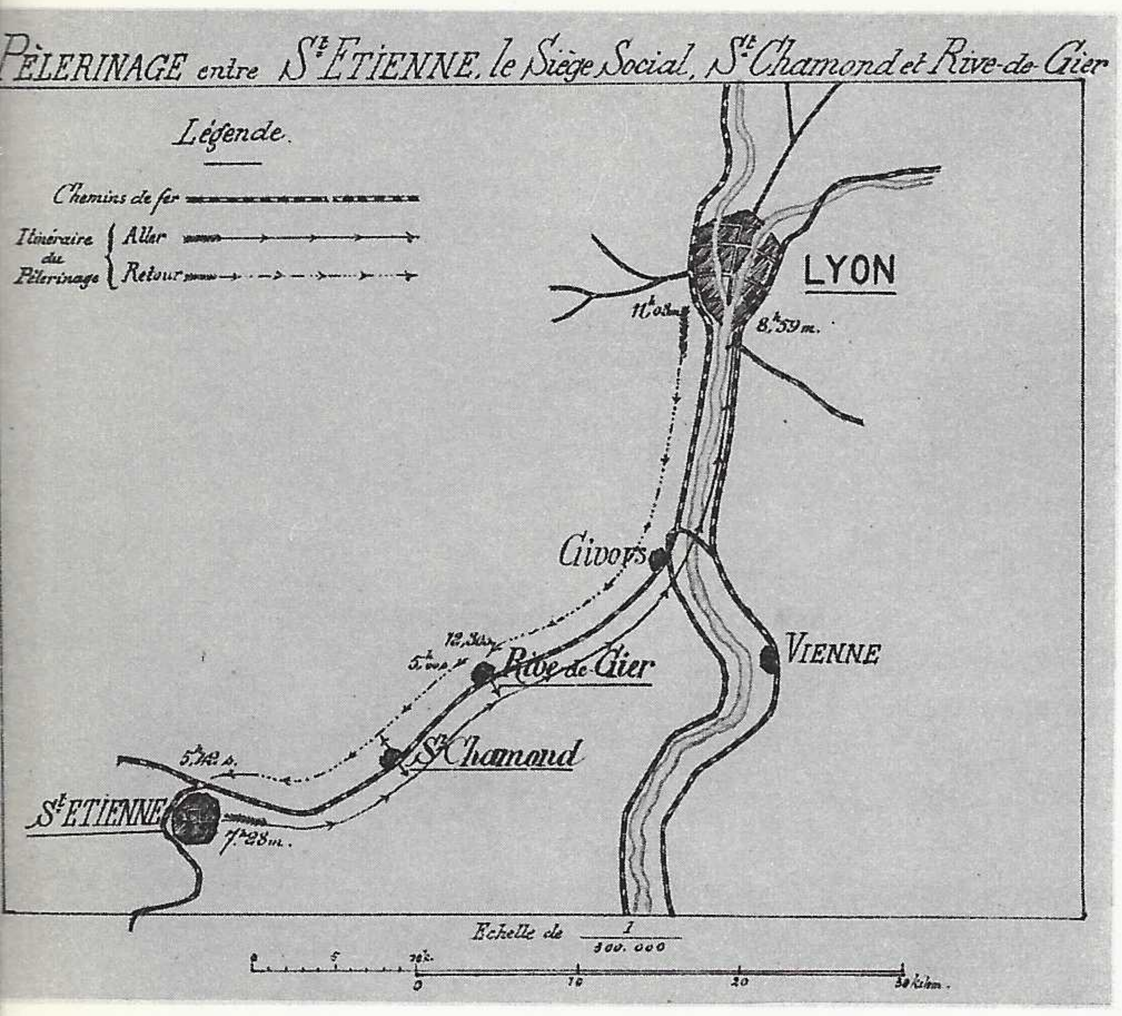

Itinéraire d'un " pèlerinage " en 1900.

Agence de Bruxelles.

l'itinéraire du pèlerin, les lieux de rencontre avec les employés des Sièges situés sur le parcours, les horaires, pour chaque arrêt, de l'arrivée et du départ, le détail des opérations que comporte la mission, le montant maximum des valeurs pouvant être emportées par un seul pèlerin, les décharges qu'il doit exiger ou fournir, les précautions à prendre pour la mise en lieu sûr des sacoches pendant la nuit...

Au total, le Crédit Lyonnais dispose à la fin de 1900 de 191 Sièges dans la Métropole contre 26 en 1878. En Algérie, dont le commerce avec la France s'élargit, le Crédit Lyonnais s'est installé à Philippeville, à Constantine et à Sidi-bel-Abbès.

LE GROUPE DES AGENCES ÉTRANGÈRES

connaît encore d'importants développements. L'Agence de Londres, qui est dépositaire d'une quantité importante de titres et possède un agencement spécial de caveaux et de caisses pour en assurer la conservation et la gestion, s'adjoint un bureau dans le quartier résidentiel du West-End. En Espagne des agences nouvelles sont créées à Barcelone — centre de transactions commerciales et industrielles considérables et marché financier de premier ordre — et à Valence. Au Portugal, il est créé à Lisbonne une agence, dont l'exploitation sera ensuite transférée à une filiale : le Crédit Franco-Portugais. Le Crédit Lyonnais n'était pas encore installé en Belgique; c'est chose faite en 1888 avec la création de l'Agence de Bruxelles, ville qui était reliée par téléphone avec Paris depuis l'année précédente. En Russie, le Crédit Lyonnais a obtenu du Gouvernement Impérial l'autorisation de créer deux nouvelles agences à Moscou et à Odessa. Il poursuit son extension dans le Proche-Orient en s'installant à Smyrne, place la plus commerçante du Levant, à Stamboul et à Jérusalem. Un essai d'exploitation à Bombay et à Calcutta est resté sans lendemain.

LE CHOIX DES HOMMES est toujours la préoccupation dominante d'Henri Germain. Lorsqu'une vacance se produit dans le Conseil d'administration, les nouveaux Administrateurs se recrutent maintenant dans le haut personnel de l'Établissement : c'est ainsi que sont désignés notamment Bethenod, Kleinmann, Bô, Enders, Rosselli. Plutôt que de faire appel à des personnalités de l'industrie, le Président préfère s'entourer, en dehors des membres de sa famille qui eux-mêmes ont fait d'abord leurs preuves dans l'exploitation, de techniciens de la banque, formés à ses méthodes, qui empêcheront le Crédit Lyonnais de dévier de la ligne qu'il s'est tracée depuis 1882.

le volume des opérations et leurs résultats

L'activité dépensée dans les agences de toute nature a eu pour résultat, sur un espace de 10 ans (1887-1897), de porter de 30 500 à 94 500 le nombre des déposants titres et de 98 000 à 228 000 celui des comptes espèces.

AUSSI LE TOTAL DES RESSOURCES apportées par la clientèle augmente considérablement. Dans une première phase allant de décembre 1887 à décembre 1893, la progression porte surtout sur les dépôts de la clientèle privée qui ont approximativement doublé, dépassant alors le montant des comptes courants commerciaux dont l'augmentation était seulement de 25 %. Après une forte poussée, en 1894, jusqu'à 500 millions, les comptes courants marquent, comme les dépôts, un recul passager en 1895. A partir de 1896, la progression d'ensemble reprend mais les mouvements relatifs des dépôts et des comptes courants sont inversés par rapport à ce qu'ils étaient dans la période 1887-1893. En conséquence, les comptes courants dépassent largement au 31 décembre 1900 le montant des dépôts, l'ensemble des ressources provenant de la clientèle atteignant 1 200 millions contre 520 millions à la fin 1887.

LES RESSOURCES PROPRES ont été mises en harmonie avec ce volume croissant d'engagements. La libération intégrale du capital en cinq fractions de 1894 à 1896 a fourni 100 millions. En 1900, le Crédit Lyonnais a demandé à ses actionnaires un nouvel effort. Il a porté son capital de 200 à 250 millions de francs et, par le jeu de la prime (425 F par action de 500 F) versée sur les souscriptions nouvelles, ses réserves apparentes peuvent être élevées à 100 millions. Le Crédit Lyonnais présente ainsi au dernier jour du siècle un bilan de 1 702 millions, montant encore jamais atteint par une banque commerciale, qui lui fait distancer même les institutions financières de la Cité, dont le crédit est mondial. Converti en monnaie française, le total de la première des grandes banques anglaises, la " Lloyds Bank ", se monte à 1 462 millions;

elle est presque immédiatement suivie de la " National and Provincial Bank " dont le bilan fait 1 435 millions; s'inscrivent ensuite la " London County and Westminster Bank " (1 281 millions) et la " London City and Midland Bank " (1 143 millions).

LE PRESTIGE DONT JOUISSAIT LE CRÉDIT LYONNAIS en cette fin de siècle est attesté par le récit d'une visite de M. Campo Salles, Président élu du Brésil, à qui Henri Germain fit les honneurs de son établissement en 1898. C'est le biographe de l'homme d'État, M. Tobias Monteiro, qui nous a rapporté ce compte rendu :

" Quand on arrive à Paris, on peut immédiatement se rendre compte de l'importance du " Crédit Lyonnais " en voyant combien ses succursales sont nombreuses et disséminées dans toute la ville. Il faut, cependant, pénétrer dans le Siège de l'Établissement, où entrent chaque jour huit à dix mille personnes, pour évaluer la grandeur de cette institution. " Dans cette salle ", disait M. Germain à M. Campos Salles (apparemment celle qui contenait les titres en dépôt), " vous auriez de quoi racheter tout le papier-monnaie du Brésil. " Outre ces éléments de grandeur, il faut admirer l'organisation exemplaire des services de l'étranger. Nous avons chez nous la présomption de vouloir cacher aux yeux des intéressés l'état réel de nos finances, dans l'illusion de dissimuler ainsi nos plaies. M. Campos Salles a vu de ses yeux que, pour servir sa vaste clientèle, le " Crédit Lyonnais " sait tout ce qui concerne non seulement le Brésil mais également les autres pays. Au moment où le futur Président du Brésil visitait l'établissement, le dernier compte rendu du Banco da Republica était entre les mains des Directeurs alors qu'il n'avait pas encore été remis à notre Légation. Le " Crédit Lyonnais " possède les chiffres et les informations se référant à notre dette, aux firmes qui exploitent des affaires dans notre pays, au marché du change à toutes les époques, au développement des émissions de papier-monnaie. A Paris, son administration connaît la situation financière de la Mogyana, de la Paulista ou de la Central, rapidement et aussi bien que les directions de ces chemins de fer ou que le Gouvernement, à Sao Paulo ou à Rio. "

L'EMPLOI des fonds confiés par la clientèle est constitué essentiellement par l'escompte d'effets, dont le montant a approximativement triplé de 1887 à 1900, et par des avances en comptes courants qui ont doublé pendant le même temps. L'encaisse, qui représentait près de 20 % des engagements à vue en 1887, a pu être abaissée en valeur relative jusqu'à 11 ou 12 % en 1900 au profit d'autres formes de liquidités plus productives. Le portefeuille titres dont on a déjà signalé une sensible réduction en 1889 tombe à 8 millions et ne tient plus qu'une place insignifiante dans un total qui dépasse 1 milliard et demi.

Hall des titres au Siège Central.

En même temps qu'il a développé ses opérations commerciales de banque, le Crédit Lyonnais a sensiblement étendu ses activités dans le domaine des placements de titres. La clientèle du Crédit Lyonnais, après avoir fourni une souscription de 297 millions à l'emprunt de 1890, a contribué aussi au succès de la nouvelle conversion, en 1894, des emprunts 1871 et 1872 de libération dont la charge, déjà réduite de 5 % à 4 ½ % par la conversion de 1883, a été ainsi ramenée à 3 ½ %.

La même année, le Crédit Lyonnais apporta une somme de 443 millions de francs à l'emprunt de la Ville de Paris et l'année suivante il parvint à placer 30 % de l'emprunt du Crédit Foncier de France.

LES BÉNÉFICES nets ont marqué une ascension assez régulière mais relativement lente de 10 millions ½ en 1888 à 14 millions en 1896. En fin de siècle, leur progression a été plus rapide : ils ont dépassé 20 millions en 1897 et 25 millions pendant les trois années suivantes. Ils s'entendent après des amortissements et provisions d'importance variable, dont le montant global pour les années 1895 à 1900 a été de l'ordre de 45 millions. Les " affaires exceptionnelles " — qui se rattachent à la participation du Crédit Lyonnais dans les syndicats constitués pour la prise ferme des émissions — n'ont jamais retrouvé l'importance qu'elles avaient eu avant la crise de 1882. C'est seulement dans quelques très bonnes années, que le profit retiré de ces opérations a atteint 20 % environ du bénéfice avant amortissements. Le dividende, qui avait été de 17,50 F pour l'exercice 1887, monte à 30 F en 1890, à 40 F en 1897, à 50 F pour les exercices 1899 et 1900.

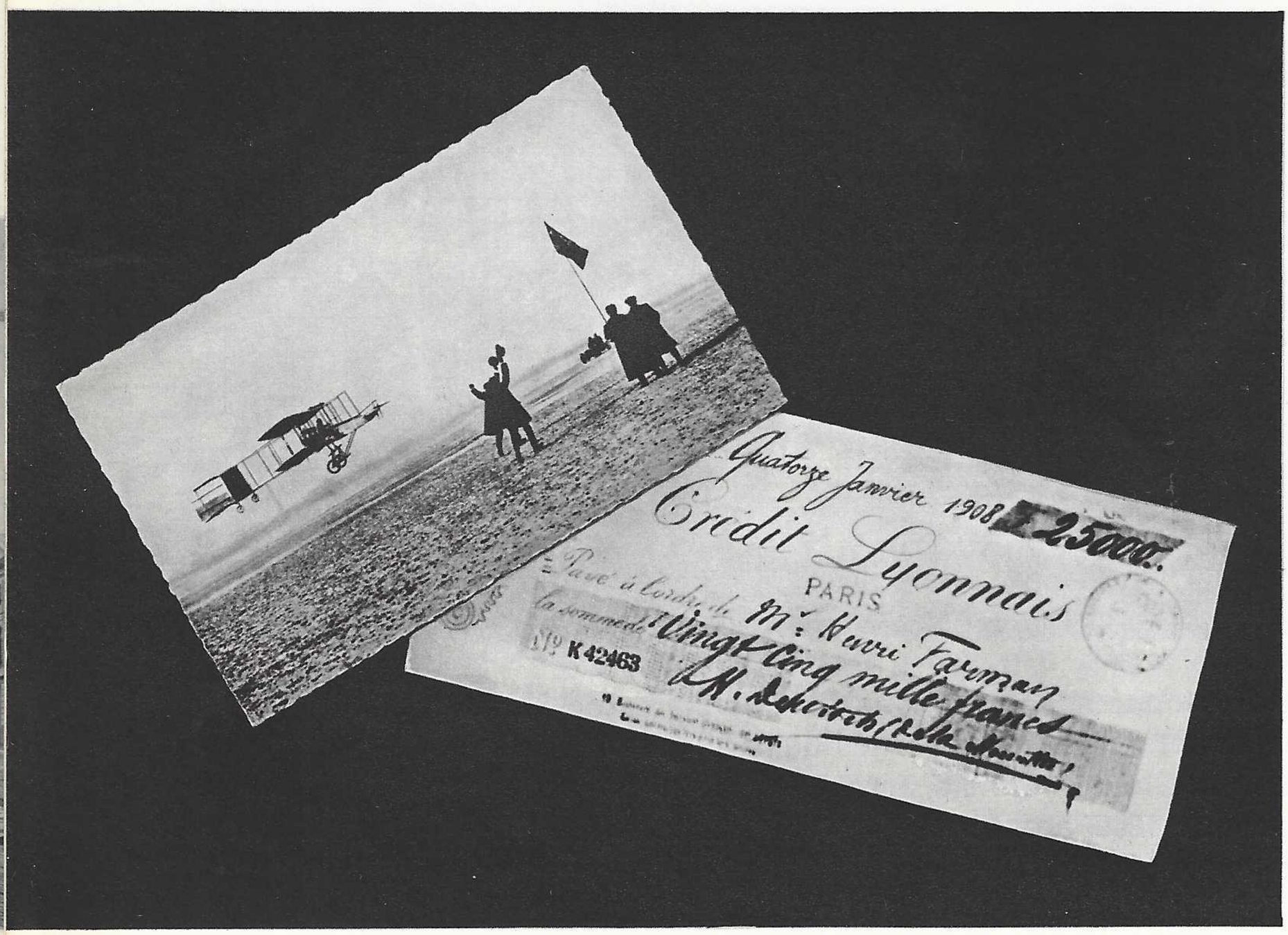

Chèque sur le Crédit Lyonnais à l'ordre d'Henri Farman, vainqueur de la coupe Deutsch de la Meurthe.

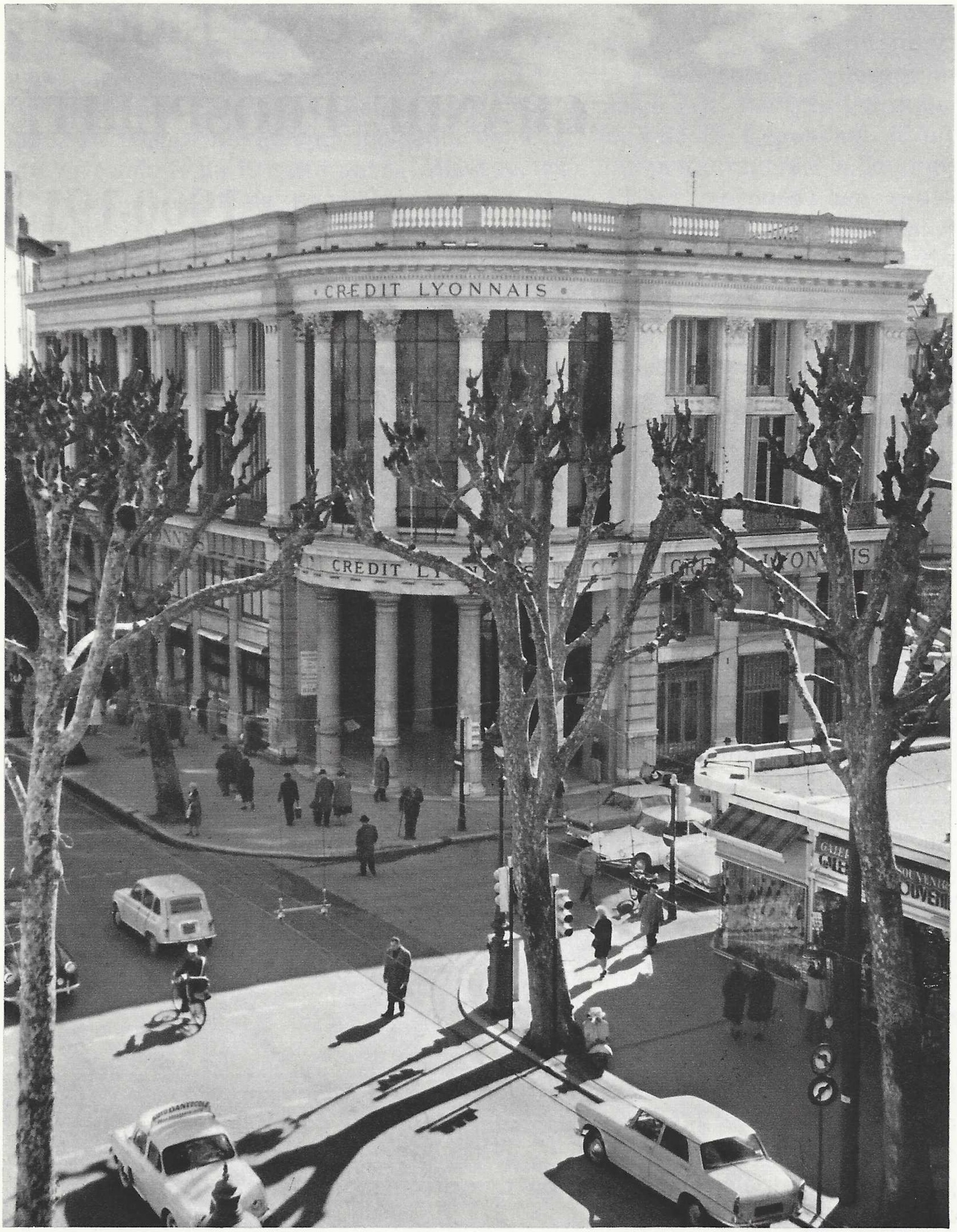

Agence de Nice.

UNE ÈRE DE GRANDE PROSPÉRITÉ 1900-1913

l'exposition de 1900

Dans l'atmosphère sereine de la fin du XIXe siècle, Paris présente au monde une nouvelle Exposition universelle. La préparation en a été minutieuse et il se trouve que la clientèle du Crédit Lyonnais s'y est particulièrement intéressée : sur les 65 millions de bons émis, elle en souscrit plus de la moitié. L'Exposition battit les records antérieurs d'entrées (51 millions environ) et d'exposants (180 000, plus que le total réuni des trois expositions précédentes). La foule qui se pressait autour des stands du Grand et du Petit Palais pouvait franchir la Seine sur le nouveau pont métallique dédié à la mémoire du tsar Alexandre, utiliser le chemin de fer métropolitain qui, de la Porte Maillot ou du Cours de Vincennes, donnait accès à l'Exposition. En même temps, deux lignes électrifiées reliaient Paris-Orsay à Paris-Austerlitz et Paris-Invalides à Versailles.

l'essor économique

Moins rapide que celui des États-Unis et de l'Allemagne, l'essor de l'économie française se manifeste dans la plupart des domaines avec des prix orientés à la hausse. Plus forte pour les produits alimentaires que pour les produits industriels, la progression des prix de gros est de l'ordre de 33 %, en moyenne, entre 1900 et 1913.

LA PRODUCTION AGRICOLE augmente de 10 % depuis 1900. La baisse des prix est partiellement rattrapée. Le blé passe de moins de 15 francs l'hectolitre en 1900 à près de 21 francs en 1913. Les ravages du phylloxéra ont été effacés et l'abondance retrouvée provoque même une mévente qui donne lieu, en 1906, à de violents incidents dans le Midi viticole. Cependant, le prix du vin remonte de 19 à 34 francs. L'élevage, les cultures fourragères, la betterave à sucre ont fait de sensibles progrès et la valeur moyenne des seules productions végétales en 1909-1913 est estimée à 11 milliards. La population des campagnes et des villes de moins de 2 000 habitants n'a toutefois pas cessé de fléchir : elle ne représente plus en 1913 que 55 % de la population totale au lieu de 75 % en 1850.

L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE progresse d'environ 17 % jusqu'à la crise de 1907, puis repart à une cadence si rapide que, sur l'ensemble de la période, la hausse est de l'ordre de 50 %. L'extraction du minerai de fer passe même de 5 millions et demi de tonnes à 22 millions. Pour l'aluminium, la France n'est dépassée que par les États-Unis.
Depuis les environs de 1870, le chemin parcouru dans l'évolution industrielle du pays ressort des quelques chiffres suivants : La puissance des machines à vapeur employées dans l'industrie s'est élevée de 400 millions de chevaux

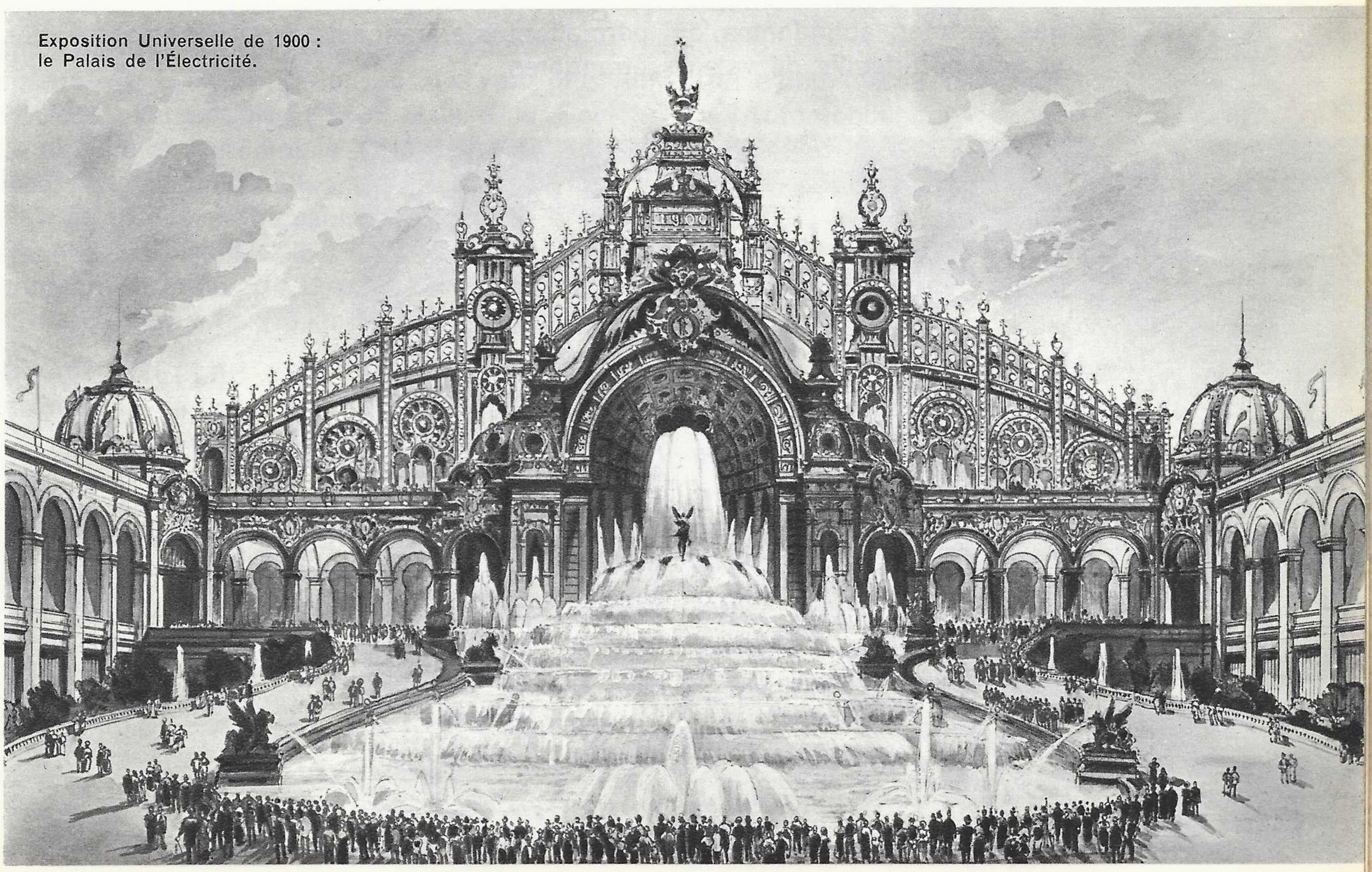

Exposition Universelle de 1900 :
le Palais de l'Électricité.

à 3,5 milliards. La sidérurgie produit 5 millions de tonnes de fonte en 1913 au lieu de 1,4 en 1873. La production de houille pour les besoins industriels et domestiques passe de 17 millions à 40 millions de tonnes. Les quantités de coton et de laine importés ont un peu plus que doublé.

LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS s'est élargi depuis 1870. Le nombre des tonnes-kilométriques transportées par rail est passé de 8 à 26 milliards. Le tonnage des navires chargés à l'entrée et à la sortie des ports, de 13 à 60 millions de tonneaux. On expédiait 4 fois plus de lettres par la poste vers 1910 qu'après la guerre de 1870 et 6 fois plus de télégrammes.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR, qui était resté pratiquement étale en valeurs depuis 1880, s'est accru de 8 milliards 800 millions à 15 milliards 300 millions entre 1900 et 1913. Cependant, la part de la France dans le commerce mondial a diminué et, du second rang qu'elle occupait derrière l'Angleterre en 1880, elle rétrograde au quatrième après l'Allemagne et les États-Unis. Pour certains produits, elle a conservé une position meilleure, notamment pour l'exportation des tissus de coton, des filés et tissus de laine. Elle garde la première place pour les tissus de soie et occupe la 2e pour la soie artificielle. La balance commerciale est régulièrement déficitaire, mais les recettes de la marine marchande et du tourisme, le revenu des capitaux placés à l'étranger procurent des rentrées abondantes qui permettent à la France d'accroître son stock d'or et son portefeuille de valeurs étrangères.

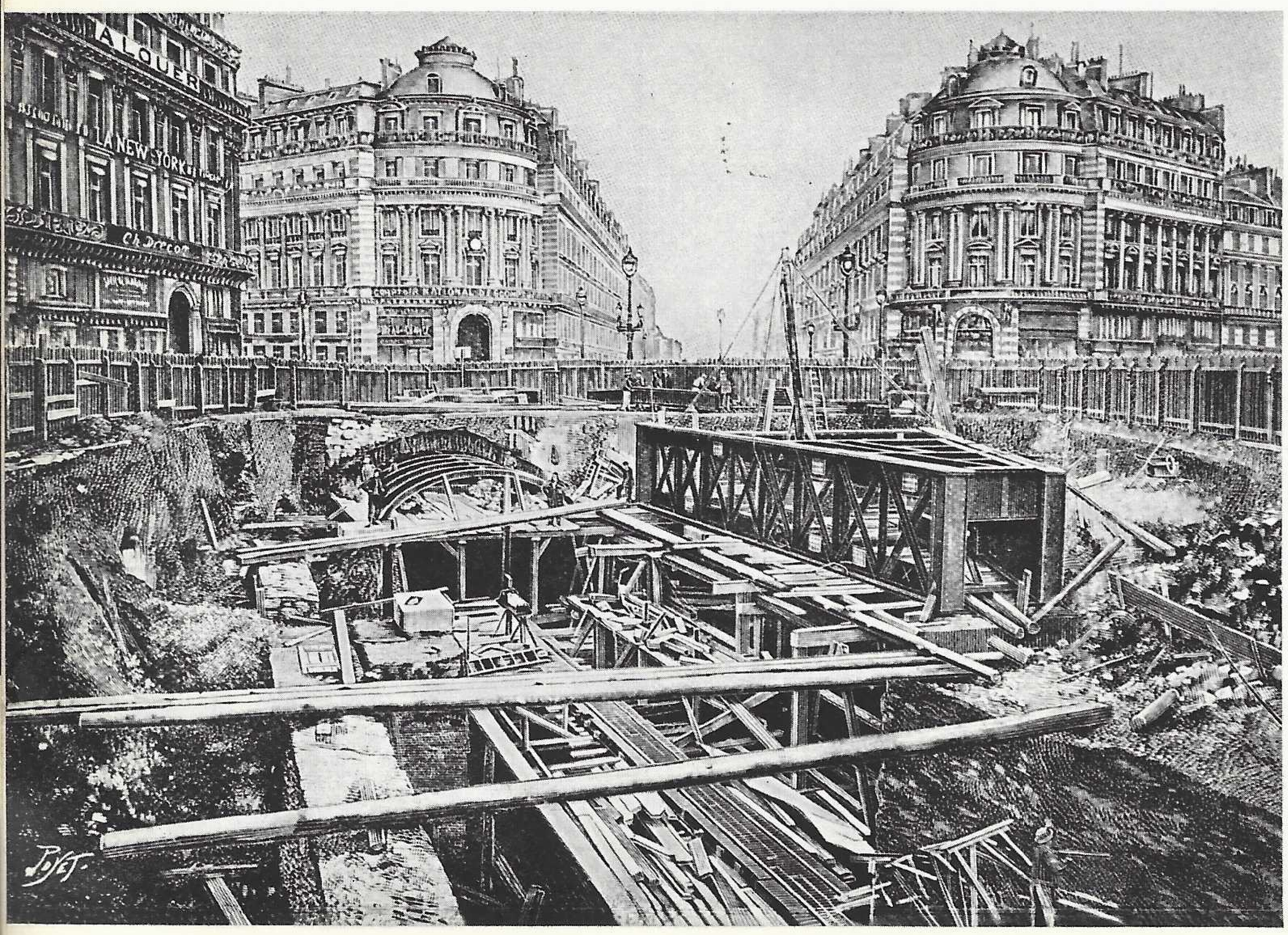

Les travaux du
chemin de fer métropolitain
à la station Opéra.

Architecture en ciment armé : Théâtre des Champs-Élysées.

LA TRANSFORMATION DES MOYENS DE TRANSPORT change le spectacle de la vie quotidienne; les tramways se multiplient, les premiers autobus apparaissent et, à Paris, on ne voit plus en 1910 d'omnibus à chevaux. En 1906, Renault livre 1 500 taxis à la Société des Automobiles de Place. La circulation automobile s'élève à près de 100 000 véhicules contre 3 000 en 1900; celle des bicyclettes, qui a plus que triplé depuis 1900, dépasse 3 millions. L'avion, après les dirigeables, se lance à la conquête de l'air, Blériot franchit la Manche le 25 juillet 1909 entre Calais et Douvres et Roland Garros réalise la première traversée de la Méditerranée en 1913, année où le record de vitesse est porté à plus de 200 km/heure.

DE NOUVELLES DÉCOUVERTES faites dans divers pays enrichissent le domaine de la science et des techniques. Dans l'ordre des sciences pures, c'est notamment la théorie des quanta de Planck et les travaux d'Einstein sur la relativité; dans celui de la biologie, c'est la découverte des vitamines tandis que les lampes à électrodes de Flemming et de Lee de Forest préparent les développements futurs de l'électronique. De nouveaux produits industriels font leur apparition tels que la bakélite, l'ammoniaque de synthèse, la viscose. Les frères Lumière font leurs premiers essais de photographie en couleurs. La liquéfaction de l'air a été opérée en France au début du XXe siècle.

ombres au tableau

C'EST DE L'EXTÉRIEUR que vinrent à plusieurs reprises des motifs d'inquiétude. La tension des relations franco-anglaises, après Fachoda (1898) et la guerre des Boers, s'était heureusement dénouée en 1904 par la conclusion de l'Entente Cordiale. Mais en 1905, la guerre russo-japonaise affaiblit notre alliée et la question du Maroc provoqua une première crise dans nos rapports avec l'Allemagne. En 1907, la Triple-Entente rétablit en Europe un équilibre précaire qui dégénéra bientôt en un régime de " paix armée ". Les guerres balkaniques précisèrent en 1912-1913 la menace d'un conflit général qui n'allait pas tarder à éclater.

Entre-temps, en 1907, les États-Unis avaient traversé une crise de croissance. Après avoir réalisé des progrès spectaculaires (de 1904 à 1906 la production d'acier avait presque doublé), les États-Unis étaient aux prises avec une réaction violente. La crise débuta par l'effondrement du prix du cuivre et le déclin prononcé des commandes de l'U.S. Steel Corporation qui, en janvier 1908, ne travaillait plus qu'à 13 % de sa capacité. Toute une série de banques firent faillite et, la rigidité du système monétaire ne permettant pas d'apporter au marché le secours dont il avait besoin, on vit le taux des prêts s'élever à 22 % et plus. La Banque de France se porta au secours de l'économie américaine en mettant à sa disposition plus de 80 millions de francs en monnaies d'or américaines. Elle fournit en même temps au marché français les fonds nécessaires pour amortir le contrecoup de cette crise. L'Allemagne fut durement touchée elle aussi à peu près à la même époque et le marché monétaire anglais fut sérieusement secoué.

En définitive, l'économie française, dont le développement avait été plus modéré que celui d'autres grands pays industriels mais n'avait pas donné lieu aux mêmes spéculations désordonnées, fut relativement peu affectée par les remous venus du dehors.

automobile type 1900

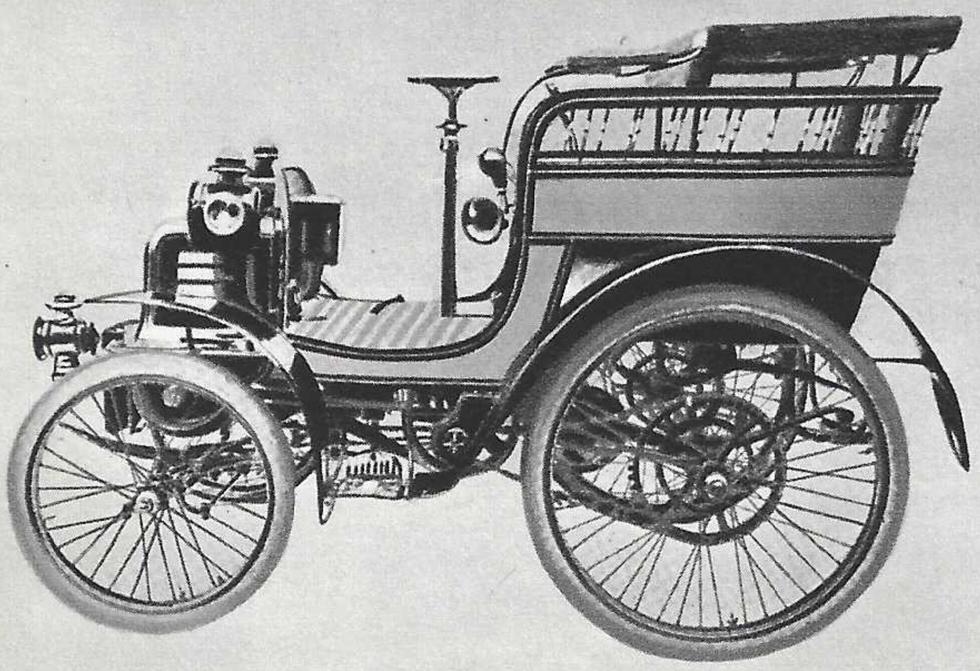

coupé de ville 3 places vers 1910.

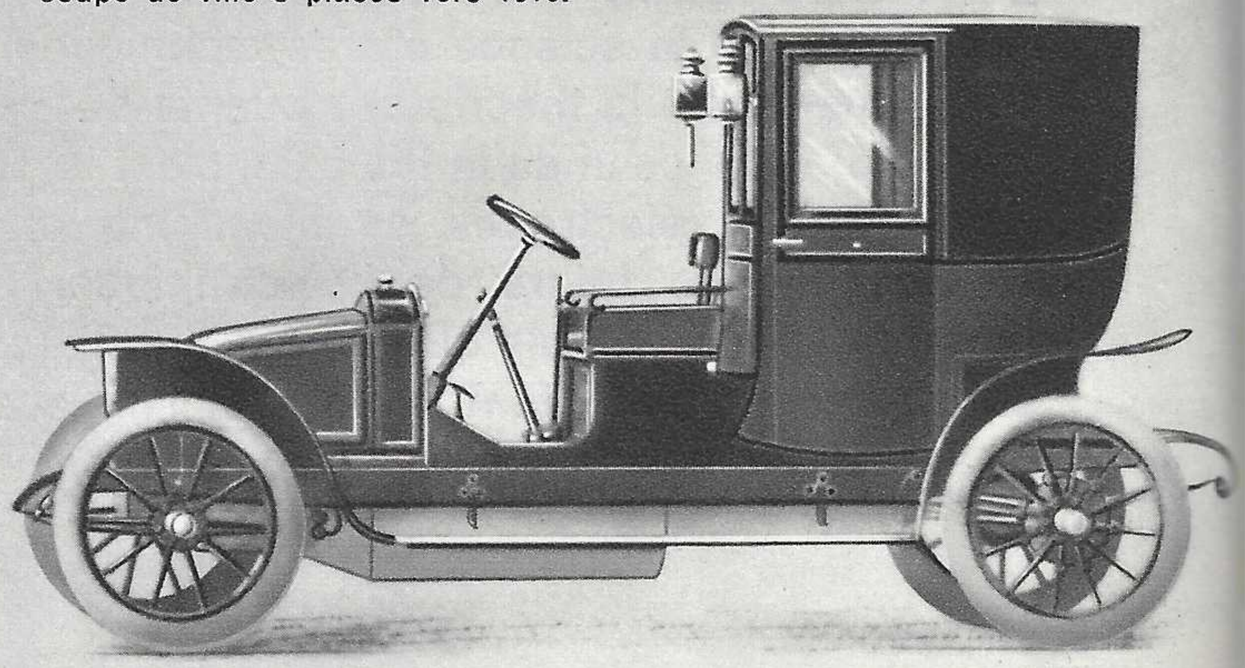

le climat financier

LE MARCHÉ MONÉTAIRE FRANÇAIS n'a pas été troublé comme dans d'autres grands pays par des variations fréquentes et rapprochées du taux de l'escompte. La forte position des banques françaises, dont les disponibilités étaient abondantes, les actifs facilement mobilisables et dont l'activité commerciale était assise sur des bases saines, assurait une stabilité plus grande qu'ailleurs. Elles ont pu développer leurs opérations courantes en fonction du mouvement des affaires et de leurs propres efforts pour étendre leur clientèle malgré la forte concurrence qu'elles se faisaient mutuellement. L'activité des transactions depuis 1900, les facilités nouvelles de transport qui permettent d'approcher de plus près la clientèle, devaient amener, en effet, dans le domaine bancaire une compétition de plus en plus vive. Des banques nouvelles se sont créées, d'anciennes firmes en nom collectif ou en commandite se sont transformées en Sociétés anonymes et publient au moins un bilan annuel, ce qui permet de constater que le nombre des maisons de banque sur l'activité desquelles on est renseigné — en dehors des quatre grands établissements — a plus que doublé de 1900 à 1913, celui de leurs sièges a triplé et l'importance des capitaux gérés par elles, passant de 1 milliard à 3 milliards 800, a presque quadruplé. Une part de cette augmentation est probablement due au fait que quelques banques n'ont commencé qu'après 1900 la publication régulière de leurs bilans. Si imparfaites qu'elles soient, ces données suffisent néanmoins à marquer les progrès de la concurrence, la tendance à la concentration des capitaux et la multiplication des sièges bancaires. De cette compétition entre les Établissements résulte une réduction progressive des conditions de banque et le taux de certaines commissions a été fortement abaissé. D'autre part, le taux moyen de l'escompte hors banque a été de 2,56 % à Paris pendant la période 1897-1914 au lieu de 3,13 % à Londres, 3,65 % à Berlin et 4,76 % à New York.

LE SYSTÈME BANCAIRE FRANÇAIS procure donc aux affaires un crédit abondant et bon marché. Il fait cependant, à l'époque, l'objet de vives doléances de la part de certains publicistes qui lui reprochent d'apporter une aide insuffisante à l'industrie. Ces critiques sont le résultat d'un malentendu fondamental sur la fonction des grands établissements de crédit. Leurs concours, du fait qu'ils sont à court terme, facilitent surtout, en effet, la commercialisation des produits. Il se pose un autre problème aux entreprises, celui du financement des investissements, mais on ne pouvait demander aux banques de commanditer l'industrie avec des dépôts à vue. Une grande confusion d'idées et d'étranges contradictions apparaissent à cet égard, dans un livre rassemblant des articles parus entre 1905 et 1910 sous la signature Lysis.

Ce virulent détracteur des établissements de crédit constate que " depuis 20 ans nos banques se refusent à commanditer toute entreprise industrielle grande, moyenne ou petite. Elles placent notre pays dans un état de mort économique " mais, quarante pages plus loin, il expose le rôle des banques de dépôts dans des termes qu'on croirait empruntés à Henri Germain : " Le déposant exige que son argent soit remboursable à vue ou à très courte échéance, cela veut dire que cet argent ne peut être immobilisé ni compromis et qu'on doit l'employer exclusivement dans l'escompte d'effets de commerce... les banques de dépôts finissent toujours par sauter quand elles sont en même temps des banques d'affaires. " Et l'auteur préconise, en conclusion, la séparation absolue des deux fonctions, les créations d'entreprises, les émissions et même les reports devant être interdits aux banques de dépôts.

LE MARCHÉ DES ÉMISSIONS, assez maussade au début du siècle, se ranima vers 1905. Mise à part la conversion réalisée par Rouvier en 1902 du 3 ½ % en 3 % perpétuel, il n'y eut aucune opération financière pour le compte de l'État. De 1900 à 1913, les collectivités locales et les chemins de fer ont placé pour 5 600 millions d'obligations; les Sociétés industrielles et commerciales 8 200 millions d'actions et 5 900 millions d'obligations. L'absence d'emprunt de l'État laissait disponible un volume important d'épargnes qui se portèrent sur les valeurs étrangères. De ce fait, le montant des émissions étrangères atteignit un montant peu inférieur à celui des émissions nationales (18 milliards contre 20).

La cantinière du 28e dragons apprend par le Directeur du Crédit Lyonnais de Sedan qu'elle a gagné le million de la loterie de la presse.

L'ancienne Agence AH
sur l'emplacement
de l'Hôtel de Sully,
rue Saint-Antoine.

L'EXPLOITATION DU CRÉDIT LYONNAIS

le réseau d'agences

Poursuivant méthodiquement l'extension de son réseau d'agences, le Crédit Lyonnais a doublé entre 1900 et 1913 le nombre de ses sièges tant à Paris qu'en province.

LA DENSITÉ DES GUICHETS dans la capitale et ses abords immédiats est maintenant très forte et on se propose de prolonger leur action dans la très grande banlieue en ouvrant peu avant la guerre des bureaux jusqu'à Meaux, Corbeil et Fontainebleau. En province, les créations intéressent toutes les régions mais l'effort, qui avait porté plus particulièrement dans la période antérieure sur les zones industrielles du Nord et de l'Est, tend depuis 1900 à répartir les sièges d'une façon plus homogène sur l'ensemble du territoire. Le Crédit Lyonnais pénètre ainsi les zones d'élevage de l'Ouest, le Sud-Ouest viticole et le Centre, jusque-là un peu délaissé. Bref, tous les centres importants du territoire français se trouvaient desservis, à la veille de la première guerre mondiale, par un réseau de 374 agences ou bureaux. Le rapport sur l'exercice 1909 souligne que le rôle des divers sièges est souvent complémentaire : telle région leur confie le produit de son épargne, telle autre plus active ou dont le développement s'effectue dans de meilleures conditions est heureuse de trouver leur crédit à sa disposition. Ils se trouvent ainsi amenés à équilibrer leurs ressources et leurs emplois en les répartissant entre eux pour le plus grand profit des affaires. A l'étranger, deux agences ont été ouvertes en Espagne : à Saint-Sébastien et à Séville. Dans d'autres pays, on a créé des bureaux de quartier dans plusieurs grandes villes déjà dotées d'une agence.

67

10

3

5

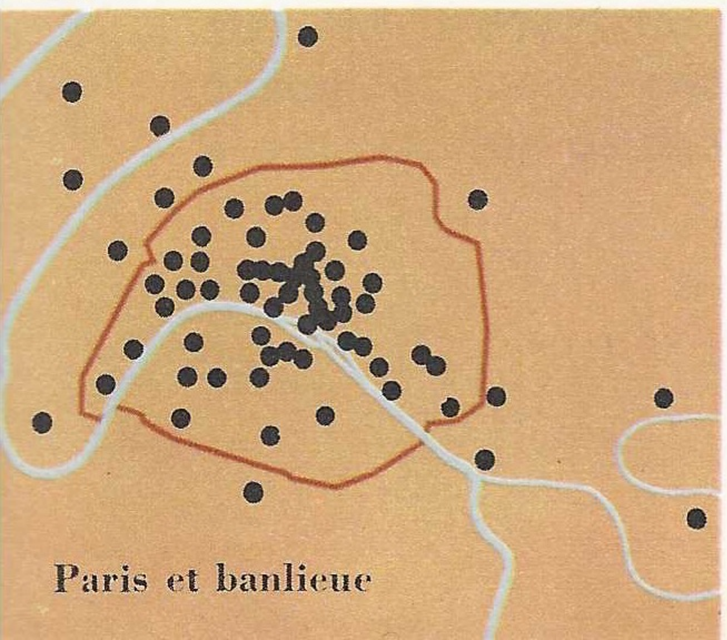

Paris et banlieue

situation des sièges en 1913

Paris et banlieue	67
Province	307
	374

les ressources et les emplois

Parallèlement à l'extension de la clientèle, le total des fonds confiés au Crédit Lyonnais s'accroît fortement : 2 200 millions en 1913 contre 1 200 millions en 1900. La progression a été assez régulière, mis à part un léger recul en 1905-1907, contrecoup inévitable des secousses qui se sont produites sur les marchés étrangers. L'augmentation a été un peu plus forte pour les dépôts — apportés par la clientèle privée — que pour les comptes courants commerciaux dont l'importance reste pourtant prépondérante. Le montant des dépôts et bons à échéance, qui est à peu près stationnaire depuis de longues années et ne dépasse jamais 50 millions, apparaît pratiquement négligeable.

LE CAPITAL VERSÉ est resté inchangé depuis 1900 à 250 millions mais les réserves apparentes sont passées de 100 à 170 millions, ce qui donne un total de ressources propres de 420 millions, près de 20 % du montant des engagements à vue. En contrepartie, il n'y a presque pas d'immobilisations : les immeubles d'exploitation sont portés au bilan pour 35 millions, le portefeuille titres pour moins de 10. Ce dernier comprend notamment, selon les déclarations du Président Mazerat aux actionnaires en 1906, le cautionnement exigé pour les agences de Russie (2 300 000 F), les actions du Crédit Franco-Portugais et pour 2 500 000 F d'obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, des Compagnies de chemins de fer destinées à la vente aux guichets. En fait, des actions de quelques Sociétés industrielles ont été conservées mais elles ne sont plus comptabilisées que pour 1 F. Dans ces conditions, le Crédit Lyonnais, tout en conservant une forte encaisse complétée par des avoirs rapidement disponibles tels que les placements en reports, peut employer en opérations commerciales un montant supérieur même à celui de ses dépôts.

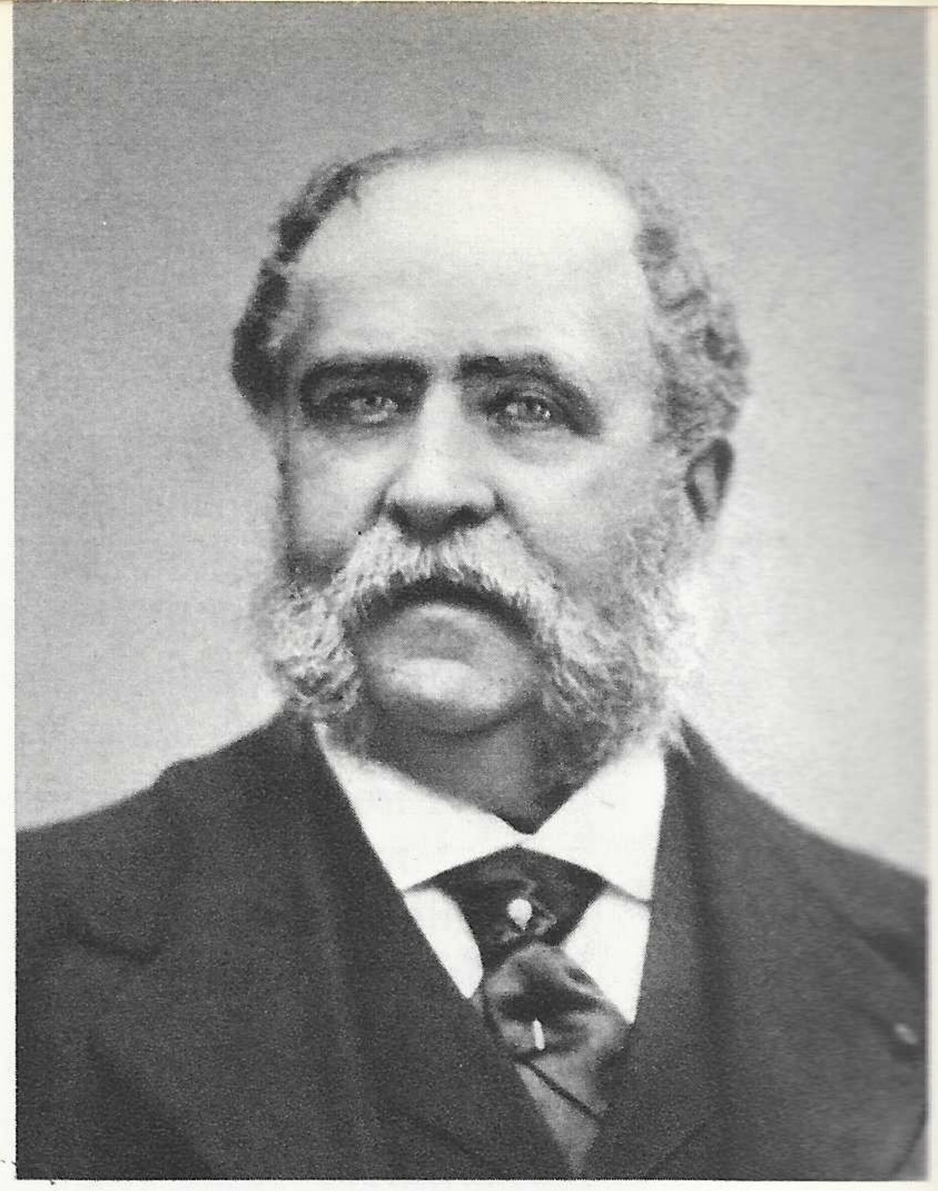

Adrien Mazerat,
Directeur Général de 1882 à 1905,
Président de 1905 à 1907.

EMPLOI DES FONDS

provenant du capital versé et des réserves

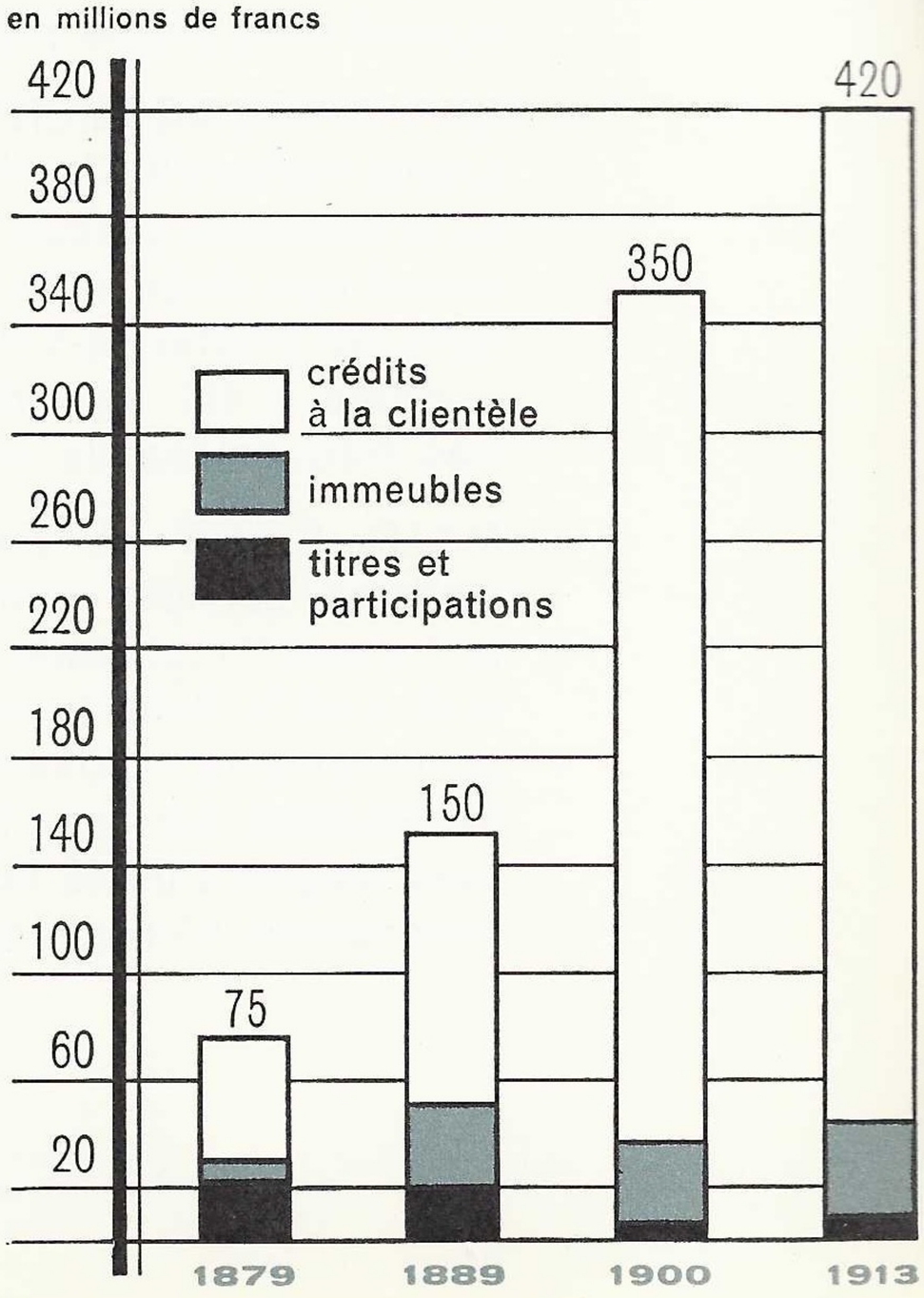

L'ESCOMPTE GARDE UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE dans ces emplois, mais les comptes courants débiteurs, c'est-à-dire les découverts et les acceptations, représentent près du tiers, proportion peu différente de ce qu'elle était en 1900. Le portefeuille commercial se divise de plus en plus ; à Paris, la valeur moyenne des effets escomptés est tombée de 312 F en 1900 à 264 F en 1910. Une évolution semblable se produit dans les autres compartiments de l'activité bancaire. Partout, les petites opérations se multiplient; les commerçants moyens et petits forment désormais le noyau de la clientèle; on enregistre un nombre sans cesse croissant d'ordres de Bourse, mais le montant moyen de chaque opération s'abaisse régulièrement. Le Crédit Lyonnais réalise de plus en plus cette partie du programme initial de mettre ses services à la disposition de tous.

LE CLASSEMENT DES PRINCIPALES BANQUES DU MONDE, d'après le total des bilans, donne encore, à la fin de 1913, la première place au Crédit Lyonnais, mais il est serré de près par la Deutsche Bank qui a distancé les banques britanniques.

problèmes de gestion

Depuis 1900, le Crédit Lyonnais a engagé de grosses dépenses pour étendre et rénover ses installations, améliorer les conditions de travail d'un personnel sans cesse plus nombreux.

LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES A L'ORGANISATION du Siège Social incitent le Crédit Lyonnais à se rendre acquéreur, à Lyon, de l'immeuble qu'il occupait jusque-là à titre de locataire. De nouveaux achats en 1911 mirent à sa disposition tout le quadrilatère compris entre la rue de la République, celle de l'Hôtel-de-Ville et les deux rues latérales les joignant. L'agence de Londres a été agrandie de manière à posséder deux façades sur des rues très fréquentées de la Cité.

MAIS C'EST A PARIS qu'eurent lieu les principaux agrandissements. Certains services comme l'économat, le réfectoire, les ateliers du service technique, l'imprimerie, le bureau des impayés furent transférés dans des immeubles acquis dans la rue Ménars. En 1901, 1902 et 1908, le Siège Central prit successivement possession de constructions élevées rue de Choiseul et rue de Gramont sur des emplacements acquis de longue date. Le public fut admis tous les jours de 10 heures du matin à 4 heures du soir à visiter les nouvelles installations où l'éclairage électrique a partout remplacé le gaz. La vaste étendue

des sous-sols, les longues rangées de coffres, l'ensemble des mesures et dispositifs assurant la protection contre le vol et l'incendie, et notamment ce mécanisme d'horlogerie qui condamne l'entrée des salles pendant la nuit, font particulièrement impression. On se croit, écrivit alors " Le Temps ", dans une véritable ville : " une ville qui possède ses pompiers comme Nanterre, son puits artésien comme Grenelle, ses bouillons Duval comme Paris...; service des eaux, usine électrique, police, fonctionnaires, bibliothèque, archives... ". L'achat d'immeubles appartenant à " La Nationale ", en façade de la rue du 4-Septembre, sur une surface de 3 148 m², permit, un peu plus tard, de nouvelles extensions. A partir de 1908 furent entrepris des travaux dont le premier résultat fut de prolonger le hall des titres et de pratiquer une seconde descente dans les sous-sols. Enfin, en juillet 1913, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du Crédit Lyonnais, on ouvrait au public l'entrée monumentale de la rue du 4-Septembre. Le Crédit Lyonnais occupait désormais — comme à Lyon — un îlot présentant une sécurité complète contre les risques d'incendie; il avait une superficie au sol de 9 728 m² avec 50 000 m² de planchers. Après absorption de la provision immobilière de 10 millions qui avait été constituée au moment de l'augmentation de capital de 1900, et après addition d'une somme de 5 millions au poste " Immeubles " fixé désormais au chiffre *ne varietur* de 35 millions, le surplus des dépenses et travaux fut, selon la pratique courante du Crédit Lyonnais, amorti lors des inventaires annuels.

Siège Social,
rue de la République,
à Lyon.

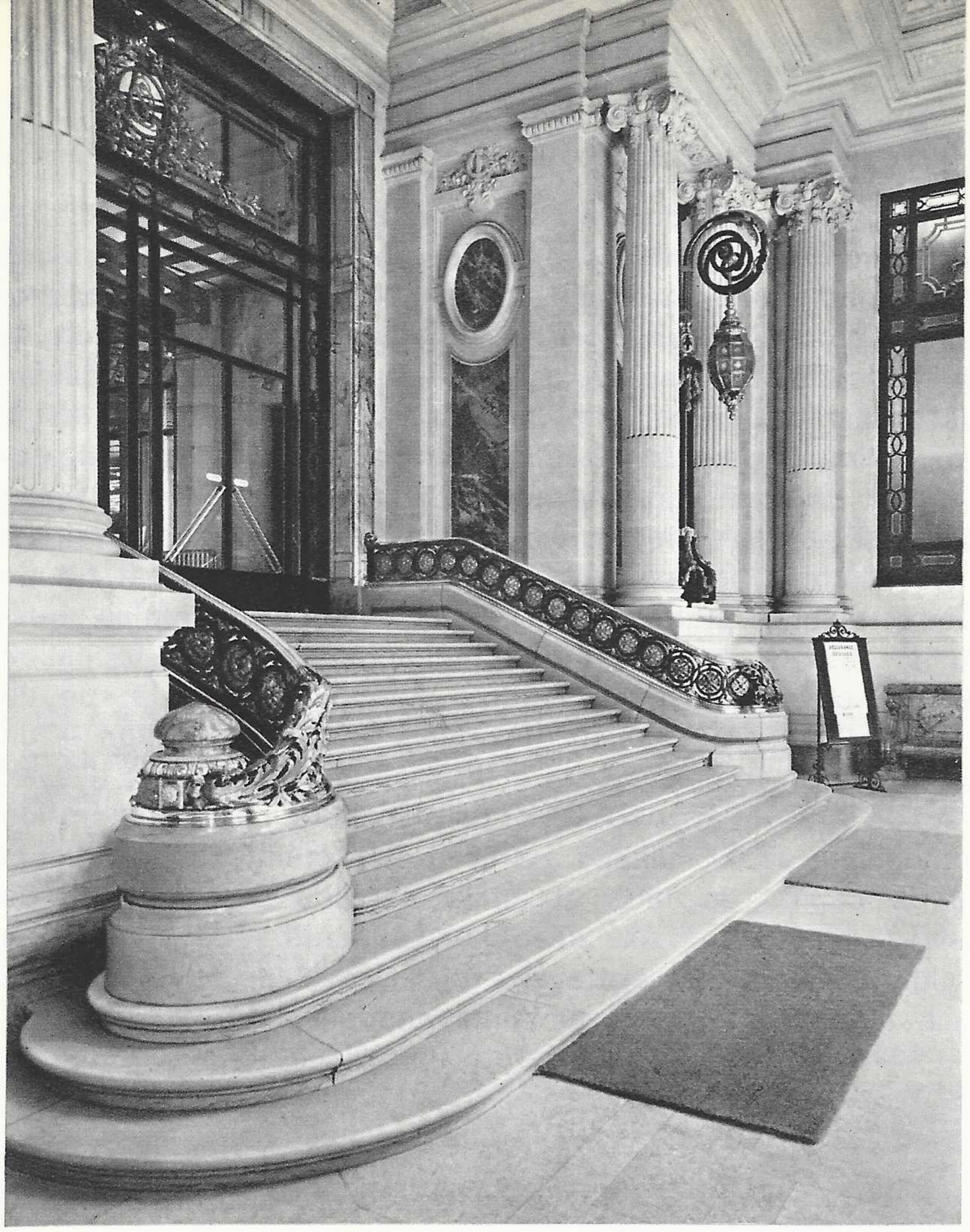

Siège Central,
vestibule de l'entrée
sur la rue du 4-Septembre.

LES LOCAUX ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL ont fait l'objet de nombreuses améliorations à l'occasion des travaux immobiliers du Siège Central. Elles portent sur l'aération et le chauffage — réalisés par un courant d'air chaud ou froid selon la saison —, sur l'éclairage électrique, sur l'aménagement des bureaux, sur l'installation de transporteurs mécaniques. Le Crédit Lyonnais dispose maintenant d'un réseau téléphonique privé assurant la liaison avec toutes les agences de Paris et de la banlieue jusqu'à Versailles. L'imprimerie, logée rue Ménars, a fourni en 1913, 45 millions d'imprimés, et 18 millions de feuilles de papier à copier ont été utilisées dans les services. L'usage de la machine à écrire, introduit un peu avant 1900, se répand assez lentement. Il y a une quarantaine de machines en service à Paris en 1913. A la même époque, on dispose d'une trentaine de machines à additionner. C'est encore à la main que se font la plupart des écritures et des calculs.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL à Paris est, en 1913, de 4 806. Les dames, occupées dans les services titres, au nombre de 1 918, forment 40 % du total. Personnels masculin et féminin sont reçus dans des salles séparées au restaurant aménagé dans l'annexe de la rue Ménars. La gestion a été confiée à la Maison Duval qui exploite une chaîne d'établissements dans Paris; elle y sert 1 200 repas par jour. Dès cette époque, se manifeste le souci de la formation professionnelle des jeunes employés, parmi lesquels l'Établissement trouvera de futurs cadres. Des cours sont faits au Siège Central par différents chefs ou sous-chefs de service et des prix sont décernés à titre d'encouragement. Le Crédit Lyonnais entretient des bourses d'externat à l'École commerciale, à l'École supérieure pratique de commerce et d'industrie, à l'École commerciale de la rue Armand-Moisan, et en fait profiter les fils de ses employés.

les profits

De 1901 à 1913, les bénéfices nets s'élèvent régulièrement de 25 millions à près de 42 millions. La progression est analogue à celle qu'enregistre le total du bilan et permet de porter le dividende à 55 francs de 1906 à 1908, 60 francs de 1909 à 1911 et 65 francs pour les exercices 1912 et 1913. Dans le même temps, 70 millions ont été portés aux réserves. En outre, les amortissements et provisions constitués lors de l'inventaire restent très importants, dépassant certaines années le tiers du bénéfice brut. La part des " affaires exceptionnelles " dans les profits continue à s'amenuiser. Elle dépasse à peine 10 % la meilleure année et se tient en moyenne entre 7 et 8 %.

LES DIFFÉRENTS GROUPES D'EXPLOITATION contribuent aux résultats du Crédit Lyonnais dans des proportions variables d'une année à l'autre et les compensations qui s'opèrent sont un élément de stabilité pour l'Établissement. La part des Agences Étrangères est en général de l'ordre du sixième. Celle des Agences de Paris tend à s'accroître et avoisine parfois la moitié en raison de la concentration financière qui s'affirme dans la capitale.

questions sociales

L'afflux vers les centres industriels de centaines de milliers d'individus, qui, détachés de leur sol et leur milieu traditionnel, se trouvent plongés dans une foule anonyme, logés à l'étroit, à la merci du chômage et de la maladie, a posé des problèmes sociaux dont l'opinion a progressivement pris conscience. Les lois sur les syndicats professionnels (1884), l'assistance médicale gratuite

(1893), les accidents du travail (1898), le repos hebdomadaire (1906), les retraites ouvrières et paysannes (1910), marquent les étapes principales d'une évolution qui devait prendre par la suite beaucoup plus d'ampleur. Un certain nombre de grandes entreprises ont largement devancé dans ce domaine le législateur et le Crédit Lyonnais peut faire état de nombreuses réalisations.

LES CONGÉS PAYÉS à l'occasion des vacances et des mariages ou en raison d'accouchement et de maladie sont déjà en application dans l'Établissement. Il maintient aussi leur traitement aux réservistes et territoriaux appelés à faire des périodes militaires. Il reprend les jeunes employés qui rentrent du service et leur accorde une augmentation de traitement dans les trois mois qui suivent.

DES ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE sont versées à partir du 2e ou 3e enfant selon l'importance du traitement de l'employé; la veuve avec un enfant à charge en bénéficie également. Depuis 1901, UN SERVICE MÉDICAL a été institué au Siège Central; il est assuré par un professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris auquel est adjoint un médecin des hôpitaux. Près de 5 000 consultations ont été données en 1913. Depuis 1904, une Société philanthropique subventionnée par le Crédit Lyonnais aide le personnel à supporter les frais pharmaceutiques et médicaux.

UNE CAISSE DE PRÉVOYANCE, fondée en 1898 et à laquelle ont adhéré 84 % des membres du personnel, permet la constitution de retraites grâce à un prélèvement volontaire sur les traitements, que le Crédit Lyonnais complète par une subvention de même montant.

Médaille à l'effigie d'Henri Germain, remise aux employés après 30, puis 25 ans de services.

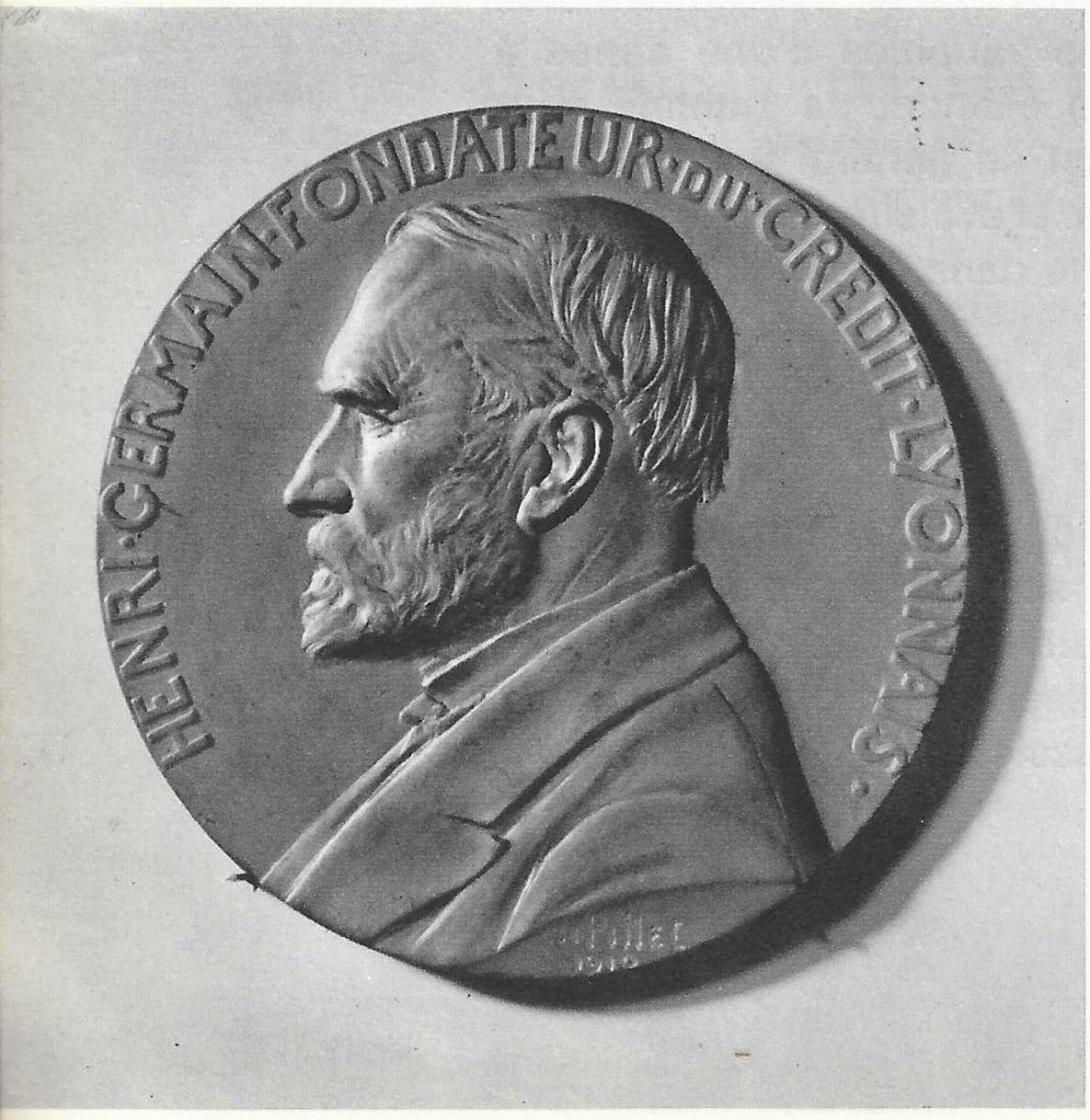

UN SERVICE SOCIAL a débuté avec la création en 1909 d'une Société des Amis des Employés du Crédit Lyonnais qui, sòus l'impulsion de la Baronne Brincard, animatrice aussi de la Mutuelle Féminine, prêta un appui matériel et moral aux employés et à leurs familles. Subventionnée par le Crédit Lyonnais, son action couvre des domaines variés : colonies de vacances qu'une centaine d'enfants ont fréquentées en 1913, maison de repos à La Baule où 95 personnes ont séjourné la même année, prévoyance maternelle, enfin sanatoriums où le Crédit Lyonnais entretient en permanence des lits pour ses employés. L'organisation des loisirs est amorcée par la création d'un groupe sportif et celle d'un groupe musical qui forme en 1913 un orchestre de 60 exécutants et une chorale de 96 membres.

mort d'Henri Germain

Henri Germain est mort en 1905 après une carrière particulièrement active. M. Alfred Pose le considère comme la figure dominante de la banque française dans la seconde moitié du XIXe siècle avec Alphonse de Rothschild et les Pereire " et même, s'il fallait établir un classement, au-dessus d'eux. " La notoriété d'économiste d'Henri Germain fut consacrée en 1886 par son élection à l'Académie des sciences morales et politiques où il succéda, dans la Section d'économie politique, à son beau-père Adolphe Vuitry. Celui-ci s'était fait remarquer par des études historiques sur les finances françaises; il avait été préfet de l'Empire, gouverneur de la Banque de France, ministre présidant le Conseil d'État. Député de l'Ain de 1869 à 1886, puis de 1889 à 1893, Henri Germain eût pu jouer un rôle politique important et il fut pressenti pour le poste de ministre des Finances. Il se contenta de se laisser porter à la présidence du " Centre gauche " de la Chambre où il prit place aux côtés de Thiers, de Dufaure, de Casimir Périer... Au sein de ce parti, il apporta son appui à l'établissement d'une démocratie libérale et cultivée qui lui semblait répondre le mieux aux aspirations du pays, " une démocratie dans laquelle — disait-il — chaque jour un plus grand nombre arrive par le travail et l'instruction au partage de l'aisance et de l'influence ". On a pu dire que de 1870 à 1893, aucune discussion importante ne s'est produite au Parlement sur les finances, la comptabilité publique, la question des changes, l'émission des billets de banque, les travaux publics ou le régime douanier sans que Henri Germain ait fait connaître la conviction ardente qu'une étude attentive lui avait inspirée.

MAIS C'EST LE BANQUIER qui doit ici retenir l'attention. L'un de ses proches collaborateurs, Eugène Lefèvre, qui fut plus tard Directeur Général,

a laissé de lui le portrait d'un homme d'une grande modestie, réunissant les qualités assez rarement associées de l'homme d'étude et de l'homme d'action: " Ce qui frappait surtout en lui, c'était la logique d'un jugement droit, la richesse d'une imagination toujours en éveil, soumise toujours au contrôle le plus sévère par une volonté sans défaillance. Ces éminentes qualités : rectitude de l'esprit, richesse de l'imagination, énergie de volonté, devaient donner à H. Germain ce caractère de puissance qui formait l'un des traits distinctifs de sa physionomie. "

Grand travailleur, il se rendait avec empressement au ministère des Finances où Doumer le faisait appeler dès 7 heures du matin pour lui parler. " J'aime cela ", disait-il. Homme d'action, connaissant bien les choses et les hommes de son temps, il avait la ténacité et l'ardeur qui forcent le succès. Il attacha beaucoup d'importance au choix de ses collaborateurs. " Rechercher les capacités, mettre ceux qui en font preuve à la place qu'ils peuvent tenir le plus utilement fut sa préoccupation constante. " Ses successeurs immédiats, Mazerat d'abord, Bethenod ensuite, avaient acquis leur formation dans la maison même et Henri Germain, en leur laissant la lourde tâche de continuer son œuvre, les avait imprégnés des principes sur lesquels, après les tâtonnements du début, il avait bâti le type pur de la banque de dépôts avec ses dures exigences mais aussi ses larges possibilités.

La salle du Conseil d'administration.

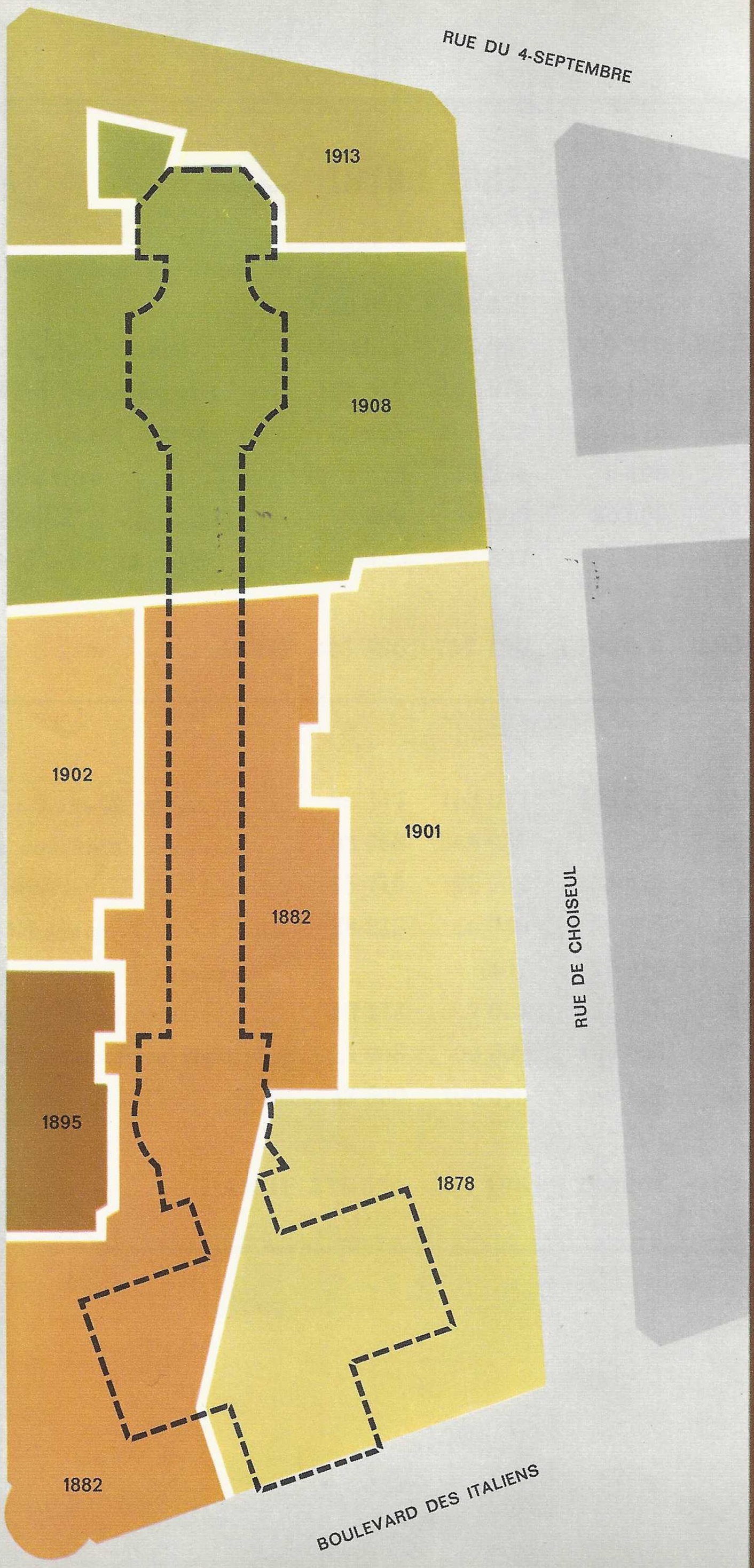

extensions successives du siège central du crédit lyonnais

bilans au 31 décembre	**1878**	**1887**	**1900**	**1913**
		(en 1 000 francs)		
Espèces en caisse et dans les banques	30 807	48 428	144 205	174 407
Portefeuille commercial	108 066	265 097	759 710	1 517 976
Avances sur garanties et reports	138 646	153 978	347 122	353 865
Comptes courants débiteurs	89 345	206 122	413 112	740 344
Portefeuille titres	1 672	53 234	6 490	8 893
Immeubles	7 000	30 000	30 000	35 000
Comptes d'ordre et divers	—	337	1 368	3 591
Total.....ACTIF	**375 536**	**757 196**	**1 702 007**	**2 834 076**
Dépôts et bons à vue	93 147	163 077	490 249	912 973
Comptes courants	98 858	306 985	630 766	1 269 693
Acceptations	35 715	72 764	134 472	142 436
Bons à échéance	88 235	46 940	56 105	38 084
Comptes d'ordre et divers	—	407	15 014	8 894
Bénéfices de l'exercice	10 173	7 023	25 348	41 659
Réserves et bénéfices reportés	11 908	60 000	100 053	170 337
Capital versé	37 500	100 000	250 000	250 000
Total..... PASSIF	**375 536**	**757 196**	**1 702 007**	**2 834 076**

COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE

Lié aux progrès de la science et des techniques, le grand développement des transports, communications et moyens de production a déterminé, au cours du XIXe siècle et notamment dans sa deuxième moitié, un accroissement considérable des échanges et une amélioration sensible dans les conditions de l'existence quotidienne.

UN DÉVELOPPEMENT EXTRAORDINAIRE DU CRÉDIT et de l'épargne a favorisé cette croissance économique. Les dépôts des quatre grands Établissements de crédit, qui n'atteignaient pas 500 millions à fin 1870, s'élevaient à 2 200 millions en fin de siècle et à 5 700 millions en 1913. Le montant des effets présentés à la Chambre de compensation de Paris est passé de 3 milliards en 1880 à 40 milliards en 1913. En opérant une large collecte des disponibilités improductives et en assurant par le canal de leurs sièges une répartition des emplois mieux adaptée aux besoins de chaque région, les banques de dépôts ont réalisé à la fois l'unification du loyer de l'argent et une baisse de celui-ci qu'on a pu estimer à environ 2 %.

LA FRANCE ÉPARGNE BEAUCOUP. Les Caisses d'épargne se sont efforcées d'attirer ces gouttelettes de capital en formation qu'on oppose aux " fonds de roulement " que recueillent les banques. Aux caisses privées s'adjoignit à partir de 1881 la Caisse Nationale d'Épargne pour laquelle tous les bureaux de poste jouent le rôle de collecteurs. De 1885 à 1913, le nombre

des livrets est passé de 5 600 000 à plus de 15 millions et le montant des avoirs des titulaires de compte de près de 2,5 milliards à près de 6 milliards. L'immense essor des valeurs mobilières est encore plus caractéristique. Les émissions des Compagnies de chemins de fer, les grands emprunts de la Libération du territoire ont fait beaucoup pour les populariser. La loi de 1867, en affranchissant la création des Sociétés anonymes de la tutelle administrative, a stimulé les appels de capitaux par les affaires industrielles; les banques de dépôts, que leur réseau d'agences mettent en contact avec un vaste public, ont permis la diffusion et le classement des titres dans une clientèle nombreuse. On est ainsi parvenu à une extrême division de la fortune mobilière. Telle grande Compagnie minière qui n'avait pas 300 actionnaires en 1860 en comptait en 1913 plus de 6 000 sans avoir procédé à aucune augmentation de capital. A la même date, les porteurs de 1 ou 2 actions de la Banque de France

MONNAIE DE BANQUE ET ÉPARGNE

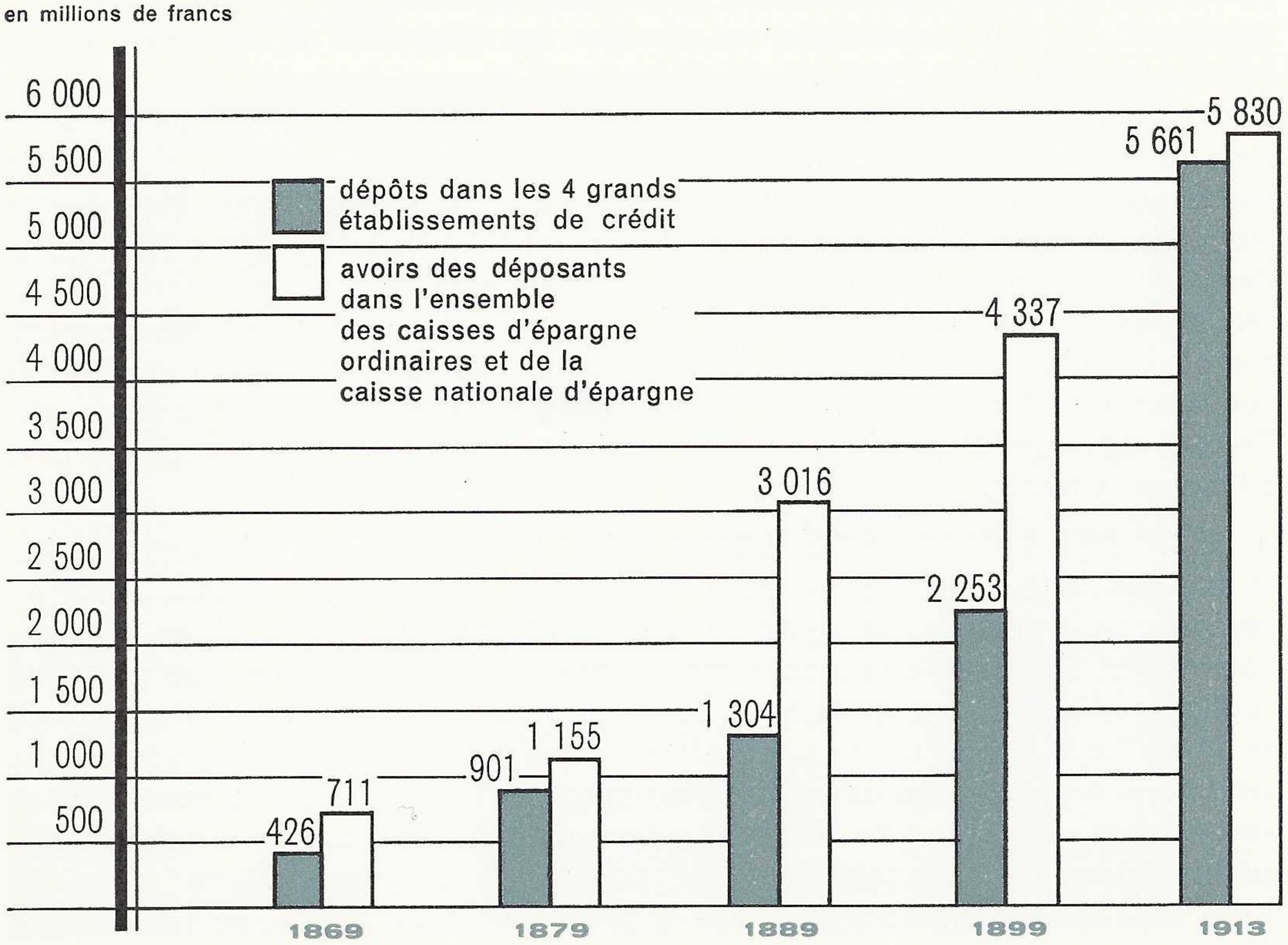

représentaient plus de la moitié du nombre des actionnaires de la Banque dont le capital était également inchangé depuis 1857. Enfin, le nombre des porteurs de rentes aurait progressé selon des estimations sérieuses de 500 000 ou 600 000 vers 1869 à quelque 1 500 000 en 1900.
Avec un marché financier très actif, une armature bancaire solidement édifiée, un institut d'émission jouissant d'un prestige mondial, la France d'avant 1914 avait donc une forte position internationale. Un courant continu d'investissements financiers au-dehors faisait d'elle " le banquier du monde ". Ce courant était alimenté par les surplus de la balance des comptes avec les pays étrangers qui a été presque constamment favorable à la France bien que, depuis 1876, les importations aient toujours dépassé les exportations; les revenus que procurait le placement des excédents venaient grossir chaque année les recettes.

CETTE POLITIQUE D'EXPORTATION DE CAPITAUX a été parfois mal comprise et on l'a présentée dans les polémiques du temps comme un détournement au profit de l'étranger de ressources qui auraient dû être réservées au développement de l'économie française. Mais un pays dont la balance des paiements présente régulièrement des excédents massifs ne peut guère agir autrement. La seule alternative est d'exiger des débiteurs un règlement en or comme les États-Unis l'ont fait dans une large mesure entre les deux guerres; cette attitude, dans laquelle on a vu une des causes principales de la terrible crise des années 1930, leur a été unanimement reprochée. Elle s'expliquait par le souvenir de la banqueroute de nombreux États après le premier conflit mondial, mais elle eût paru inconcevable avant 1914. Jugeant stérile d'accroître davantage un stock d'or qui était déjà considérable, la France a donc acquis des avoirs à l'étranger et accepté d'accroître ses créances. Elle a ainsi permis aux pays neufs d'exploiter leurs ressources de matières premières et de monter des industries dont les produits permettaient d'assurer le service des emprunts. Ceux-ci servaient d'ailleurs, en bonne partie, à payer des matériels commandés à l'industrie française.

IL EÛT PEUT-ÊTRE ÉTÉ SOUHAITABLE que celle-ci exportât moins et que son activité fût davantage consacrée à l'équipement national. On a pu déplorer l'insuffisance des grands travaux publics, voies navigables et ports notamment. Pourtant, ce ne sont pas les ressources qui ont manqué : la dette publique, qui était en 1914 la plus lourde du monde, s'était accrue depuis 1880 de 14 milliards, mais une trop grande part des fonds recueillis des épargnants avait servi à couvrir des dépenses courantes ou à construire des voies ferrées secondaires, d'intérêt plus électoral qu'économique. Si l'essor français, remarquable dans les décennies qui ont précédé la première guerre mondiale, a été cependant moins spectaculaire que celui de l'Angleterre, de l'Allemagne

ou des États-Unis, ce n'est pas que l'industrie française ait été soumise à une sorte de rationnement dans le domaine financier. Mais la France n'avait trouvé ni sur son sol, ni dans les vastes territoires coloniaux qu'elle venait de rassembler, les grandes richesses en énergie et en matières premières qui constituent la base du développement industriel. Elle n'a pas connu non plus la vigoureuse poussée démographique qui, après avoir été chez ses concurrents un effet de la prospérité, était devenue la cause de nouveaux progrès en multipliant les besoins et en suscitant les initiatives destinées à les satisfaire. Entre 1880 et 1910, la population a augmenté seulement de 5 % en France alors que l'accroissement était de plus de 30 % en Angleterre, de près de 40 % en Allemagne et, grâce à une immigration massive, de plus de 80 % aux États-Unis. Le souci du confort, la recherche de la stabilité qui incitaient les Français, surtout dans les classes moyennes, à limiter la dimension des familles, se retrouvent aussi dans la préférence des épargnants pour les valeurs à revenu fixe et particulièrement les Fonds d'États qui présentent apparemment les garanties les plus solides de sécurité. On souscrit avec empressement aux emprunts français qui inspirent une confiance totale, mais, à défaut, on se porte volontiers sur les Fonds publics étrangers.

Un jour de souscription
dans une banque
(peinture par Jean Béraud, 1885),
collection Louis Ferri.

Archives des " Études Financières "
dans l'immeuble
du quartier de la Glacière.

C'EST EN FONCTION DE CES GOÛTS DE LEUR CLIENTÈLE que les Établissements de crédit choisissent les valeurs à lui proposer. Mais ils sont conscients des responsabilités qu'implique pour eux ce choix. Les archives du Crédit Lyonnais témoignent du soin avec lequel sont pesés les avantages et les risques des placements étrangers. Les études portent à la fois sur les finances publiques, sur la monnaie, sur la situation économique du pays emprunteur. Les budgets, avec leurs annexes et les comptes spéciaux, sont dépouillés en détail et on a mis au point des méthodes de contrôle comptable qui permettent de déceler, le cas échéant, des contradictions ou des lacunes dans les documents officiels. Au cours d'une visite, le roi de Suède constata avec surprise que le Crédit Lyonnais avait retrouvé, dans la comptabilité de son pays, trace d'opérations qu'il croyait être seul avec un de ses ministres à connaître. Des représentants permanents dans plusieurs pays et de nombreux voyages servent à compléter ou à corriger les études sur documents. Et pourtant, malgré les précautions prises, le bilan de ces placements nous apparaît lourd aujourd'hui. Sur une quarantaine de milliards de valeurs étrangères détenues en France en 1914, le quart, qui était représenté par des titres russes, a été totalement perdu; un sixième environ, qui était constitué par des créances sur l'Autriche et les pays balkaniques, a donné de graves mécomptes, et d'autres pertes ont été subies en Amérique du Sud et en Asie.

DES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES ET SENTIMENTALES ont certainement joué en faveur de la Russie dont l'alliance avait fait cesser l'isolement de notre pays. Mais on faisait état aussi de l'énorme potentiel économique d'une contrée immense encore mal exploitée, et nous savons aujourd'hui que ces prévisions n'étaient pas chimériques. Les seuls risques étaient d'ordre politique, mais les contemporains assez avertis pour les discerner les croyaient cantonnés dans des limites assez étroites. Les secousses qui s'étaient produites dans le monde au dix-neuvième siècle avaient toujours laissé intactes les structures fondamentales des pays débiteurs. Elles avaient parfois entraîné des retards de paiement, des concordats, mais on n'imaginait pas l'éventualité d'une élimination radicale de tous les dirigeants et des classes moyennes, entraînant une banqueroute totale.

Une commission présidée par M. Charles Dumont, sénateur, a constaté qu'en 1928 les rentrées procurées à la France par ses placements étrangers d'avant-guerre ne s'élevaient qu'à 2 milliards de francs d'alors, soit à peine le cinquième de l'annuité normale d'intérêt et d'amortissement. Les épargnes investies en titres français à revenu fixe devaient être durement frappées elles aussi, l'inflation monétaire consécutive à la guerre de 1914 ayant amputé des quatre cinquièmes la valeur des créances.

Agence de Charleville.

Deux guerres et une crise ébranlent l'économie et ruinent la monnaie 1914-1945

LA GUERRE ET L'INFLATION 1914-1926

Les péripéties de la première guerre mondiale sont trop connues pour qu'on y insiste : l'invasion du territoire, la Marne, la longue guerre de tranchées avec ses alternatives de succès et de revers, les batailles de Champagne, d'Argonne, du Chemin des Dames, de Verdun, l'entrée en lice des États-Unis et la défection russe, la phase finale sous l'impulsion de Clemenceau et la direction de Foch assumant le Commandement suprême interallié.

l'invasion et l'économie de guerre

Lorsque la guerre éclata, rien n'avait été prévu dans le domaine économique et c'est dans le trouble provoqué par la mobilisation que fut décrétée une prorogation générale des échéances ayant pour contrepartie une stricte limitation des retraits dans les caisses d'épargne et dans les banques. Auparavant, celles-ci, qui étaient restées ouvertes le dimanche 2 août à l'intention des mobilisés, avaient perdu plusieurs centaines de millions de dépôts. Dès le 20 août, le Crédit Lyonnais donna à sa clientèle la faculté de retirer 10 % en sus des sommes exigibles d'après les décrets; à la fin de septembre, il portait cette quotité à 40 % et, le 30 décembre, il renonçait totalement au moratoire vis-à-vis de ses déposants et de sa clientèle commerciale.
Une loi du 5 août avait dispensé la Banque de France de l'obligation de rembourser en espèces ses billets qui avaient dès lors cours forcé.

LA FRANCE A ÉTÉ PRIVÉE, dès le début des hostilités, des très importantes ressources des régions envahies qui, outre des quantités importantes de blé et de sucre, lui fournissaient auparavant les deux tiers du charbon, 80 % de l'acier et une part notable des productions textiles. Dans le reste du territoire, la mobilisation a entraîné une forte réduction de la main-d'œuvre disponible

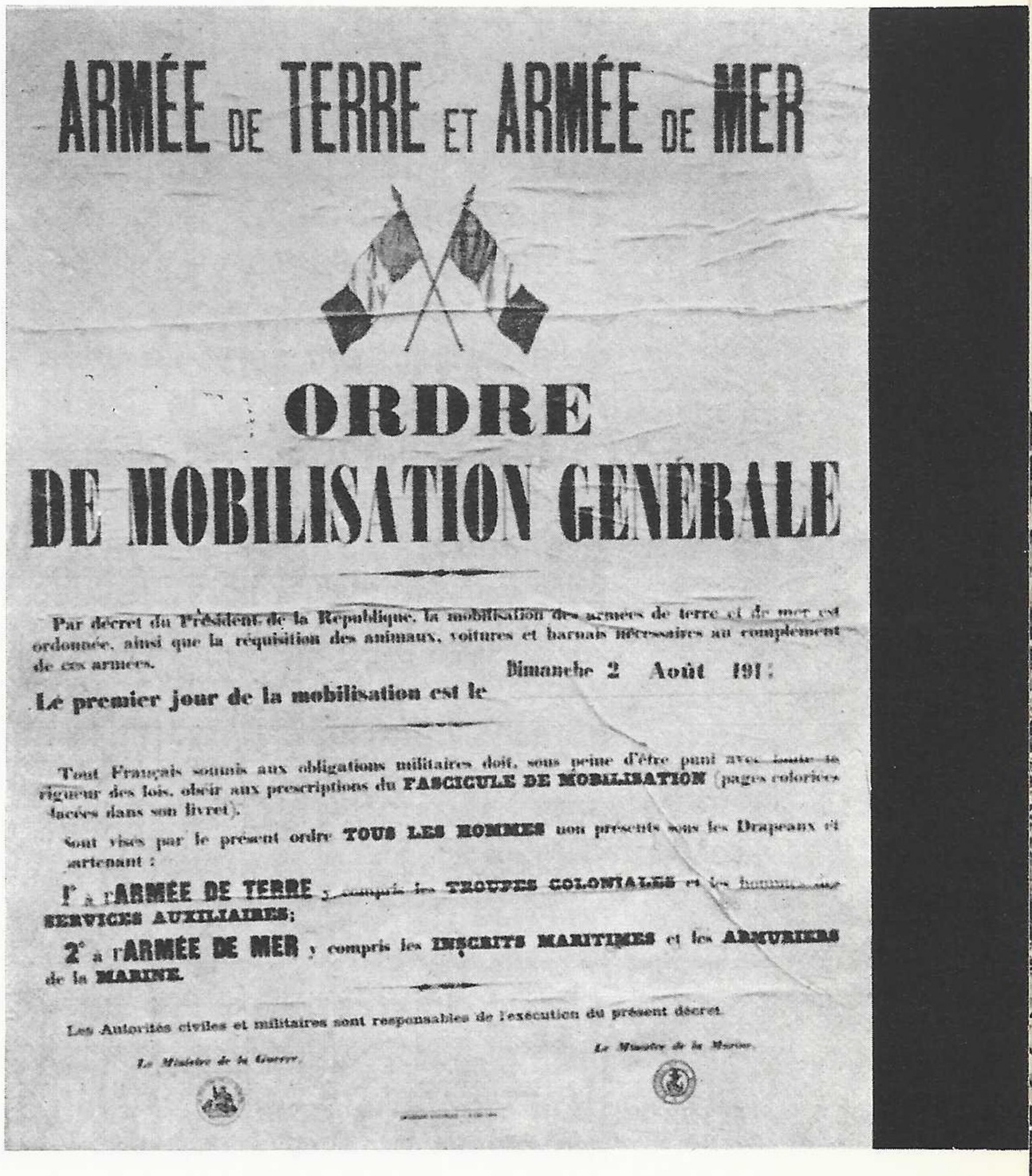

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le Dimanche 2 Août 191

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE**, y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER**, y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. *Le Ministre de la Marine.*

pour les tâches civiles. Après avoir atteint son niveau le plus bas au cours de l'année 1915, la production industrielle s'est ressaisie avec le rappel aux usines d'un certain nombre d'ouvriers et le concours du travail féminin, mais, à la fin de la guerre, elle est encore très inférieure à ce qu'elle était en 1913 : 1 800 000 t d'acier contre 4 600 000 t, 26 200 000 t de charbon et autres combustibles minéraux contre 40 800 000 t. Quant à la production de blé, elle est descendue de 86 millions de quintaux par an avant 1914 à 58 millions en moyenne au cours des cinq années de guerre. L'approvisionnement à l'étranger rencontra de grandes difficultés après la guerre sous-marine

à outrance décrétée par l'Allemagne et, à partir de 1917, on introduit des cartes de pain, de charbon et de sucre.
Au début des hostilités, le rapatriement d'avoirs à l'étranger permet d'abord au franc français de faire prime sur les autres monnaies; c'est ainsi que 50 millions d'or sont expédiés par voie maritime au Crédit Lyonnais qui les destinait à la banque d'émission. Le change reste favorable jusqu'en janvier 1915 mais, en raison des besoins de la Défense et du Ravitaillement, les importations françaises s'accroissent fortement tandis que le volume des exportations recule de 55 %. La balance commerciale des années de guerre laisse un déficit de 62 milliards. Pour y faire face, le Gouvernement fait appel au patriotisme de la nation à laquelle il demande d'apporter son or, ses avoirs à l'étranger, ses valeurs mobilières pour les vendre ou les affecter en gage de crédits extérieurs. La campagne de l'or a permis de recueillir plus de 2 milliards de métal qui ont servi de base à des crédits en Angleterre.
A plusieurs reprises, le Crédit Lyonnais, avec d'autres grandes banques françaises, apporte au Trésor son concours bénévole en engageant sa signature pour obtenir d'autres crédits aux États-Unis et sur des places neutres d'Europe (Hollande - Suisse - Pays Scandinaves). Son Secrétaire Général, Eugène Lefèvre, était au ministère des Finances un conseiller écouté qui a participé pendant plusieurs années à l'élaboration de toutes les mesures financières importantes. Le produit des coupons du portefeuille français en valeurs étrangères a contribué à limiter la dépréciation du franc et à reculer jusqu'au début de 1918 l'institution d'un contrôle des exportations de capitaux.
La situation serait cependant devenue angoissante sans l'entrée en guerre des États-Unis qui ouvrirent dès lors à leurs alliés des crédits gouvernementaux illimités.

LES CONDITIONS DE L'EXPLOITATION BANCAIRE sont naturellement difficiles. La mobilisation a enlevé au Crédit Lyonnais 8 000 collaborateurs de tous rangs, y compris l'Administrateur délégué à la Direction Générale. On réussit à peu près à combler les vides chez les employés grâce à un recrutement intensif de personnel féminin, mais l'expérience fait naturellement défaut aux nouveaux éléments alors que des tâches nouvelles, issues des réglementations administratives et de dispositions fiscales récentes, ont alourdi le travail des services. Aussi a-t-il été nécessaire de fermer provisoirement un grand nombre de sièges : En 1916, l'activité était suspendue dans 135 d'entre eux. L'avance allemande en direction de Paris au printemps de 1918 fit décider l'évacuation des titres mis en dépôt par la clientèle du Siège Central; ils trouvèrent refuge au Palais des Papes à Avignon.
Malgré la remise en marche progressive des industries, les nouveaux emplois

Agence de Strasbourg.

commerciaux restèrent rares pendant toute la guerre. Mais les banques élargissent leur champ d'activité en participant au financement des besoins du Trésor qui sont immenses. De 1914 à 1918, les recettes budgétaires ne couvrirent même pas le sixième des dépenses, ce qui s'explique en partie par l'invasion du territoire et le défaut d'élasticité du système fiscal alors en vigueur. L'impôt sur le revenu, dont le principe avait été voté en juillet 1914, n'entra en application que progressivement à partir de 1916 et une contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre fut levée en 1918. Le déficit des cinq exercices de guerre dépassa ainsi 140 milliards, dont un quart fut couvert par l'endettement extérieur, un autre quart par des Bons de la Défense Nationale à court terme, un peu moins de 40 % par l'émission de rentes 5 % 1915-1916, 4 % 1917 et 1918. Un solde d'une vingtaine de milliards fut demandé à des avances directes de la Banque de France à l'État. Les banques ont contribué activement au placement dans leur clientèle tant des rentes - pour lesquelles le Crédit Lyonnais recueillit un total de souscriptions voisin de 8 milliards - que des Bons de la Défense Nationale. D'autre part, un montant très important de Bons est entré dans les portefeuilles bancaires, fournissant un emploi aux ressources que la régression du papier d'escompte rendait disponibles.

Dans l'ensemble, les résultats d'exploitation du Crédit Lyonnais pendant la période de guerre ont été assez médiocres. Il était privé de la contribution des agences situées dans les riches territoires occupés. Ses agences à l'étranger ont été diversement traitées. Celle de Londres, du fait des opérations internationales auxquelles elle s'est trouvée mêlée, a connu une bonne activité mais les agences turques ont fonctionné irrégulièrement. Celles de Russie ont été fermées et finalement spoliées. Le Directeur des Agences

étrangères, M. Baud, entreprit un dangereux périple pour s'informer sur place de la situation. Son navire fut victime d'un torpillage qui coûta la vie au collaborateur qui l'accompagnait. Parvenu finalement en Russie, via Bergen, il y fut incarcéré pendant plusieurs mois.
Les actionnaires ont reçu pour l'exercice 1914 un dividende réduit à l'intérêt statutaire, soit 25 F, qui a été prélevé sur des provisions antérieures. Les répartitions se sont relevées progressivement pour les années suivantes : 30 F en 1915, 40 F en 1916 et 1917, 50 F en 1918. Elles restèrent cependant très inférieures en valeur nominale - et plus encore en valeur réelle, compte tenu de la hausse considérable des prix - au dividende de l'exercice 1913 (65 F).
Dès 1919, le Crédit Lyonnais s'est installé à Strasbourg et à Metz.

le bilan des hostilités

L'armistice du 11 novembre 1918 a été célébré dans une atmosphère de joie qui ne pouvait cependant effacer le souvenir meurtrier d'une guerre qui a causé la perte de 8 millions ½ de vies humaines. Rien que pour la France, on compte 1 400 000 morts ou disparus; plus de 3 millions et demi de blessés, de veuves et d'orphelins; le personnel du Crédit Lyonnais, dont la conduite aux armées a été récompensée par 2 000 décorations, porte le deuil de 1 592 collègues.

LES DOMMAGES AUX BIENS ont été considérables et la France, qui a servi de terrain aux luttes les plus âpres, est particulièrement atteinte. Elle recouvre les deux riches provinces qu'elle avait perdues en 1870 mais elle a près de 900 000 immeubles et plus de 9 000 usines sinistrés, des charbonnages et mines de fer noyés sur de grandes étendues, près de 2 millions d'hectares de terre et quelque 50 000 kilomètres de routes à remettre en état. Malgré l'étendue de l'effort à accomplir, la France n'hésite pas à réaliser une grande réforme sociale : la loi du 23 avril 1919 réduit à 8 heures la durée de la journée de travail.
Les traités ont morcelé la carte de l'Europe et du Proche-Orient. Le démembrement de l'Autriche et de la Turquie donne naissance à de nouveaux États au milieu de soubresauts politiques et de difficultés économiques graves. La Russie s'est effondrée. En refusant de se joindre à la Société des Nations imaginée par le Président Wilson, le Sénat américain abandonne l'Europe à son désarroi.
L'interruption presque complète des échanges avec les pays du Centre et de l'Est du Continent, les difficultés de reconversion de nombreux industriels qui avaient travaillé, sans souci des prix de revient, pour la Défense Nationale, la liquidation des stocks de guerre, provoquent en 1920-1921 une crise sévère.

LA BALANCE DES PAIEMENTS de la France avec l'étranger est totalement déséquilibrée depuis la rupture, le 1er janvier 1919, de la solidarité financière entre alliés. Les dévastations de la guerre ont fortement réduit sa production et l'œuvre de reconstruction entraîne des besoins considérables. D'où un déficit du commerce extérieur de 24 milliards, les exportations de 1919 couvrant à peine le tiers des importations. Une partie de nos avoirs à l'étranger est perdue ou compromise et nous avons contracté une dette extérieure de quelque 7 milliards de dollars. Créancière du monde avant la guerre, la France est donc devenue débitrice.

Une ville sinistrée (1914-1918) : Soissons.

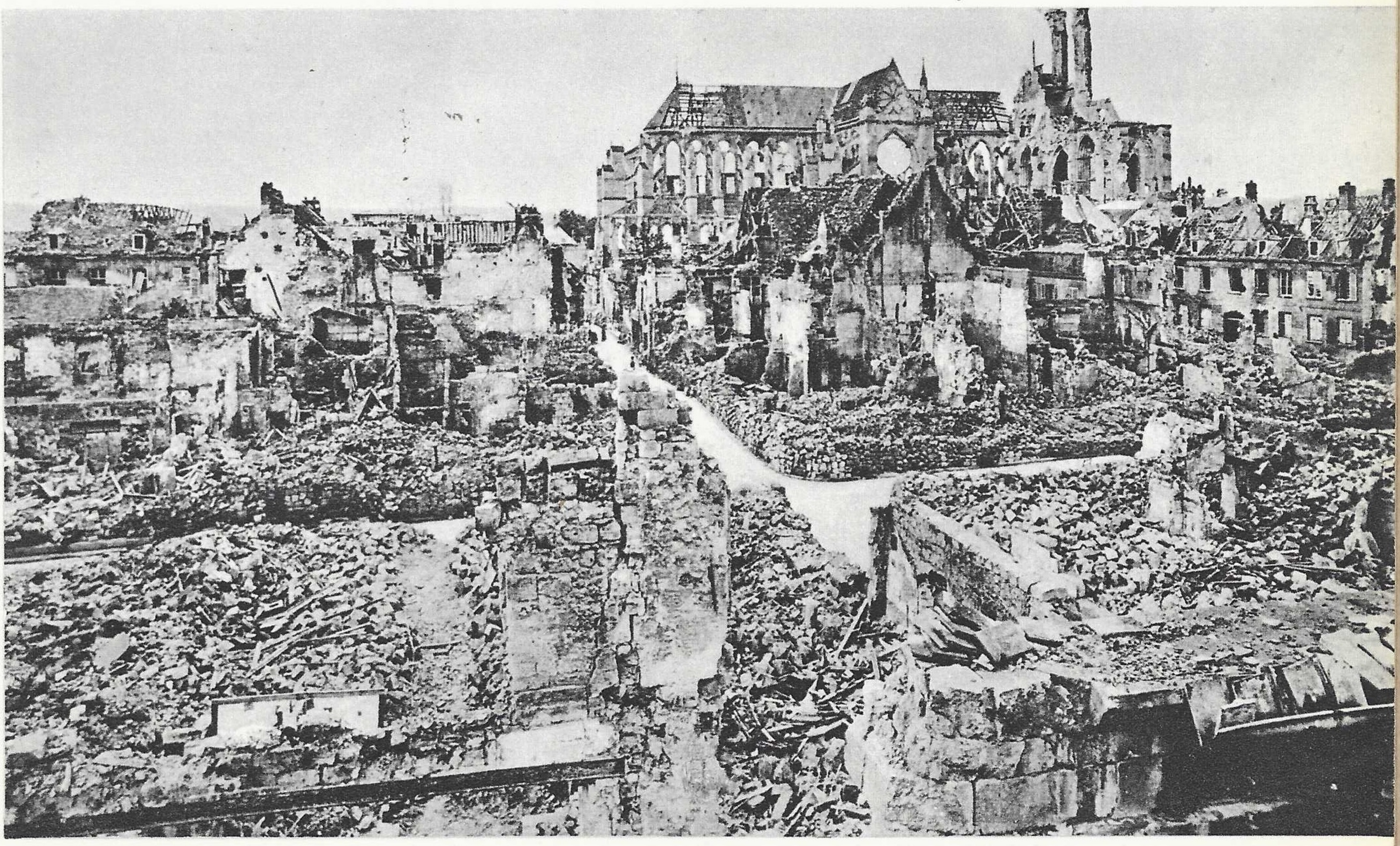

LE PRINCIPE DE LA RÉPARATION par l'Allemagne des dommages résultant de la guerre a été posé dans les traités de paix. A cette occasion, les Services d'Études du Crédit Lyonnais ont réuni pour le Maréchal Foch une importante documentation sur l'économie allemande. L'état des paiements de 1921 a fixé la dette de l'Allemagne à 132 milliards de marks-or sur lesquels la

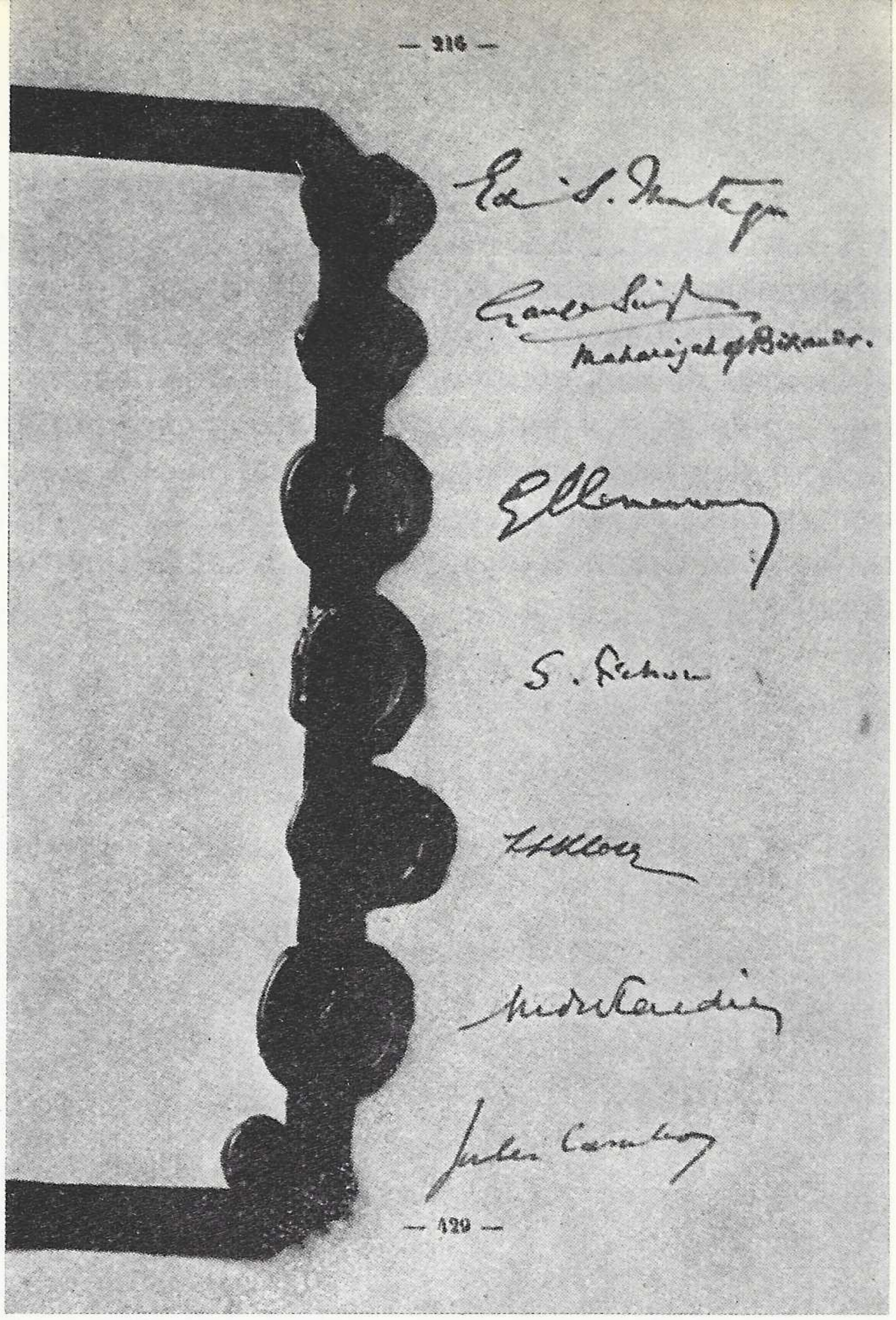

Le Traité de Versailles.

France devrait, aux termes des accords de Spa, recevoir 52 %. Mais est-il réaliste d'envisager le transfert par-delà les frontières de prestations d'une telle ampleur? En fait, les versements de l'Allemagne, qui est d'ailleurs provisoirement désorganisée et en proie à l'inflation, sont faibles et, en janvier 1923, le Gouvernement français saisit en gage le Bassin de la Ruhr qu'il exploite à son profit pour recouvrer sa créance. L'opération, qui se heurte à une " résistance passive ", donne des résultats assez décevants mais ouvre la voie au Plan Dawes qui, en 1924, met à la charge de l'Allemagne des annuités, dont le nombre n'était pas fixé, partant de 1 milliard de marks-or pour atteindre, à partir de 1928, 2 milliards et demi. Sur ce dernier montant, qui pouvait se trouver majoré par l'application d'un indice de prospérité, la France aurait reçu l'équivalent de 300 millions de dollars. Des accords négociés en 1925 et 1926 avec l'Angleterre et les États-Unis ont prévu, d'autre part, le règlement de nos dettes de guerre en 62 annuités dont le montant devait s'élever progressivement jusqu'à atteindre 190 millions de dollars environ.

EMPRVNT NATIONAL 6% 1920

ON SOVSCRIT AV CRÉDIT LYONNAIS

Victor Menu

DEVAMBEZ. IMP. PARIS.

l'inflation et ses effets

LES DÉFICITS BUDGÉTAIRES de la période de guerre ont mis entre les mains du public des masses énormes de billets de banque et de bons à court terme. A ce pouvoir d'achat grandement accru correspond un volume amoindri de la production; le déséquilibre provoque une forte hausse du coût de la vie. L'inflation monétaire, qui permet à l'État de reprendre, par la hausse des prix, une partie des sommes qu'il a versées, est un impôt déguisé qui ne soulève pas les mêmes problèmes techniques qu'une refonte du système fiscal et rencontre bien moins de résistances. Aussi poursuit-on, les hostilités terminées, cette politique de facilité.

Dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale, en plein chaos économique et politique, le recours à la planche à billets atteint des proportions astronomiques. En Allemagne, on compte par trillions de marks et, chez les détaillants, les étiquettes changent plusieurs fois par jour. L'effondrement des monnaies ne permet plus de temporiser et, à partir de 1923, des mesures d'assainissement, prises généralement sous l'égide de la Société des Nations, rétablissent presque partout la stabilité monétaire. L'Angleterre, soucieuse de restaurer son prestige financier, s'est imposé de durs sacrifices qui freinent son développement économique mais permettent à la livre sterling de retrouver en 1925 sa parité or d'avant-guerre.

L'EFFORT DE REDRESSEMENT FRANÇAIS a été retardé par l'illusion longtemps entretenue que " l'Allemagne paiera ". L'introduction en 1920 d'une taxe sur le chiffre d'affaires venant compléter le nouveau système d'impôts sur le revenu a entraîné un accroissement sensible des recettes fiscales; mais celles-ci ne représentant encore en 1922 que la moitié des dépenses totales, il faudra d'importants relèvements de tarifs, conjugués avec une réduction progressive des dépenses de restauration des régions dévastées, pour que la proportion monte aux environs des trois quarts en 1924. Le déficit provoque le gonflement de la dette flottante et des avances de la Banque de France à l'État dont l'effet inflationniste se répercute sur les prix intérieurs et sur les changes. La moyenne annuelle des prix de détail a presque doublé de 1918 à 1924 et, en décembre 1924, on atteint quatre fois le niveau d'avant-guerre.

Parallèlement, la valeur externe du franc se dégrade sans cesse. Le marché des changes, enregistrant le contrecoup des secousses politiques, des accidents financiers et aussi de spéculations d'origine étrangère, fait parfois l'objet de violentes fluctuations. Le dollar, dont la parité théorique est de 5,18 F et qui cotait 19 F à la fin de 1923, monte ainsi brusquement à 28 F au printemps de 1924. Grâce à des crédits obtenus à Londres et à New York, le Trésor français

La Croisière Noire
(gouache de Iacovleff).

décide une intervention qui réussit en quelques semaines à renverser la tendance, le dollar tombant un moment au-dessous de 15 F pour se stabiliser provisoirement aux environs de 20 F; mais ce ne fut qu'un répit éphémère.
Par suite de désordres et de retards dans la comptabilité publique, et aussi d'une confusion entre le budget et la trésorerie, la situation financière n'apparaît pas clairement et les appréciations sont généralement pessimistes. L'échec d'un emprunt du Crédit National en 1924 révèle la méfiance du public.

LE BUDGET EST APPROXIMATIVEMENT ÉQUILIBRÉ en 1925, grâce au vote de suppléments d'impôts en cours d'exercice, mais des circonstances particulières viennent compliquer la perspective et entretenir l'inquiétude. L'État a émis plusieurs emprunts à moyen terme en donnant aux porteurs la faculté d'en demander le remboursement anticipé à certaines époques. Le danger de ces " échéances massives " hante les Ministres des Finances et les milieux parlementaires au point qu'un projet de loi a été déposé en vue d'une consolidation forcée de l'échéance du 8 décembre 1925. Bien qu'il soit finalement abandonné, l'effet produit est naturellement déplorable. Mais, si les demandes de remboursement sont importantes, le Trésor n'est pas appauvri d'autant car, dans la plupart des cas, l'opération aboutit simplement à substituer aux titres anciens des bons à terme plus court. Les Bons de la Défense Nationale, émis à guichets ouverts et qu'on peut obtenir à un mois d'échéance,

constituent, en effet, un emploi attrayant qui draine la majeure partie des disponibilités du pays.

MAIS CE " CIRCUIT " MONÉTAIRE, grâce auquel une partie des dépenses de l'État fait retour à ses caisses, fait, par ailleurs, supporter au Trésor le contre-coup de toutes les vicissitudes de l'économie. Les entreprises se procurent les fonds qui leur sont nécessaires en présentant des Bons au remboursement, ce qui oblige le Trésor à demander des avances à la Banque de France et fait croire à une détérioration des finances publiques. L'opinion est devenue si attentive au mouvement des avances à l'État qu'on imagine des expédients pour éviter d'avoir à demander un relèvement de leur plafond. C'est ainsi qu'en mars 1924 le Crédit Lyonnais avait participé pour plus de 111 millions à un concours de 695 millions accordé par un consortium de grandes banques françaises. L'année suivante, un dépassement du plafond, qu'on espérait temporaire et qui n'avait pas été mis en évidence au bilan de la Banque de France, provoqua la chute du Ministère.

L'augmentation de la dette envers l'Institut d'émission fut particulièrement forte - 17 milliards - entre janvier 1925 et juin 1926, période où les charges publiques furent pourtant sensiblement équilibrées par l'impôt. Ce sont des demandes de remboursement de bons, elles-mêmes motivées dans une large mesure, par les besoins de liquidités de l'économie, qui ont obligé le Trésor à recourir aux avances de la Banque. Elles ont permis de mettre la circulation monétaire en harmonie avec le niveau des prix et le volume des échanges. En 18 mois, l'indice des prix de détail passe en effet de 4 fois à 5 fois 1/2 le chiffre d'avant-guerre, ce qui traduisait avec un certain retard les conséquences de l'inflation antérieure et le renchérissement des marchandises importées, le cours du dollar ayant monté en 1925 de 40 % pour dépasser 26 F en fin d'année et atteindre 35 F en juin 1926.

MAIS L'ACCROISSEMENT DU MONTANT DES TRANSACTIONS n'est pas uniquement le reflet de la dépréciation monétaire. Le volume de la production s'est considérablement accru après la reconstitution des régions dévastées. La récolte de blé atteint en 1925, 90 millions de quintaux. Dans certaines régions comme celle de Lyon, où pendant la guerre une nouvelle cité industrielle s'était créée sur la rive gauche du Rhône, les activités traditionnelles - telle la soierie - poursuivaient leurs progrès tandis que les industries plus récentes, comme celle de l'automobile, montaient en flèche. Dans la Région Parisienne, on assiste à la reconversion des nombreuses entreprises qui avaient été créées ou transformées pour les besoins de la Défense Nationale.

L'industrie textile a été renforcée par l'apport de l'Alsace et, dans la région du Nord, elle s'est reconstituée avec un outillage moderne qui lui permet de

concurrencer les tissus anglais. La hausse des changes, plus rapide que celle des prix, stimule d'ailleurs toutes les ventes à l'étranger qui, en 1924 et 1925, dépassent les importations. Les industries mécaniques, électriques et chimiques prennent une place relativement plus importante qu'avant la guerre. Les installations hydrauliques ont accru notablement leur capacité. L'électrification des campagnes reçoit une impulsion nouvelle de la loi de 1923 et la Compagnie du Midi a dressé un programme d'électrification de son réseau. Au traité de San Remo, la France s'est fait réserver le quart de la production de la Turkish Petroleum Company, devenue depuis l'Irak Petroleum Company et, pour assurer l'exécution de cette clause, la Compagnie Française des Pétroles a été créée en 1924. D'autres indices de la reprise économique se dégagent du trafic des ports, du trafic aérien — qui n'a débuté qu'après la guerre —, du trafic automobile. Plus de 350 000 voitures circulent en 1924. Un grand constructeur a sorti à lui seul 60 000 voitures au cours de 1925 et a organisé une expédition au Sahara. C'est l'époque de la mécanique ondulatoire où s'illustre Louis de Broglie, celle des premières informations radiodiffusées de la Tour Eiffel et des premières applications par le Dr Calmette du vaccin B.C.G. contre la tuberculose.

Un des premiers concerts radiodiffusés de la Tour Eiffel.
On reconnaît notamment
le Général Ferrié, Sacha Guitry et Yvonne Printemps.

L'INFLATION, QUI A SÉVI DE 1914 A 1926, a eu, en dehors de son incidence directe sur le plan financier, des effets plus ou moins profonds et durables dans d'autres domaines. Elle a constitué un prélèvement aveuglément et très inégalement réparti entre les divers éléments de la population, frappant essentiellement les titulaires de revenus fixes : salariés, pensionnés, rentiers. La course entre les salaires et les prix laissait les premiers toujours en arrière. L'ajustement a été plus tardif encore pour les pensionnés. Quant aux porteurs de rentes et d'obligations, ils n'ont pas été indemnisés. Un blocage des loyers, dont le bénéfice n'a pas été réservé aux seules catégories défavorisées, a ajouté à la liste des victimes de l'inflation les propriétaires fonciers. Il a, en outre, arrêté les travaux d'entretien des immeubles et découragé les constructions nouvelles.

L'APPAUVRISSEMENT DES CLASSES MOYENNES, qui constituaient une part importante de la clientèle des banques et spécialement du Crédit Lyonnais, réagit défavorablement sur l'activité des établissements de crédit dont, au surplus, certaines commissions sur titres échappent au rajustement général des prix. La progression de leurs frais généraux les met ainsi dans une position difficile dont la longue grève de 1925 porte témoignage. En outre, les banques de dépôts, qui n'ont pas d'actif industriel ni de participations financières appréciables, sont durement frappées dans leurs ressources propres qui, représentées essentiellement par des créances en francs, ont perdu les quatre cinquièmes de leur valeur. Outre le dommage causé à leurs actionnaires, il en résulte un affaiblissement certain de leurs assises financières.

LE REDRESSEMENT FINANCIER ET MONÉTAIRE 1926-1929

UNE DEMI-DOUZAINE DE MINISTRES DES FINANCES s'étaient succédé depuis le début de 1925. De multiples projets — dont certains inquiétants pour l'épargne (emprunt forcé, suppression du titre au porteur, État héritier) — avaient été évoqués sans aboutir à aucun résultat concret. On avait finalement fait appel à un Comité d'Experts dont le rapport, publié le 6 juillet 1926, présenta un programme cohérent tendant à la stabilisation de la monnaie. Mais le Gouvernement, qui avait demandé pleins pouvoirs pour appliquer ce plan, fut renversé. L'impression de confusion et d'impuissance que produisit ce nouvel échec dans le public français et l'opinion internationale provoqua des retraits dans les Caisses d'épargne, des remboursements de Bons et une panique sur le marché des changes où le dollar poussa une pointe à 49 F. Le cours de la rente 3 % perpétuelle tomba au-dessous de la moitié du pair.

Dès sa constitution, le 23 juillet, le Gouvernement Poincaré fit renaître la confiance. Il réussit en quelques semaines un redressement spectaculaire. Après avoir obtenu des banques un concours qui lui permit de franchir l'échéance de fin juillet, il fit voter immédiatement des mesures fiscales correspondant en année pleine, à un accroissement des recettes de l'ordre de 30 %, ce qui réalisait un " superéquilibre " du budget laissant une marge substantielle pour l'amortissement de la Dette publique. Celui-ci était confié à une Caisse Autonome chargée, en outre, de la gestion des Bons de la Défense Nationale, la séparation des comptabilités empêchant désormais le Trésor de couvrir ses besoins par des émissions de dette flottante. L'élévation à 7,5 % du taux de l'escompte le 31 juillet avait, d'autre part, souligné une volonté de

défendre la monnaie qui avait entraîné une réaction sur le marché des changes. Le dollar, retombé au début d'août en dessous de 35 francs, se maintint pendant l'été aux environs de ce cours, malgré les achats auxquels procédait le Gouvernement français pour faire face à des échéances sur la dette extérieure. A partir d'octobre, les rapatriements de capitaux se manifestèrent avec une ampleur croissante et, comme la spéculation étrangère était orientée maintenant à la hausse du franc, le dollar recula rapidement à 30, puis à 25 francs.
En fin d'année, le Trésor n'ayant plus de ressources pour acheter les devises offertes, la revalorisation du franc menaçait de prendre des proportions dangereuses pour l'équilibre de notre économie. Le 21 décembre, après délibération du Conseil de Régence de la Banque de France et à l'issue d'une réunion convoquée la nuit même au Ministère des Finances, le Président du Conseil prit, à contrecœur, la décision d'arrêter la hausse du franc. Le lendemain, le représentant de la Banque de France fit connaître en Bourse qu'il était acheteur ou vendeur, sans limitation de quantités, à des cours fixes voisins de 25 F pour le dollar. La stabilisation de fait de la monnaie était acquise.

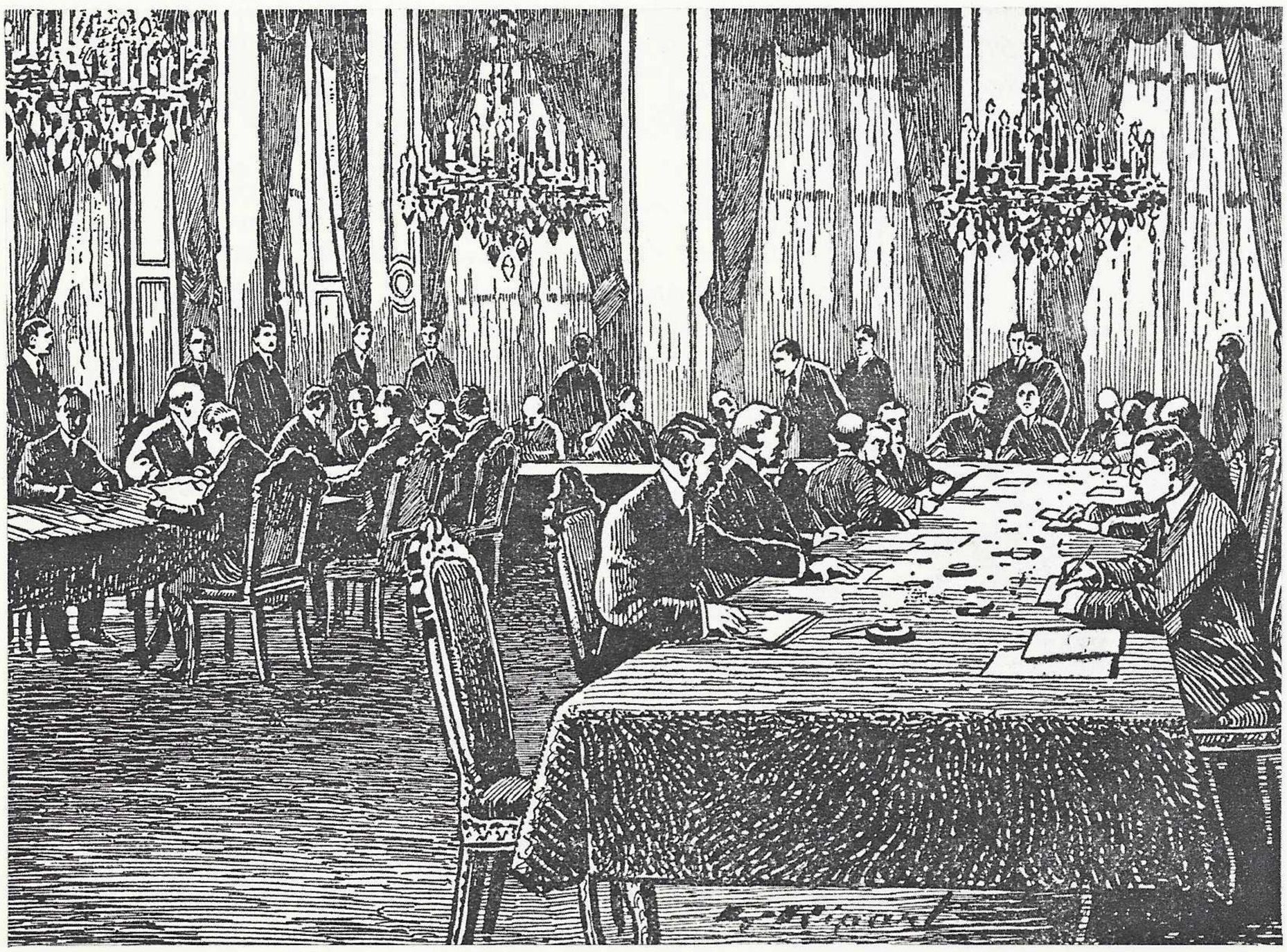

Le Comité des Experts
(mai 1926)
(dessin de Georges Ripart).

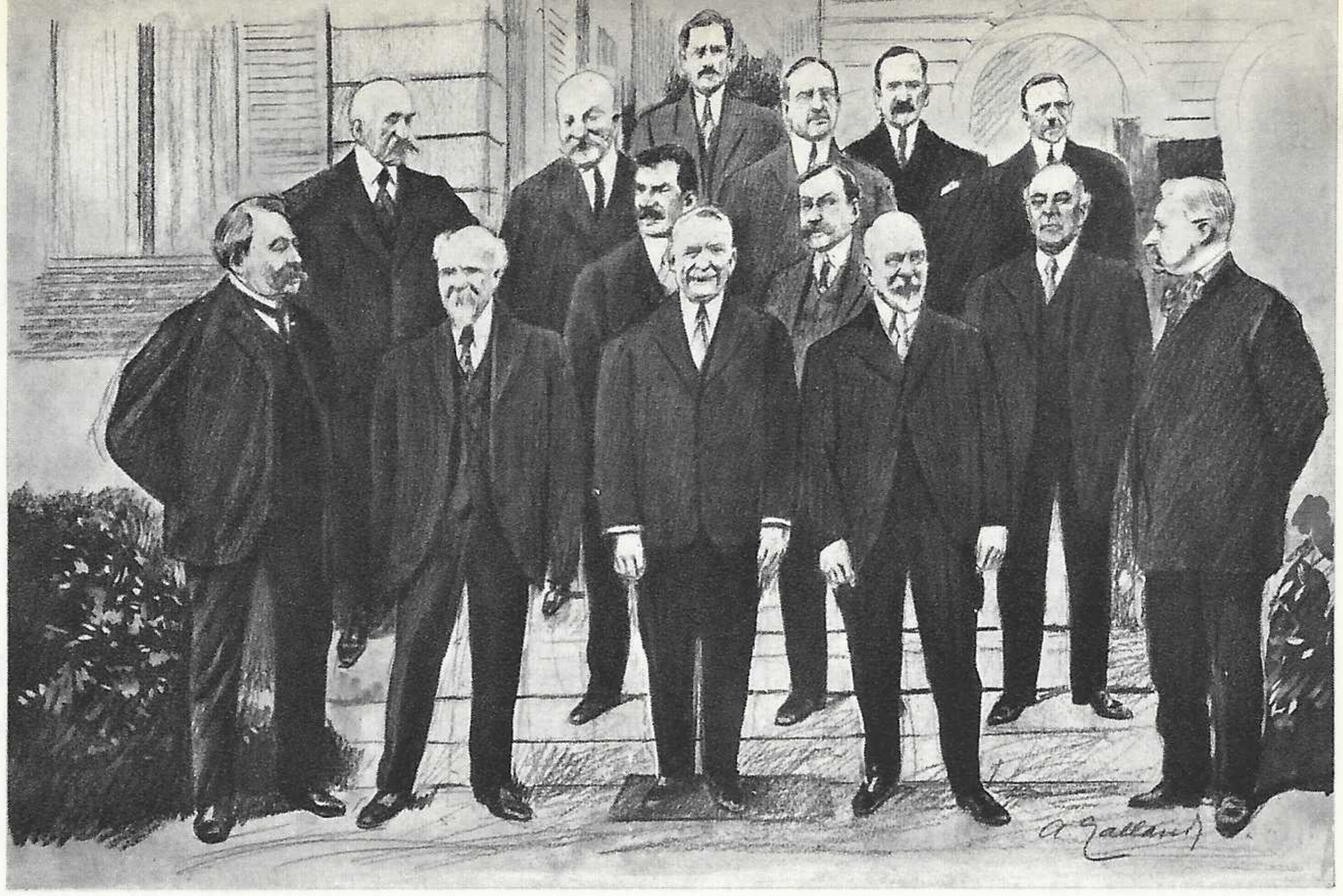

Le ministère Poincaré de juillet 1926. On reconnaît dix anciens ou futurs Présidents du Conseil. De gauche à droite, au 1er rang : Briand, Poincaré, Doumergue, alors Président de la République, Barthou. Au 2e rang : Herriot, Painlevé, A. Sarraut. Au 3e rang : G. Leygues, Queuille, Tardieu.

UN AFFLUX SPONTANÉ DE CAPITAUX avait fourni la " masse de manœuvre " qui, dans toutes les opérations similaires réalisées à l'étranger, avait été demandée à des crédits extérieurs. Il se poursuivra longtemps encore et, lors de la stabilisation légale en juin 1928, aura atteint un total équivalant à 1 800 millions de dollars-or ou 9 milliards de francs-or de Germinal. Cet apport de devises avait sa source principale dans le rapatriement d'avoirs appartenant à des Français, ce qui confirme la justesse de l'observation faite au printemps 1926 par le Gouverneur de la Federal Reserve Bank de New York : " Pourquoi, avait-il dit, ne vous adressez-vous pas à la seule personne qui possède plus de devises que toutes les banques réunies..., à celui qui a pour plus de 10 milliards de francs-or à l'étranger... au public français ? ".
Ces devises se substituent progressivement dans le bilan de la Banque de France aux avances à l'État. Celui-ci disposant de gros excédents de recettes procède à des remboursements substantiels; sa dette envers l'Institut d'émission sera complètement apurée en juin 1928 par affectation du bénéfice de réévaluation de l'encaisse-or. De 1926 à la fin de 1929, des amortissements conjugués avec une politique de consolidation systématique réduisent de 49 milliards à 28 milliards et demi la circulation des Bons de la Défense Nationale, dont l'échéance moyenne passe dans le même laps de temps de 2 mois et demi à 2 ans. Le taux de revient des emprunts d'État à long terme, qui dépassait 8 % en 1926, s'abaisse au-dessous de 5 % en 1929, celui des Bons à 2 ans de 6 à 3,50 %.

DEUX DIRIGEANTS DU CRÉDIT LYONNAIS ont apporté une contribution personnelle à l'œuvre d'assainissement financier : Robert Masson, comme membre du Comité des Experts, puis du Comité financier de la Caisse Autonome d'Amortissement, et Léon Verdier mis à la disposition de la Banque de France pour assister celle-ci dans la mise au point de ses interventions sur le marché des changes.

UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE passager avait suivi l'effort de redressement. Le même phénomène — dû au renversement de la tendance des prix et à la suppression de la prime de change que l'inflation donne aux exportateurs — avait été constaté dans toutes les expériences étrangères antérieures. Comme la stabilisation avait été précédée en France d'une revalorisation relativement forte de la monnaie, on avait même prévu une crise assez dure. Sa durée fut heureusement plus courte et son intensité moindre qu'on ne l'avait craint. Le nombre des chômeurs secourus, insignifiant en 1926, s'éleva jusqu'à 81 000 en mars 1927 mais retomba à 10 000 en octobre. L'indice moyen de la production industrielle, qui avait été pour l'année 1926 de 126, fléchit en 1927 à 110, la baisse d'activité affectant plus spécialement les industries mécaniques et le bâtiment. Mais une vive reprise se manifesta en 1928 et se poursuivit l'année suivante, l'indice moyen de 1929 atteignant le niveau record de 139 sur la base 100 en 1913.

L'INDUSTRIE S'ENRICHIT de nouvelles fabrications dans le domaine des matières plastiques et du caoutchouc synthétique. Le téléphone automatique se répand en France et l'on voit apparaître les premiers films parlants. Les chantiers navals ont livré l' "Ile-de-France" et lancent en 1929 le plus grand sous-marin qui ait encore jamais été construit, le " Surcouf ", de 2 800 tonnes. Une place toute spéciale doit être faite à l'aviation civile à laquelle la traversée de l'Atlantique par Lindbergh (mai 1927) apporte un lustre éclatant, assombri par la malheureuse tentative en sens inverse de Nungesser et de Coli. Dans l'ordre médical, une importante découverte est réalisée par A. Fleming : celle de la pénicilline.

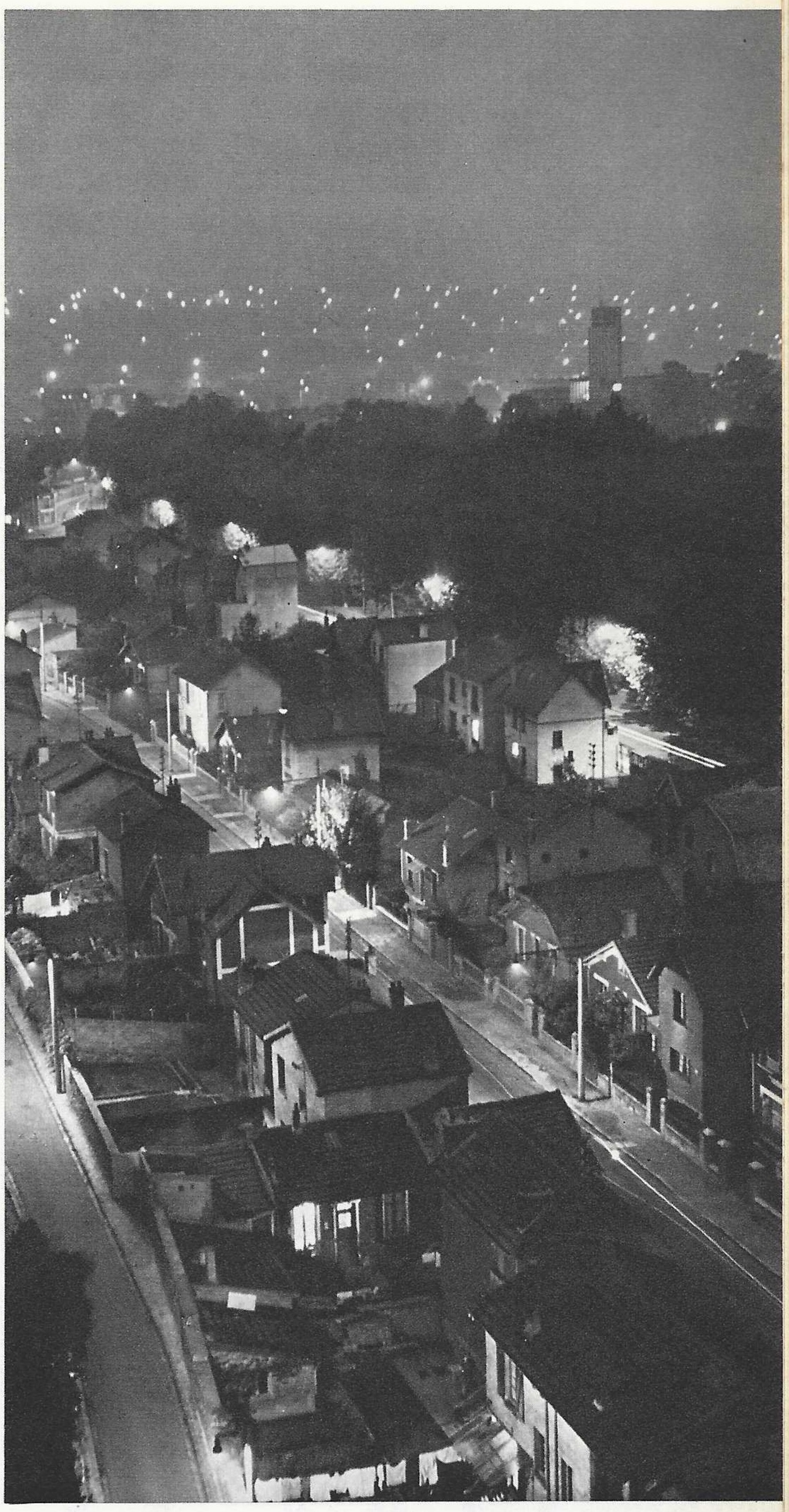

Pavillons construits sous le régime de la loi Loucheur.

En 1928 avait été votée la loi sur les Assurances Sociales qui, en organisant une protection des travailleurs contre la maladie et en leur garantissant une retraite, apportaient à leur condition une amélioration fondamentale. Sensiblement remaniée par la suite, elle entra finalement en vigueur le 1er juillet 1930. La loi Loucheur (1928) a donné une vive impulsion à la construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens.

L'ANNÉE 1929, qui, en bien des pays, marqua l'apogée de la prospérité, vit la réunion d'une Conférence internationale d'experts pour le " règlement complet et définitif du problème des Réparations ". Sous la présidence du délégué américain Owen D. Young, elle élabora un plan qui, se substituant au plan Dawes, précisait le montant et fixait la durée des versements de l'Allemagne.
C'est sur la suggestion des Experts que fut lancé l'année suivante l'Emprunt Young et que fut créée la Banque des Règlements Internationaux conçue comme l'instrument d'une coopération financière permanente entre les nations. La France fut représentée au Conseil d'administration du nouvel établissement par le Gouverneur de l'Institut d'émission et par le Baron Brincard, Président du Crédit Lyonnais. L'émission de la tranche du capital de la B.R.I. réservée au marché français fut couverte 159 fois et donna lieu à une opération financière sans précédent; le versement d'un quart à l'appui de la souscription, représentant un total de près de 8 milliards de francs, exigea pendant quelques jours un recours massif au réescompte de la Banque de France, faisant passer du simple au double le montant de son portefeuille effets.
Cependant, des nuages s'amoncelaient depuis quelque temps à l'horizon : c'était les prodromes d'une crise qui allait bouleverser l'économie mondiale.

Agence de Reims.

LA CRISE MONDIALE ET SES SUITES 1929-1939

les phases successives de la dépression

En 1929, le niveau général de l'activité a été très élevé dans le monde et les cours des valeurs à revenu variable ont fortement monté. La fièvre boursière était spécialement intense à New York où les emprunts au jour le jour contractés par les opérateurs pour soutenir leurs positions à la hausse atteignirent au début d'octobre le chiffre énorme de 6,8 milliards de dollars. La fragilité du marché allait apparaître quinze jours plus tard. Une vague de réalisations provoqua une première baisse, bientôt amplifiée par la liquidation forcée des titres donnés en garantie d'avances et par la dénonciation de prêts. Il s'ensuivit un krach qui, en trois semaines, fit baisser de 50 % l'indice des valeurs industrielles.
C'était le signe précurseur d'une crise économique, telle qu'il s'en était produit à intervalles de cinq à dix ans depuis le début du dix-neuvième siècle et pour la dernière fois en 1920-1921. On l'attendait aux États-Unis depuis 1927, année où les autorités monétaires avaient même pris certaines mesures de précaution, mais la récession envisagée ne se produisant pas, l'euphorie était revenue. Cependant, la crise qui commençait allait revêtir une ampleur et une gravité sans précédent.

Wall Street lors de la crise boursière de 1929.

DANS UNE PREMIÈRE PHASE allant de la fin de 1929 au printemps 1931, la dépression économique se manifeste sous la forme classique : accumulation de stocks — baisse des prix — réduction de la production, chômage. Mais la baisse des indices est plus sensible que dans les crises antérieures, en raison d'une chute des prix agricoles consécutive à une succession de bonnes récoltes. De 1929 à 1931, le cours du blé tombe au Canada de 125 à 53 cents. Le coton, qui cotait 21,65 cents à New York en mars 1929, s'effondre à 9,45 cents en décembre 1930. La réduction des achats des agriculteurs et des producteurs de matières premières accentue pour l'industrie l'effet des liquidations précipitées de stocks, et le niveau de l'activité diminue fortement. La France ne subit qu'avec

retard le contrecoup de ces événements; dans beaucoup de branches, la production établit un nouveau record en 1930.

UNE CRISE FINANCIÈRE vient, dans une seconde phase, au printemps de 1931, aggraver subitement la situation. En mai 1931, la plus grande banque autrichienne dépose son bilan et la contagion s'étend à toute l'Europe Centrale. Un moratoire général des réparations et des dettes interalliées entré en vigueur le mois suivant, sur l'initiative du Président Hoover, ne parvient pas à empêcher une débâcle financière en Allemagne où toutes les institutions de crédit, y compris les caisses d'épargne, ferment leurs guichets. L'économie allemande était, en effet, lourdement endettée à court terme envers l'étranger : pour plus de 11 milliards de RM, soit près de 3 milliards de dollars. Les banques créancières — américaines, anglaises, suisses, hollandaises notamment — veulent rapatrier leurs fonds parce qu'elles ont besoin de faire des liquidités et aussi parce qu'elles éprouvent des inquiétudes sur le sort de leurs avoirs. Mais comme les crédits étrangers avaient fréquemment servi à commanditer l'industrie et à financer des investissements, il est impossible de les rembourser et l'Europe Centrale tout entière est virtuellement en état de cessation de paiements.
La place de Londres, qui est le centre des transactions internationales et où tous les pays maintiennent pour cette raison de grosses balances en sterling, apparaît maintenant immobilisée et fait l'objet à son tour de retraits importants. La Banque d'Angleterre n'ayant qu'une faible encaisse or de 750 millions de dollars, des crédits sont demandés en France et aux États-Unis pour un montant global de 650 millions de dollars et le Crédit Lyonnais met sur pied l'une de ces opérations. Mais les fonds sont rapidement épuisés et, le 18 septembre 1931, le Gouvernement britannique abandonne l'étalon-or. Cette décision a eu un retentissement extraordinaire dans le monde. La Cité passait pour le plus solide des piliers qui supportaient l'édifice financier international. Après la chute de la livre, il semblait qu'il n'existât plus aucune valeur sûre. Dès lors, on assiste presque partout à une liquidation massive des crédits, à un arrêt quasi total des investissements, qui accentuent le recul de l'activité économique. On voit reparaître dans les échanges internationaux des procédures primitives de troc et de compensation.
En 1932, le nombre des chômeurs dans le monde dépassait largement celui des hommes mobilisés pendant la guerre de 1914. Il y en avait plus de 10 millions aux États-Unis, plus de 5 millions en Allemagne, situation qui crée un terrain favorable aux propagandes extrémistes et contribuera à la réussite d'Hitler.

LA CRISE BANCAIRE s'est étendue à la plupart des pays. Aux États-Unis, où une législation très restrictive sur l'ouverture de succursales a favorisé l'éclosion d'un grand nombre de banques locales, les défaillances se chiffrent

Barils d'or apportés de New York au Havre par le paquebot "Paris".

par milliers. Au début d'avril 1933, quand le Président Roosevelt prend le pouvoir, tous les guichets de banques sont fermés et un moratoire général doit être proclamé. En Belgique et en Italie, les banques ont connu de grosses difficultés en raison des rapports étroits qu'elles avaient avec l'industrie, et l'État a dû leur apporter son concours. En Italie, il est même devenu, par l'intermédiaire d'un institut de droit public, le principal actionnaire de plusieurs grandes banques.

la déflation en France

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, cette fois, est entraînée dans le tourbillon. L'indice de la production industrielle, qui avait atteint 140 en moyenne pour 1930, tombe à 96 en 1932. Le niveau de l'activité a diminué de plus de 35 % dans la métallurgie, de 40 % dans les industries mécaniques, de 50 % dans le bâtiment. L'indice des prix de gros baisse d'un tiers, les importations tombent à 50 % du montant de 1929 et les exportations à moins de 40 %. Par contre, notre pays est à peine effleuré par les remous de la crise financière. La situation très forte de la Banque de France, la confiance inspirée par ses Établissements de crédit dont on sait

qu'ils n'ont presque pas de crédits gelés à l'étranger, font de la France un refuge pour les capitaux flottants. Les avoirs en or et devises de l'Institut d'émission s'accroissent de 800 millions de dollars entre la fin de 1929 et la fin de 1932. Ils s'élevaient à cette dernière date à environ 3 milliards et demi de dollars-or (soit près de 6 milliards de dollars 1963) et représentaient alors 77 % de l'encaisse des États-Unis. A certains moments, l'encaisse de la Banque de France dépasse le montant des billets en circulation.

L'exceptionnelle gravité de la situation entraîne, même dans les pays de traditions libérales, une intervention croissante de l'État dans de multiples domaines : soutien des cours des produits agricoles, grands travaux pour occuper des chômeurs, mesures protectionnistes surtout. Les droits de douane n'assurant pas une défense efficace contre les effets de la dévaluation des monnaies, on a recours aux prohibitions d'importation et aux contingentements. Chaque pays, s'enfermant dans ses frontières, cherche à se suffire à lui-même et un mot entre alors dans l'usage pour désigner cet objectif : l'autarcie.

La France, qui vient juste de sortir de l'inflation dont elle a tant souffert, veut sauvegarder à tout prix sa monnaie mais, comme celle de la plupart des autres pays s'est dépréciée, nos producteurs ne peuvent plus soutenir la concurrence internationale. On est ainsi conduit à pratiquer une politique de déflation tendant à abaisser nos prix pour leur faire rejoindre le niveau des prix étrangers. Les salaires sont réduits — le Crédit Lyonnais, cependant, maintient ceux de ses collaborateurs —, puis les traitements des fonctionnaires. Une baisse de 10 % est appliquée par voie d'autorité sur les loyers, sur les intérêts des dettes publiques et assimilées, y compris les rentes françaises. Les interventions de l'État dans l'économie ne cessent de s'étendre et elles ne sont pas exemptes de contradictions : tout en cherchant une baisse générale des prix, on est obligé de soutenir les marchés du blé, du vin, du bétail, du lait.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE fondée sur la déflation contraste avec celle de la plupart des autres pays. Peut-être parce qu'ils ont moins souffert du désordre monétaire mais bien davantage du chômage, ils sont plus sensibles que nous aux effets catastrophiques de la baisse des prix. Ils ont cherché à l'enrayer et même à renverser la tendance.

L'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne — suivie par un nombre considérable d'autres pays dont elle était un excellent client — a fait baisser d'un tiers les prix-or dans l'ensemble de la zone sterling mais sans réduire les recettes nominales des producteurs. L'Allemagne, de son côté, après un moratoire de ses dettes permettant de maintenir artificiellement la parité du Reichsmark, a passé avec ses voisins de l'Europe Centrale et Balkanique et certains pays d'Amérique du Sud, des accords bilatéraux qui organisent un courant d'échanges

sur la base de prix très supérieurs aux prix mondiaux. Ainsi, la Yougoslavie, qui obtient un cours élevé pour son cuivre, accepte de payer cher les machines allemandes dont elle a besoin et les producteurs des deux pays y trouvent leur avantage. Aux États-Unis, la dévaluation du dollar n'a pas été, comme ailleurs, un accident inévitable mais une mesure délibérée pour stimuler une hausse des prix qui est l'objectif du New Deal mis en œuvre par le Président Roosevelt. Cependant, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas restaient, comme la France, attachés à la stabilité monétaire et une certaine coopération s'établit entre eux sous le signe du " Bloc-or ". Mais leurs productions n'étaient pas suffisamment complémentaires pour donner naissance à un grand ensemble économique. En mars 1935, la Belgique changea de camp et dévalua sa monnaie. Elle cherchait ainsi non pas à accroître ses débouchés au-dehors — la barrière des contingents douaniers l'aurait empêché — mais à rendre de nouveau bénéficiaire le commerce d'exportation qui avait chez elle une importance toute particulière. La restauration du profit pour réveiller l'esprit d'entreprise lui apparaissait, en effet, comme la condition préalable d'une reprise des affaires.

UNE TELLE REPRISE SE MANIFESTAIT PARTOUT en 1935, sauf en France où la tentative de restaurer l'équilibre économique à un niveau de prix beaucoup plus bas qu'avant la crise se solde par un échec. Le recul de la production industrielle efface les progrès accomplis depuis la fin de la guerre et on retombe au-dessous des chiffres de 1913. Les moyennes calculées pour 1935 font apparaître, par rapport à 1929, une diminution de 49 % pour les prix de gros, de 31 % pour les prix de détail. Les exportations tombent, la même année, à 30 % du niveau de 1929. Le nombre des chômeurs bénéficiant de secours dépasse 500 000. Le fléchissement de l'activité a entraîné celui des recettes fiscales et le déficit s'est réinstallé dans les budgets. A partir de mars 1935, la Banque de France consent à l'État des avances déguisées qui finiront par dépasser 13 milliards en juin 1936. Leur effet contrebalance alors largement celui des mesures déflationnistes et c'est probablement la cause de la légère reprise qui se manifeste pendant les derniers mois de 1935 et au printemps de 1936. Mais c'est aussi un désaveu des thèses officielles et la constatation d'un échec.
Depuis 1933, le climat politique s'est détérioré; les manifestations des partis extrêmes se multiplient et des formations paramilitaires se dressent les unes contre les autres. L'affaiblissement du crédit public se reflète dans la hausse des taux d'intérêt. Les capitaux qui s'étaient réfugiés en France émigrent à nouveau et, à la fin de 1935, l'encaisse de la Banque de France, qui a diminué de 20 % pendant l'année, revient au niveau de 1929. Le Gouvernement voit se dresser contre lui, aux élections de juin 1936, une coalition de Front Populaire qui enlève la majorité des sièges et va prendre le contre-pied de sa politique.

Cependant, même dans cette période troublée, la France ne s'est pas tenue à l'écart des progrès de la technique. Le parc automobile, le trafic aérien, le nombre d'abonnés au téléphone poursuivent leur progression et il y a déjà en 1933 plus de 1 300 000 postes de radio déclarés. Dans le domaine de l'aviation, les traversées dans le sens Ouest-Est de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud ont été réalisées, l'une par Coste et Bellonte, l'autre par Mermoz. Les chantiers français ont livré " Normandie " qui va aussitôt conquérir le Ruban Bleu. Grâce au régime de protection institué par une loi de 1928, d'importantes raffineries de pétrole ont été construites et leur capacité de production atteindra 8 millions de tonnes en 1938. Dans la voie ouverte par Einstein, les travaux des Joliot-Curie, comme ceux de Chadwick et de Fermi à l'étranger, font progresser la science de l'atome. Aux États-Unis apparaît le nylon.

l'expérience de 1936

Une orientation toute nouvelle a été donnée à la politique économique et sociale de la France par le Gouvernement à direction socialiste issu des élections de mai 1936.

SA PREMIÈRE PRÉOCCUPATION est de résorber le chômage et il réduit à 40 heures par semaine la durée légale du travail. Cette mesure, d'inspiration inconsciemment malthusienne, tend à répartir plus équitablement une demande de travail qu'on suppose cristallisée pour longtemps à son niveau le plus bas. Après cinq années de crise, la foi dans l'expansion est si fragile qu'il s'agit

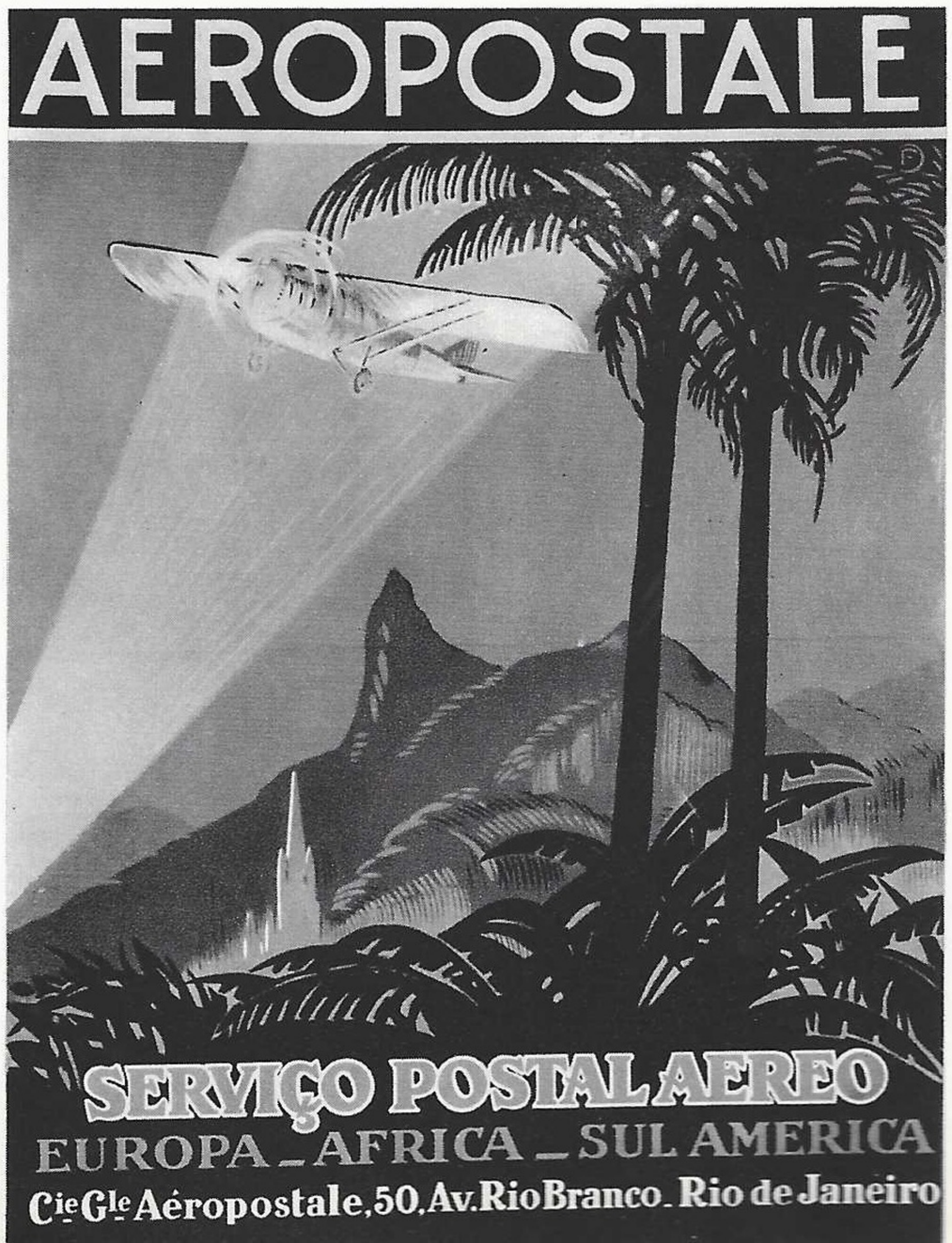

Affiche de la Cie Aéropostale (services aériens français vers l'Amérique du Sud).

d'abord de partager la misère. On espère, toutefois, donner une certaine impulsion à l'économie par l'abrogation des mesures financières prises antérieurement et par des avantages octroyés aux salariés, congés payés notamment. Ces dispositions, favorisant la consommation, doivent provoquer, espère-t-on, un réveil de la production. Cette relance de la consommation prend d'ailleurs une ampleur imprévue quand s'engage la discussion des conventions collectives de travail. Des revendications appuyées par un mouvement de grèves généralisé, accompagné parfois d'une occupation des lieux de travail, aboutissent, dans le cadre des " Accords Matignon " entre le Patronat et les Centrales ouvrières, à des relèvements de salaires de l'ordre de 15 % au moins.

MAIS LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE augmente dans des proportions beaucoup plus fortes car la semaine de 40 heures, sans diminution des rémunérations, et les deux semaines de congés payés représentent une charge additionnelle d'environ 25 %. Les comptes d'exploitation des entreprises — dont l'équilibre est déjà précaire en cette période de crise — ne peuvent naturellement pas supporter ce fardeau et il se produit une forte hausse des prix.

LA PREMIÈRE CONSÉQUENCE est de rendre intenable la position du franc. Les sorties de métal jaune, qui se poursuivaient depuis la fin de 1934, s'accélèrent et atteignent 10 milliards pendant les cinq mois de mai à septembre. Le

" Normandie "
dans les eaux de New York
(dessin de Sébille).

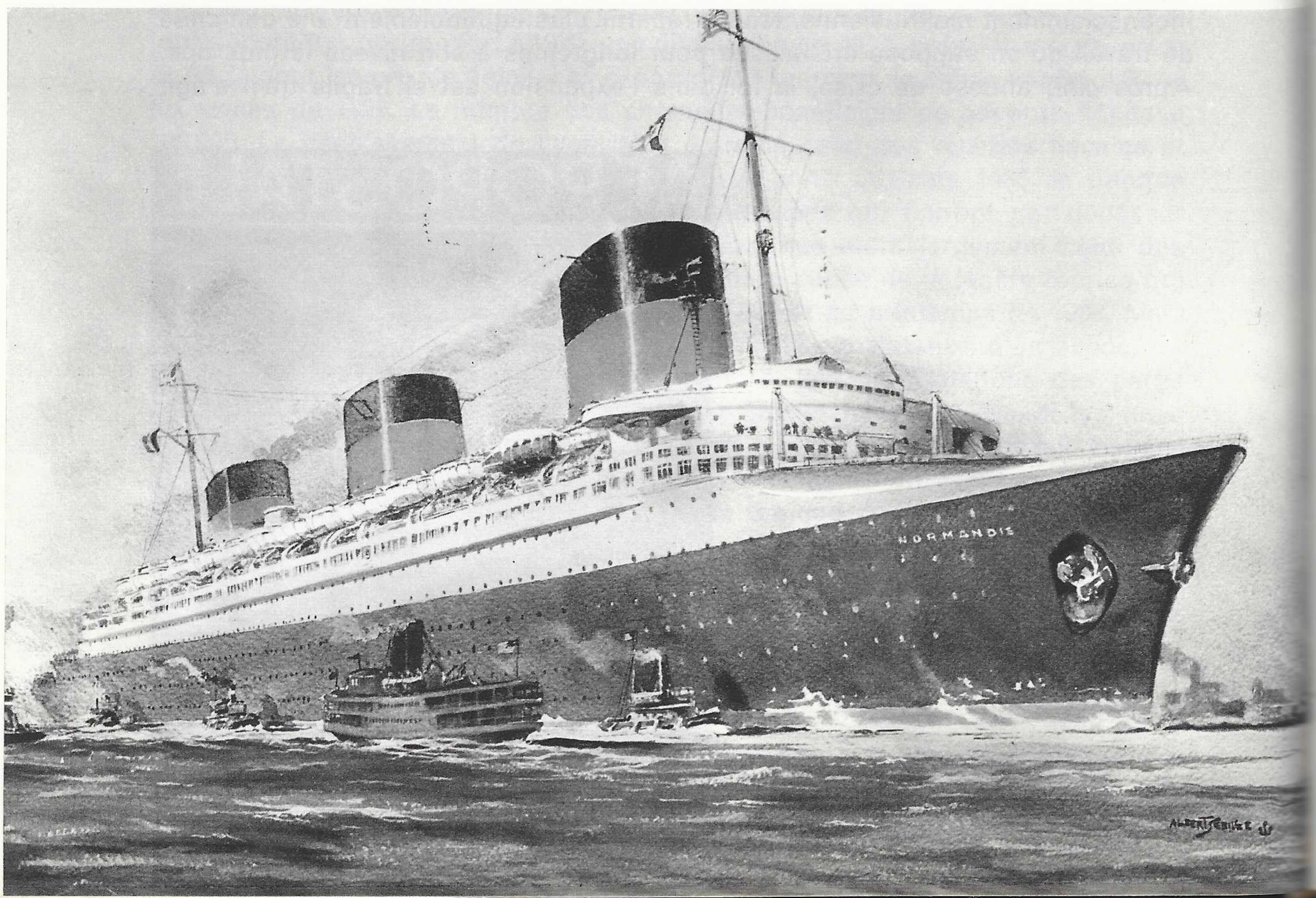

2 octobre 1936, la France décide, en même temps que la Suisse et les Pays-Bas, de dévaluer sa monnaie. Pouvoir est donné au Gouvernement de lui fixer une nouvelle parité-or entre deux limites déterminées, et un Fonds de Stabilisation des Changes, doté par un prélèvement sur l'encaisse de la Banque de France, est chargé de régulariser les cours sur le marché. En fait, le cours du dollar passe de 15,20 F à 21,40 F. Le Franc Poincaré n'aura duré que huit ans.

LA COURSE REPREND, d'autre part, entre les salaires et les prix. Si l'on rapproche le montant moyen des salaires hebdomadaires dans l'industrie des métaux de la Région Parisienne et l'indice du coût de la vie à Paris pour une famille ouvrière de quatre personnes, il apparaît que l'augmentation des salaires réels, mesurée par l'amélioration du pouvoir d'achat, n'a pas dû dépasser 6 % entre le deuxième trimestre 1936 et le deuxième trimestre 1937. Encore s'agit-il d'une branche professionnelle fortement organisée qui a dû s'assurer une situation supérieure à la moyenne. Cette avance des salaires réels n'a même pas pu être conservée; elle n'est plus que de 3 % pour la période correspondante de 1938 et de 2 % en 1939. Dans la faible mesure où les avantages obtenus par les salariés n'ont pas été absorbés par la hausse des prix, la consommation supplémentaire qu'ils entraînent n'a d'ailleurs pas sur l'économie nationale les heureuses conséquences qu'on en attendait. La réduction des horaires de travail ne permettant pas de la satisfaire, elle se porte sur des produits étrangers. L'indice ajusté du volume des objets fabriqués importés, qui s'établissait à 80 en mai 1936, s'élève à 111 en juin 1937 ; il redescendra par la suite quand l'aggravation de la situation monétaire fera monter le cours des changes plus vite que les prix intérieurs. Au contraire, l'indice de l'activité interne — produit des effectifs par la durée du travail — s'abaisse. De 70,3 en mai 1936, il tombe à 64,9 en juin 1937 au moment où s'achève la mise en application progressive de la loi de 40 heures. C'est le point le plus bas atteint pendant la crise.

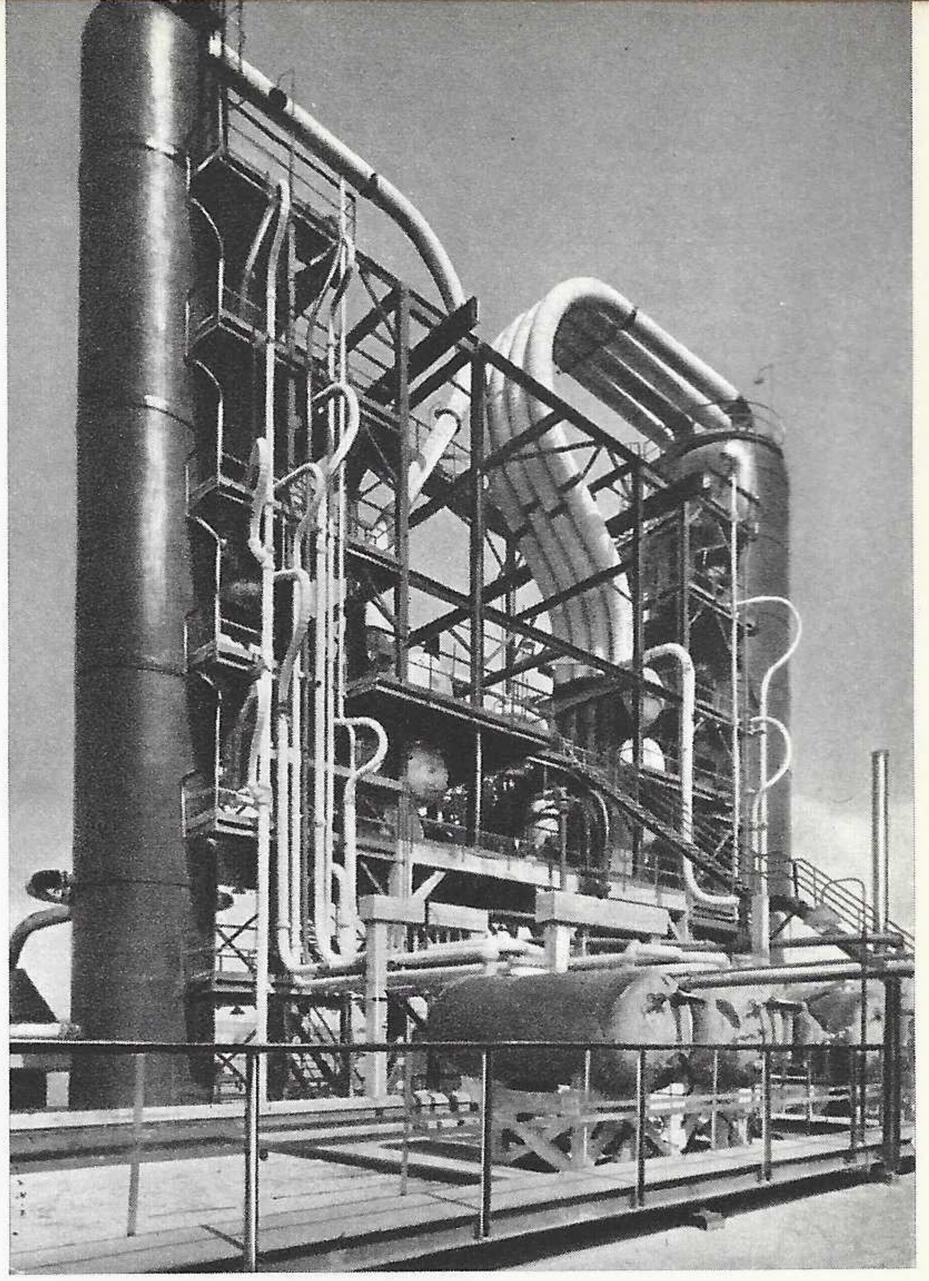

Raffinerie de pétrole de Port-Jérôme.

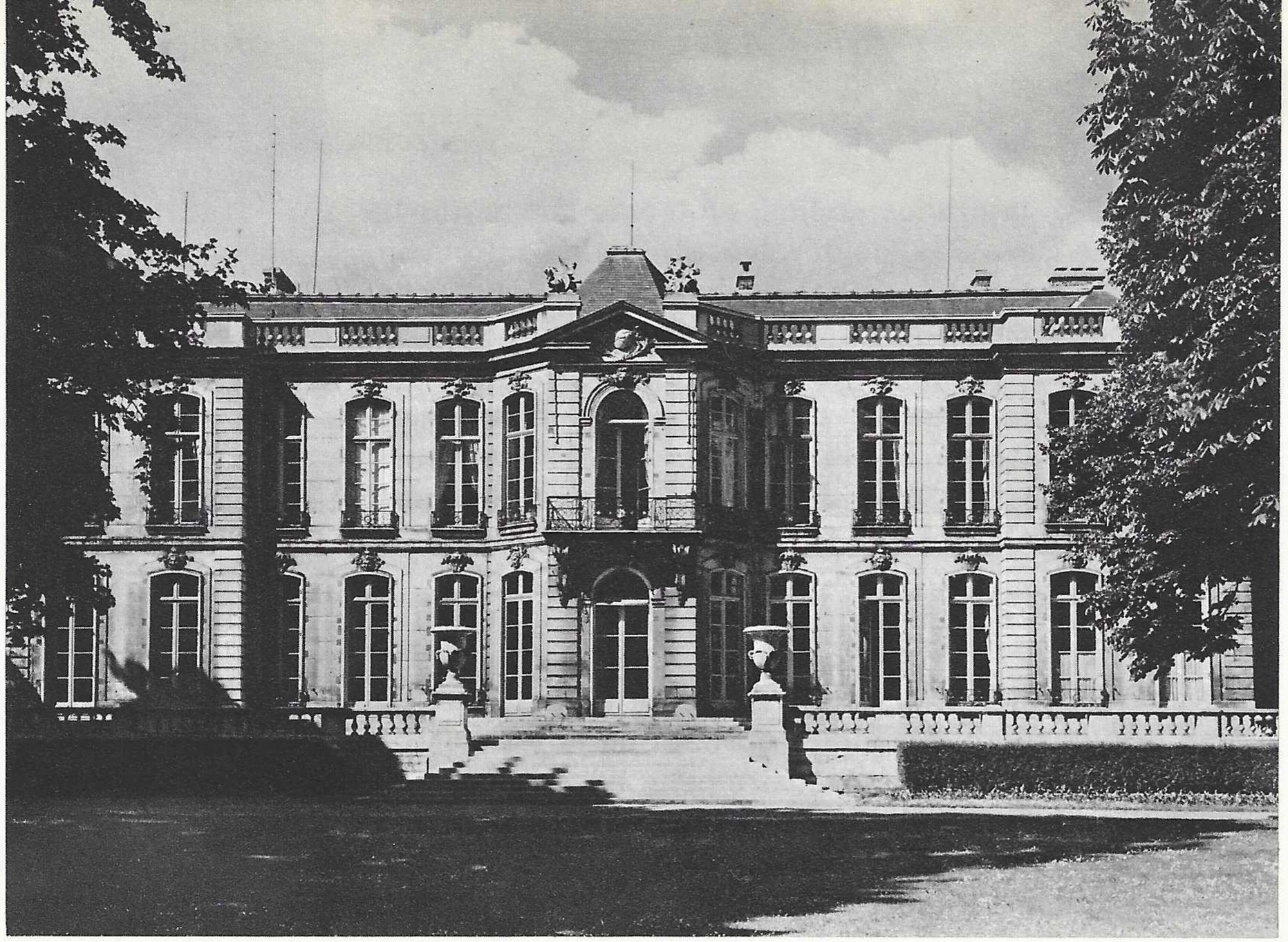

Hôtel Matignon : façade côté jardin.

IL ÉTAIT D'AILLEURS DISCUTABLE de fonder sur un progrès préalable de la consommation l'espoir d'une reprise. Ce sont les investissements qui sont le moteur d'une économie moderne et il aurait fallu axer l'effort de redressement sur les industries fabriquant des biens d'équipement, qui avaient été spécialement frappées par la crise; de là venaient les plus gros bataillons de chômeurs.

Même en ce qui concerne les effectifs employés, la progression a été lente et moins forte qu'on ne l'attendait après la réduction du temps de travail. La hausse constatée depuis juin 1936 n'était encore que de 6,5 % en juin 1937 et 10 % en octobre 1938. Sur les 422 000 chômeurs secourus en mai 1936, il en reste 322 000 en juin 1937 et on remonte au-delà de 400 000 au début de l'année suivante. Le climat social est troublé. Chez les chefs d'entreprise dont l'autorité est discutée, l'inquiétude grandit. De son côté, la classe ouvrière, déçue dans ses espérances, s'agite et le Gouvernement, qui a reconnu, en mars 1937, la nécessité d'une " pause " dans les réformes, a peine à maîtriser la situation.

Comme les dépenses budgétaires augmentent rapidement et qu'en l'absence d'une reprise des affaires le rendement des impôts reste médiocre, les déficits s'accumulent. L'épargne se montre réticente malgré les avantages qui lui sont offerts, telle la garantie de change attachée à l'emprunt 4 1/2 % 1937. Le Trésor doit recourir aux avances de la Banque de France pour des montants croissants : de 13,8 milliards en juin 1936, leur total montera à 52 milliards en 1938.

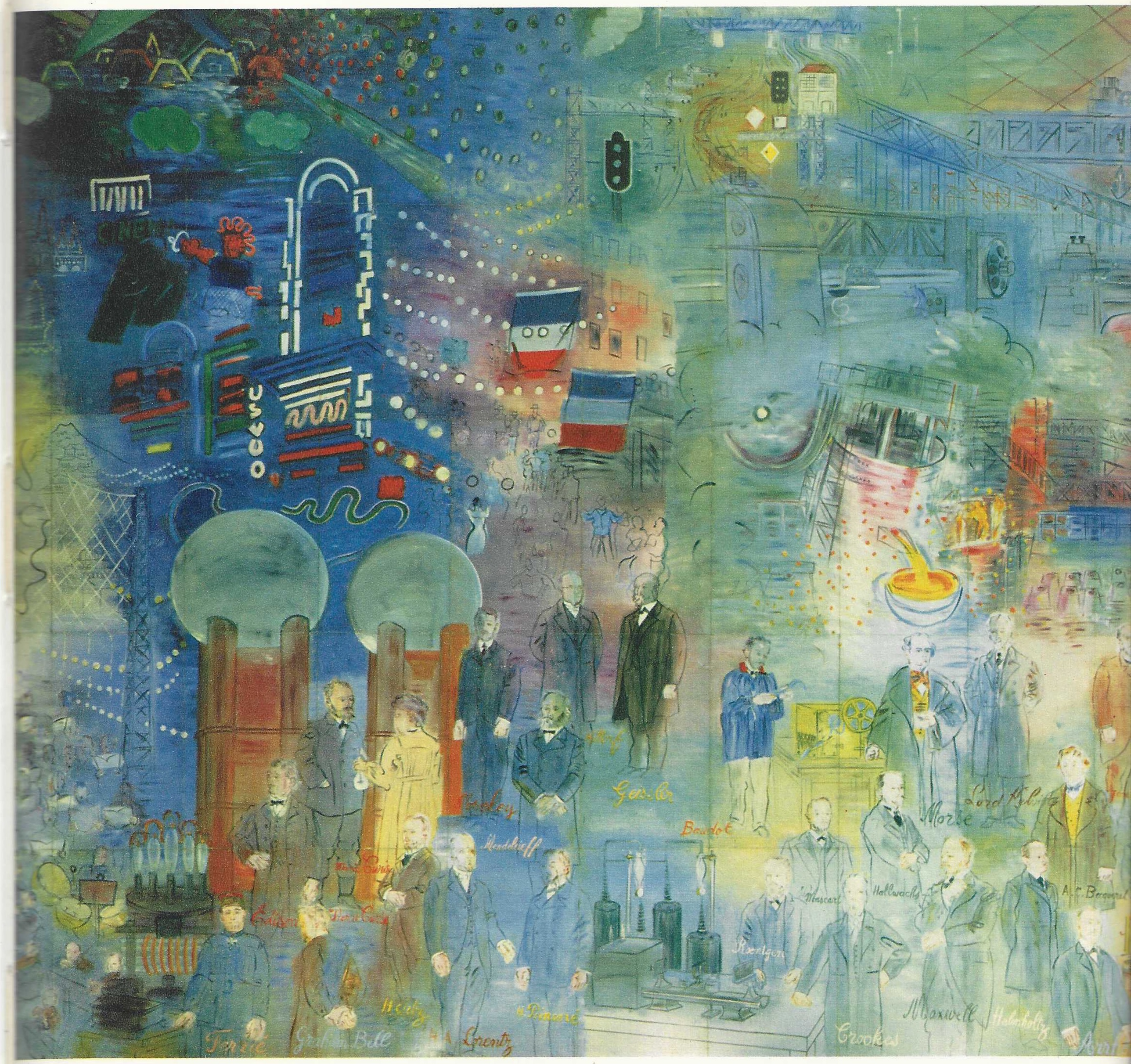
Mendeleff
Becquerel
Röntgen
Crookes
Maxwell
Hallwachs
Boudet
Morse
Lord Kelvin
Hertz
Lorentz
Poincaré
Edison
Tesla
Curie
Branly
Ferrie
Graf v. Bulle
Gerber

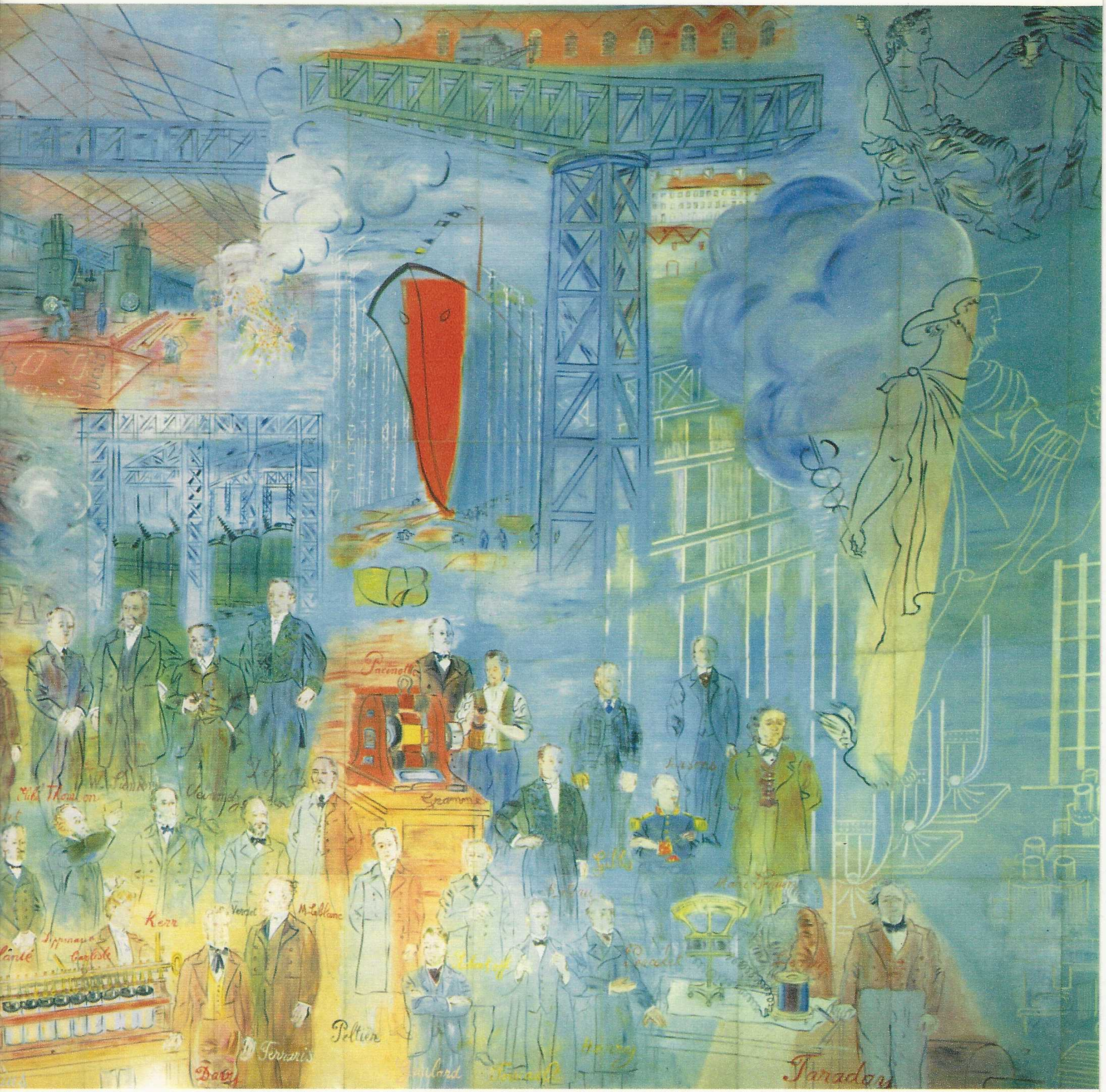

Fragment de la fresque de Raoul Dufy :
" La fée électricité " (1937).
Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

LE DÉSÉQUILIBRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS avec l'étranger et l'évasion des capitaux entraînent des sorties d'or. Le 30 juin 1937, les limites entre lesquelles la loi monétaire de 1936 avait voulu enfermer les fluctuations du change sont abrogées et le franc devenu " flottant " perd de plus en plus de sa valeur. Le dollar cote 29,50 F à la fin de 1937 et dépasse 35 F en mai 1938. A ce moment, les échecs enregistrés tendent à dissocier la majorité de Front Populaire. Un nouveau regroupement parlementaire se dessine, permettant une nouvelle orientation qui s'affirmera ouvertement en octobre suivant.

amorce d'une reprise

De tendances diamétralement opposées, les deux politiques successivement appliquées depuis 1932 ont donc été également impuissantes à sortir le pays de la crise.

LE PROBLÈME DE LA DISPARITÉ des prix français et étrangers, qui n'avait pas été résolu par la déflation, a encore été aggravé par l'expérience d'augmentation du pouvoir d'achat qui, manquant son objectif, n'a réussi qu'à provoquer une hausse considérable des coûts de production. Il a finalement trouvé sa solution dans une série de dévaluations monétaires qui ont amputé de 58 % le Franc Poincaré, sacrifice très supérieur à celui qui aurait été nécessaire si on avait réalisé l'opération à froid en 1935.
Dès lors, la reprise économique devenait possible. Il restait à la rendre effective. Pour lui donner une base solide, il fallait d'abord remettre de l'ordre dans les finances publiques. Leur mauvaise gestion provoquait depuis la fin de 1934 des sorties d'or qui privaient l'économie française de capitaux nécessaires à son développement et avaient fait monter les taux d'intérêt à un niveau qui décourageait les investissements. En second lieu, il était nécessaire d'assouplir la loi de 40 heures qui bloquait les progrès de la production.

LES DÉCRETS-LOIS DE NOVEMBRE 1938, malgré une vive opposition et une tentative avortée de grève générale, réalisent ce double objectif. D'une part, ils allègent quelque peu les dépenses publiques et augmentent certaines recettes fiscales. D'autre part, ils autorisent — à des taux d'ailleurs majorés — des heures supplémentaires qui ouvrent à l'industrie de nouvelles perspectives d'expansion. C'est dans le domaine financier que les résultats ont été les plus spectaculaires. Le Trésor cesse dorénavant d'emprunter à la Banque de France. Le cours de la rente 3 % perpétuelle monte, pendant le deuxième semestre 1938, de 75 à 87,85. Enfin, le mouvement des capitaux est renversé : on enregistre des rentrées nettes de près de 9 milliards dans les dernières semaines de 1938, de plus de 17 milliards pendant les huit premiers mois de 1939. Les progrès de

Chalet de montagne pour les vacances des employés à Hauteluce (Savoie).

l'économie sont plus lents mais la tendance reste nettement encourageante jusqu'à l'ouverture des hostilités. La durée effective moyenne du travail dans l'industrie, qui était tombée à 38,7 heures par semaine de mars à juin 1938, remonte à 41,2 heures en juin 1939. Ce même mois, l'indice de la production industrielle rejoint la moyenne de 1928 dont il n'atteignait encore que 82 % en octobre 1938. Ce niveau d'activité est encore modeste, surtout si l'on tient compte du stimulant qu'apporte depuis le premier semestre 1937 la mise en œuvre des programmes d'armement.

Les mesures de défense apparaissent d'ailleurs tardives et bien insuffisantes eu égard à la gravité de la situation internationale, que révèlent le conflit italo-éthiopien, le rejet du pacte de Locarno et la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne, la guerre civile en Espagne, les événements de Chine. La tension s'accroît avec la réalisation de l'Anschluss et les revendications allemandes sur les territoires sudètes qui mettaient en jeu les garanties fournies à la Tchécoslovaquie. L'alerte de Munich, à la fin de septembre 1938, a donné lieu à des mesures de mobilisation étendues et à des retraits importants dans les banques (14 % des dépôts du Crédit Lyonnais). Après un court répit qui fit naître des illusions mais fut mis à profit par Hitler pour compléter ses préparatifs de guerre, l'occupation de Prague en mars 1939 ne laissait plus aucun doute sur l'imminence du conflit.

Quelque temps auparavant, le 6 juillet 1938, le Crédit Lyonnais avait commémoré discrètement le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation par un déjeuner qui réunissait autour du Président Brincard les membres du Conseil d'administration et les Directeurs, et par un don qui permit la construction à Hauteluce, en Savoie, d'un chalet de vacances familiales pour les membres du personnel.

L'EXPLOITATION BANCAIRE ENTRE LES DEUX GUERRES

conditions générales

DES ALTERNANCES DE PLÉTHORE d'argent et de resserrement monétaire ont caractérisé la période agitée qui s'étend entre les deux guerres, le passage d'une phase à l'autre se faisant parfois brusquement.

L'exploitation bancaire subit naturellement le contrecoup de ces événements dont deux aspects l'intéressent tout spécialement :

— les dispositions variables du public en ce qui concerne le volume des avoirs qu'il conserve sous forme liquide;

— le solde de la balance des comptes avec l'étranger.

En période d'inflation aiguë, chacun précipite ses achats; encaisses en billets et avoirs en banque sont ramenés au montant le plus bas possible et, si leur montant progresse en valeur nominale, le pouvoir d'achat qu'ils représentent diminue fortement.

Dans les époques de stabilité monétaire, au contraire, quand on ne craint plus de voir fondre les disponibilités, celles-ci remontent à leur niveau normal; elles peuvent même le dépasser sensiblement si les prix baissent car on diffère des dépenses qu'on espère effectuer plus tard à meilleur compte. Pour une valeur déterminée des transactions, les disponibilités du public et, par conséquent, les dépôts dans les banques peuvent varier dans des limites très larges. Le rapprochement des chiffres de 1926 et de 1932 fournit un exemple frappant de cette instabilité des dépôts :

	Coefficient d'augmentation par rapport à 1913	
	1926	1932
Dépôts dans quatre grands Établissements de crédit	4	6,5
Production industrielle	1,26	0,96
Moyenne annuelle des prix de gros et de détail..	6,33	4,7
Valeur estimée des transactions industrielles (produit des deux lignes précédentes).....	8	4,5
Rapport entre la variation des dépôts et celle de la valeur des transactions (division de la première ligne par la quatrième).....	0,5	1,4

Eu égard au volume de la production et au niveau des prix, les dépôts bancaires, en 1926 — année d'inflation — ne représentaient donc que la moitié de leur montant d'avant-guerre. Au contraire, en 1932 — année de baisse des prix —, ils dépassent de 40 % en valeur réelle le chiffre de 1913. Dans une courte période de six ans, l'écart va donc presque du simple au triple.

Les ressources des établissements de crédit sont, d'autre part, directement affectées par le solde des opérations de l'économie française avec l'étranger : un excédent procure des devises que l'Institut d'émission achète aux banques en créant des francs qui viennent gonfler leurs dépôts; en cas de déficit, le mécanisme opère en sens inverse. La France a bénéficié d'un apport considérable de devises lors du redressement financier de 1927 à 1931; des rentrées ont également accompagné mais sur une échelle plus modeste, l'effort accompli pour rétablir l'équilibre budgétaire en 1938-1939. Une hémorragie de capitaux s'est manifestée pendant la plupart des autres années.

Au moment où les entrées de devises ont été les plus fortes, en 1927-1928, les créations de francs correspondantes ont été neutralisées en grande partie par la politique d'amortissement des avances de l'État envers la Banque de France qui entraînait à due concurrence la destruction de signes monétaires. Pour le surplus, les effets favorables sur les dépôts bancaires ont été un peu étalés dans le temps en raison de deux mesures temporaires :

— l'ouverture de comptes courants à intérêt auprès de la Caisse Centrale du Trésor Public, dont le montant a atteint 11 milliards en juillet 1927 (les dépôts du Crédit Lyonnais à la même date étaient de l'ordre de 8 milliards seulement);

— le placement en reports sur les marchés étrangers d'une partie des devises acquises par la Banque de France, ce qui retardait leur transformation en francs.

Par contre, les sorties d'or constatées en 1935 se sont fait sentir immédiatement sur la trésorerie des banques; les dépôts du Crédit Lyonnais ont baissé de 10 %. En définitive, les trois grands Établissements de crédit, dont la structure est

restée inchangée depuis 1913, ont vu leurs dépôts portés au coefficient 5,9 à la fin de 1938. A la même époque, la monnaie légale — billets de l'Institut d'émission et circulation métallique — était au coefficient 7,8. On ne doit pas nécessairement en conclure à un recul des dépôts dans leur ensemble.

SOUS L'EFFET DE LA CONCURRENCE, la part des grands établissements a, en effet, diminué. D'une part, le nombre des grandes banques à rayonnement national est passé de 3 à 6. Un établissement ancien et de grande réputation, mais beaucoup moins important que les trois " grands " parce que son activité ne s'exerçait directement qu'à Paris, a considérablement développé son réseau de banques régionales affiliées qui, passant de 3 à 12, couvrent désormais l'ensemble du territoire métropolitain. Deux autres sont nés d'une série de fusions successives dont une politique dynamique a amplifié les résultats. D'autre part, il s'est constitué depuis la guerre un secteur public ou semi-public du crédit, bénéficiant d'avantages financiers ou fiscaux; dans le domaine du court terme — celui des banques de dépôts — il comprend trois grandes organisations dotées d'un réseau étendu de guichets :

— les banques populaires, créées par la loi de 1917, en vue d'assister les petites entreprises et les artisans; elles ont ouvert plus de 600 bureaux;

— les caisses de crédit agricole, pratiquement sans activité en 1914, qui ont reçu une vive impulsion de la Caisse Nationale de Crédit Agricole fondée en 1920; elles sont au nombre de près de 6 000;

— le service des chèques postaux qui fonctionne depuis 1918 et s'appuie sur quelque 17 000 bureaux des P.T.T.; en 1932, il a déjà 800 000 déposants.

Le groupe des organismes financiers disposant d'un réseau national de guichets, qui ne comprenait en 1913 que les trois principaux Établissements de crédit, se présente donc comme suit en 1939 :

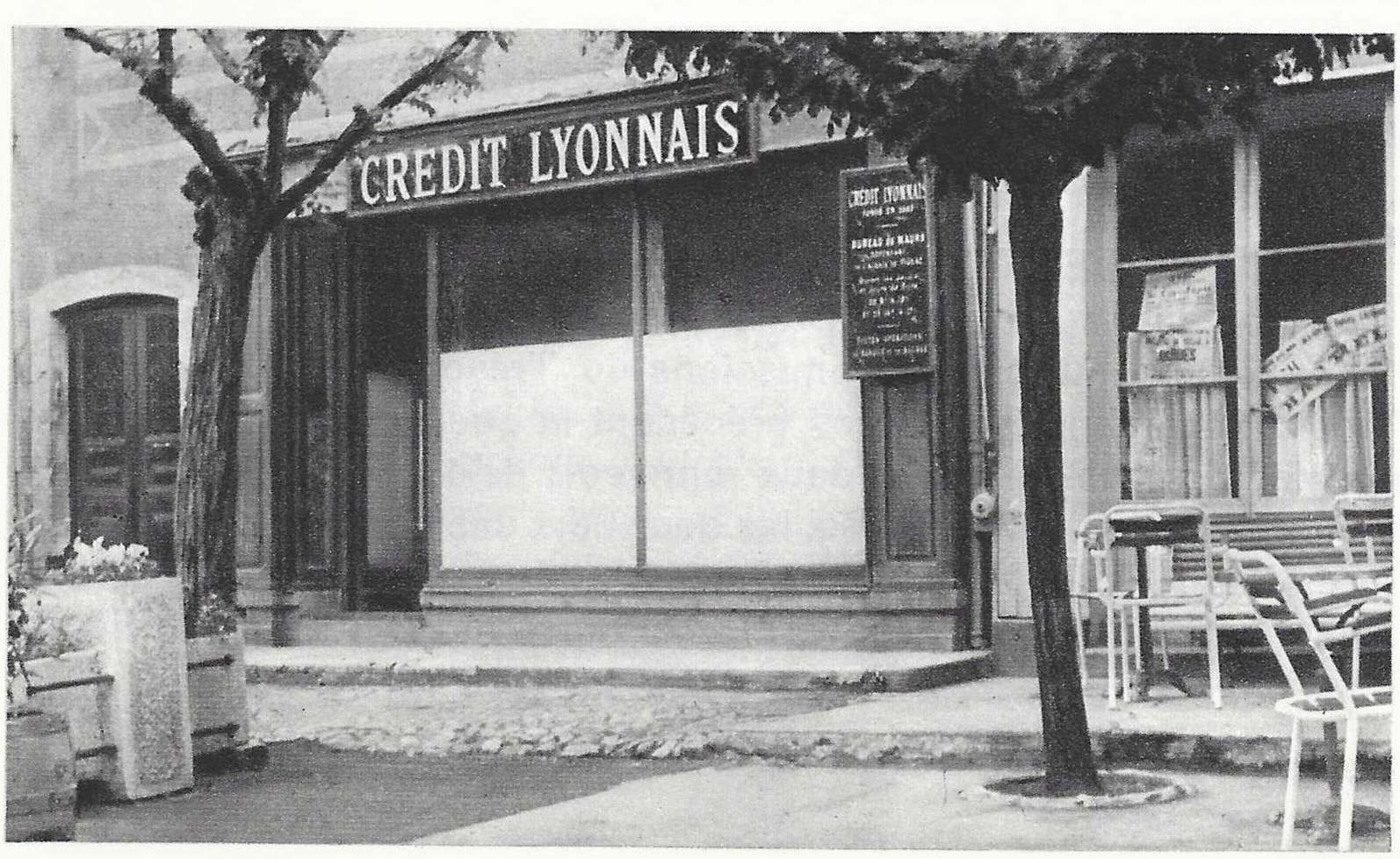

Guichet intermittent de Maurs (Cantal).

	En milliards de francs		En %
Les trois " grands " de 1913		39,5	59
Trois autres Établissements de crédit, y compris un réseau de banques régionales affiliées	17		
Secteur public et semi-public	10,5	27,5	41

Par contre, on observe de la part de la Banque de France une tendance — qui se précisera après la réforme de son statut en juillet 1936 — à se consacrer de plus en plus à son rôle d'Institut d'émission, ce qui atténue la concurrence qu'elle fait aux banques privées; cependant, elle avait encore, à la fin de 1936, 1 500 millions d'effets escomptés directement à une clientèle commerciale.

C'EST LA CRISE ÉCONOMIQUE des années trente qui a été naturellement l'événement le plus important pour les banques entre les deux guerres. Elle ne se traduit pas seulement par une diminution considérable de leurs dépôts et un ralentissement de leur activité mais par des pertes, assez importantes parfois pour ébranler leur structure financière. Sans être aussi graves que dans certains pays étrangers comme l'Allemagne et les États-Unis — où un moratoire général a été temporairement appliqué —, les défaillances n'ont cependant pas été négligeables. Parmi les banques qui publient leurs bilans, près du quart, soit une soixantaine, qui détenaient en 1929 environ 10 % de l'ensemble des dépôts, avaient cessé d'exister en 1938. En outre, quelques banques importantes ont dû faire l'objet d'une réorganisation financière. Pour sauvegarder leurs déposants, le Crédit Lyonnais fit avec d'autres grands établissements des apports de capitaux qui ont été complétés par des avances du Trésor. Les accidents étaient survenus notamment chez les banques de caractère mixte qui, tout en travaillant avec des dépôts à vue, s'étaient engagées dans la voie des commandites industrielles. Cette constatation avait fait envisager une réglementation des activités bancaires et une enquête avait été faite à ce sujet par une Commission parlementaire en 1936, mais ses conclusions n'avaient pas encore reçu de sanction législative à la déclaration de guerre; la question sera reprise dans les lois de 1941 et de 1945.

DANS LE DOMAINE DES TITRES, la situation a été plus favorable que dans celui des opérations de crédit. Dans l'ensemble, le marché financier a été très actif, en raison surtout des émissions du Trésor et des collectivités publiques. Très faibles dans les années précédant la guerre, elles ont pris, au contraire, une place prépondérante à deux reprises : de 1915 à 1923 et de 1933 à 1938, absorbant, dans l'un et l'autre cas, les deux tiers des capitaux disponibles. Pendant la première période, la quasi-suppression des émissions étrangères — qui avaient constitué 35 % du total en 1913 — a laissé au secteur privé, dès la

Siège Central :
descente à la salle des coffres.

fin des hostilités, la possibilité de se procurer des ressources à peu près équivalentes à celles de 1913, compte tenu de la hausse des prix. De 1924 à 1932, le Trésor a laissé le champ libre aux émissions privées qui ont pris 78 % du marché, et un peu plus de 5 % sont allés à des opérations d'émetteurs étrangers.
De 1924 à 1929, les sociétés ont principalement recours à des émissions d'actions, la prospérité des affaires ayant fait monter les cours de Bourse. L'indice des valeurs à revenu variable sur la base 100 en 1913, qui était de 198 en décembre 1923, a dépassé 300 en 1927, 400 en 1928, pour atteindre en février 1929 un maximum de 548, qui restait d'ailleurs légèrement au-dessous des indices de prix. A partir de 1930, la dépression économique entraîne un repli de la Cote. L'indice revient au-dessous de 200 en 1934 et tombe même à 137 au plus bas en août 1936; il est de 244 en décembre 1938, mais pour des prix qui sont maintenant de l'ordre de sept fois ceux de 1913. Depuis 1930, les émissions d'obligations l'emportent sur celles d'actions; mais les unes et les autres diminuent d'année en année. En 1938, leur montant global, compte tenu de la hausse des prix, ne représente pas même le cinquième des émissions privées de 1913.

UN GRAND CHANGEMENT s'est produit depuis la guerre dans le mode de placement des emprunts. Autrefois, les émissions des grandes collectivités françaises ou étrangères trouvaient un accueil empressé auprès des épargnants qui faisaient de longues queues aux guichets pour obtenir des titres. Maintenant, l'épargne boude les valeurs dites à revenu fixe dont les coupons sont payés dans

une monnaie fondante. Il est devenu nécessaire, surtout à la campagne, d'aller chercher l'argent " dans les lessiveuses " en sollicitant le client à domicile. On voit s'organiser les équipes de démarche-titres qui, grâce à l'automobile, vont recueillir jusque dans les moindres villages tous les fonds disponibles. La puissance de placement du Crédit Lyonnais est particulièrement grande et dans les opérations financières du Trésor, où toutes les banques sont présentes, il vient toujours largement en tête ; dans l'emprunt 4 1/2 % 1937, par exemple, sa part est de près de 29 %. Dans le domaine des émissions privées, il a pris une grande part à la diffusion des titres des entreprises d'électricité qui connaissent entre les deux guerres leur grande période de développement et qui mènent à bien la tâche complexe de l'interconnexion de leurs réseaux.
C'est essentiellement en faisant souscrire des titres à leur clientèle que les banques de dépôts contribuent au financement des investissements industriels. Cependant, elles commencent à manifester leur intérêt pour une autre forme de concours qui prendra une énorme extension après la seconde guerre mondiale.

LA TECHNIQUE BANCAIRE, en effet, s'enrichit par la mise au point des premières formules de crédit à moyen terme. Les grandes banques ont apporté leur appui, en 1919, à la fondation du Crédit National qui — indépendamment de son rôle dans le règlement des dommages de guerre où il sert de prête-nom pour l'émission d'emprunts à la charge de l'État — réalise pour son propre compte quelques emprunts destinés à faire des prêts de 3 à 10 ans à l'industrie. La même année 1919, le Crédit Lyonnais avait créé avec l'un de ses confrères un organisme spécialisé dans le crédit à moyen terme : l'Union pour le Crédit à l'Industrie Nationale — U.C.I.N.A. — qui se procurait des capitaux par l'émission de bons à échéance. Plusieurs banques ont constitué par la suite des organismes du même genre. A partir de 1931, la Caisse des Dépôts et Consignations a pratiqué le réescompte des effets représentatifs de crédits bancaires à moyen terme. Ces opérations, qui portaient à la fin de 1931 sur un montant de plus de 600 millions, ont été pratiquement arrêtées par la crise économique.
Dans le domaine des techniques de crédit, on peut encore citer plusieurs innovations :
— la mise au point du nantissement des voitures automobiles et surtout des marchés publics, le financement de ces derniers étant facilité par l'intervention d'un établissement créé spécialement à cet effet : la Caisse Nationale des Marchés de l'État;
— l'assurance-crédit à l'exportation organisée par une loi de 1928 pour couvrir sous la garantie de l'État les ventes aux États et services publics étrangers; le système a été étendu ultérieurement aux risques politiques et monétaires pouvant affecter les contrats passés avec des acheteurs privés;

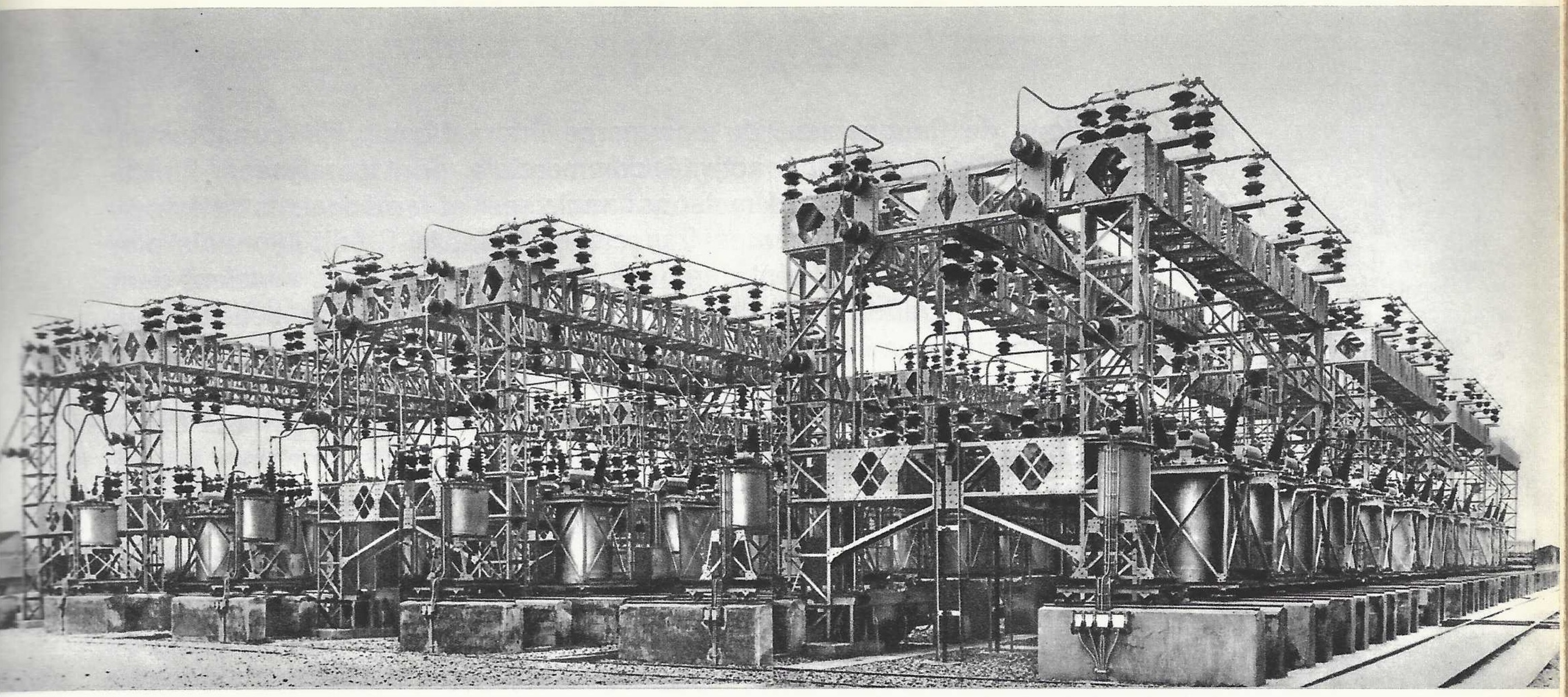

Poste d'interconnexion d'Arrighi (Seine).

— l'organisation d'un marché sur les Bons du Trésor qui a apporté d'importants perfectionnements aux mécanismes du marché monétaire. Des organismes spécialisés, agissant en partie comme courtiers, se sont constitués pour offrir aux banques un assortiment de bons à échéances variées facilitant leurs emplois de trésorerie. D'autre part, la Banque de France a consenti, à partir de février 1935, des avances à trente jours au maximum sur les bons qu'elle " prend en pension " à titre de garantie, opération que pratiquait depuis longtemps déjà la Caisse des Dépôts et Consignations. Depuis 1936, la Banque est tenue d'escompter les Bons du Trésor sur lesquels il ne reste pas plus de trois mois à courir. En vertu d'un décret du 17 juin 1938, enfin, la Banque peut, sans attendre d'être sollicitée, acheter et revendre des bons et des effets de commerce sur le marché libre, pratique connue à l'étranger sous le nom " d'open market ".

activités du crédit lyonnais

LE CRÉDIT LYONNAIS A DUREMENT RESSENTI les effets de la guerre de 1914 et des désordres qui l'ont suivie. La désorganisation des relations internationales et l'appauvrissement des classes moyennes affectent tout spécialement les domaines où ses positions étaient les plus fortes. Son réseau d'agences étrangères est amputé de riches éléments par les spoliations dont il a été victime en Russie et par l'effondrement économique de l'ancien Empire ottoman.

Les opérations de financement du commerce international, qui constituaient une part considérable de son activité commerciale, sont paralysées, l'instabilité du franc permettant aux maisons anglaises et américaines d'évincer presque complètement les banques françaises. Enfin, le Crédit Lyonnais plus que les autres banques est atteint dans ses ressources car elles venaient dans une proportion plus grande de la clientèle privée; celle-ci comprend beaucoup de rentiers, de propriétaires fonciers dont les revenus ne suivent pas le mouvement de hausse des prix. Aussi constate-t-on, pendant la période d'inflation qui a caractérisé les premières années d'après-guerre, un recul relatif du Crédit Lyonnais qui se voit même temporairement distancé par le principal de ses concurrents. Il a réussi à remonter le courant grâce à deux séries de mesures qui lui ont fait retrouver depuis 1929 le premier rang.

D'une part, il s'est efforcé par une prospection active d'élargir sa clientèle industrielle et a modifié en conséquence sa politique de crédit. Alors qu'avant-guerre il donnait la préférence au financement des stocks de matières premières et du commerce de gros, il développera désormais ses concours directs à l'industrie qui, sans sortir encore du domaine du court terme, prendront des formes plus souples.

D'autre part, il a étendu son réseau d'agences pour recueillir de nouvelles ressources et trouver de nouvelles occasions d'employer ses fonds. Les voitures automobiles, dont on a commencé à doter les démarcheurs à partir de 1928, ont favorisé cette extension qui n'est plus liée désormais à la configuration des voies ferrées. Outre des bureaux permanents au nombre de près de 300, il a été ainsi créé près de 800 sièges intermittents, ouverts pour la plupart dans des localités qui sont desservies seulement par la route. Environ la moitié de ces guichets intermittents sont d'ailleurs de simples pied-à-terre ne comportant pas d'installations propres à la banque, où la clientèle pourra prendre contact à jours fixes avec un démarcheur envoyé en tournée. Le millième siège du Crédit Lyonnais a été créé le 1er août 1928. A la fin de 1933, on atteint le chiffre de 1 450 pour la Métropole et le Crédit Lyonnais est présent dans la plupart des localités de quelque importance. La crise économique a fait décider quelque 130 fermetures. A la fin de 1938, le réseau métropolitain comprend 1 309 sièges contre 374 en 1913. Hors de France, le Crédit Lyonnais s'est installé en 1929 à Casablanca et à Luxembourg où, grâce à un régime fiscal très favorable, se développait une grande activité financière.

LES RESSOURCES du Crédit Lyonnais n'ont pas suivi la progression régulière que leur aurait assuré, dans des temps plus calmes, le développement continu de son organisation de collecte des capitaux. Des événements qui échappent à son contrôle ont provoqué des fluctuations de très grande ampleur.

Après une forte poussée en 1919, année d'inflation aiguë, la crise de 1920-1921 freine le mouvement en avant et, bien que celui-ci s'accélère en 1925-1926, il reste très en retard sur la hausse des prix. Mais, après la stabilisation de fait de la monnaie, à la fin de 1926, on enregistre un accroissement de 60 % en deux ans de l'ensemble des dépôts et comptes courants créditeurs. L'année 1928 a été particulièrement satisfaisante parce qu'on y trouve réalisée la conjonction heureuse de trois éléments : la prospérité des affaires, la reconstitution par le public de ses disponibilités tombées très bas pendant la période d'inflation précédente et surtout un afflux considérable de devises étrangères. Après un temps d'arrêt en 1929, une nouvelle progression de plus de 20 % apparaît en 1930-1931. La France est alors un lieu de refuge et la réputation internationale du Crédit Lyonnais attire chez lui des soldes étrangers importants.
Mais cette situation favorable ne dure que quelques mois; les difficultés financières et économiques, les troubles politiques provoquent un mouvement de reflux des capitaux flottants qui affecte toutes les banques et, à la fin de 1935, le Crédit Lyonnais a perdu près de 30 % des fonds dont il avait la disposition quatre ans plus tôt. La légère reprise qui se manifeste par la suite est purement nominale : 20 % de 1935 à 1938 alors que la moyenne annuelle des prix de gros et de détail pour ces deux années fait ressortir dans l'intervalle une hausse de 75 %.

L'EMPLOI DES RESSOURCES collectées par le Crédit Lyonnais a dû être aménagé en fonction des circonstances qui prévalaient à la fin des hostilités. Outre l'arrêt déjà signalé des opérations de financement du commerce international, on constate un ralentissement général des demandes de crédit qui s'explique dans une certaine mesure par la crise de 1920-1921 mais dure plus longtemps qu'elle. Les entreprises ont, en effet, accumulé pendant la guerre de grosses disponibilités, généralement investies en Bons de la Défense Nationale qu'elles présenteront au remboursement avant de recourir aux banques.

Vue générale du port de Casablanca.

Pour remédier à la pénurie d'emplois commerciaux, le Crédit Lyonnais consacre à la souscription de Bons du Trésor une proportion de ses ressources qui, dans l'immédiat après-guerre, avoisine la moitié. La réduction progressive de ce portefeuille de bons dans les années suivantes lui permettra de satisfaire sans difficultés les demandes de crédit qui s'amplifient surtout à partir de 1925. La forte progression des ressources en 1927-1928 viendra juste à point relayer les fonds dégagés par la liquidation des bons, et le volume des crédits peut doubler en trois ans pour atteindre son maximum en 1930.

Dès lors, la crise économique s'étend à la France, les bons emplois commerciaux se font plus rares et, quand les capitaux étrangers affluent en 1931, le Crédit Lyonnais, qui a pleinement conscience de leur caractère accidentel, se tient prêt à les rembourser à tout moment. A la fin de 1931, peu après l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne, l'encaisse atteint ainsi le chiffre énorme de 5 milliards et représente le tiers des exigibilités. Le bilan distingue pour la première fois les encaisses en francs et les avoirs dans les banques étrangères. Ces derniers forment à peine 8 % du total, le Crédit Lyonnais ayant pu rapatrier, avant la crise anglaise, les fonds qu'il avait placés sur le marché de Londres. Il suffira de ramener ces encaisses à un niveau plus normal pour trouver près des trois quarts des fonds nécessaires aux remboursements demandés de 1932 à 1935 par les déposants.

Après ces retraits, l'encaisse restera encore très supérieure à ce qu'elle était avant-guerre (17 % des exigibilités en 1938 au lieu de 8 % en 1913) et la trésorerie est même assez large pour permettre de reprendre à partir de 1932 la souscription de Bons du Trésor. Au 31 décembre 1938, ils représentent environ 21 % du portefeuille effets, laissant 79 % pour les crédits d'escompte à la clientèle industrielle et commerciale, proportion sensiblement supérieure à celle qui a été constatée à la même date pour l'ensemble des banques à l'occasion d'un recensement officiel (69 %).

LES RESSOURCES PROPRES — malgré un accroissement de 75 millions des réserves apparentes et bénéfices reportés — ne représentaient plus à la fin de 1928 que 4 % des exigibilités au lieu de 20 % en 1913. C'était une conséquence de la dépréciation monétaire qui avait réduit des quatre cinquièmes la valeur-or des apports faits autrefois par les actionnaires, tandis que les dépôts avaient à peu près retrouvé la leur. Pour remédier partiellement à cette situation, le capital fut augmenté en mars 1929 par l'émission à un taux inusité — quatre fois le pair — de 306 000 actions de 500 francs.

C'était l'augmentation de capital la plus importante qui ait jamais été réalisée sur le marché français. Elle représentait un appel de fonds de plus de 600 millions — l'équivalent de 250 millions de francs 1963 ou 25 milliards d'anciens francs.

A la suite de cette opération, complétée par l'incorporation de provisions devenues sans objet, l'ensemble du capital et des réserves forme un total de 1 200 millions, soit environ 10 % des exigibilités.
Le capital avait fait précédemment l'objet, en 1926, d'une opération de circonstance qui n'avait pas pour but de recueillir des fonds mais de défendre le Crédit Lyonnais contre le risque de voir des intérêts étrangers mettre la main sur l'Établissement à la faveur de la dépréciation du franc. Comme d'autres grandes entreprises françaises, le Crédit Lyonnais avait créé des actions à vote plural dont la cession était soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Les circonstances ayant changé, une loi de 1933 décida la suppression de ce privilège de vote.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ont été, dans l'ensemble, nettement moins bons que dans les années d'avant-guerre. Les agences étrangères — qui opèrent sur un espace territorial beaucoup plus restreint qu'en 1913 — ont cessé, sauf un court moment, aux environs de 1920, d'apporter une contribution importante et, après 1930, leur exploitation est même déficitaire. Plus généralement, jusqu'en 1927, les taux d'intérêt ont été élevés, mais les affaires peu actives, sauf dans le domaine des titres : de 1920 à 1923, les commissions de placement ont constitué le quart environ des recettes et, grâce à leur appoint, le bénéfice net annoncé rejoint, en 1923, le niveau nominal de 1913. La substitution progressive des emplois commerciaux aux Bons du Trésor, dans les années suivantes, n'améliore pas sensiblement les résultats, en raison du fléchissement des recettes titres. Le taux moyen d'escompte de la Banque de France s'abaisse à 3,50 % en 1928, puis aux environs de 2,50 % de 1930 à 1934. Les années 1928 à 1930 sont cependant très favorables car le volume des crédits s'accroît considérablement tandis que l'animation du marché financier procure des commissions de placement substantielles.

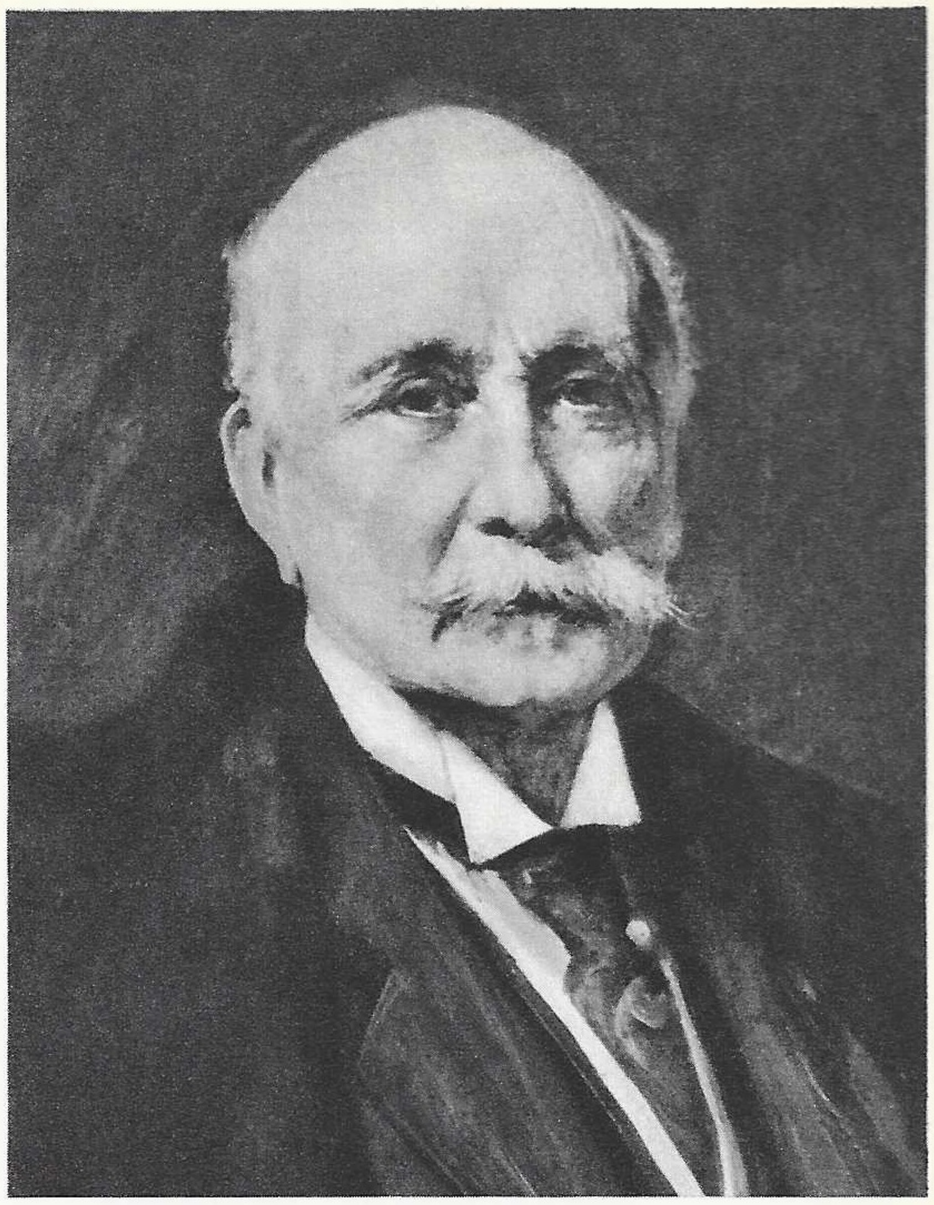

Émile Bethenod,
Président de 1907 à 1922.

Le bénéfice net annoncé en 1929 et en 1930 ne s'élève qu'au double de celui de 1913 alors que les prix sont six fois plus élevés, mais, suivant une tradition établie de longue date, ils s'entendent après des amortissements et provisions très largement calculés. Le Crédit Lyonnais amortit intégralement dans l'année ses dépenses d'acquisition et de construction immobilières; or le Président Brincard poursuit une politique persévérante d'extension du domaine qui comprendra en 1945 plus de 500 immeubles. D'autre part, d'importantes provisions constituent une seconde ligne de réserves que les dirigeants du Crédit Lyonnais considèrent comme indispensables pour n'avoir pas, dans les périodes difficiles, à entamer les réserves apparentes, ce qui nuirait à la réputation de la banque. Ce souci de sécurité anime tous les cadres de la Maison et les Directions des groupes d'exploitations renchérissent parfois sur les consignes reçues. En dix ans, de 1929 à 1938, le montant net des provisions a dépassé 500 millions — somme supérieure au capital social — et elles ont permis de couvrir toutes les pertes causées par la crise économique sans opérer aucun prélèvement sur les réserves officielles.

Cependant, le bénéfice brut de 1929 avant amortissements et provisions ne représente guère — en francs dépréciés — que trois fois celui de 1913 calculé dans les mêmes conditions mais qui était, lui, exprimé en francs-or. La rentabilité de l'exploitation, même dans une très bonne année, a donc fléchi depuis la guerre; la grande extension du réseau d'agences, les servitudes qui pèsent sur les services de titres ont alourdi les frais généraux.

RÉDUIRE LES CHARGES devient la préoccupation dominante dès que la crise fait baisser les recettes. D'abord amortie par le niveau élevé auquel se maintiennent les commissions de placement jusqu'en 1934, cette baisse de recettes atteint près de 20 % en 1935 par rapport au montant record de 1929. La rémunération du personnel n'est pas touchée — sauf pour les cadres supérieurs qui ont une participation dans les résultats — mais on décide des compressions d'effectifs. Sans procéder à aucun licenciement mais par un arrêt presque total de l'embauche, le nombre des employés est ramené de 25 800 en 1931 à 21 200 en 1935; dans les services de Bourse, la diminution atteint presque 40 %. On décide la fermeture des sièges de province les moins productifs. Grâce à ces mesures et à la marge importante qui existait dans les bonnes années entre les profits réels et les résultats nets annoncés, le Crédit Lyonnais réussit à conserver un solde bénéficiaire suffisant pour assurer le dividende, qu'il est seul parmi les grands établissements à n'avoir pas réduit pendant la crise.

UN EFFORT DE RATIONALISATION des services et de mécanisation des opérations s'est développé progressivement, surtout à partir de 1926, date à laquelle a été constitué un Bureau de mécanographie. En 1927, les services

Machines tabulatrices.

comptables centraux sont dotés de machines positionneuses, dont l'emploi s'étend, par la suite, aux agences les plus importantes. En 1930, apparaissent les premiers imprimés à feuillets multiples, avec interposition de carbones, permettant d'établir simultanément, au guichet où une opération prend naissance, les pièces destinées aux divers services qui auront à lui donner suite, ainsi que l'avis au client. C'est le point de départ d'une grande réforme comptable dont la réalisation demandera plusieurs années. Un mouvement de centralisation, à l'échelon régional, des opérations sur titres et coupons des agences — qui permet leur traitement en grande série avec un meilleur rendement — est amorcé aussi en 1930. En 1934, sont adoptées les machines à cartes perforées qui opèrent des tris, font des calculs et impriment des relevés destinés aux clients. Dès 1939, on assurera entièrement avec elles la comptabilité de plus de 1 500 000 dossiers

de titres appartenant aux clients de Paris. Les liaisons téléphoniques intérieures entre les services du Siège Central ont été facilitées par l'installation d'un central automatique en 1929. Dans le domaine matériel, citons encore, à titre de curiosité, quelques chiffres qui donnent une idée de l'ampleur des opérations : le nombre des coupons encaissés par les soins du Crédit Lyonnais était en 1936 de 150 millions contre 85 en 1913. Il a été transmis jusqu'à 27 000 ordres de Bourse en une seule journée.

Fichier central des titres.

DIVERS CHANGEMENTS ONT ÉTÉ OPÉRÉS entre les deux guerres dans la structure de la Direction Générale et dans l'articulation des grandes Directions. En 1922, le Baron Brincard, qui était Administrateur délégué à la Direction Générale, remplaça M. Bethenod à la Présidence du Conseil d'administration. La Direction Générale fut alors confiée à une personnalité prise en dehors du Conseil, M. Eugène Lefèvre, et, au décès de ce dernier en 1926, la même règle fut observée pour la désignation de deux Directeurs Généraux, MM. Édouard Escarra et Robert Masson, ce dernier plus spécialement chargé des Affaires Financières. Dans le même esprit, on cessa de nommer à la tête des grandes Directions des Administrateurs délégués, leur position hiérarchique mal définie apparaissant peu compatible avec les principes d'une organisation rationnelle. La fonction d'Administrateur délégué disparut progressivement par extinction. Ces dispositions ont eu pour effet de fortifier la Direction Générale et de renforcer la cohésion interne de l'Établissement sous l'impulsion d'une équipe très homogène, dans laquelle le Président assumait les grandes responsabilités en laissant pleine autorité sur tous les rouages de la Maison à ses Directeurs Généraux qui œuvraient à ses côtés dans une atmosphère de confiance réciproque.

L'Administration du Siège Central et des Agences dans Paris a été répartie entre deux Directions distinctes : celle des Agences dans Paris, dont relevaient tous les bureaux de quartiers et celle de la Maison de Dépôt qui comprenait les services de titres et l'Agence Centrale. En 1937, l'Agence Centrale a été placée sous le contrôle de la Direction des Agences dans Paris. La Maison de Dépôt qui ne comprenait plus que les services de titres a pris le nom de Direction des Services Généraux du Siège Central. Les Directions de la Haute-Banque et des Agences Étrangères ont été réunies sous une autorité unique en 1935. La même année, la Direction des Agences Régionales a été transférée de Lyon à Paris. Elle a été regroupée en 1941 avec la Direction des Agences Départementales dans le cadre d'une grande Direction des Agences de Province et d'Afrique.

Pendant la période séparant les deux guerres, le Conseil d'administration s'est adjoint de hautes personnalités appartenant au monde des affaires — tels MM. Gillet, Piaton, Ennemond Morel, Rolland d'Estape, Goy —, ou faisant autorité en matière financière — tels MM. Laroze, ancien Gouverneur du Crédit Foncier et Clément Moret, Gouverneur honoraire de la Banque de France —, ainsi qu'un juriste éminent, M. Hannotin.

DANS LE DOMAINE SOCIAL, quelques dates importantes sont à retenir : En 1920, est fondée la Caisse de Retraites du Personnel (C.R.P.C.L.) à laquelle sont obligatoirement affiliés tous les nouveaux employés; elle se substitue au Régime de Prévoyance de 1898 qui était établi sur la base d'adhésions volontaires. Après la promulgation, en 1930, de la loi sur les Assurances Sociales

**Clinique
" Les Charmilles ",
à Athis-Mons.**

qui instituait un régime de pensions de vieillesse, la C.R.P.C.L. a cessé de recevoir de nouveaux membres mais ses adhérents ont pu continuer à cotiser et conserver le bénéfice des prestations statutaires.
Deux organismes ont été créés pour compléter les prestations de l'Assurance-Maladie : en 1929, la Mutuelle masculine; en 1934, la Caisse chirurgicale. La Mutuelle a installé à Athis-Mons une clinique chirurgicale modèle, " les Charmilles ", qui a été absorbée ultérieurement par la Sécurité Sociale.
En 1936, a été conclu, avec les organisations syndicales d'employés, la convention collective de travail dans les banques : c'était la première profession dans laquelle la loi du 24 mars 1936 trouvait son application.

bilans

au 31 décembre

		1926	1931	1938
			(en millions de francs)	
Encaisse, Trésor, Banque de France	941		4 638	1 145
Avoirs dans les banques			404	1 115
Portefeuille et bons de la Défense Nationale		5 227	7 309	9 109
Avances sur garanties et reports		213	261	308
Comptes courants		1 744	4 187	2 758
Portefeuilles titres		4	5	4
Comptes d'ordre et divers		5	6	6
Immeubles		35	35	35
Total	**ACTIF**	**8 169**	**16 845**	**14 480**
Dépôts et bons à vue		3 109	5 526	5 464
Comptes courants		4 213	9 051	7 022
Comptes exigibles après encaissement		136	268	275
Acceptations		41	254	313
Bons à échéances		112	391	54
Comptes d'ordre et divers		16	53	36
Bénéfices de l'exercice		49	84	88
Report des exercices antérieurs		11	10	28
Réserves diverses		227	800	800
Capital entièrement versé		255	408	400
Total	**PASSIF**	**8 169**	**16 845**	**14 480**

LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939-1945

l'économie dirigée

Coïncidant avec la mobilisation — qui privait le Crédit Lyonnais de 1 900 employés et cadres à Paris et de 4 600 en province — l'échéance du 31 août 1939 inspirait des inquiétudes. De fait, une fraction importante du portefeuille présenté revenait impayée. Un moratoire général comme celui de 1914 aurait encore compliqué la situation et aggravé les difficultés. Avec le concours des banques des mesures plus souples furent appliquées. Le Crédit Lyonnais fit à certains clients des avances pour leur permettre de reprendre des effets en souffrance; avec d'autres, il établit un programme d'amortissement progressif et, au bout de trois mois, il avait pu recouvrer, sans incident sérieux, la quasi-totalité des créances en suspens.

Cette fois, la conduite de la guerre dans le domaine économique ne fut pas improvisée. Des groupements d'importation et de répartition des matières avaient été constitués dès le temps de paix et un régime d'économie dirigée était prêt à être mis en place. Dès la première quinzaine de septembre sont décrétés le blocage des prix et des salaires au niveau du 1er septembre ainsi que le contrôle des changes.

Après un hiver d'attente, la malheureuse campagne de mai-juin 1940 se termine par de graves revers pour nos armées. Près de 2 millions de prisonniers tombent aux mains de l'ennemi qui occupe une grande partie du territoire et place sous son administration directe l'Alsace et la Lorraine.

CETTE OCCUPATION, COMPLÉTÉE PAR UN BLOCUS de nos alliés, coupe les communications de la France avec l'extérieur et la met dans la position d'une place assiégée. Les stocks dont elle dispose ne pourront pas être renouvelés et des prélèvements considérables sont opérés par l'Allemagne sur l'économie française. La Puissance occupante nous a imposé, en effet, une contribution de 400 millions par jour à l'origine, abaissée à 300 millions en mai 1941 mais qui sera portée à 500 millions à partir de novembre 1942. Le taux de change, fixé arbitrairement à 20 francs, donne au mark un pouvoir d'achat très supérieur à sa valeur réelle et l'Allemagne exploite cette situation dans le cadre du clearing où sont comptabilisés les échanges entre les deux pays. Ce compte fait d'ailleurs apparaître un déséquilibre grandissant qui entraîne des avances forcées de la part de la France. Le total des versements faits à l'Allemagne dépassera finalement 860 milliards de francs.

Une ville sinistrée (1940-1944) : Saint-Lô.

L'ÉCONOMIE SOUFFRE D'UNE PÉNURIE d'énergie, de matières premières, de transports, tandis qu'une partie considérable de la main-d'œuvre est retenue prisonnière ou astreinte au travail obligatoire en Allemagne. Le rationnement de la population est complété par un système de répartition des matières dont le fonctionnement est assuré sous le contrôle de l'État par des Comités d'organisation professionnelle institués en août 1940. La production agricole fléchit d'environ 20 % de 1938 à 1944, et plus encore la collecte car elle s'opère à des prix taxés qui mécontentent les populations rurales. La production industrielle tombe, en mai 1944, à 44 % du niveau de 1938. Le contrôle des prix se resserre mais son efficacité, assez grande pour les matières premières et les grands produits industriels, est forcément beaucoup plus restreinte pour les fabrications très élaborées et au stade du consommateur. Il s'établit un " marché noir " où les taux s'élèvent très au-dessus des cours taxés. L'indice des prix de détail calculé sur la base des seuls prix officiels atteint, en décembre 1944, trois fois et en décembre 1945, cinq fois le niveau de 1938. Les salaires horaires ont seulement doublé et triplé aux mêmes dates. L'allongement de la durée du travail à quarante-cinq ou même cinquante heures par semaine, l'augmentation des prestations familiales et l'octroi d'indemnités diverses n'ont apporté qu'une compensation très partielle à cette diminution du pouvoir d'achat des salariés.
La Libération du territoire en 1944 donne lieu à des combats et à des bombardements qui désorganisent complètement les transports et accroissent momentanément les souffrances de la population, que viendront alléger en 1945 les premières livraisons américaines.

LES DESTRUCTIONS CAUSÉES PAR LA GUERRE ne sont pas localisées comme en 1914 et apparaissent encore plus considérables que pendant la première guerre mondiale. Elles ont été évaluées à 535 milliards en valeur 1939. Plus de 450 000 bâtiments ont été démolis, plus de 1 300 000 autres endommagés; 8 800 ponts, 60 000 kilomètres de routes, plus de 8 000 kilomètres de voies navigables sont à remettre en état. Le rétablissement des communications ferroviaires entrepris par priorité, permit la remise en marche progressive de l'économie à partir de l'automne 1945. En janvier 1946, l'indice de la production industrielle était déjà remonté à 67 % du niveau de 1938, mais l'équipement de nos usines était vieilli et fatigué.
Par la force des choses, la France était restée à l'écart de l'immense effort technique que suscitait chez les principaux belligérants la nécessité de riposter à la puissance accrue de l'adversaire par des moyens de protection et d'action de plus en plus efficaces. On avait vu apparaître les premières fusées, l'avion à réaction, le radar, la bombe atomique, prête cinq ans seulement après la première fission nucléaire réalisée en laboratoire. Un essor considérable avait

été donné à l'industrie des produits chimiques de synthèse et, dans un domaine intéressant plus directement l'exploitation bancaire, la première calculatrice électronique avait été mise en service en 1945.

finances de guerre

Quelques jours avant la déclaration de guerre, l'Angleterre et la France ont opéré un " repli stratégique " de leur monnaie. Le nouveau cours du dollar, fixé à 43,80 F, fait ressortir une dépréciation du franc d'environ 13 %. Les dépenses militaires et les frais d'occupation qui s'y substituent à partir de juin 1940 sont écrasants; malgré quelques relèvements de tarifs, les recettes fiscales ne subviennent aux charges publiques que dans une proportion comprise entre 30 et 40 % selon les années.

UN DÉFICIT SUPÉRIEUR A 1 400 MILLIARDS, tel est le bilan des sept exercices 1939 à 1945. Le Trésor a pratiquement renoncé pendant l'occupation aux moyens de financement à long terme. C'est seulement en novembre 1944 qu'il a réalisé une opération d'envergure, l'emprunt 3 %, qui a produit 160 milliards; mais l'ensemble des ressources à long terme pour les sept années n'a pas dépassé 200 milliards. Les souscriptions du public aux Bons du Trésor — dénommés d'abord Bons d'Armement, puis Bons de la Défense Nationale — ont procuré une rentrée nette de 214 milliards. Même si l'on y ajoute les Bons souscrits par la Caisse des Dépôts et Consignations, il semble que l'épargne sous ses différentes formes n'a guère couvert plus du tiers du déficit. Le surplus a été fourni par le système bancaire.

Dès 1940, un texte a rendu obligatoire le règlement par chèque ou virement des salaires, loyers, travaux, fournitures, quand leur montant dépassait 3 000 F. Les disponibilités du public se trouvaient donc canalisées vers les banques qui les utilisaient pour souscrire des Bons, et le Trésor espérait voir revenir ainsi dans ses caisses les sommes qu'il mettait en circulation par ses dépenses. Mais ce circuit n'a jamais été complètement réalisé, bien que l'isolement de la France ait empêché, plus efficacement que toutes les réglementations, l'évasion des capitaux. Le Trésor a été obligé de demander des avances directes à la Banque de France pour un montant de 440 milliards.

LA POLITIQUE DU TRÉSOR fut à cet égard très différente de celle qu'il avait appliquée dans la guerre précédente. Cherchant alors à limiter à tout prix son endettement envers l'Institut d'émission, il avait offert des taux élevés pour obtenir de l'épargne la contribution la plus forte possible. Pendant la seconde guerre mondiale, la disproportion entre les besoins du Trésor et le volume des

capitaux disponibles étant beaucoup plus grande, un recours massif aux avances de la Banque de France était en tout état de cause inévitable et il apparut vain de faire obstacle à leur progression; pour un gain hypothétique de quelques milliards sur ce poste, on aurait fait monter démesurément les taux d'intérêt. Le Trésor demanda, au contraire, à la Banque de France, un peu plus qu'il n'était strictement nécessaire et put maintenir sa demande sur le marché toujours au-dessous de l'offre des capitaux. La tendance se trouvait ainsi complètement renversée. L'aisance monétaire persista jusqu'à la fin des hostilités, faisant baisser les taux à des niveaux rarement ou jamais atteints dans le passé. A partir de 1942, de nombreuses conversions deviennent possibles. Les rentes 4 1/2 et 4 % sont remplacées par des 3 1/2 et des 3 %. En 1945, le 3 % perpétuel atteint le cours de 104 %. A la même date, le taux des Bons du Trésor à un an est de 1,75 % et le taux d'escompte de la Banque de France descend à 1,625 %.

Bien qu'une loi du 6 août 1941 ait soumis à une autorisation préalable toute émission d'un montant supérieur à 50 millions, le Trésor laisse une place sur le marché aux autres emprunteurs qui — indépendamment d'opérations de conversion en 3 3/4 et même 3 1/2 % — se procurent des sommes relativement importantes. De 1939 à 1945, les émetteurs des secteurs public et semi-public — Crédit National, Crédit Foncier, P.T.T. — ont ainsi recueilli 44 milliards, les Sociétés privées 75 milliards, moitié par l'émission d'actions, moitié par le placement d'obligations. Si l'on convertit ces montants en francs de 1938, sur la base des indices de prix, on trouve pour les Sociétés privées une moyenne annuelle double des émissions de 1938. Les entreprises d'électricité notamment mettent à profit cette situation pour accroître leur production d'énergie et étendre leurs réseaux de distribution.

COURS DU NAPOLÉON (marché parallèle)

plus haut
plus bas
} par trimestre (en francs)

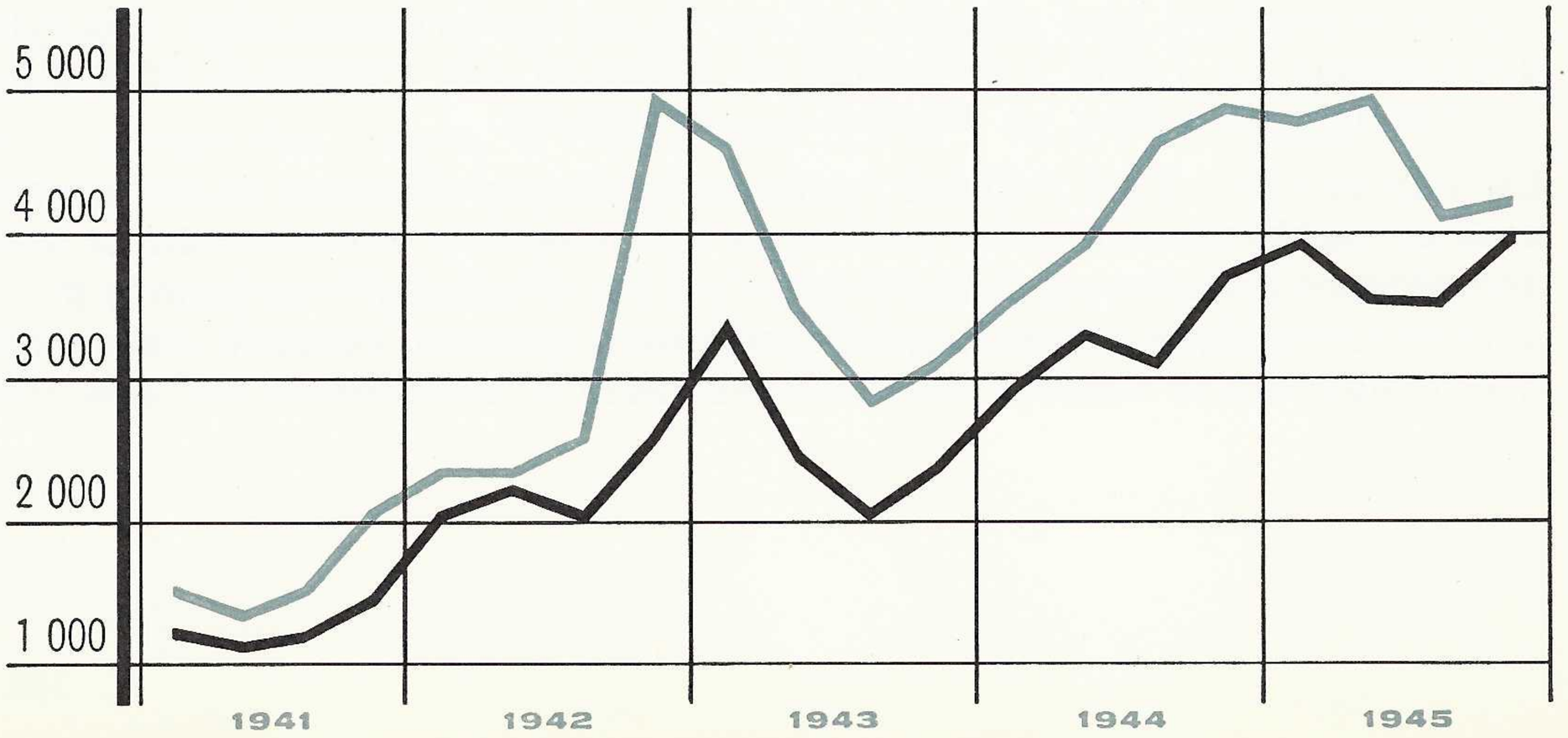

LA BOURSE DE PARIS, fermée le 11 juin 1940, avait repris à partir du 14 octobre une activité limitée aux négociations au comptant sur les rentes et obligations, puis étendue, en mars 1941, aux valeurs à revenu variable. Ces dernières eurent la faveur du public qui, y voyant une sauvegarde contre la dépréciation monétaire, ne se laissa pas rebuter par les mesures qui frappèrent successivement ces valeurs : limitation des dividendes, taxation des plus-values réalisées à la vente, augmentation des courtages à l'achat, enfin suppression de fait de la forme au porteur pour les titres nouvellement acquis, ceux-ci devant être nominatifs ou bien être placés en dépôt collectif auprès de la Caisse Centrale de Dépôts et de Virement de Titres (C.C.D.V.T.). Cette dernière disposition, dans laquelle le public soupçonna une arrière-pensée fiscale, était surtout destinée à déceler les opérations de mainmise par l'ennemi sur des affaires françaises; elle constituait d'ailleurs un perfectionnement technique certain.

Les cours des actions, dont l'indice sur la base 100 en 1938 était monté à 613 à la fin de 1942, tendirent cependant à plafonner par la suite, en raison des exagérations commises et aussi des perspectives de nationalisations. La première fut celle des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en novembre 1944 et elles s'échelonnèrent jusqu'en avril 1946, englobant les autres charbonnages, les entreprises de gaz et d'électricité, les grandes banques et les principales compagnies d'assurances. L'indice spécial établi rétroactivement pour cette catégorie de valeurs — qui représentaient en 1938 plus du tiers de la capitalisation boursière des titres à revenu variable — tomba de 564 à la fin de 1942 à 336 en décembre 1944 et à 189 en décembre 1945. L'indemnisation, calculée sur la base de la moyenne des cours enregistrés pendant les mois précédant le transfert de propriété, donna lieu à la remise de 171 milliards d'obligations; malgré certaines mesures partielles d'indexation, les indemnités reçues devaient se trouver sensiblement amputées par la dépréciation ultérieure du franc.

La fuite devant la monnaie, dont les cotations boursières montrent l'ampleur, se reflète également dans les cours du Napoléon dont le prix d'achat officiel par la Banque de France reste fixé à 274 F mais dont le cours au marché " parallèle " dépasse 4 000 en 1942. Les perspectives d'abrègement de la durée de la guerre, après les défaites allemandes de l'hiver 1942-1943, le firent descendre un moment jusque vers 2 500 F mais on le retrouve à 4 200 en décembre 1945.

LA FIN DE 1944 ET L'ANNÉE 1945 sont marquées par plusieurs mesures financières importantes :

Des ordonnances promulguées à partir d'octobre 1944 prescrivent le dépôt obligatoire des valeurs étrangères et imposent la cession au cours officiel des avoirs liquides en devises.

En novembre 1944, le grand emprunt de Libération en rentes 3 %, émis dans

une atmosphère d'enthousiasme, recueille un montant de souscriptions encore jamais atteint : 160 milliards, mais elles ne proviennent pas entièrement de l'épargne. Les Sociétés, qui avaient alors de grosses disponibilités, ont fourni une contribution importante et cette circonstance devait avoir par la suite de fâcheuses conséquences : lors de la remise en marche des entreprises, celles-ci, pour se faire des liquidités, procéderont à des réalisations massives de titres qui pèseront sur les cours.

En juin 1945 est effectué l'échange des billets de banque, dans le double but de démonétiser ceux qui sont restés entre les mains de l'ennemi et de recenser les avoirs liquides pour l'application d'un impôt sur le capital. Les ponctions exercées par cet échange et par l'emprunt ne font guère que compenser les émissions nouvelles de monnaie, et la circulation fiduciaire, qui avait atteint un maximum de 649 milliards en octobre 1944, est encore de 579 milliards au 31 décembre 1945. A la même date, le total de la masse monétaire — billets et dépôts dans les banques — avoisine 1 000 milliards, soit cinq fois plus qu'avant-guerre. Il existe, par ailleurs, plusieurs centaines de milliards de bons à court terme dont les porteurs peuvent demander le remboursement. Ainsi s'est accumulé un potentiel d'achat considérable qui risque de se déverser un jour sur un marché insuffisamment approvisionné par une production très affaiblie. Contrairement aux dispositions prises en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, la France renonce cependant à tout blocage des disponibilités.

Une ordonnance du 15 août 1945 a institué, sous le nom d'Impôt de Solidarité Nationale, un double prélèvement sur le capital (maximum 20 %) et sur son accroissement pendant la guerre (taux rapidement progressif pour atteindre 100 %). Il a produit une centaine de milliards, dont une partie réglée par la remise de titres qui ont été apportés ultérieurement à une Société chargée de les écouler dans le public. C'est à cette occasion qu'une charte a été donnée aux Sociétés d'Investissement par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Billet de fabrication étrangère ayant servi à l'échange de juin 1945.

Le 25 décembre 1945, les Pouvoirs Publics se résignent à fixer des taux de change plus réalistes. Le cours du dollar, qui avait été légèrement relevé à 49,625 F en novembre 1944, est porté à 119,10 F. En même temps, il est créé pour les territoires d'Afrique une nouvelle monnaie, le franc CFA, dont la parité s'établit à 1,70 franc métropolitain.
Une loi du 26 décembre ratifie la convention passée avec l'Export-Import Bank de Washington qui met à la disposition de la France un prêt de 550 millions de dollars à trente ans.

le crédit lyonnais dans la tourmente

En 1939, le Crédit Lyonnais abordait les événements avec une très forte situation de trésorerie. Aussi fait-il face sans difficultés aux retraits qui ont précédé et accompagné l'entrée en guerre du pays; ils sont du reste moins importants que lors de la crise de Munich : 1 200 millions du 10 août au 8 septembre 1939, au lieu de 1 700 millions en septembre 1938. Les membres du personnel mobilisés reçoivent une aide financière s'élevant pour ceux qui ont des charges de famille à la moitié de leur traitement, outre les allocations familiales qui leur sont intégralement maintenues.

LE PLAN DE PROTECTION CONTRE LES BOMBARDEMENTS entre en application au début des hostilités; il prévoit notamment l'évacuation des titres conservés en dépôt pour le compte de la clientèle parisienne. Dès avant la guerre, les conservations de titres des Sièges des régions frontières avaient été transportées dans des localités moins exposées. Pour préparer d'autres évacuations, certaines installations avaient été agrandies; des immeubles nouveaux avaient été achetés ou loués. En particulier, un ancien hôtel de tourisme, acquis au printemps 1938 à La Bourboule, avait reçu les aménagements nécessaires pour accueillir les titres du Siège Central. Le transfert, décidé le 6 septembre 1939, nécessita un train spécial, composé de trente-deux wagons emportant une charge totale supérieure à 500 tonnes. Le rangement des 1 600 000 pochettes contenant les titres appartenant aux 180 000 déposants de la Région Parisienne s'est achevé le 5 octobre, un mois après la décision d'évacuation.
Pendant les premiers mois de guerre, le Crédit Lyonnais prend une large part dans tous les problèmes de financement qui se posent, qu'il s'agisse de l'importation et du stockage de matières premières, de la création d'usines de guerre, d'avances sur marchés. Il donne, par ailleurs, son concours à l'émission des bons d'armement émis depuis avril 1939 pour subvenir aux dépenses de l'État.
En mai et juin 1940, devant l'avance allemande, il a fallu transporter à l'arrière

des agences tout entières avec leur personnel, leur encaisse, leur comptabilité, leur portefeuille, leurs services titres. On s'efforça pendant l'exode d'apporter tout l'appui possible à la clientèle sans s'embarrasser de formalités, allant jusqu'à faire des paiements sans pièces comptables. Les Services Centraux de Paris, les Directions de groupe, la Direction Générale se sont installés dans le Massif Central où le Gouvernement avait décidé de constituer un Centre financier.

LES BOMBARDEMENTS ET LES COMBATS ont causé de gros dégâts matériels. A Amiens, Valenciennes, Épinal, Dunkerque, Abbeville, Évreux, Tours, etc., les agences du Crédit Lyonnais ne sont plus que ruines mais les coffres sont restés intacts. La liste des destructions devait s'allonger considérablement par la suite. En 1943, les agences de Nantes, Lorient, Saint-Nazaire sont écrasées par les bombardements ou calcinées par l'incendie que ceux-ci provoquent. Pendant les combats de Libération en 1944, douze sièges sont rasés parmi lesquels Caen, Le Havre, Royan, Brest, Saint-Malo, Rouen où le Directeur et le Sous-Directeur sont tués à leur poste; vingt autres sièges ont subi des dégâts importants, une quarantaine sont touchés moins gravement.

Après l'armistice de juin 1940, il a fallu remettre en place les services dispersés pendant l'exode, en tenant compte des sujétions qu'entraînait la division du territoire en deux zones communiquant malaisément entre elles. La Direction des Agences dans Paris, une partie de la Direction Générale, la Direction des Agences Départementales, devenue Direction des Agences de la zone occupée, ont rapidement regagné la capitale tandis que la Direction des Agences Régionales, chargée de toutes les Agences de la zone libre, la Direction des Agences Étrangères s'installaient à Lyon. Le Service Central de la Trésorerie et la Direction Financière se scindèrent entre les deux zones. Dès la fin de juillet, malgré des difficultés de toutes sortes, la plupart des guichets ont été rouverts, au besoin dans des installations provisoires remplaçant les sièges détruits.

La Bourboule : immeuble de la Conservation des titres.

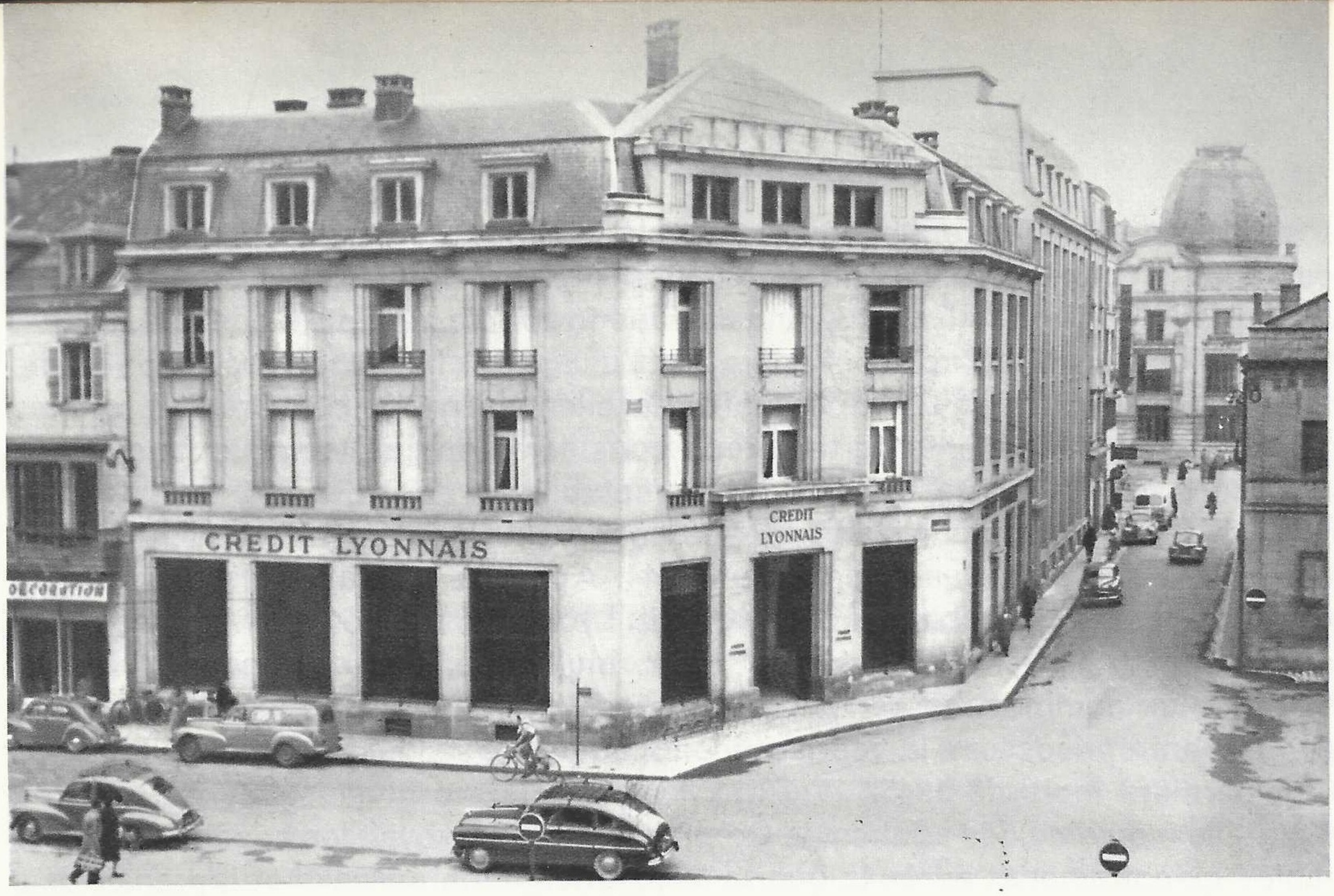

Agence de Périgueux, lieu de repli de l'Agence de Strasbourg.

La réinstallation matérielle effectuée, le Crédit Lyonnais s'est appliqué à apurer la situation résultant des crédits, parfois très importants, qui avaient été consentis en 1939 et dans les premiers mois de 1940 pour les besoins des industries de guerre; ni sur les financements de marchés de la Défense Nationale, ni sur les autres crédits, il n'y eut de déchet appréciable.

Les restrictions apportées par les Allemands au passage de la ligne de démarcation entre les deux zones entravaient les communications entre les divers sièges, ce qui a grandement compliqué l'exploitation. Cependant, le Crédit Lyonnais s'est attaché à offrir aux nombreuses affaires ayant changé le Siège de leur exploitation les facilités qu'elles trouvaient dans leur ville d'origine. C'est ainsi que l'Agence de Marseille a recueilli de nombreux clients de l'Agence du Havre.

La loi du 12 septembre 1940 créant la lettre d'agrément permit, avec le concours de la Caisse des Marchés de l'État, l'octroi de crédits de démarrage pour des fabrications nouvelles nécessaires aux besoins du pays.

MAIS L'ACTIVITÉ DES AFFAIRES DE BANQUE a été dans l'ensemble très restreinte pendant toute la durée de l'occupation. Il n'y a presque plus d'opérations de financement du commerce extérieur. La pratique des règlements au comptant — liée dans une certaine mesure au développement des transactions clandestines — se généralise au détriment de l'escompte. D'ailleurs, la consommation progressive des stocks procure aux entreprises de grosses disponibilités dont elles n'ont pas l'emploi car les investissements sont à peu près impossibles. Elles cessent donc, pour la plupart, de recourir au crédit et accumulent, au

contraire, des avoirs en banque. Jusqu'à la fin de 1944, les seuls comptes courants créditeurs représenteront à peu près le double de l'ensemble des crédits que consent le Crédit Lyonnais sous forme d'escompte ou de découverts. Comme les Pouvoirs Publics encouragent l'usage du chèque, on assiste en même temps à un gonflement des dépôts de la clientèle privée. Le Crédit Lyonnais dispose ainsi d'excédents de trésorerie considérables qu'il emploie à souscrire des Bons du Trésor. Ceux-ci sont comptabilisés dans le portefeuille effets dont ils constituent bientôt une part prépondérante : environ les deux tiers à la fin de 1940, les trois quarts de 1942 à 1944. Après la Libération, la situation se modifiera assez sensiblement. Le Crédit Lyonnais rouvre ses Agences des départements libérés : Strasbourg, Metz, Mulhouse. Les demandes de crédit se font plus nombreuses, reflétant surtout, d'ailleurs, les difficultés rencontrées par les entreprises car la reprise économique ne se dessinera que dans les tout derniers mois de 1945.

Malgré le marasme des affaires, le Crédit Lyonnais prévoyait les besoins considérables qu'entraînerait après la guerre la reconstitution du pays et il prenait déjà des mesures pour préparer l'avenir. En 1942, il a créé, en commun avec la Société Schneider et Cie, l'Union Lyonnaise pour le Financement de l'Industrie dans le but d'apporter le concours simultané de techniciens de l'industrie et de la banque à des entreprises moyennes travaillant principalement en province qui possédaient de sérieux éléments de vitalité mais qui pouvaient, en raison des circonstances, éprouver le besoin de consolider leur structure technique et financière. En 1943, il décide d'augmenter son capital. L'émission à 665 F de 1 200 000 actions de 500 F porte le fonds social à 1 milliard. Les réserves, grossies de la prime d'émission, s'élèvent au même montant. Le total des ressources propres apparentes atteint ainsi 2 milliards.

LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES FINANCIÈRES, contrairement à l'Exploitation Banque, a été très actif, à partir de 1942 surtout. Il met au point de nombreuses émissions pour le compte de Sociétés clientes et prend une part importante aux grandes opérations de conversion décidées par le Trésor. Répondant à l'appel des Pouvoirs Publics, le Crédit Lyonnais s'est efforcé, malgré l'absence de voitures automobiles et la réduction du nombre des trains, de faire participer l'épargne rurale aux émissions de l'État et des organismes publics et semi-publics.

DANS LE DOMAINE SOCIAL, des problèmes particuliers se sont posés pendant les années de guerre. Les salaires, bloqués au début des hostilités, ont fait l'objet de divers relèvements dont le taux a été fixé par le Gouvernement. Le retard apporté à ces rajustements a été un peu atténué par l'attribution d'allocations diverses : prime ménagère, primes de rendement, de scolarité.

L'Administration du Crédit Lyonnais a pu fournir au personnel, spécialement à Paris, une aide efficace dans le domaine du ravitaillement; l'exploitation d'une propriété agricole et des contrats passés en culture ont complété l'activité de la coopérative d'approvisionnement et du restaurant. La situation des retraités était particulièrement digne d'intérêt. Ils recevaient des rentes viagères qui, provenant de la capitalisation de versements effectués pendant leur période d'activité, étaient exprimées en francs, sans indexation. Le Crédit Lyonnais décida, comme mesure d'attente, de leur verser des allocations complémentaires bénévoles.

Après la Libération, des hausses de salaires très importantes sont intervenues, parfois avec effet rétroactif, et une refonte complète du système de rémunération, comportant une classification officielle des fonctions dans la banque, a été décidée en juillet 1945. En exécution de l'ordonnance du 22 février 1945, des Comités d'Établissement ont été élus par le Personnel à Paris, à Lyon et dans les sièges de province les plus importants, dénommés Agences mères. Le Comité Central d'Entreprise devait être mis en place l'année suivante.

Il faut noter, à la date du 4 octobre 1945, la grande ordonnance sur la Sécurité Sociale, qui a complété et refondu, pour en faire un ensemble organique, les dispositions concernant l'Assurance Maladie, l'Assurance Vieillesse et Invalidité, les Allocations Familiales, les Accidents du Travail.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION pendant la période de guerre ont été influencés par un profond changement dans la répartition des diverses activités de l'Établissement. Deux postes : les intérêts sur les Bons du Trésor et, à partir de 1942, les commissions de placement de titres, fournissent le gros

Ruines de l'Agence de Rouen (juin 1944).

des recettes brutes et permettent de couvrir à la fois des frais généraux croissants et les pertes que laissent, dans la période troublée de 1944-1945, les affaires de banque. Les exercices 1944 et 1945 profitèrent du rétablissement des communications avec l'extérieur qui permit de comptabiliser les bénéfices accumulés par les agences d'Afrique du Nord et de l'Étranger, celles d'Égypte notamment. En définitive, le bénéfice net, qui s'était maintenu de 1939 à 1942 aux environs immédiats du niveau d'avant-guerre, soit 88 millions, monte à 127 millions en 1943 et 1944 et à 185 millions en 1945 après reprise de provisions antérieures devenues sans objet. Calculé en francs de 1938 sur la base de la moyenne pour l'année 1945 des indices officiels de prix, le bénéfice de l'exercice clos en 1945 ne représente qu'un peu plus de la moitié des profits d'avant-guerre bien que, dans l'intervalle, les actionnaires aient fait un apport d'argent frais de 800 millions.
Il a été opéré, à la fin de 1945, une réévaluation des avoirs en devises qui a dégagé une plus-value de 1 224 millions.

LA COMPOSITION DU CONSEIL avait fait l'objet de quelques modifications pendant la guerre. M. Lepercq démissionna peu de temps après sa nomination pour prendre le portefeuille des finances dans le Gouvernement provisoire et périt dans un accident. M. Charles Schneider avait succédé à son père et le Conseil avait coopté M. Robert Puiseux, gérant de la Manufacture de Caoutchouc Michelin. M. Platet, Vice-Président résidant à Lyon, qui exerçait une grande influence au Conseil, décéda subitement lors d'un passage à Paris où il était venu, pour la dernière fois, remplir son mandat, en décembre 1945. La loi du 2 décembre 1945, en effet, mit fin aux fonctions des Administrateurs et le bilan de l'exercice 1945 fut le dernier que présenta le Baron Brincard, gendre du fondateur du Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'Administration depuis 1922.

Le Baron Brincard,
Président de 1922 à 1945.

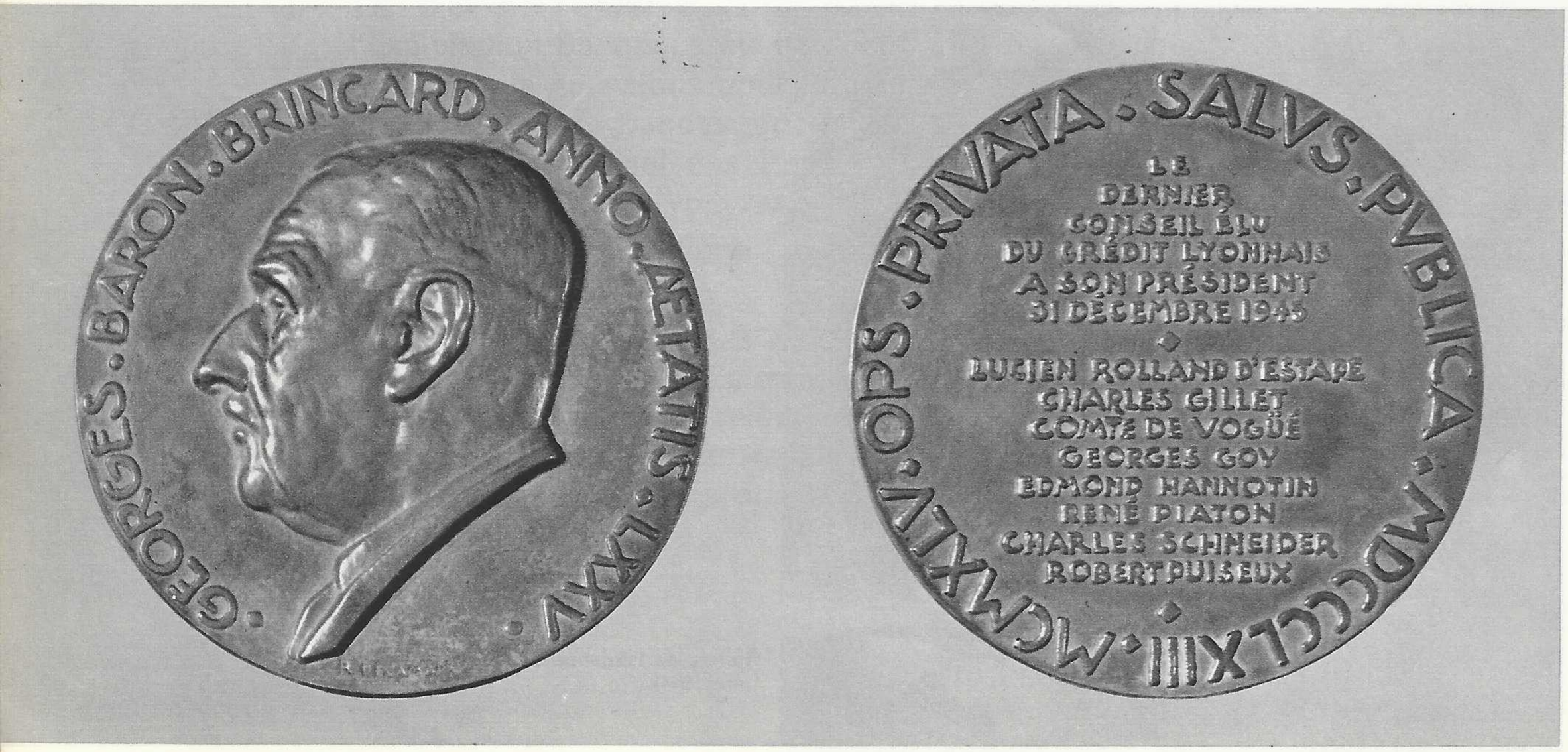

L'ŒUVRE ACCOMPLIE, dont il pouvait tirer une légitime fierté, est résumée à grands traits dans le rapport lu à l'Assemblée Générale du 28 juin 1946 : " Votre Conseil, dit-il, a conscience de remettre à ses successeurs un instrument qui a fait, depuis plus de quatre-vingts ans, la preuve de sa qualité, un instrument en plein rendement et qui n'a pas cessé de se perfectionner... A aucun moment ni au cours des crises, ni pendant trois grandes guerres, notre Établissement ne s'est vu obligé de solliciter le moindre concours extérieur. Il a vécu par ses propres forces grâce à une parfaite liquidité des emplois, à l'appréciation objective et à la division des risques... Dans l'ensemble, notre banque, œuvre essentiellement lyonnaise, reste un des plus vivants témoignages de la grandeur française. "

nouveau statut de la profession bancaire

Dans le cadre des mesures tendant à organiser sous le contrôle de l'État les diverses branches de l'Économie, un Comité provisoire d'organisation des banques avait été chargé à l'automne 1940 d'élaborer un statut de la profession bancaire qui fut promulgué par la loi du 13 juin 1941. Le Comité permanent qui lui succéda eut la charge d'appliquer la loi. Il donna une vive impulsion à l'enseignement des techniques bancaires et multiplia les efforts pour protéger les employés de banque contre les réquisitions de main-d'œuvre opérées au profit de l'Allemagne. M. Escarra, que sa formation juridique et l'expérience acquise dans la direction du Crédit Lyonnais avaient fait désigner comme membre des deux Comités, prit une part importante à leurs travaux. Président suppléant du Comité permanent, il en exerça la présidence effective à la Libération.

LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE est l'objectif essentiel de la loi de 1941. Elle instaure une certaine discipline professionnelle, pour écarter les éléments indésirables, et réglemente la concurrence, afin d'éviter des surenchères qui affaibliraient la structure financière des banques et compromettraient la sécurité de leurs déposants. L'appellation de " banque " et le droit de recevoir des dépôts du public sont exclusivement réservés aux entreprises inscrites sur une liste arrêtée par le Comité Permanent d'Organisation des Banques, qui apprécie les garanties présentées par leurs dirigeants et leur fixe un capital minimum. Le Comité statue sur toute ouverture d'un nouveau guichet par une banque déjà inscrite et homologue les taux des intérêts et commissions à percevoir de la clientèle. Il consulte avant toute décision l'Association Professionnelle des Banques à laquelle sont obligatoirement affiliés tous les membres de la profession. Les entreprises qui, sans recevoir de dépôts du public, accomplissent des

opérations connexes à celles des banques — par exemple les organismes de vente à crédit — reçoivent un statut particulier " d'Établissements financiers " et sont également placées sous l'autorité du Comité d'Organisation des Banques. Les membres du Comité sont tous des professionnels de la banque; ils sont nommés par le Ministre des Finances et sont assistés d'un Commissaire du Gouvernement. Les décisions du Comité peuvent faire l'objet d'un recours devant la " Commission de Contrôle des Banques " qui comprend le Gouverneur de la Banque de France, le Directeur du Trésor et le Président du Comité d'Organisation.
La loi de 1941 a permis un recensement général et une mise en ordre de la profession.

C'EST DANS UNE PERSPECTIVE BEAUCOUP PLUS LARGE de direction de l'économie par l'État que s'insère la loi du 2 décembre 1945. Elle tend à donner au Gouvernement les moyens d'orienter la distribution du crédit, de fixer des priorités dans sa répartition pour assurer l'exécution des plans de développement économique. Pour assister les Pouvoirs Publics dans cette tâche, la loi a créé un organisme représentant les intérêts généraux du pays, le " Conseil National du Crédit ", présidé par le Ministre des Finances ou par le Gouverneur de la Banque de France. Il comprend, en outre, de hauts fonctionnaires, des membres choisis pour représenter les usagers, les organisations syndicales et le secteur public du crédit, plus quelques banquiers désignés en qualité de techniciens mais ne constituant qu'une faible minorité.
La loi de 1945 a voulu séparer nettement des fonctions dont l'expérience avait prouvé — à l'étranger surtout — qu'elles ne pouvaient être confondues sans danger. A cet effet, elle a opéré un partage d'attributions entre trois catégories de banques :
— les banques de dépôts dont le domaine normal est le crédit à court terme ;
— les banques d'affaires dont l'activité principale est la prise de participations dans l'industrie et qui ne peuvent recevoir de dépôts du grand public ;
— les banques de crédit à long et à moyen terme.
Les banques de dépôts — catégorie à laquelle appartient le Crédit Lyonnais — ne peuvent recevoir de fonds à plus de deux ans d'échéance. Il leur est, en principe, interdit d'investir en actions plus de 75 % de leurs fonds propres (capital plus réserves) et elles ne peuvent détenir plus de 10 % du capital d'une Société à moins qu'il s'agisse d'une banque ou d'un établissement financier.
Réagissant contre l'esprit corporatif qui avait inspiré la législation de 1941, la loi de 1945 a supprimé le Comité d'Organisation des Banques et transféré ses pouvoirs au Conseil National du Crédit; la composition de la Commission de Contrôle a été modifiée en conséquence.

M. Édouard Escarra,
Directeur Général,
puis Président du Crédit Lyonnais.
de 1926 à 1955.

La loi du 2 décembre 1945 a, en outre, transféré à l'État, contre remise de parts bénéficiaires, la propriété des actions des quatre plus grands établissements de crédit, dont le Crédit Lyonnais. Réserve faite de cette disposition qui a évincé de leurs Conseils d'administration les intérêts privés, les banques nationalisées restent soumises à la législation commerciale et elles ne bénéficient d'aucune faveur fiscale ni d'aucun autre privilège.

LA LOI DE 1945 A DONC RÉALISÉ LA NATIONALISATION DU CRÉDIT dans son ensemble en soumettant toutes les banques à une même réglementation et sans introduire de distinction entre elles en ce qui concerne les règles de gestion et les conditions d'exercice de la concurrence.

La nouvelle
Agence de Rouen.

réadaptation difficile puis relèvement de l'économie française 1946-1963

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DEPUIS 1946

de la libération au plan Marshall

Les premières années d'après-guerre ont été marquées par un relèvement assez rapide de la production mais, faute d'une rigueur financière suffisante, ces progrès auraient été rapidement compromis si l'aide américaine ne nous avait apporté les moyens d'acquérir les matières premières indispensables à notre industrie et les outillages nécessaires à sa rénovation.

En 1946, la population était impatiente de retrouver ses conditions de vie d'avant-guerre. Mais il fallait faire face aux charges très lourdes de la reconstruction et combler le retard pris par les investissements. Une diminution sensible de la consommation était donc inévitable. Les moyens d'une action directe des Pouvoirs Publics dans ce domaine se trouvaient affaiblis par des mesures prématurées de suppression du rationnement et de libération des prix. Leur efficacité était d'ailleurs très aléatoire étant donné la masse énorme des disponibilités qui se trouvaient entre les mains du public à la fin de la guerre et qui continuaient à grossir. Le Trésor, en effet, est obligé de recourir aux avances de la Banque de France et d'imposer à ses fournisseurs un règlement en traites que les banques prennent à l'escompte. Ces deux procédés aboutissent à créer des signes monétaires pour un montant de 300 milliards en deux ans. La conséquence fut naturellement une hausse considérable des prix en dépit d'une expérience éphémère de baisse autoritaire au printemps de 1947.
Une partie des majorations de salaires très importantes décidées en 1946 et 1947 par les Pouvoirs Publics fut absorbée par la hausse des prix et, par ce biais, s'opéra un certain freinage de la consommation. Celle-ci restait cependant trop élevée, ce qui contribua à donner au déficit du commerce extérieur des

proportions alarmantes. En 1946-1947, nos achats à l'étranger représentèrent près du triple de nos ventes. Dans le deuxième semestre de 1947, des restrictions d'importations devenues indispensables arrêtèrent l'élan de la production industrielle; après avoir rejoint en cours d'année le niveau de 1938, elle marqua dans les derniers mois un fléchissement assez net.
Pour couvrir le déficit de la balance des paiements, près de 2 milliards de dollars furent empruntés, en deux ans, aux États-Unis; la liquidation de devises et de valeurs étrangères réquisitionnées procura un peu moins de 400 millions de dollars; il fallut prélever, en outre, 1 milliard et demi de dollars sur les encaisses en or et devises. A la fin de 1947, elles ne dépassaient guère 500 millions de dollars et n'auraient pas permis de tenir plus de trois ou quatre mois. C'est dans cette situation critique qu'intervint le Plan Marshall, entré officiellement en vigueur en juillet 1948 mais qui fut précédé d'une " aide intérimaire " couvrant les premiers mois de l'année.

le retour à l'équilibre 1948-1955

L'AIDE APPORTÉE PAR LE PLAN MARSHALL revêtit diverses formes. Elle comporta quelques prêts mais surtout des dons purs et simples. Parmi ceux-ci, les uns étaient accordés directement, d'autres consistaient à rembourser pour notre compte les dettes accumulées dans nos relations commerciales avec nos partenaires de l'Organisation Européenne de Coopération Économique (O.E.C.E). L'ensemble s'éleva à plusieurs centaines de millions de dollars par an. Le déficit de la balance des paiements se trouvait, de ce fait, réduit de moitié en 1948 et il parut possible, en complétant l'aide américaine par un effort interne, de parvenir à l'équilibre.

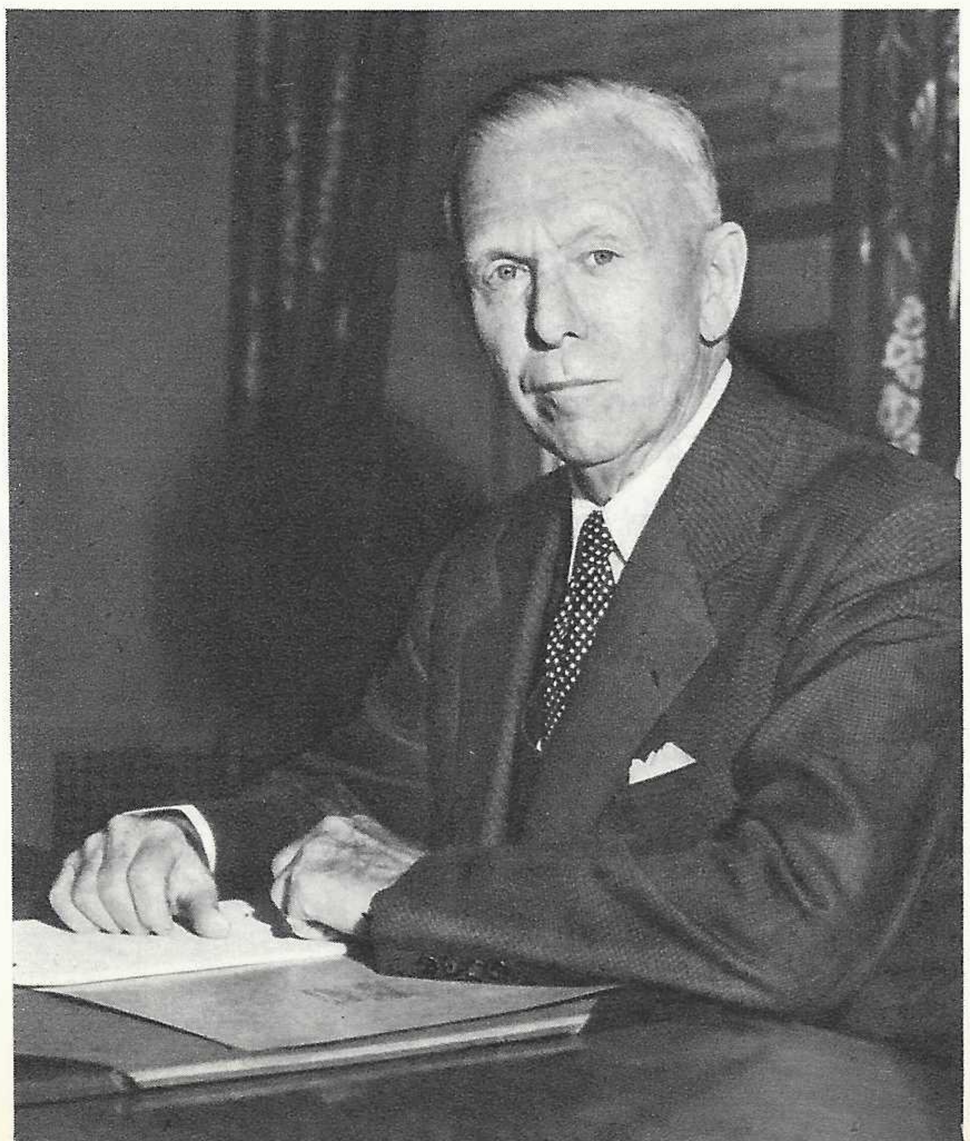

Général Marshall.

UNE REMISE EN ORDRE des prix et des changes fut décidée. Au fur et à mesure de l'allégement des contrôles, la progression des prix s'inscrivait dans les indices officiels et faisait ressortir une discordance flagrante avec les changes, immuables depuis la fin de 1945 et dont le taux anormalement bas freinait nos exportations. Une série de mesures échelonnées de janvier 1948 à septembre 1949 et qui avaient comporté pendant quelque temps un système de parités multiples selon la nature des opérations, portèrent le dollar de 119 à 350 francs. En raison de leur incidence sur le coût des marchandises importées, ces dévaluations obligeaient à rajuster certains prix. A la fin de 1948, les indices étaient quatre fois plus élevés qu'en décembre 1945 et presque vingt fois plus qu'en 1938, mais ils se stabilisèrent à ce niveau en permettant à l'industrie française de redevenir compétitive sur les marchés extérieurs. La France put appliquer les mesures de libération des échanges convenues entre les pays membres de l'O.E.C.E.
Le Gouvernement voulut parfaire son action dans le domaine monétaire en autorisant un marché libre de l'or à Paris, pour mettre fin aux transactions clandestines. L'espoir que cette normalisation des opérations provoquerait une baisse des cours fut déçu. Croyant limiter les risques, on avait retiré provisoirement de la circulation les billets de 5 000 F qui faisaient l'objet d'une thésaurisation importante; mais cette mesure, en jetant le discrédit sur les billets de banque, ne fit que souligner le rôle de l'or comme refuge. De 3 800 F en janvier 1948, le Napoléon monta à 6 000 en octobre pour se retrouver à 4 300 à la fin de 1949.

LA SITUATION DU TRÉSOR fut également assainie. Un emprunt forcé, institué en 1948 sous le nom de prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, produisit une centaine de milliards. D'autre part, l'aide américaine a été un facteur d'amélioration aussi important pour les finances publiques que pour la balance des paiements. Les dollars provenant de cette aide étaient, en effet, vendus comptant aux importateurs français et c'est le Trésor qui en encaissait la contre-valeur en francs. Il s'en est servi, avec l'accord du Gouvernement des États-Unis, pour financer des investissements, notamment ceux des entreprises nationalisées. Ses charges furent ainsi allégées de 150 milliards en 1948 et de 300 milliards en 1949, ce qui permit de cesser tout recours aux avances de la Banque de France.

LA GUERRE DE CORÉE qui éclata en juin 1950 faillit remettre en question l'équilibre laborieusement retrouvé et encore précaire. Venant après la mainmise de l'U.R.S.S. sur la Tchécoslovaquie, elle eut pour conséquence un réarmement massif des États-Unis et la signature d'un traité d'alliance entre les principaux pays de l'hémisphère occidental groupés dans l'O.T.A.N. La constitution de stocks stratégiques provoqua une hausse momentanée

mais très forte des matières premières : 110 % pour la laine, 135 % pour l'étain, 180 % sur le caoutchouc. Ce fut en 1950-1951 une source de difficultés pour la France. Mais, à partir de 1952, sa participation à l'O.T.A.N. la fit bénéficier d'un afflux de dollars qui contribua largement au relèvement de son économie.
En 1951, la production industrielle, stimulée par la fièvre spéculative et les craintes de pénurie, dépassa de 12 % celle de l'année précédente mais cette progression s'accompagna d'une hausse des prix de plus de 35 % en 18 mois, qui entraîna un fléchissement de nos exportations. La couverture de nos achats à l'étranger s'abaissant de 90 % au début de 1951 à 54 % en janvier 1952, il fallut suspendre les mesures de libération des échanges et encourager les exportateurs par un système de remboursement forfaitaire des charges fiscales et sociales. Les mesures de restriction quantitative du crédit, mises en place en 1948 et sur lesquelles on reviendra plus loin, furent renforcées.

LA CRISE FUT HEUREUSEMENT DE COURTE DURÉE. Dès le printemps 1952 se manifesta, en réaction contre les excès du " boom " coréen, un renversement de la tendance dans lequel les facteurs psychologiques jouèrent un rôle important, le Gouvernement Pinay attestant, par l'émission d'un emprunt-or et par l'échelle mobile du salaire minimum, sa confiance dans l'avenir de la monnaie. Une excellente récolte de blé et le ralentissement de l'activité industrielle lié à la liquidation de stocks spéculatifs, facilitèrent le maintien des prix sur le palier atteint au début de 1952. Ils restèrent remarquablement stables au détail pendant quatre ans.
La balance des comptes avec l'étranger accusa une nette amélioration grâce aux dépenses de l'armée américaine, qui installait en France des bases puissantes, et aux commandes militaires " off shore " passées à nos industries. Ces deux sources de dollars viennent relayer le Plan Marshall qui prenait fin en 1952, et une contribution spéciale nous est versée au titre de la guerre d'Indochine. L'aide américaine globale passe ainsi de 600 millions de dollars en 1952 à 800 en 1953 et à plus de 1 100 en moyenne pour 1954 et 1955.
A partir de septembre 1953, la libération des échanges avec les pays de l'O.E.C.E. est progressivement rétablie, en l'assortissant toutefois de taxes spéciales à l'importation, et notre position nette en devises s'améliore de 1 400 millions de dollars pendant les deux années 1954 et 1955. Ces mêmes années ont vu une vigoureuse reprise de la production industrielle avec un taux annuel de progression voisin de 10 %.

DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE, la période 1948-1955 a été féconde. L'indice général de la production a progressé de 90 %. C'est en 1948 qu'a été mise en service la centrale de Génissiat et qu'a commencé, avec la fondation d'Usinor et de Sollac, le grand mouvement

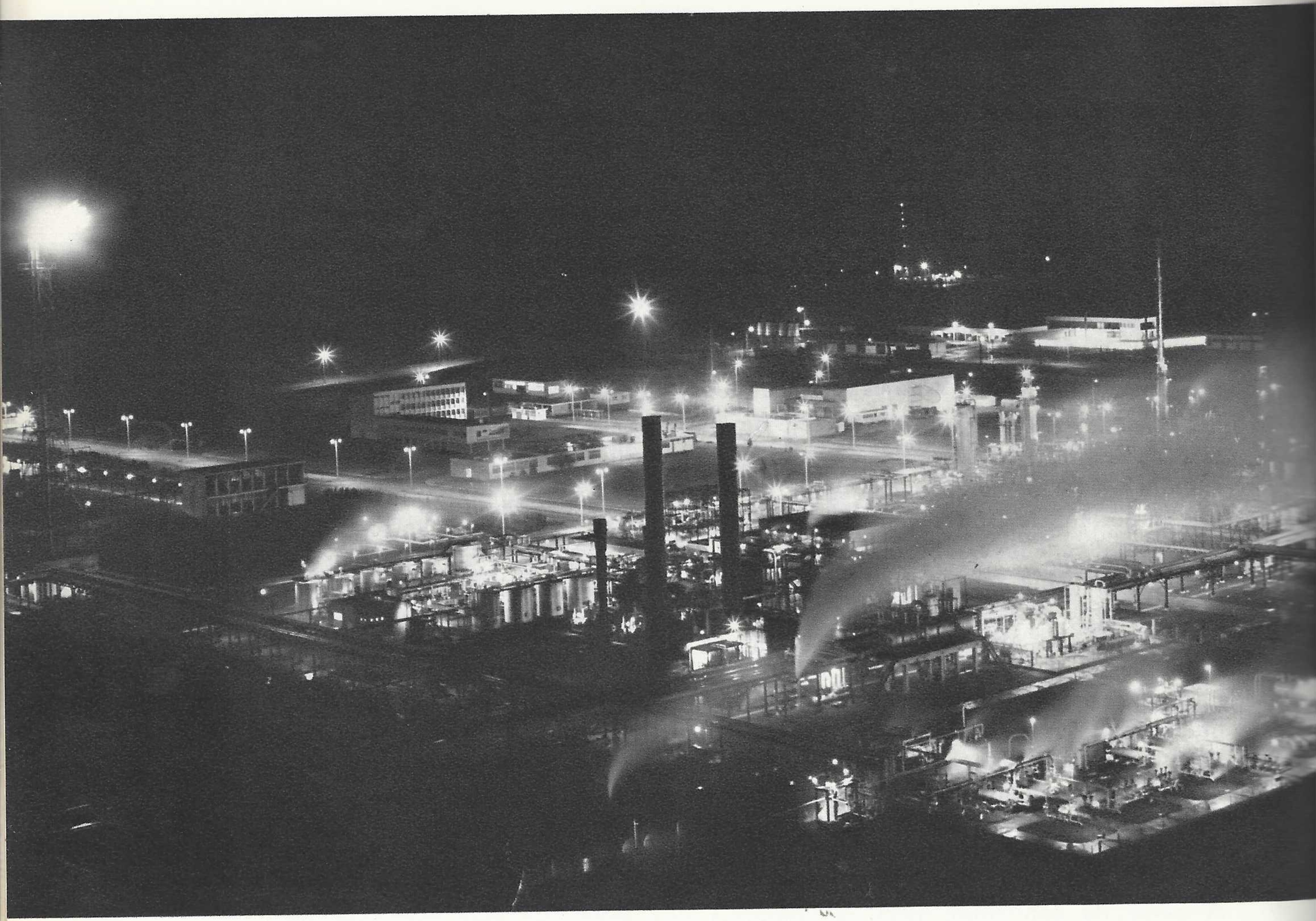

Les installations de Lacq.

de concentration, poursuivi en 1950 par la création de Sidélor, qui devait grandement renforcer le potentiel de la sidérurgie. Le jaillissement du gaz de Lacq en décembre 1951, la découverte du gisement de Parentis en 1954 marquent les premiers succès importants de la recherche pétrolière. Ils allaient être complétés en 1956 par les grandes découvertes de pétrole et de gaz du Sahara qui ont considérablement augmenté les richesses énergétiques de la zone franc. En 1952, avaient été inaugurées la voie ferrée électrifiée de Paris à Lyon ainsi que les centrales hydro-électriques de Bort, Chastang et Ottmarsheim. La Caravelle effectua son premier vol en 1955, année où fut mise en

chantier l'usine de plutonium de Marcoule. A l'étranger, on signalera au moins le transistor (1948) et le sous-marin atomique " Nautilus " (1954); bientôt sera lancé le satellite artificiel " Spoutnik " (1957).

la crise des finances extérieures 1956-1957

UN RETOURNEMENT COMPLET DE LA SITUATION s'est manifesté en 1956 et 1957. Il a son origine dans un concours d'événements défavorables pendant la première de ces deux années : Mauvaises récoltes, à la suite de gelées, rendant nécessaires des importations de blé — Recrudescence de la guerre en Algérie entraînant le rappel de jeunes classes — Fermeture du Canal de Suez à la suite de sa nationalisation par l'Égypte et de l'intervention franco-anglaise dans le conflit israélo-égyptien. L'affaire de Suez provoqua une hausse considérable des frets et la substitution au pétrole du Moyen Orient — dont une partie était payable en francs — de carburant américain plus cher. Enfin, l'arrêt des contributions spéciales pour l'Indochine, où la guerre avait pris fin, ramena de 1 100 à 600 millions de dollars le montant global de l'aide américaine, diminution qui faisait sentir ses effets à la fois sur la balance des comptes et sur le budget de l'État.

Malgré une majoration de 10 % des impôts sur le revenu, le déficit budgétaire augmenta considérablement du fait des charges sociales, de l'Algérie, des constructions scolaires, des subventions pour éviter la hausse des denrées alimentaires et des transports. L'emprunt national 5 % indexé sur les cours de Bourse des valeurs françaises, qui a rapporté 320 milliards, permit de passer le cap de l'année 1956 mais, en 1957, le Trésor demanda 450 milliards d'avances directes à la Banque de France qui, en outre, assurait par son réescompte le financement des prêts spéciaux à la construction; ces réescomptes initiés en 1950 avaient pris une ampleur croissante et, pour l'ensemble des deux années 1956 et 1957, ils portèrent sur un montant de 380 milliards.

CE RETOUR A L'INFLATION donna le signal entre les salaires et les prix d'une course dans laquelle les premiers semblèrent d'abord avoir l'avantage. Mais, le plein emploi de la main-d'œuvre étant pratiquement assuré, la production nationale ne pouvait faire face à un programme comportant simultanément la revalorisation du pouvoir d'achat et l'accroissement des investissements. On assista donc à une forte augmentation des importations de marchandises étrangères et, comme l'épuisement progressif des ressources en devises obligeait à limiter ces achats, à une hausse de plus en plus sensible des prix qui opéra une réduction indirecte de la demande. Le déficit du commerce

extérieur passa de 80 milliards en 1955 à plus de 400 en 1956 et près de 500 en 1957. En mars 1957, un cautionnement préalable de 25 % fut exigé des importateurs et la libération des échanges fut suspendue en juin. Malgré les crédits résultant du fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements et les concours obtenus du Fonds Monétaire International, les sorties de devises prirent une ampleur considérable. A la fin de 1957, nos avoirs en or et en monnaies étrangères étaient inférieurs au montant de nos dettes extérieures à court terme. La France n'avait plus aucune réserve de change pour assurer l'approvisionnement de ses industries.

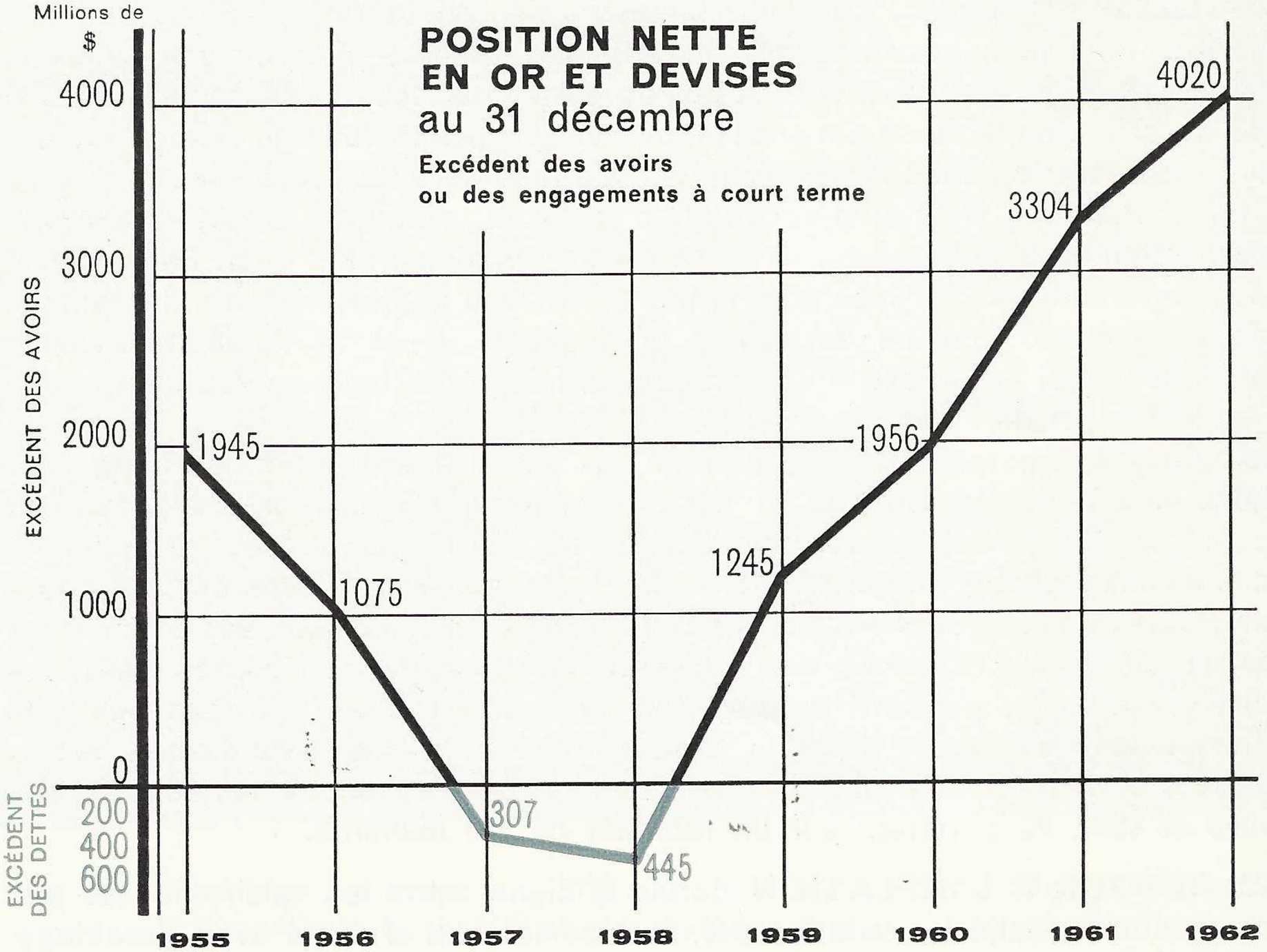

UN EFFORT DE REDRESSEMENT fut mis en œuvre à partir du deuxième semestre 1957. Il comportait un certain nombre d'économies et l'abandon d'une grande partie des mesures de détaxation et des subventions qui avaient été décidées l'année précédente pour freiner la hausse des indices officiels et éviter de faire jouer l'échelle mobile des salaires. Des impôts nouveaux frappèrent les Sociétés : taxe sur les réserves et prélèvement spécial sur les

suppléments de bénéfices au taux de 20 % en général, 45 % pour les banques. Ces mesures budgétaires furent complétées par des restrictions de crédit de plus en plus rigoureuses pour aboutir au début de 1958 à un plafonnement autoritaire au niveau global atteint dans les derniers mois de 1957. D'autre part, une dévaluation déguisée du franc, réalisée en deux étapes, en août et octobre 1957, porta le cours du dollar de 350 à 420 francs. A la suite de ces mesures, le déficit de la balance des paiements extérieurs fut réduit en 1958 de 50 %. Pour le couvrir, il fallut compléter l'aide américaine courante par des crédits d'un montant global de 530 millions de dollars provenant de l'U.E.P., du Fonds Monétaire International et du Gouvernement des États-Unis. Quand la suppression des subventions eut fait apparaître dans les indices officiels l'amplitude réelle de la hausse des prix, on put constater qu'elle ressortait à 21 % pour les prix de détail entre décembre 1955 et décembre 1958.
Les restrictions d'importations et de crédit ont entraîné un certain ralentissement de l'activité économique : les indices de la production industrielle ont été dans les derniers mois de 1958 légèrement inférieurs à ceux de la période correspondante de 1957. Par contre, la détente qui, après les événements de mai 1958 à Alger, accompagna l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle permit une sensible amélioration de la situation financière. L'émission d'une seconde tranche de la rente 3 1/2 % à garantie-or procura au Trésor près de 300 milliards d'argent frais. Une amnistie favorisa le rapatriement, par le canal du marché de l'or de Paris, de capitaux conservés irrégulièrement à l'étranger. La Banque de France put ainsi grossir de 150 tonnes son encaisse métallique.

L'AIDE AMÉRICAINE depuis la Libération a fait l'objet de fluctuations assez importantes, variant selon les années entre 350 et 1 100 millions de dollars, mais jusqu'en 1958, elle a constamment représenté une contribution essentielle à la couverture de nos besoins et, en assurant dans des temps difficiles nos approvisionnements en matières premières, elle a efficacement secondé les initiatives et les efforts de l'industrie française. La récapitulation de 1945 à 1958 des concours apportés sous différentes formes à la France par le Gouvernement des États-Unis et les établissements publics sous sa dépendance directe, à l'exclusion des organismes internationaux comme la B.I.R.D., donne un total voisin de 12 milliards de dollars :

Remise de la dette de guerre.....	2	milliards	de dollars
Dons	4,2	»	»
Prêts à long terme.....	2,5	»	»
Dépenses des forces armées en France et commandes " off-shore "	3,1	»	»
	11,8	milliards	de dollars

la France dans le marché commun

UN ÉVÉNEMENT D'UNE PORTÉE CONSIDÉRABLE s'est produit à la date du 1er janvier 1959 : l'entrée en application du Traité de Rome tendant à instituer progressivement un Marché Commun entre six pays de l'Europe Occidentale. Cette Union économique qui englobe la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas avait été précédée de l'institution entre les mêmes pays d'une Communauté du Charbon et de l'Acier qui fonctionnait depuis le début de 1953. La France, affaiblie par trois années de troubles financiers et monétaires, dépourvue de réserves de change, semblait mal préparée à affronter la concurrence internationale, même sous la forme atténuée qui était prévue dans une première étape. Mais un redressement, opéré à la fin de 1958, allait lui permettre de faire aisément face aux obligations du Traité de Rome et de poursuivre dans la stabilité monétaire une expansion économique remarquable.

Signature du Traité de Rome instituant le Marché Commun (1957).

SUR LE RAPPORT D'UN COMITÉ D'EXPERTS, présidé par M. Jacques Rueff, un programme couvrant tous les aspects de la situation fut mis en œuvre. Par des mesures fiscales, des économies, des rajustements de tarifs des services publics, le découvert du Trésor — y compris le financement des prêts à la construction — fut ramené à 600 milliards. Ce montant, approximativement moitié moindre qu'en 1957, pouvait avec certitude être couvert sans recourir aux avances de l'Institut d'émission, objectif que les experts considéraient comme fondamental. En effet, quand le Trésor emprunte à la Banque de France, le pouvoir d'achat qu'il distribue à ses fonctionnaires et à ses fournisseurs n'est pas compensé par un prélèvement équivalent sur les contribuables ou les épargnants : il vient donc grossir la demande globale, provoquant une rupture avec l'offre qui reste inchangée. Mettre fin à ce déséquilibre, c'était supprimer la cause essentielle de la hausse des prix et du déficit de la balance des comptes.

Restait à apurer le passé en résorbant l'écart qui existait entre les prix français et étrangers. Ce fut l'objet d'une dévaluation d'environ 15 % qui porta la parité du dollar à 493 francs; elle fit disparaître ce qui subsistait des subventions aux exportateurs et permit la convertibilité extérieure du franc en or. En même temps, la libération des échanges fut rétablie et portée à 90 %; en faisant revivre la concurrence, elle devait contribuer à maintenir les prix à un niveau raisonnable.

Pour effacer le souvenir des années d'inflation, il a été institué un franc " lourd " valant 100 anciens francs qui a été désigné provisoirement sous le nom de " nouveau franc " et qui est redevenu, depuis le 1er janvier 1963, " franc " tout court.

LES RAPATRIEMENTS DE CAPITAUX qui se produisirent aussitôt et les investissements étrangers, ont provoqué depuis un courant continu d'entrées de devises. Le contrôle des changes a été considérablement allégé; les achats de valeurs mobilières étrangères sont devenus libres et on a cessé de leur appliquer le cours spécial de la " devise-titres ", ce qui a permis de rétablir l'unité de cotation sur les changes. Le " marché parallèle " des devises a complètement disparu. Pendant les quatre années 1959 à 1962, les entrées nettes de devises ont été de l'ordre de cinq milliards et demi de dollars. Après remboursement intégral de la dette extérieure à court terme et réduction d'un milliard de dollars de la dette à long terme, il restait une encaisse disponible de plus de 3 milliards et demi au 31 décembre 1962. De tels excédents dans la balance des paiements ne peuvent naturellement se maintenir et on doit s'attendre à un ralentissement du mouvement.

La situation des finances publiques est satisfaisante. Le découvert du Trésor

M. Valéry Giscard d'Estaing ministre des Finances, remet à l'Ambassadeur des États-Unis (à gauche) un chèque de 293 millions de dollars à titre de remboursement anticipé d'une partie de la dette française (juillet 1962).

est resté jusqu'ici en deçà du plafond de 6 milliards de NF fixé par les experts. Les Bons à court et moyen terme ayant trouvé dans le public un débouché facile, l'État est resté à l'écart du marché financier, ce qui a permis un grand développement des émissions des entreprises nationales et du secteur privé.

L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE sur la base 100 en 1952 est passé de 159 en décembre 1958 à 224 en décembre 1962, soit une progression de 40 % qui donne à la France un rang excellent dans la compétition internationale. La situation évolue moins favorablement dans le domaine des prix. Une augmentation, difficile à éviter en période de haute conjoncture, a été constatée dans la plupart des pays mais elle a été plus accusée en France que chez ses principaux concurrents. L'indice des prix à la consommation familiale a monté de 20 % en 4 ans. La revalorisation, délibérément cherchée pour des raisons économiques ou sociales, des prix agricoles et des loyers, ne serait compatible avec la stabilité de l'indice que si une baisse compensatrice se produisait sur les prix industriels. Mais, si la productivité s'est améliorée, l'habitude est prise d'en répartir les fruits sous forme d'augmentations des revenus plutôt que de baisses des prix.

Dans une série de travaux remarquables sur les " comptes de la Nation ", les services du Ministère des Finances ont fourni des données chiffrées qui permettent de mesurer approximativement les effets de l'expansion. Après élimination de l'incidence des variations de prix, il apparaît qu'en 1962 la consommation a été, en valeur réelle, supérieure de 20 % à celle de 1958 tandis que les investissements marquaient un progrès de 17 %.

LES ACCORDS D'ÉVIAN ont mis fin, en même temps qu'aux hostilités en Algérie, à la série des guerres dans lesquelles notre pays avait été continuellement engagé depuis 23 ans, mais il reste d'autres problèmes qui font obstacle à un allégement de ses charges financières. Outre les concours que la France continue à apporter aux territoires dont elle a reconnu l'indépendance, en Afrique du Nord comme en Afrique Noire, elle se doit d'assurer le reclassement de 700 000 rapatriés d'Algérie. Les besoins dans le domaine du logement, des constructions scolaires, des autoroutes sont considérables et il existe des programmes militaires importants. Il faudra opérer un choix entre les urgences et exercer une grande vigilance pour écarter définitivement la menace de cette inflation qui, depuis près de cinquante ans, a trouvé dans notre pays trop de complaisances et qui nous a fait tant de mal.

LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

la trésorerie des banques

LA POSITION DES BANQUES s'est complètement transformée depuis la seconde guerre mondiale. Pendant les trente années précédentes, elles avaient été presque constamment en quête d'emplois pour leurs fonds et — faute d'un volume suffisant d'opérations de crédit — avaient dû en investir une part, souvent importante, en Bons du Trésor. Depuis 1946, au contraire, elles ont souffert d'une disette chronique de capitaux. Le montant de leurs dépôts ne s'est adapté que tardivement au développement des transactions et à la hausse des prix. Cette situation s'explique en partie par la réduction relative des encaisses du public, caractéristique des périodes d'inflation. Elle tient aussi au fait que les banques sont loin de recevoir l'ensemble des dépôts du pays. A côté des 338 banques inscrites à la fin de 1961 sur la liste arrêtée par le Conseil National du Crédit, il existe un secteur public ou semi-public du crédit qui s'est pratiquement constitué entre les deux guerres et a pris une importance croissante. Le coefficient d'augmentation par rapport à 1938 de l'ensemble des dépôts aux Chèques Postaux, au Crédit Agricole et au Crédit Populaire est trois fois plus élevé que dans les banques inscrites. Ce secteur gère aujourd'hui 30 % de l'ensemble des dépôts du public.

Malgré le développement de l'usage du chèque, qui a fait diminuer la part des billets dans la masse monétaire, c'est seulement vers 1959 que les dépôts dans les banques ont retrouvé, en proportion du revenu national, un niveau

comparable à celui de 1938. Or les demandes de crédit sont beaucoup plus importantes qu'autrefois parce que l'inflation a affaibli la structure financière des entreprises tandis que les programmes d'investissement ont pris une ampleur sans précédent : il a fallu d'abord rattraper le retard pris pendant la guerre, puis renouveler les outillages à la cadence accélérée qu'imposent les progrès techniques.

POUR SATISFAIRE LES BESOINS de leur clientèle, les banques qui, autrefois, se faisaient un point d'honneur d'éviter le réescompte auprès de la Banque de France y ont eu constamment recours depuis 1946 et sur une grande échelle. D'autre part, elles ont cherché à développer leurs dépôts à terme et

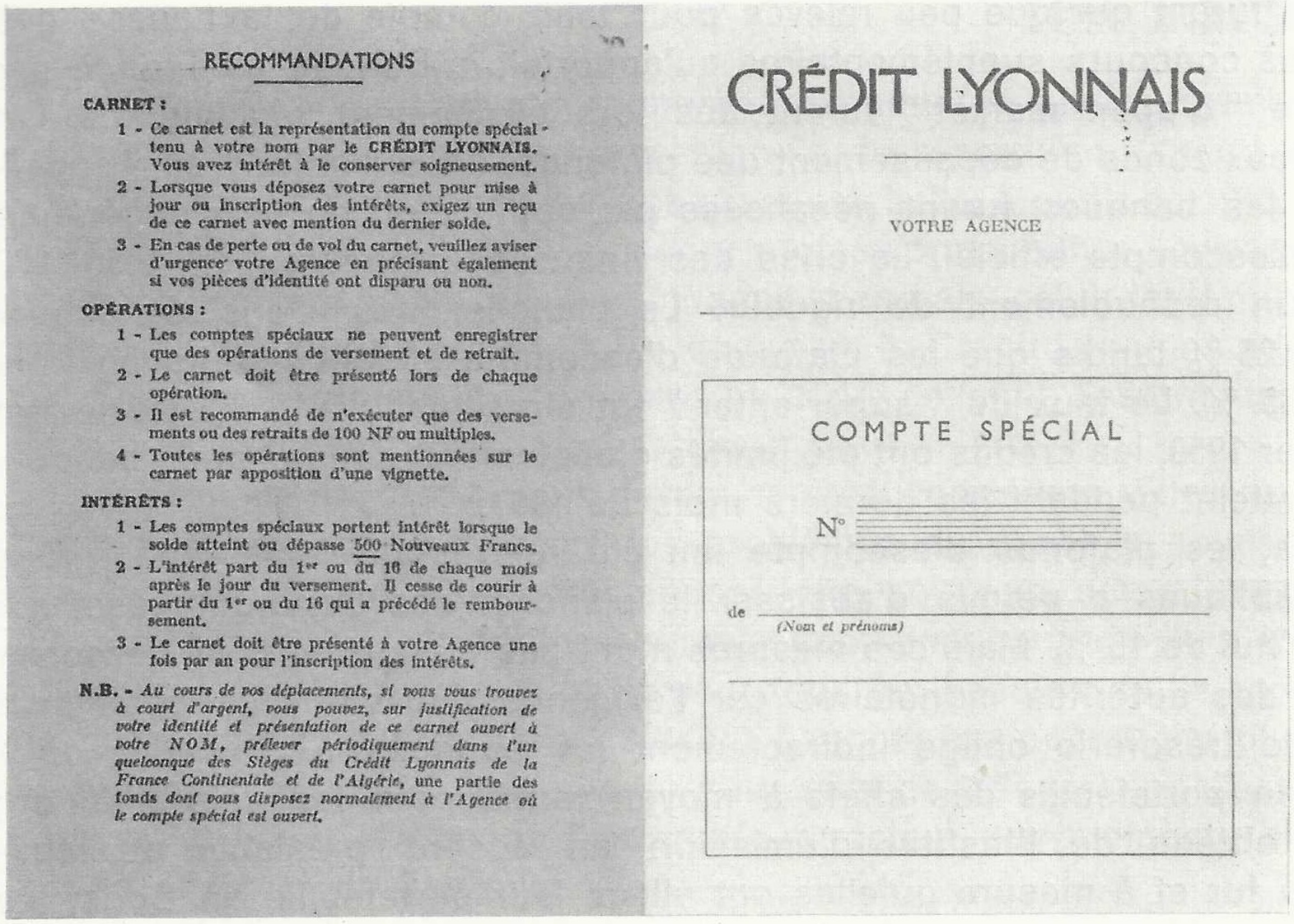

RECOMMANDATIONS

CARNET :

1 - Ce carnet est la représentation du compte spécial tenu à votre nom par le **CRÉDIT LYONNAIS.** Vous avez intérêt à le conserver soigneusement.

2 - Lorsque vous déposez votre carnet pour mise à jour ou inscription des intérêts, exigez un reçu de ce carnet avec mention du dernier solde.

3 - En cas de perte ou de vol du carnet, veuillez aviser d'urgence votre Agence en précisant également si vos pièces d'identité ont disparu ou non.

OPÉRATIONS :

1 - Les comptes spéciaux ne peuvent enregistrer que des opérations de versement et de retrait.

2 - Le carnet doit être présenté lors de chaque opération.

3 - Il est recommandé de n'exécuter que des versements ou des retraits de 100 NF ou multiples.

4 - Toutes les opérations sont mentionnées sur le carnet par apposition d'une vignette.

INTÉRÊTS :

1 - Les comptes spéciaux portent intérêt lorsque le solde atteint ou dépasse 500 Nouveaux Francs.

2 - L'intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois après le jour du versement. Il cesse de courir à partir du 1er ou du 16 qui a précédé le remboursement.

3 - Le carnet doit être présenté à votre Agence une fois par an pour l'inscription des intérêts.

N.B. - *Au cours de vos déplacements, si vous vous trouvez à court d'argent, vous pouvez, sur justification de votre identité et présentation de ce carnet ouvert à votre NOM, prélever périodiquement dans l'un quelconque des Sièges du Crédit Lyonnais de la France Continentale et de l'Algérie,* une partie des fonds *dont vous disposez normalement à l'Agence où le compte spécial est ouvert.*

CRÉDIT LYONNAIS

VOTRE AGENCE

COMPTE SPÉCIAL

N°

de

(Nom et prénoms)

Carnet de " compte spécial " auprès du Crédit Lyonnais.

elles ont récemment offert aux épargnants une nouvelle formule, le compte spécial sur carnet, qui ne permet pas l'usage du chèque mais procure un intérêt relativement élevé, dont le taux est majoré quand les fonds sont laissés plus de six mois. La proportion des ressources à terme dans le total des dépôts bancaires est ainsi passée de 5 % en 1938 à près de 20 % en 1962; elle reste encore modeste par comparaison avec celle qu'on observe en Allemagne, en Italie ou en Suisse où elle avoisine ou dépasse 50 %.

LES DIFFICULTÉS D'AJUSTEMENT des ressources aux besoins ont été accrues, en 1946-1947 par les sorties de devises, ultérieurement par des réglementations restrictives. En 1948, alors que les demandes de crédit prenaient une ampleur considérable, les autorités monétaires — dont l'autorisation préalable était déjà requise pour les opérations les plus importantes — ont pris des mesures complémentaires pour freiner le mouvement. La fixation d'un " plancher " de Bons du Trésor empêcha les banques de poursuivre la liquidation de ceux qu'elles avaient en portefeuille et on leur imposa en outre, pour l'avenir, d'investir en bons 20 % de l'accroissement des dépôts. D'autre part, l'Institut d'émission fixa pour chaque banque un plafond à ses réescomptes.

A la suite du boom "coréen ", qui provoqua une forte expansion des crédits, de nouvelles restrictions furent édictées en octobre 1951. Les plafonds d'escompte furent quelque peu relevés pour tenir compte de la hausse des prix mais les concours supplémentaires qu'apportait la Banque de France par sa politique " d'open market " furent dès lors étroitement réglementés. On distingua deux zones de dépassement des plafonds, dites " enfer " et " super-enfer " où les banques furent pénalisées par application de taux supérieurs à celui de l'escompte officiel. La crise des finances extérieures en 1956-1957 provoqua un redoublement de rigueur. Le plancher des Bons du Trésor fut porté à 25 % tandis que les plafonds d'escompte étaient réduits en trois étapes de 35 %. Le taux du " super-enfer " fut élevé jusqu'à 12 %. De février 1958 à février 1959, les crédits ont été limités globalement, dans chaque banque, au niveau atteint pendant les derniers mois de 1957.

Par la suite, les plafonds d'escompte ont été relevés et l'amélioration des finances publiques a permis d'abaisser le plancher des Bons du Trésor qui est aujourd'hui de 15 %. Mais ces mesures n'ont pas eu pour effet de desserrer le contrôle des autorités monétaires car l'exigence nouvelle d'un coefficient minimum de trésorerie oblige indirectement les banques à conserver ou à reprendre en portefeuille des effets à moyen terme pour lesquels elles ont cependant obtenu de l'Institut d'émission un accord préalable de réescompte. Au fur et à mesure qu'elles ont allégé leur portefeuille de Bons, les banques ont donc, en fait, perdu des facilités de réescompte pour un montant équivalent. Si le relèvement du coefficient de trésorerie ne s'accompagne pas d'une modification compensatrice du plancher des Bons, il en résulte même une réduction du potentiel de crédit des banques : c'est ce qui s'est produit en février 1963.

CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME, abstraction faite des mesures réglementaires qui peuvent frapper d'indisponibilité certains actifs, la trésorerie des banques s'est nettement améliorée depuis le redressement financier de décembre 1958.

Particuliers et entreprises ayant reconstitué leurs encaisses, tombées très bas pendant la période d'inflation, les dépôts en banque ont plus que doublé. Pendant les quatre années 1959 à 1962, les banques ont ainsi disposé de 40 milliards de ressources nouvelles (4 000 milliards d'anciens francs); leurs crédits ont augmenté de 38 milliards. C'est seulement parce que le plancher des Bons du Trésor a immobilisé 3 milliards qu'elles ont dû recourir pour un peu plus d'un milliard à la Banque de France.

CEPENDANT, ELLES RESTENT LARGEMENT TRIBUTAIRES de l'Institut d'émission envers lequel elles ont accumulé depuis 1946, au titre du réescompte, une dette totale de 15 milliards - représentant près de 20 % des crédits en cours au 31 décembre 1962.

les formules de crédit

Les rares opérations d'envergure montées pendant la guerre l'avaient été pour le compte des groupements professionnels de répartition. Quand les besoins de crédit se sont développés sur une grande échelle, à partir de 1946, on a gardé l'habitude de les étudier dans ce cadre professionnel. On a envisagé dans son ensemble le financement de la campagne d'engrais, celui des importations de cacao ou de papier de presse dans lesquelles le Crédit Lyonnais a joué un rôle actif. On a mis sur pied, toujours dans un cadre collectif, des crédits de soudure destinés à la reconstitution des stocks.

Les techniques de crédit sont devenues très complexes. Elles se sont diversifiées pour apporter à chacun des problèmes du client la solution la mieux adaptée. Cette différenciation très poussée des concours selon leur objet spécifique contraste avec la pratique, courante dans beaucoup de pays étrangers, de consentir un prêt couvrant globalement tous les besoins de l'emprunteur.

Les formules françaises, qui paraissent financer les opérations plutôt que les entreprises, n'ont cependant pas eu pour effet de " dépersonnaliser " le crédit, le passé et la réputation de l'emprunteur restant des éléments déterminants dans la décision du banquier.

Le procédé des " pools " bancaires, groupant plusieurs établissements sous la direction d'un chef de file, s'est répandu. A cette occasion, les liens qui unissaient le banquier à son client se sont parfois un peu distendus. Divers facteurs ont agi dans le même sens : le volume considérable des demandes de crédit qui inclinait les banques à diviser leurs risques et les mesures restrictives qui ne permettaient pas toujours au banquier habituel de répondre aux appels d'une affaire en expansion. Ainsi s'est généralisé, même parmi les entreprises de taille relativement modeste, l'usage d'avoir plusieurs banquiers; elles trouvent certains avantages à les mettre en concurrence mais elles sont

peut-être moins assurées, dans les heures difficiles, de trouver le soutien que le banquier unique se sentait moralement obligé d'apporter.
Une autre caractéristique de l'évolution récente est l'extension du domaine traditionnel des crédits bancaires qui ne servent plus seulement à alimenter le fonds de roulement des entreprises mais concourent largement au financement des investissements.

Le hall du Siège Social à Lyon.

POUR LE CRÉDIT A COURT TERME AUX ENTREPRISES, l'escompte d'effets reste la formule la plus courante mais ces effets ne correspondent pas toujours à une vente de marchandises. Il y entre, beaucoup moins rarement qu'autrefois, du " papier financier " créé en représentation d'une avance bancaire dont il permet la mobilisation auprès de la Banque de France. La part de l'escompte, commercial et financier, est d'environ 80 %, alors qu'elle ne dépasse guère un tiers en Allemagne, un quart en Grande-Bretagne. Cette

répartition des crédits a une incidence importante sur leur coût moyen car l'escompte est beaucoup moins onéreux que le découvert. Les États-Unis, qui ne connaissent ni l'une ni l'autre des deux formules traditionnelles en France, ne pratiquent que le prêt dans lequel l'intérêt est perçu pour toute la durée convenue et sur le montant nominal stipulé, alors que l'emprunteur peut n'avoir besoin des fonds que dans de courtes périodes de pointe. On avait pu calculer en 1959 que le taux moyen du crédit était en France plus bas qu'en Italie, en Allemagne et aux États-Unis. Depuis cette date, le taux officiel de l'escompte, en fonction duquel sont établis tous les autres, a été abaissé d'un demi-point et de nombreuses commissions de banque ont été réduites.

LE CRÉDIT AUX PARTICULIERS s'est longtemps limité, en pratique, au prêt sur gage consenti par les crédits municipaux et aux avances sur titres, de très courte durée en général, faites par les banques. Les ventes à tempérament, qui étaient l'exception, ont pris un grand essor, surtout pour l'automobile et les biens d'équipement ménager ; ce genre de crédit est distribué par des organismes spécialisés ayant le statut d'établissements financiers qui se procurent auprès des banques la majeure partie des fonds nécessaires. A la fin de 1962, le financement des ventes à crédit portait sur environ 4 milliards de nouveaux francs dont 80 % étaient fournis par les banques.
Une formule nouvelle de crédit aux particuliers, mise en application pour la première fois en France par le Crédit Lyonnais, est née en 1959. Il s'agit du " crédit personnel " qui n'est pas lié à un achat déterminé et permet, par exemple, de financer les travaux d'aménagement d'un appartement ou les dépenses engagées à l'occasion du mariage d'un enfant. Consenti sans garantie spéciale, il est remboursable par versements périodiques et est assorti d'une assurance-décès qui décharge éventuellement les héritiers de l'emprunteur.

DANS LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, le rôle des banques s'est notablement élargi avec la mise au point des crédits à moyen terme mobilisables. Depuis 1944, la Banque de France admet au réescompte les effets à trois mois, renouvelables, créés en représentation de prêts pour l'équipement industriel d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les banques de dépôts, retenues jusque-là par la crainte d'immobiliser des ressources qu'elles doivent rembourser à vue, ont dès lors pris une part active à ces financements. Ils font intervenir le Crédit National et la Caisse des Dépôts qui engagent leur signature mais en seconde ligne derrière les banques, celles-ci conservant donc entièrement le risque de défaillance du débiteur. Le crédit d'équipement à moyen terme a été facilité aux entreprises petites et moyennes par l'intervention de la Caisse des Marchés de l'État et la garantie de Sociétés de cautions mutuelles constituées dans le cadre professionnel entre les emprunteurs.

LE CRÉDIT A MOYEN TERME est également utilisé pour le financement des exportations de biens d'équipement. En liaison avec un préfinancement de deux ans couvrant la période de fabrication, il permet un crédit pouvant aller jusqu'à sept ans à partir de la commande. Sur l'initiative du Crédit Lyonnais, les grandes banques ont mis sur pied un organisme commun d'intervention, le GICEX, qui peut prendre en charge des crédits de plus longue durée pour financer de grands ensembles industriels à l'étranger.

A fin 1962, l'encours global de ces crédits d'équipement et d'exportation dépassait 12 milliards de NF. Il s'y ajoutait un montant sensiblement équivalent de crédits à moyen terme à la construction faisant intervenir le Crédit Foncier, et dans lesquels les banques commerciales n'ont qu'une faible part.

Malgré le développement des crédits à moyen terme, c'est encore par les émissions de titres dont elles assurent le placement dans le public que les banques apportent cependant la contribution la plus importante au financement des investissements.

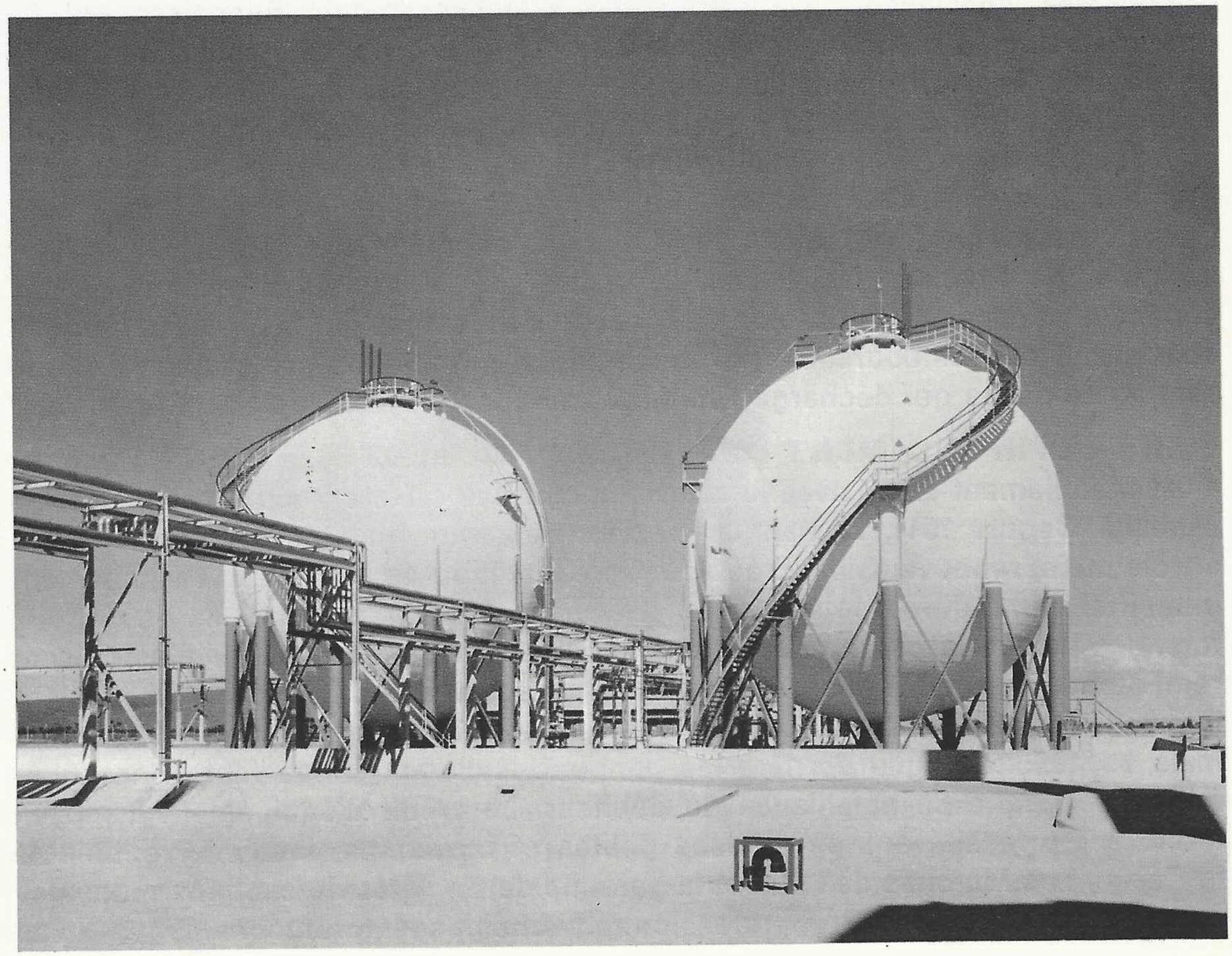

Raffinerie de pétrole au Mexique, financée par les banques françaises.

Billets et monnaies en 1863 et 1963.

CENT FRANCS

BANQUE DE FRANCE.

PARIS, le 7 Février 1867.

IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR

cinq cents francs.

Le Contrôleur.

Le Caissier principal.

Le Secrétaire Général.

BANQUE DE FRANCE.

PARIS, le 30 Avril 1863

IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR

mille francs.

Le Secrétaire Général.

BANQUE de FRANCE

1er Avril 1864.

CINQUANTE FRANCS

Le Caissier principal,

Le Secrétaire général,

BANQUE DE FRANCE

30252

500 NF

N.7

CINQ CENTS NOUVEAUX FRANCS

10 NF

BANQUE DE FRANCE

DIX

100 NF

49912

CENT NOUVEAUX FRANCS

K.150

M.1-2-1962.M.

50 NF

BANQUE DE FRANCE

CINQUANTE FRANCS

LE MARCHÉ DES VALEURS A REVENU FIXE a été déprimé pendant les premières années qui ont suivi la guerre. La dépréciation monétaire, plus rapide et plus importante qu'après 1914, avait réduit la capacité d'épargne des classes moyennes. Les ressources des organismes d'épargne collective étaient atteintes plus sévèrement encore : la substitution du système de la répartition à celui de la capitalisation arrêtait presque entièrement l'accumulation des fonds par les Caisses de retraites, et le public boudait les contrats d'assurance vie stipulés en francs. D'autre part, le marché n'avait pas seulement à absorber les émissions nouvelles. Jusqu'en 1950, il eut à faire face à des liquidations massives de titres créés antérieurement. Ces liquidations étaient surtout le fait des Sociétés qui, pour alimenter leur trésorerie, revendaient les obligations reçues à titre d'indemnités de nationalisation et les rentes 3 % 1945 qu'elles avaient souscrites pour employer des fonds de roulement momentanément excédentaires. La demande de capitaux l'emportant ainsi largement sur l'offre, on assista entre 1945 et 1950 à une baisse profonde des valeurs à revenu fixe : la rente 3 %, qui avait dépassé le pair en 1945, tomba au-dessous de 55 % et le taux moyen de capitalisation passa de 3,37 à 7,50 %.

LE DISCRÉDIT QUI S'ATTACHAIT aux valeurs à revenu fixe a fait imaginer des formules nouvelles pour donner aux souscripteurs une certaine protection contre la dépréciation monétaire. Si l'on excepte, en raison des circonstances particulières de leur création, certaines obligations remises à titre d'indemnité de nationalisation, le premier exemple d'émission indexée est celui des parts de production d'E.D.F. en 1949 qui comportaient un élément variable en fonction du volume des ventes. Les bons 1953 de la S.N.C.F. ont été intégralement indexés sur le prix du transport en troisième classe. Un certain nombre de Sociétés privées ont émis de leur côté des emprunts indexés plus ou moins directement sur le chiffre d'affaires. Ces formules présentent un automatisme qui peut être parfois dangereux. Le Crédit Lyonnais a mis au point en 1953, avec la Société Pechiney, une opération financière comportant une participation des obligataires aux dividendes distribués par l'emprunteur; les dispositions en ont été reprises avec des variantes par de nombreuses Sociétés. C'est également le Crédit Lyonnais qui a mis sur pied en 1952, pour le compte de la Compagnie Salinière de la Camargue, une émission d'obligations convertibles en actions qui a servi de modèle à d'autres opérations du même genre, les modalités en ayant été consacrées par un règlement d'administration publique du 3 septembre 1953. L'émission d'obligations indexées sur les prix, qui rappelaient le fâcheux souvenir d'une époque de dépréciation monétaire, est

COMPAGNIE SALINIÈRE DE LA CAMARGUE

Paris - 5 - Imp. Paul Dupont - 61.1.52

COMPAGNIE SALINIÈRE DE LA CAMARGUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700.000.000 DE FRANCS, DIVISÉ EN 280.000 ACTIONS DE 2.500 FRANCS ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Société constituée le 23 décembre 1946, devant prendre fin le 22 décembre 2045
STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE DE Me BUCAILLE, NOTAIRE A PARIS

SIÈGE SOCIAL : 9, COURS DE VERDUN, A LYON
ADMINISTRATION : 23 BIS, RUE BALZAC, A PARIS
Registre du Commerce Lyon B 16.336 et Seine B 344.717

EMPRUNT D'UN MONTANT NOMINAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS, EN 50.000 OBLIGATIONS DE 10.000 FRANCS

Créés par décision du Conseil d'Administration dans sa séance du 21 décembre 1951 en vertu, d'une part, des pouvoirs qu'il détient de l'article 12 des statuts et, d'autre part, de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 décembre 1951.

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués nets de tous impôts présents et futurs, à l'exception de ceux que la loi pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs. Les droits de transferts pour les titres nominatifs, ainsi que les droits de conversion, seraient, s'ils venaient à être rétablis, à la charge des obligataires.

Ces obligations sont :
soit convertibles en actions au gré des porteurs entre le 1er septembre 1955 et le 30 décembre 1955 inclus, à raison de 3 actions de 2.500 fr. nominal pour 1 obligation de 10.000 fr. nominal;
soit amortissables en 16 ans au maximum à partir du 31 décembre 1955 par tirages ou rachats.

Intérêt annuel :
payable le 31 décembre de chaque année,
Frs 500 du 31 décembre 1951 au 30 décembre 1955,
Frs 400 à partir du 31 décembre 1955.
Les porteurs ayant demandé la conversion de leurs obligations en actions n'auront pas droit au coupon d'obligation échéant le 31 décembre 1953; mais ils auront droit au coupon de dividende afférent à l'exercice 1953, attaché aux actions souscrites par voie de conversion des obligations.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

OBLIGATION DE DIX MILLE FRANCS AU PORTEUR - ÉMISSION 1952

N° 049,632

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(Les modalités de l'emprunt et le tableau d'amortissement figurent au verso du présent titre)

Titre d'une émission d'obligations convertibles en actions (1952).

prohibée depuis 1959 et, en fait, il n'a pas été émis non plus après cette date d'obligations participantes.

Un perfectionnement notable aux mécanismes du marché a été réalisé par la constitution en 1960, sur l'initiative de la Caisse des Dépôts et avec le concours du Crédit Lyonnais, de " France-Obligations ". Cette Société d'investissement achète en Bourse des valeurs à revenu fixe au marché souvent étroit et qui, pour cette raison, étaient délaissées bien que leur rendement fût intéressant. En représentation des valeurs qu'elle met ainsi en portefeuille, France-Obligations offre aux gros investisseurs — Compagnies d'assurances notamment — ses propres actions, qui donnent lieu à un large courant d'échanges en raison de l'importance du capital (500 millions de francs actuels).

LES PLACEMENTS EN ACTIONS qui avaient, dans une certaine mesure, le caractère d'un refuge contre la dépréciation monétaire ont rencontré plus de faveur chez les épargnants; cependant, les craintes de nouvelles nationalisations, la forte progression des charges fiscales frappant les Sociétés et le faible montant des dividendes distribués constituèrent des freins à la hausse des cours. L'indice des valeurs françaises à revenu variable, sur la base 1938, ne représentait en 1951 qu'environ la moitié de celui des prix. Pendant la période de

stabilité de 1952 à 1955, la progression, accentuée à partir de 1954 par l'intérêt porté aux valeurs de pétroles, fut, au contraire, très forte. Un nouvel indice rapporté à la base 1949 atteignit un maximum de 421 en 1955 pour revenir à 342 en décembre 1958. Depuis le redressement financier, l'indice a beaucoup monté, spécialement en 1959, et il a atteint 719 en décembre 1962.

LA PART DES ENTREPRISES dans le total des capitaux investis sur le marché financier dépend de l'importance des prélèvements opérés par le Trésor qui ont été assez variables d'une année à l'autre. Il n'a rien émis en 1947 ni en 1951 mais il a absorbé près des deux tiers des capitaux disponibles en 1948 et en 1952. Dans l'ensemble, il est intervenu pour près de 40 % dans le total des émissions réalisées de 1946 à 1958. La moitié des fonds qui lui ont été apportés correspond aux deux emprunts indexés, l'un sur l'or, l'autre sur les cours de bourse des valeurs françaises.

Depuis 1959, le Trésor s'est abstenu de paraître sur le marché. Les Sociétés privées et les entreprises publiques ayant un objet économique, comme E.D.F. ou les Charbonnages de France, ont pu ainsi se procurer 9,30 milliards de nouveaux francs en 1962 au lieu de 5,15 en 1958 ; les obligations, dont le taux de rendement s'est abaissé aux environs de 5 1/2 %, forment les trois cinquièmes du total.

problèmes actuels

Du fait que les organismes d'épargne collective — Compagnies d'assurances et Fonds de retraites — jouent en France un rôle beaucoup plus réduit que dans d'autres pays, les obligations n'y trouvent pas des débouchés aussi faciles et, pour obtenir des résultats d'une ampleur comparable, il a fallu mettre sur pied un dispositif coûteux de démarchage de la clientèle à domicile. Des efforts sont entrepris pour améliorer les méthodes et accroître leur rendement afin de diminuer les frais de placement.

MAIS LE PROBLÈME LE PLUS IMPORTANT qui se pose aujourd'hui est de réunir les capitaux nécessaires à la réalisation du Plan d'équipement qui prévoit dans les prochaines années une progression sensible des investissements. L'épargne existe mais elle manifeste une certaine préférence pour les emplois liquides. Dépôts dans les Caisses d'épargne, comptes à terme dans les banques et souscriptions de Bons du Trésor ont, en 1961 et 1962, drainé des capitaux d'un montant global supérieur à celui des émissions de valeurs mobilières. Ces avoirs liquides, dont la stabilité est mal assurée, sont peu adaptés aux financements à long terme et il serait souhaitable d'orienter

l'épargne vers des modes de placement plus durables, en lui offrant un choix plus varié de possibilités.
Même en période de stabilité monétaire, les valeurs à revenu fixe ont perdu beaucoup de leur attrait parce que, dans un revenu national en croissance rapide, la part à laquelle donne droit leur coupon s'amoindrit sans cesse. Il devrait être possible d'intéresser dans une certaine mesure leurs propriétaires aux fruits de l'expansion économique tout en évitant des formules dangereuses d'indexation directe sur les prix.
Le succès rencontré à l'étranger par les organismes de placement collectif, ouverts sans formalité à tous les épargnants, donne également à penser qu'ils attireraient vers les valeurs mobilières un public plus étendu. Le principe en a été introduit dans la législation française à la fin de 1957 mais ses modalités d'application restent à fixer. Les organismes de ce type sont surtout destinés à rendre accessibles aux petits épargnants, grâce à la division des risques qu'ils assurent, les placements en actions, mais des considérations de rendement devraient les inciter à offrir à leur clientèle un large éventail de valeurs comprenant également des obligations.

le financement de l'économie en 1962

A l'aide des rapports du Conseil National du Crédit, on peut dresser un tableau schématique des besoins financiers de l'économie française et préciser l'origine des fonds qui ont permis de les couvrir. Les entreprises nationales et privées ont bénéficié d'un ensemble de concours s'élevant en chiffres ronds à 27 milliards NF en 1961 et 30 milliards en 1962 complétant un autofinancement du même ordre de grandeur. Un tiers de ces concours correspond aux besoins courants à court terme, deux tiers aux investissements.
Les fonds ont été procurés à concurrence de 1,8 milliard par les réescomptes de la Banque de France.

LES BANQUES ONT FINANCÉ par leurs propres moyens 12,1 milliards de crédits, et elles ont recueilli sur le marché financier un montant net — après déduction des amortissements et des titres mis en portefeuille par la Caisse des Dépôts et Consignations — de 7,1 milliards. Leur contribution globale s'est donc élevée à 19,2 milliards; elle a couvert la quasi-totalité des besoins à court terme et assuré la moitié des financements d'investissement. Le surplus, soit 9,2 milliards, a été apporté par le Trésor et par des établissements spécialisés.

LE TRÉSOR n'intervenait avant la guerre que dans des domaines assez étroitement délimités — électrification des campagnes et H.L.M. notamment — ou pour des concours accidentels. Son action s'est élargie au financement des

Agence de Lille.

entreprises nationales du Gaz, de l'Électricité, des Charbonnages ainsi que de la S.N.C.F. qui ne peuvent faire appel à des actionnaires. Le total des prêts à long terme qu'il a consenti en 1962 s'élève ainsi à 5 milliards. Il y a quelques années, le Trésor avait également fait des avances très importantes au secteur privé pour le financement des grands laminoirs d'Usinor et de Sollac, l'équipement de raffineries de pétrole. Ces opérations, réalisées sur les fonds de contre-valeur du Plan Marshall, ont cessé avec les circonstances exceptionnelles qui leur avaient donné naissance.

PARMI LES ÉTABLISSEMENTS collecteurs d'épargne, qui ont contribué globalement pour 4,2 milliards au financement de l'économie en 1962, le plus important de beaucoup est la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère les fonds des Caisses d'épargne et intervient surtout dans le domaine de la construction. En dehors de ses concours à l'économie, elle consent un volume très important de prêts aux collectivités locales.

LES FONDS COLLECTÉS par le système bancaire sur le marché financier ou avancés par le Trésor, ne sont pas toujours mis directement à la disposition de ceux qui les investiront finalement en constructions ou en équipements.

Une partie en est affectée à un financement à deux degrés, dans lequel un rôle essentiel est dévolu à des organismes intermédiaires qui empruntent, en vue de faire, à leur tour, des prêts. C'est ainsi que les banques placent dans le public des obligations du Crédit National, du Crédit Foncier, des Sociétés de Développement Régional, chacun de ces Établissements utilisant le produit de ses propres émissions pour consentir, sous sa responsabilité, des prêts à moyen ou à long terme dont il sélectionne lui-même les bénéficiaires. On peut placer dans une catégorie voisine les groupements comme ceux de l'industrie sidérurgique ou de la construction électrique qui sont en quelque sorte des coopératives d'emprunteurs répartissant entre leurs membres les capitaux recueillis; comme ils réalisent des opérations financières importantes, leurs titres ont un large marché, ce qui leur a valu la faveur du public. L'ensemble des fonds ainsi redistribués par les organismes intermédiaires et les groupements s'est élevé en 1962 à environ 2,6 milliards dont 1,75 provenant du marché financier, le reste du Trésor.

Complexe sidérurgique de Dunkerque.

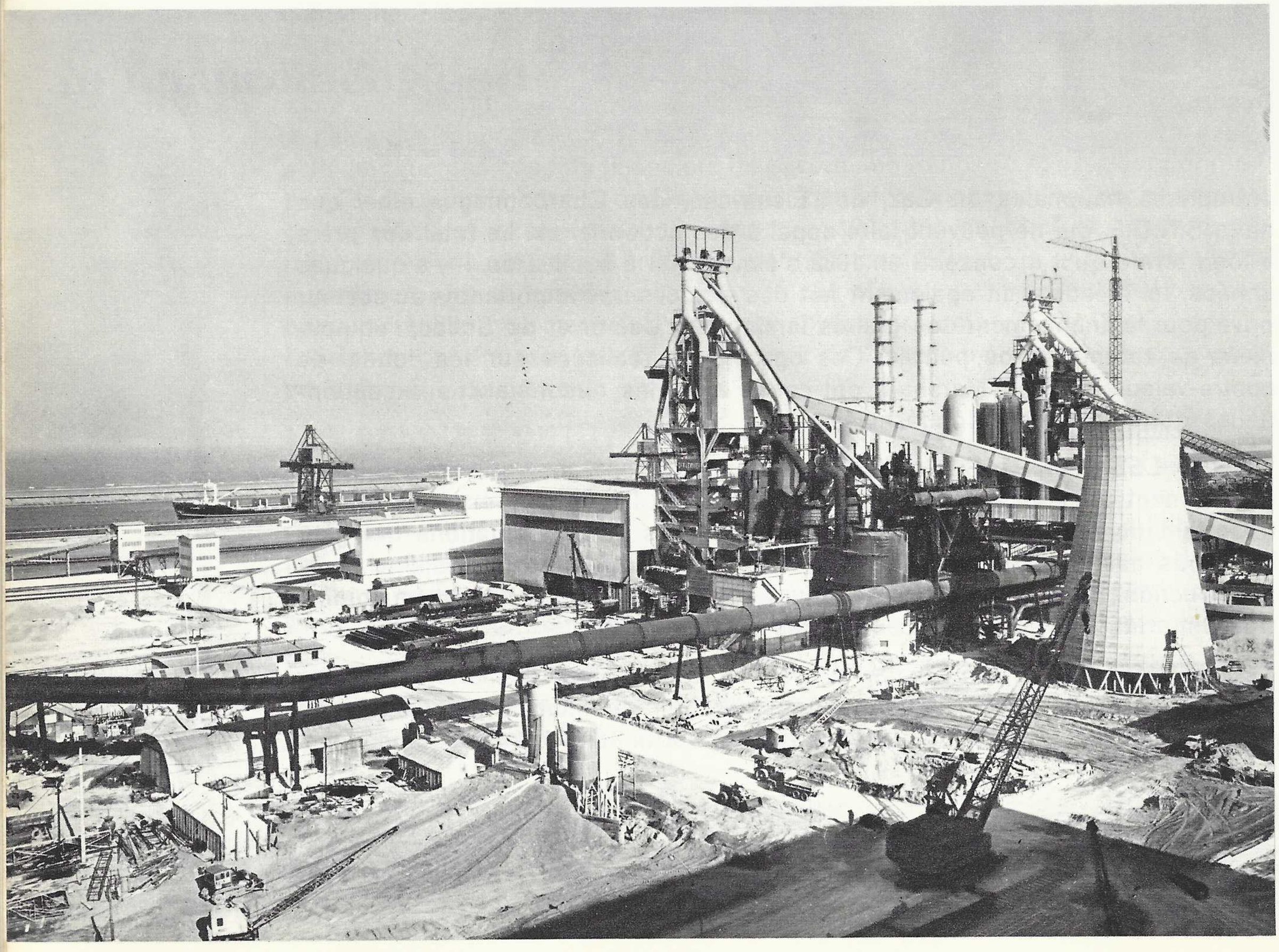

CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES

La France a beaucoup changé depuis cinquante ans et même depuis 1938. Ces changements affectent ses institutions, ses idées et ses mœurs comme ses structures économiques. On encourt le reproche d'arbitraire en isolant l'un de ces éléments sans tenir aucun compte des liens qui unissent nécessairement entre elles toutes les formes de l'activité humaine. Même si l'on se cantonne dans le domaine économique et financier, l'ampleur du sujet et sa complexité découragent l'analyse. Beaucoup de ses aspects, et non des moins importants, échappent d'ailleurs à toute mesure précise, par exemple le recrutement des classes dirigeantes, l'influence grandissante des cadres dans la direction des entreprises relativement à celle des détenteurs de capitaux, les incidences de la surtaxe progressive sur la constitution des fortunes et la distribution des revenus.

On se propose beaucoup plus modestement ici de saisir dans leurs manifestations extérieures les phénomènes les plus aisément mesurables et de citer quelques chiffres caractéristiques. Dans leur sécheresse, ceux-ci peuvent apporter des lueurs sur l'industrialisation croissante du pays, sur les interventions multipliées de l'État qui ont conduit, après les nationalisations, à la planification d'ensemble de l'économie et au développement considérable du budget, sur les réformes sociales qui influencent assez profondément la répartition du revenu national, sur les rapports nouveaux de la France avec l'étranger qui investit chez elle au lieu d'y chercher comme autrefois des capitaux.

On n'a pas cru devoir consacrer un paragraphe particulier à la décolonisation. Les anciens territoires qui relevaient de la souveraineté française conservent,

Grand ensemble immobilier à Sarcelles (Seine-et-Oise).

pour la plupart, des liens économiques assez étroits avec notre pays et continuent à en recevoir une aide financière. La compétition internationale devrait s'affirmer progressivement sur ces marchés où nous avions acquis des positions privilégiées; mais bien d'autres facteurs peuvent intervenir, notamment le rythme auquel progresseront les nouveaux États.

la population

Après rapatriement de près d'un million de Français d'outre-mer, la population est estimée à 47 millions et demi d'habitants au lieu de 42 millions avant la guerre. Depuis 1938, les naissances annuelles ont augmenté d'un tiers et la mortalité a continué à diminuer : l'espérance de vie à la naissance, qui était de 40 ans seulement en 1861-1865, est montée à 59 ans avant la seconde guerre mondiale, à 71 ans aujourd'hui. Il y a davantage de vieillards, davantage de jeunes qui sont soumis plus longtemps aux obligations scolaires, mais les adultes en âge de travailler sont, même en chiffres absolus, moins nombreux qu'en 1913. L'évolution démographique récente, qui constitue un stimulant pour l'économie en développant les besoins, impose donc une lourde charge à la population active.

LA RÉPARTITION DE CETTE POPULATION ACTIVE s'est sensiblement modifiée. L'agriculture, qui occupait 43 % des effectifs au travail en 1913, en a retenu à peine le quart, le reste se partageant à peu près également entre l'industrie et les activités, appelées quelquefois " tertiaires ", qui ne produisent

pas de biens mais fournissent des services : transports, commerce, banque, hôtellerie, hygiène et santé, administrations publiques. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail va augmenter la population active de 100 000 à 120 000 par an, mais il faudra créer annuellement près de 200 000 emplois dans l'industrie et les services pour absorber, en outre, l'excédent de main-d'œuvre libéré par la réduction des débouchés dans l'agriculture.

l'agriculture

LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE s'est grandement améliorée depuis 1938. Malgré une réduction d'un quart au moins des effectifs, l'indice de la production brute a augmenté de 60 %, résultat dû à l'emploi intensif des engrais, dont la consommation a triplé, et à la mécanisation. Les tracteurs, très rares en 1938, sont maintenant au nombre de 900 000 et les deux tiers des céréales sont récoltées par des moissonneuses-batteuses. Le rendement en blé est passé de 15 quintaux à l'hectare à 25 en année moyenne. La production de viande a augmenté de 80 %, celle de lait de 75 % et les productions animales fournissent maintenant à l'agriculture près des deux tiers de ses recettes.

CEPENDANT, LE REVENU DE L'AGRICULTURE, mesuré par la " valeur ajoutée " de sa production, ne représente par personne employée que 40 % de la moyenne nationale et les populations rurales se sentent sacrifiées. Les Pouvoirs Publics, dont la première intervention notable avait été la création de l'Office des Céréales en 1936, ont pris des mesures d'organisation des marchés et de soutien des prix : blocage d'une partie de la récolte de vin, stockage de viandes et de produits laitiers, aide financière à l'exportation. En 1962, les subventions de l'État de toute nature ont atteint 4 milliards de NF dont 1 milliard pour l'équipement.

Un tracteur agricole.

Plus récemment a été entreprise une action sur la structure des exploitations. Une réglementation des cumuls fait obstacle à la concentration tandis que d'autres dispositions favorisent l'agrandissement des petites exploitations. On a prévu la réquisition des terres incultes, créé des Sociétés d'aménagement foncier qui ont dans certains cas un droit de préemption sur les terres mises en vente. Cependant, c'est dans un élargissement de ses débouchés que l'agriculture trouverait ses meilleures chances de relèvement. Le Marché Commun ouvre à cet égard d'intéressantes perspectives.

l'énergie

La consommation d'énergie a été en 1961 double de celle de 1913. Le charbon qui couvrait encore près de 80 % des besoins en 1938 n'en assure plus guère que la moitié; la part de l'électricité d'origine hydraulique atteint 12 %, celle des produits pétroliers dépasse 35 %.
Comme avant 1914, la France est tributaire de l'étranger pour une part importante de ses besoins, mais la situation s'est un peu améliorée. Après l'attribution en 1920 d'une part dans les pétroles de l'Irak, des découvertes successives — gaz de Lacq, pétroles d'Edjeleh et d'Hassi Messaoud, gaz d'Hassi R'Mel — ont augmenté les ressources de la zone franc qui fournit plus des trois quarts des approvisionnements au lieu de 62 % en 1913. Une partie appréciable du pétrole brut traité dans les raffineries est d'ailleurs réexportée sous forme d'essence et autres produits finis.

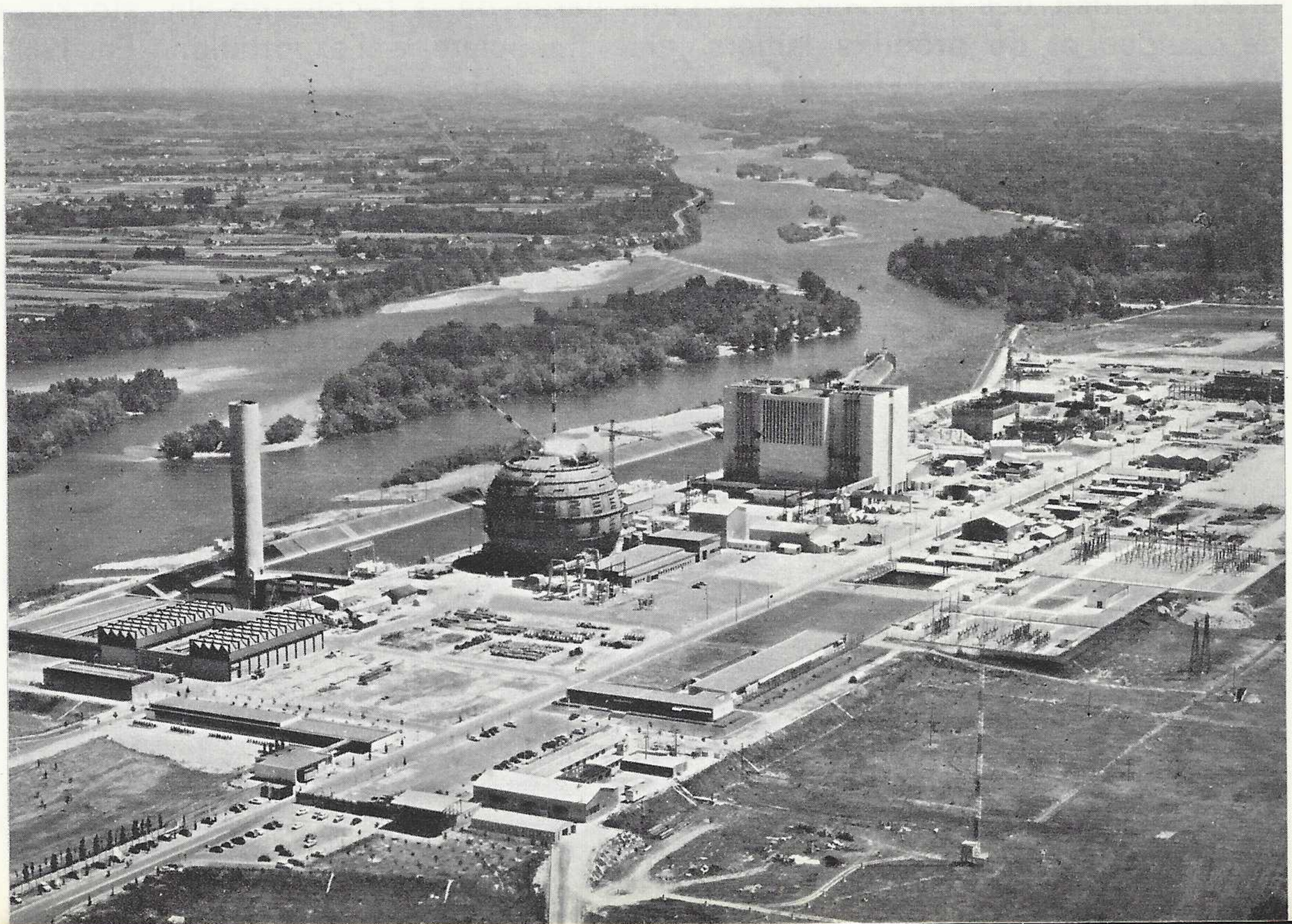

Réacteurs d'E.D.F. près de Chinon.

L'emploi du gaz de pétrole s'est largement répandu dans l'industrie depuis la construction d'un réseau de distribution du gaz de Lacq qui dessert le Sud-Ouest, les régions parisienne et lyonnaise. L'épuration de ce gaz, fortement sulfureux, a permis à la France de devenir l'un des principaux producteurs mondiaux de soufre.
L'énergie atomique est encore trop chère pour concurrencer les sources classiques d'énergie mais, pour préparer l'avenir, E.D.F. a entrepris la construction de trois réacteurs près de Chinon.

Transport spécial de matériel lourd par la route.

les transports

Le trafic des marchandises a triplé entre 1913 et 1960 mais le chemin de fer n'en assure plus que la moitié au lieu de 80 %; 35 % des transports se font par la route et 15 % par les fleuves et canaux.
La plupart des voies ferrées à grand trafic ont été électrifiées : 3 000 kilomètres entre les deux guerres et 4 000 kilomètres depuis 1938. L'intensité de la circulation automobile — près de 8 millions de véhicules — rend urgente la construction d'autoroutes. Le programme actuel de 175 kilomètres par an ne répond encore qu'incomplètement aux besoins.

Le moyen-courrier
" Caravelle ".

La flotte marchande a doublé depuis 1913, date à laquelle il existait encore plusieurs centaines de milliers de tonnes de voiliers qui ont disparu entre les deux guerres; les pétroliers constituent plus de 40 % du tonnage actuel.
Le trafic aérien est encore relativement faible en ce qui concerne les marchandises ; l'avion joue cependant un rôle important dans le service postal. Les lignes françaises ont transporté 4 400 000 voyageurs en 1961.

la production industrielle

L'indice moyen de la production industrielle pour l'année 1938 était sensiblement égal à celui de 1913. Mais en 1929, année la plus favorable entre les deux guerres, ce niveau avait été dépassé de 40 %.
La production de 1961 a dépassé le double de celle de 1929 et, en décembre 1962, on atteint presque le coefficient 2½. Cette moyenne est la résultante de taux de progression très inégaux dans les diverses branches professionnelles.
Sur les 140 milliards de nouveaux francs représentant la " valeur ajoutée " de la production industrielle en 1961, un montant excédant largement 20 milliards est apporté par des industries qui n'existaient pratiquement pas en 1929 (raffineries de pétrole, électronique, matières plastiques) ou dont le taux de progression est de l'ordre de 10 (automobile, aluminium). Plus de 50 milliards

proviennent d'autres secteurs en expansion : la production a doublé dans la sidérurgie, elle est multipliée par quatre ou davantage dans l'électricité, la construction mécanique et électrique, la chimie, les papiers et cartons. Par contre, le coefficient 2 par rapport à 1929 est loin d'être atteint dans le bâtiment, les travaux publics, les matériaux de construction. Le charbon et les industries textiles ne dépassent guère que de 5 à 10 % les chiffres de 1929 qui n'ont même pas été retrouvés par l'industrie du cuir ou celle des corps gras.

le plan d'équipement

L'économie française se développe désormais sous le signe du Plan.
Le Commissariat Général au Plan a été créé en 1946 sous la direction de Jean Monnet; il s'est attaché tout d'abord à coordonner les programmes d'investissements des industries de base : énergie, transports, sidérurgie, ciment. L'action du Commissariat s'est étendue progressivement et couvre aujourd'hui toutes les activités nationales : agriculture, industrie, logement, équipement scolaire et sanitaire.

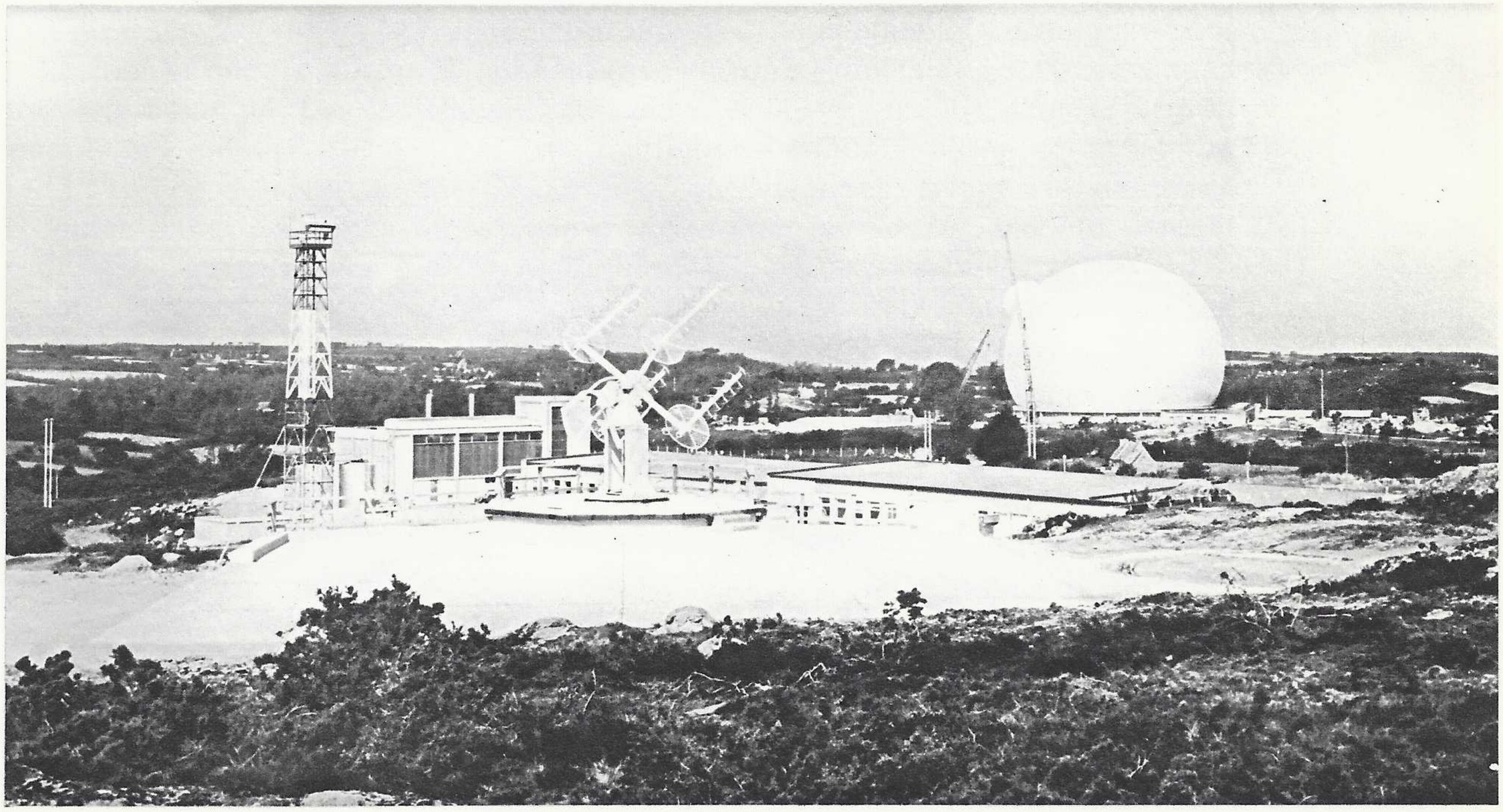

Station de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord) destinée à capter les messages des satellites de télécommunications.

La formule française de planification est souple et ne comporte pas d'instructions impératives au secteur privé. L'élaboration du plan résulte d'une confrontation des projets préparés par les diverses branches professionnelles afin de s'assurer qu'ils sont compatibles entre eux et avec les données générales de la situation (ressources en devises par exemple), et qu'ils facilitent la réalisation des investissements publics. Les industriels coopèrent à ces travaux préparatoires qui leur permettent d'arrêter avec plus de sécurité leurs programmes et ils se prêtent spontanément à la plupart des ajustements nécessaires. Le Commissariat a d'ailleurs des moyens d'action indirects mais très efficaces du fait qu'il intervient dans le contrôle des principales sources de financement (émissions, gros crédits) et dans l'application de certains dégrèvements fiscaux.

LE QUATRIÈME PLAN, qui s'applique aux années 1962 à 1965, prévoit à la fin de cette période une production annuelle accrue d'environ 25 % qui devra être répartie de telle sorte que les investissements augmentent un peu plus que la consommation. L'accent est mis sur les équipements collectifs (routes, constructions scolaires) qui doivent progresser de 50 %.

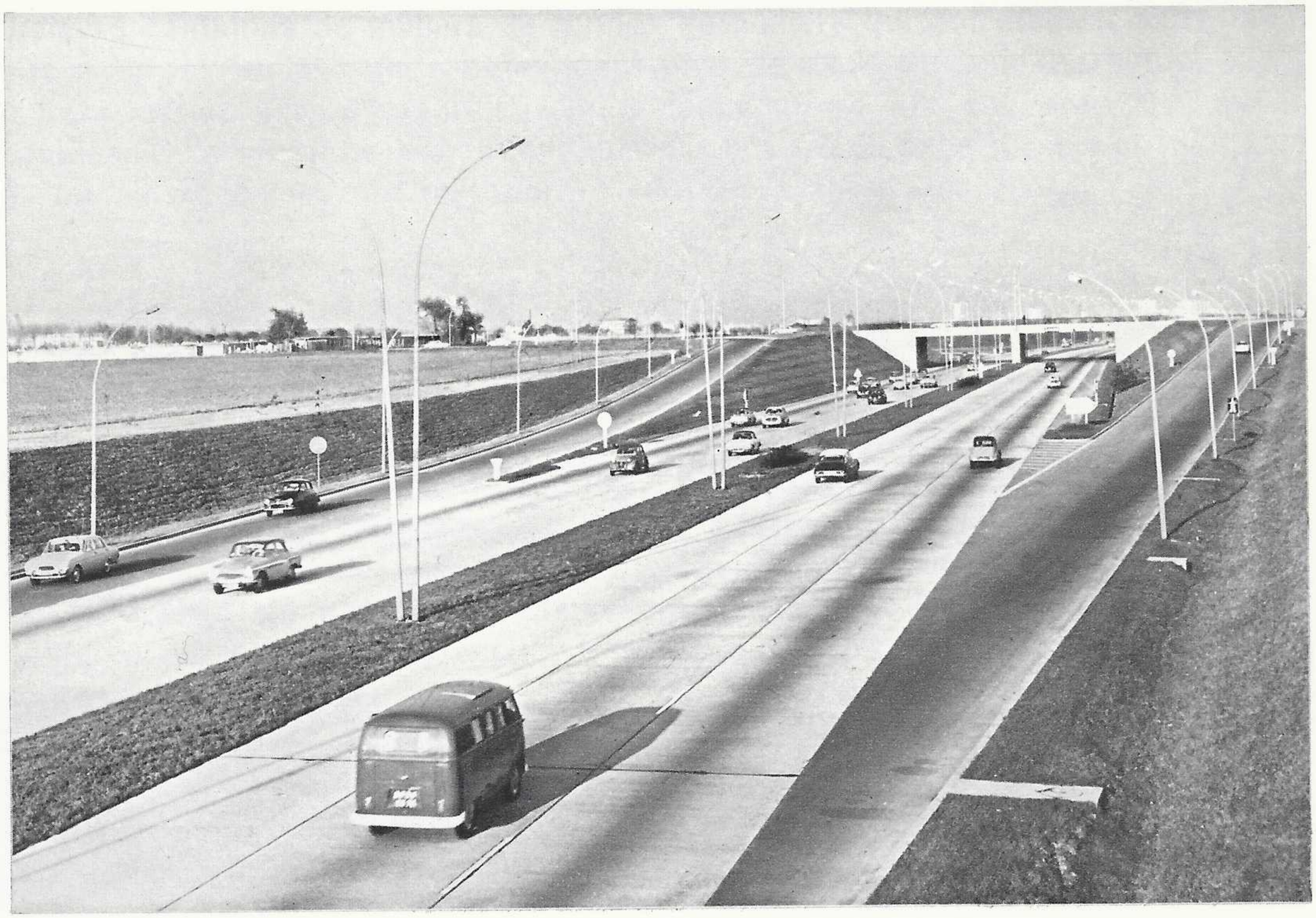

Autoroute du Sud.

Une grande usine décentralisée en Bretagne.

décentralisation industrielle et activités régionales

Les diverses régions de la France ont profité très inégalement du développement industriel et depuis quelques années, les Pouvoirs Publics se sont préoccupés de cette situation. Les installations nouvelles et les extensions dans la Région Parisienne ont été freinées par des restrictions administratives et des taxes tandis qu'on a favorisé par des primes et avantages divers l'implantation d'usines dans des zones où la main-d'œuvre était abondante. L'usine Renault à Flins, celle de Citroën à Rennes portent témoignage de cette nouvelle orientation. En 1961, 13 % seulement des surfaces faisant l'objet de permis de construire industriels concernaient la Région Parisienne au lieu de 32 % en moyenne pendant la période 1950-1953.

Cet effort de décentralisation industrielle a été complété par des initiatives de nombreuses collectivités locales et a conduit à un réveil des activités régionales sur l'ensemble du territoire. Le Crédit Lyonnais a donné son appui à ce mouvement en participant au capital et en s'associant à la gestion des Sociétés de Développement Régional qui se sont constituées. Au nombre de 15, elles disposaient à la fin de 1962 de plus de 100 millions de nouveaux francs de ressources propres et avaient émis avec la garantie de l'État 660 millions d'emprunts, ce qui leur a permis d'apporter, sous forme de prêts ou de participations temporaires, une assistance efficace à quelque 1 300 entreprises, pour la plupart petites ou moyennes.

concentration et actions collectives

Une tendance à la concentration se manifeste de plus en plus dans l'industrie, surtout depuis que l'ouverture des frontières aux produits étrangers a fait apparaître la nécessité d'un renforcement des structures pour affronter, à armes égales, la concurrence internationale. Dans le secteur de l'énergie, la concentration a été réalisée par les nationalisations qui ont regroupé autour d'E.D.F., de Gaz de France, des Charbonnages de France, toutes les entreprises

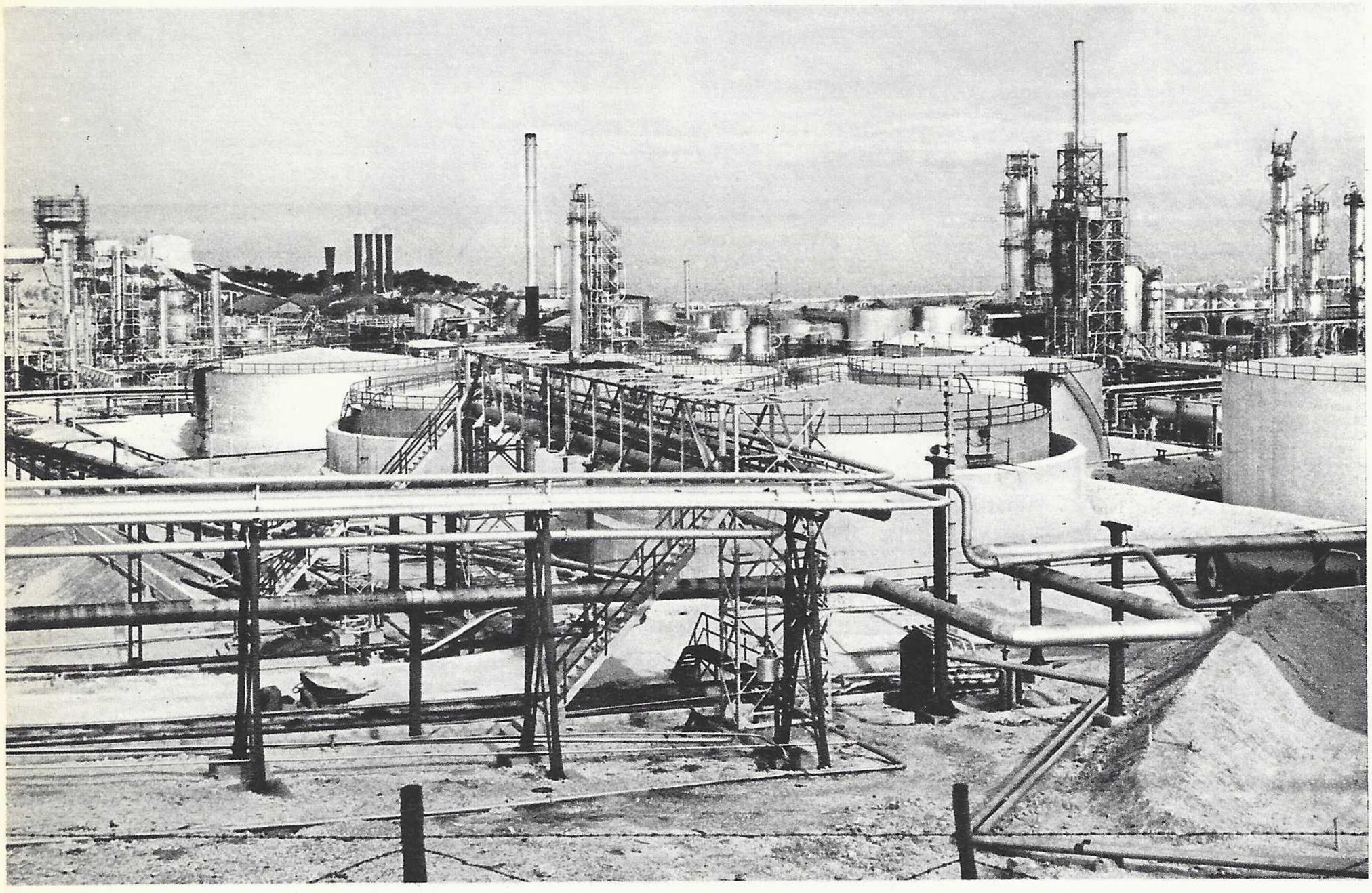

Raffinerie de pétrole sur l'étang de Berre.

existantes. Elle est également très poussée dans les industries qui exigent de gros investissements et par conséquent la réunion de capitaux considérables. C'est le cas de la sidérurgie, des raffineries de pétrole, de l'automobile et de l'industrie chimique. Mais dans bien d'autres branches, l'expérience a montré qu'il y avait un niveau minimum de production indispensable et les Pouvoirs Publics eux-mêmes ont été conduits à fixer ce " seuil de rentabilité " pour les chantiers navals et les fabricants de conserves alimentaires.

LE MOUVEMENT S'ÉTEND AUJOURD'HUI à nombre d'entreprises petites ou moyennes, souvent de caractère familial, qui sentent la nécessité d'un certain regroupement si elles veulent survivre. Ces actions collectives n'aboutissent pas nécessairement à la fusion des entreprises. Elles peuvent prendre des formes souples et variées qui laissent aux participants leur indépendance; tels sont les accords d'achats en commun, de spécialisation des fabrications, de prospection concertée des marchés extérieurs. On peut signaler aussi les " bourses de sous-traitance " créées dans plusieurs régions pour mettre en relation des industriels momentanément surchargés de commandes avec d'autres qui ont des machines inoccupées.

DES ORGANISMES SE SONT CONSTITUÉS dans le cadre professionnel pour aider les entreprises moyennes à résoudre leurs problèmes, les assister dans leurs efforts de rationalisation et faciliter la modernisation de leurs structures. C'est ainsi que le Crédit Lyonnais a pris, conjointement avec la Fédération des Industries Mécaniques, l'initiative d'une Société Technique et Financière pour l'Industrie Mécanique - TEFICA. Il participe à nombre d'autres organismes de même nature, entre autres, la Société d'Études et de Financement pour la Promotion des Industries Alimentaires - SOPRIA, la Société d'Études et de Réalisations pour l'Amélioration des Structures de l'Industrie Cotonnière - SERASCO, et la Société Centrale de Tissage qui exerce son activité dans l'industrie lainière.

Travail en continu des glaces à Chantereine (Oise).

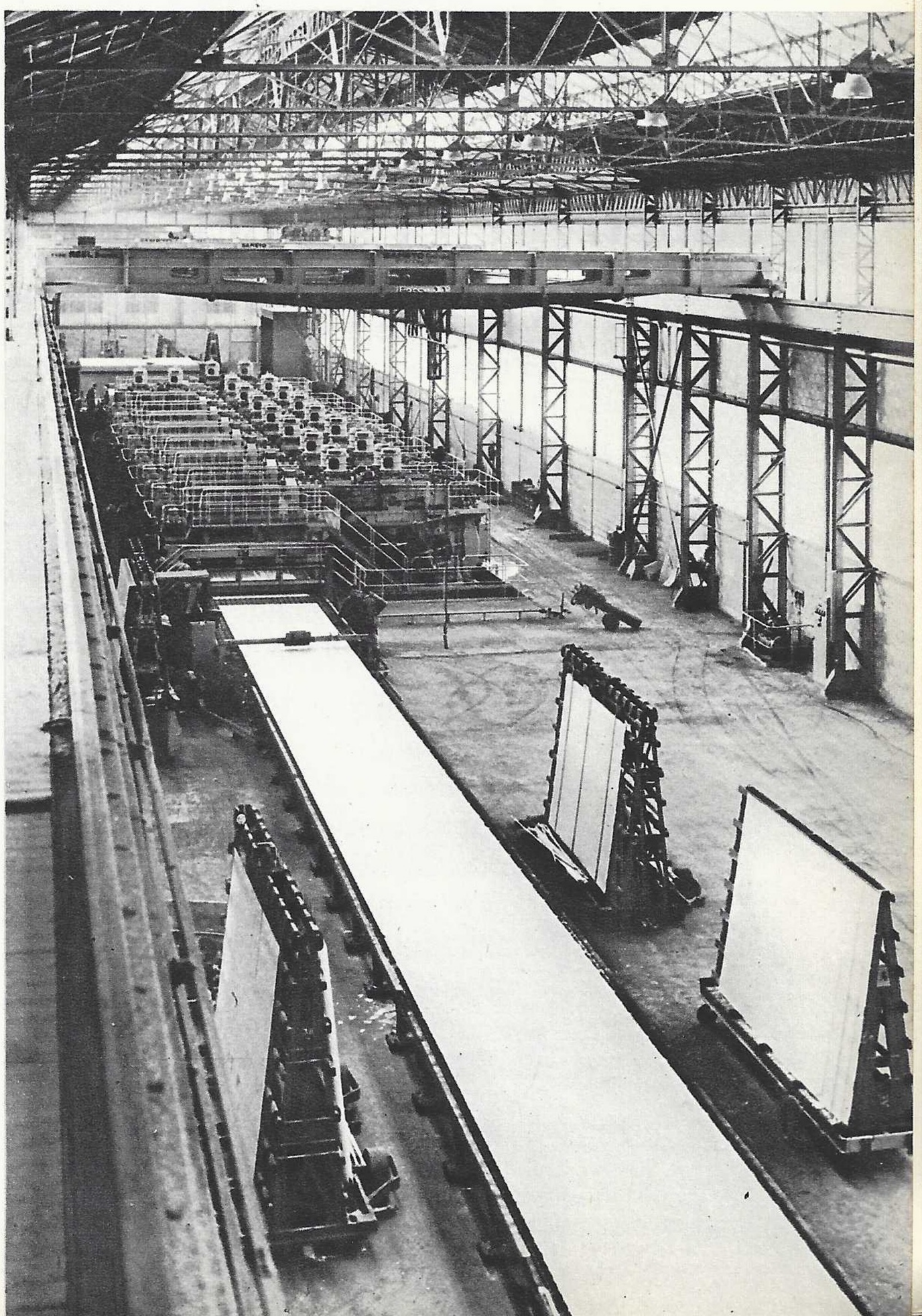

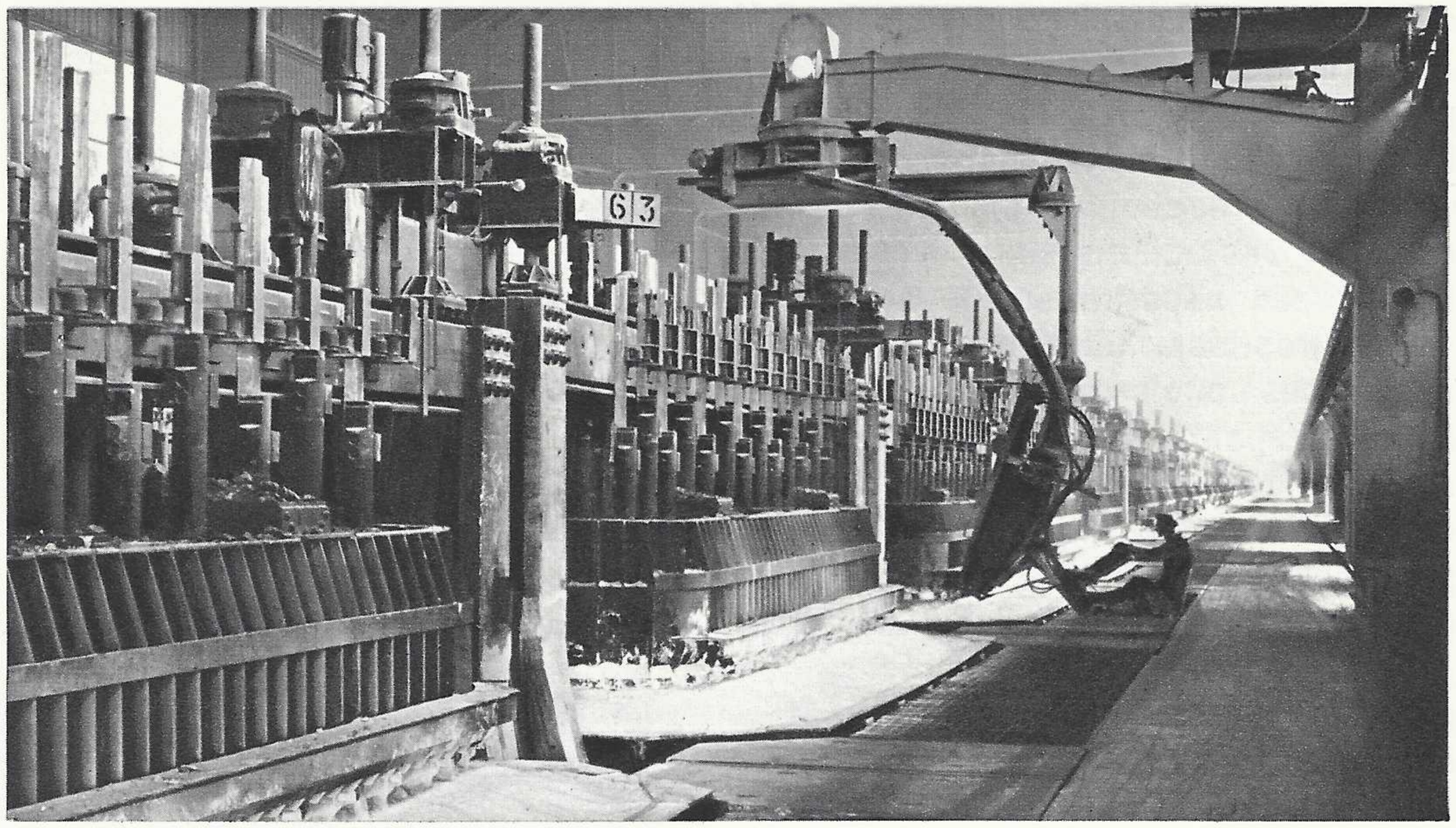

Cuves d'électrolyse pour la production d'aluminium à Noguères (Basses-Pyrénées).

productivité et dispersion des prix

On peut se faire une idée approximative de l'amélioration de la productivité en rapprochant les indices de production de ceux qui mesurent le travail fourni et en tenant compte de l'amortissement du matériel. Calculé de cette manière, l'indice de la productivité pour l'ensemble de l'économie fait apparaître en 1961 un progrès de 43 % par rapport à 1950; les changements qui avaient pu intervenir antérieurement, depuis 1938, semblent de peu d'importance. Les diverses activités nationales n'ont pas contribué dans les mêmes proportions au résultat d'ensemble. Considérables dans certaines industries, les progrès ont été par contre très faibles dans le commerce et les services en général.

LA DISPERSION DES PRIX qu'on enregistre sur une longue période s'explique dans une large mesure par ces différences de productivité.
Les indices officiels font ressortir pour la moyenne des prix de gros et de détail un coefficient de hausse qui était en 1959 de 32 par rapport à 1938 et de 215 par rapport à 1913. Pour certains produits, le progrès technique avait permis un abaissement considérable des prix de revient. C'est ainsi que le coefficient de 1959 par rapport à 1913 était seulement de 107 pour l'aluminium, de 46 pour la rayonne, de 19 pour les pneumatiques. Parmi les denrées agricoles, le blé,

dont le rendement à l'hectare a fortement augmenté, était au coefficient 131, mais la viande était payée à la production 238 fois plus cher qu'en 1913. Au détail, le coefficient était de 211 pour le plat de côtes, peu recherché, tandis qu'on atteignait 500 pour le bifteck.
La hausse a été généralement très forte pour toutes les activités qui exigent beaucoup de main-d'œuvre. L'indice du salaire horaire du manœuvre de province, charges sociales comprises, dépassait 650. On enregistrait en 1959 des coefficients de 400 pour le complet veston, 500 pour le journal quotidien et 800 pour la coupe de cheveux.

le commerce intérieur

En laissant de côté les activités classées comme services tels l'hôtellerie, la blanchisserie, les salons de coiffure, le commerce occupe plus de 1 600 000 personnes dans 750 000 établissements, dont plus de la moitié dans le domaine de l'alimentation. Les entreprises individuelles conservent une place prépondérante et font probablement 80 % au moins du chiffre d'affaires total mais elles perdent du terrain au profit des formes de commerce concentrées : grands magasins et établissements à succursales multiples dont le volume des ventes a triplé depuis 1950. Si la boucherie et la boulangerie n'ont rien changé jusqu'ici à leurs méthodes traditionnelles, on assiste dans les autres branches de l'alimentation à un mouvement général de transformation en " libre-service ".

Agence de Bordeaux.

LES "MAGASINS POPULAIRES", dits à prix unique, apparus vers 1930 et qui sont au nombre de 650 environ, relèvent souvent des mêmes groupes financiers que les grands magasins parisiens et appliquent des formules de vente assez voisines; ils offrent cependant une moins grande variété d'articles et font une large place à l'alimentation qui constitue en moyenne 40 % de leur chiffre d'affaires.

L'ACTION DES ÉTABLISSEMENTS A SUCCURSALES MULTIPLES — grandes Sociétés commerciales ou Unions de coopératives — n'est pas limitée, comme celle des grands magasins, aux zones urbaines. Disposant de plus de 45 000 points de vente, ils viennent concurrencer les détaillants individuels jusque dans les petites localités. Ils peuvent pratiquer des prix bas grâce à une organisation très poussée des approvisionnements qui permet une rotation rapide des stocks. Pour rivaliser avec les "succursalistes", de nombreux commerçants ont constitué des associations d'achats en commun. D'autres organismes rattachent les détaillants à un petit groupe de grossistes.

DEUX FORMULES NOUVELLES sont apparues récemment. "Les super-marchés" groupent un ensemble complet de comptoirs d'alimentation dans un vaste local installé dans une zone d'accès facile pour les voitures. Le "centre commercial" offre à la clientèle, dans des magasins distincts, tout ce qui peut répondre à ses besoins. Le premier centre de ce genre a été ouvert en 1958 à Rueil. Il comprend environ 25 magasins, dont un super-marché et un magasin populaire, un cinéma et un guichet du Crédit Lyonnais.

le commerce extérieur

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX, après une période d'expansion dans les années qui ont suivi la guerre de 1914, avaient été sévèrement atteints par les mesures de défense douanière prises dans tous les pays lors de la crise mondiale : élévation des tarifs et surtout contingentement des importations. En 1938, le volume global du commerce extérieur de la France était pratiquement revenu au niveau de 1913 mais les importations marquaient un léger progrès, tandis que les exportations avaient un peu diminué. Le taux de couverture de nos achats à l'étranger s'abaissait en conséquence de 81 à 67 %.
En 1962, on enregistre, par rapport à 1938, un accroissement considérable du volume des transactions avec un coefficient de 2,5 aux entrées et de 3,5 aux sorties, ce qui assure l'équilibre de la balance commerciale. Dans le secteur des biens d'équipement, en particulier, la France a maintenant une balance

Aérogare d'Orly.

favorable et l'excédent des exportations totales d'objets fabriqués a suffisamment augmenté pour couvrir le déficit constaté sur les échanges de denrées alimentaires, de matières premières et de demi-produits.

Les résultats actuels du commerce extérieur sont d'autant plus remarquables que la France a, ces dernières années, ouvert assez largement ses frontières aux produits étrangers. Le système des contingents d'importation a pratiquement disparu. Les droits de douane ont été réduits à l'égard de nos partenaires du Marché Commun de 50 % pour les produits industriels et de 35 % pour les produits agricoles. A l'égard des pays tiers, l'élaboration d'un tarif extérieur commun aux Six donne lieu à un rajustement progressif des tarifs nationaux qui se traduit, pour la France, par un abaissement sensible de ses barrières douanières. Par contre, notre pays devrait trouver avantage à l'établissement d'un système assez complexe de prélèvements au profit d'un Fonds commun européen qui doit assurer progressivement un régime uniforme des prix et les mêmes garanties d'écoulement aux productions agricoles des six pays. L'Union douanière complète, c'est-à-dire la suppression de tous droits

entre les membres de la Communauté européenne, sera probablement réalisée en 1967. Elle doit être complétée par une Union économique, de portée plus générale, comportant la libre circulation des travailleurs et des capitaux, l'harmonisation des charges fiscales et sociales. Des Comités consultatifs de coordination pour les questions monétaires et la politique conjoncturelle ont déjà été mis en place.

LE MARCHÉ COMMUN a provoqué un réveil de l'esprit d'entreprise qui s'était affaibli durant la longue période où l'économie avait vécu à l'abri du contrôle des changes et du contingentement des importations. Le Crédit Lyonnais, conscient du rôle que pourrait jouer à cet égard le Traité de Rome, avait, avant son entrée en vigueur, fait procéder par une équipe d'ingénieurs à une vaste enquête auprès d'une centaine de personnalités du monde des affaires. Les résultats de cette enquête, qui ont reçu une large diffusion, laissaient prévoir la promptitude et l'esprit de décision remarquables avec lesquels les industriels français ont réagi à l'événement. Dans toutes les branches professionnelles, les efforts se multiplient pour perfectionner l'organisation, améliorer le rendement, moderniser les structures. Ils devraient permettre à la France de tenir une place très honorable dans la compétition internationale.

la balance des paiements

En 1913, les revenus provenant des placements à l'étranger s'élevaient à 1,7 milliard. Ils étaient à eux seuls supérieurs au déficit commercial et, compte tenu des recettes au titre des services : tourisme, assurances et frets, la balance des paiements laissait un excédent de 1,3 milliard.
En 1938, le déficit commercial était, en valeur réelle, supérieur de 50 % à celui de 1913 et il était tout juste couvert, approximativement par moitiés, par le produit des services et par les revenus du capital.
En 1961, les intérêts et revenus ne représentaient plus que le septième environ du montant de 1913 et constituaient un élément tout à fait secondaire de la balance des paiements. Celle-ci a présenté un excédent substantiel de 850 millions de dollars dont 400 millions provenant de l'échange des marchandises et 375 des recettes des services dont la valeur or apparaît remarquablement constante aux trois époques considérées. Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux éléments d'une certaine permanence dont l'ensemble forme la balance des paiements courants. Les mouvements de capitaux, beaucoup moins stables, laissent actuellement un solde favorable à la France en raison notamment des importants investissements que réalisent les entreprises étrangères.

Le paquebot " France ".

LE MONTANT NET DE CES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS depuis 1946 dépasse 2 milliards de dollars dont plus des trois quarts pendant les années 1959 à 1962. Dans les apports récents de capitaux, les achats de valeurs comme placements de portefeuille sont importants. Néanmoins, le montant des investissements directs dans les entreprises industrielles depuis la Libération dépasse largement le milliard de dollars; les investissements américains de cette nature — dont certains ont une origine ancienne — se chiffraient à 840 millions de dollars à la fin de 1961.

les finances publiques

Le Budget qui, déduction faite des amortissements de la dette, était de 4 milliards et demi en 1913 et de 54 milliards en 1938 s'est élevé en 1962 à 69 milliards de nouveaux francs. Compte tenu du pouvoir d'achat du franc de Germinal, les masses budgétaires sont en valeur réelle presque sept fois plus élevées aujourd'hui qu'en 1913. Mais le revenu national a, lui aussi, augmenté; le prélèvement qu'opère le budget sur son montant est actuellement de 27 % contre 10 % environ en 1913. La charge effective est donc à peu près deux fois et demie plus lourde qu'en 1913.

LES IMPOTS de consommation et les droits de douane formaient près de la moitié des recettes en 1913, les droits d'enregistrement et de timbre près du quart. Toutes ces taxes ensemble n'atteignent pas 25 % en 1962. Le budget actuel est alimenté à concurrence de près de 70 % par deux grands impôts qui n'existaient pas encore en 1913, l'impôt sur le revenu et les taxes sur le chiffre d'affaires, chacun d'eux produisant un peu plus de 23 milliards de nouveaux francs.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES a beaucoup changé. On peut, sous une forme simplifiée, la présenter comme suit :

	1913	1938	1962
	(en % du total)		
Intérêts de la Dette publique	21	18	4
Pensions	8	18	13
Dépenses militaires.....	41	35	25
Dépenses civiles	30	29	58
	100	100	100

Par suite de la dépréciation de la monnaie, la part des intérêts de la dette a fortement baissé.
Aux pensions de retraites servies en 1913 s'ajoutent en 1938 et en 1962 les pensions de guerre.
Les dépenses militaires représentent, en valeur relative, 60 % de celles de 1913.
La part des dépenses civiles, qui avait peu varié entre 1913 et 1938, a doublé depuis. On constate un développement général des services. L'effectif des agents civils de l'État est passé de 470 000 en 1913 à 760 000 en 1938 et il est aujourd'hui de l'ordre de 1 100 000. Pour faire face à l'accroissement de la population scolaire, 100 000 postes d'enseignants ont été créés depuis 1958.
Sur les 40 milliards de nouveaux francs de dépenses civiles en 1962, l'enseignement et la culture absorbent 10 milliards et demi, les dépenses d'administration des autres services 16 milliards. Les subventions économiques de fonctionnement et d'équipement totalisent près de 10 milliards dont 4 pour l'agriculture, 2 pour le logement, 1 milliard et demi pour couvrir le déficit des chemins de fer et de la R.A.T.P.; les charbonnages, la marine marchande et les transports aériens se partagent 650 millions. Les contributions aux anciens territoires d'outre-mer dépassaient 2 milliards et les indemnités de dommages de guerre 1 milliard. Tous ces chiffres s'appliquent uniquement aux concours faits à fonds perdus, indépendamment des prêts remboursables qui constituent une charge de trésorerie mais restent en dehors du domaine budgétaire.

Nouveaux bâtiments
de l'Université de Caen.

LA DETTE DE LA FRANCE s'élevait en 1913 à 34 milliards de francs-or, soit près de huit fois le montant du budget annuel et elle passait pour la plus forte du monde. Elle était essentiellement constituée par des engagements à long terme et le public en détenait un peu plus des deux tiers, le surplus se retrouvant à la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les Compagnies d'assurances et les Fonds de retraite.

Au 31 octobre 1962, la Dette publique, en y comprenant les engagements du Trésor envers ses correspondants, se chiffre à 122 milliards de nouveaux francs, soit moins du double du budget mais le long terme n'en forme plus qu'un quart. L'État a contracté une dette de caractère monétaire dont il n'y avait pas d'équivalent en 1913 : avances de la Banque de France, bons du Trésor détenus par les banques, comptes de chèques postaux; elle représente aujourd'hui le tiers de son passif total. Le surplus de la dette intérieure se répartit à peu près par moitié entre les titres détenus par le public — 15 milliards de NF d'emprunts à long terme et 24 milliards de bons du Trésor — et les engagements envers la Caisse des Dépôts et divers organismes ou collectivités. La charge annuelle en intérêts représente, comme en 1913, 2 1/2 % du capital. Le loyer de l'argent à long terme a sensiblement monté mais les effets de cette hausse ont été neutralisés par la proportion élevée de la dette flottante, dont une vingtaine de milliards de NF, en 1962, n'étaient pas productifs d'intérêt.

LA DETTE EXTÉRIEURE envers le Gouvernement des États-Unis, la Banque Internationale pour la Reconstruction, l'Export-Import Bank et le Fonds Monétaire International, qui atteignait 14 milliards de NF en décembre 1958, a été ramenée à 8 milliards.

la répartition du revenu national

L'établissement de comptes annuels englobant toutes les activités publiques et privées permet de préciser comment se répartit aujourd'hui le revenu national, mais on ne dispose d'aucune donnée sérieuse pour les périodes anciennes.

LA LÉGISLATION SOCIALE est un facteur important de cette répartition. Les Assurances Sociales sont entrées en application en 1930. Les Allocations Familiales, servies par le Crédit Lyonnais depuis 1905, sont devenues obligatoires en 1932. Ces grandes réformes, élargies et complétées ultérieurement, ont eu pour effet de modifier profondément la répartition de la masse globale des rémunérations. Les émoluments directement perçus en espèces ne représentent plus guère que les deux tiers de la masse salariale, le surplus étant représenté par des prestations collectives qui ne sont pas redistribuées en

Caisse Centrale
d'Allocations Familiales
de la Région Parisienne.

considération des services rendus par les intéressés mais en fonction de leurs besoins. Déduction faite des frais de gestion, des pensions de guerre et des indemnités de dommages de guerre, l'ensemble de ces prestations formait en 1962 un total de 61 milliards de NF

Assurance maladie	11
Accidents du travail	2,6
Pensions de vieillesse	17,3
Prestations familiales	12,6
Aide au logement.....	2
Congés payés et œuvres sociales diverses	9,7
Action sanitaire et sociale - Assistance	6
	61,2

Ces dépenses ont été couvertes à concurrence de 15 % par les cotisations des intéressés, de 75% par des contributions des employeurs publics et privés; le surplus, augmenté des frais de gestion, a été financé par l'impôt.

LA VALEUR GLOBALE DE LA PRODUCTION intérieure brute en 1962 a été légèrement inférieure à 300 milliards de NF. Un peu plus des neuf dixièmes en ont été distribués aux ménages, le solde étant retenu par les entreprises pour être affecté notamment aux amortissements. Dans ces revenus distribués, la part des salariés, y compris les prestations sociales qui leur reviennent en quasi-totalité, a été de 63 %.

Après diverses déductions, notamment au titre des impôts, il est resté aux ménages un revenu net disponible de 245 milliards. Leur consommation s'est élevée à 213 milliards dont 100 milliards pour l'alimentation et l'habillement, 33 pour le logement et 79 pour les services : santé, transports, hôtels et restaurants, loisirs. L'épargne a atteint 32 milliards, soit 13 % du revenu disponible.

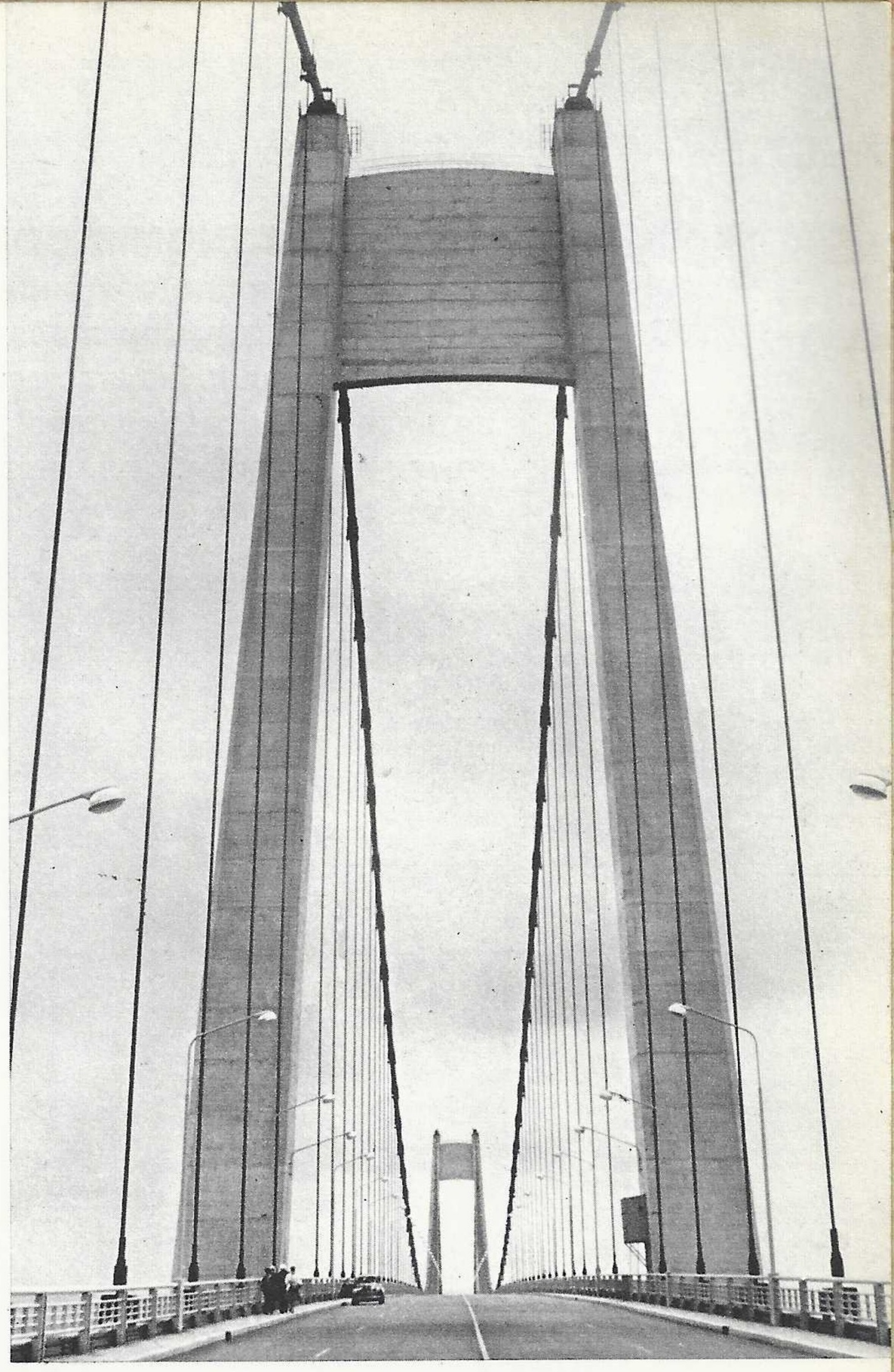

Pont de Tancarville.

POUR L'ÉCONOMIE CONSIDÉRÉE DANS SON ENSEMBLE, en tenant compte de l'action des entreprises et de celle des administrations, on constate que la consommation a absorbé 78 % de la valeur de la production, 22 % étant consacrés aux investissements publics et privés et à la constitution de stocks. Le taux des investissements paraît élevé mais il s'agit d'un montant brut qui correspond pour une part importante à l'amortissement des installations existantes.

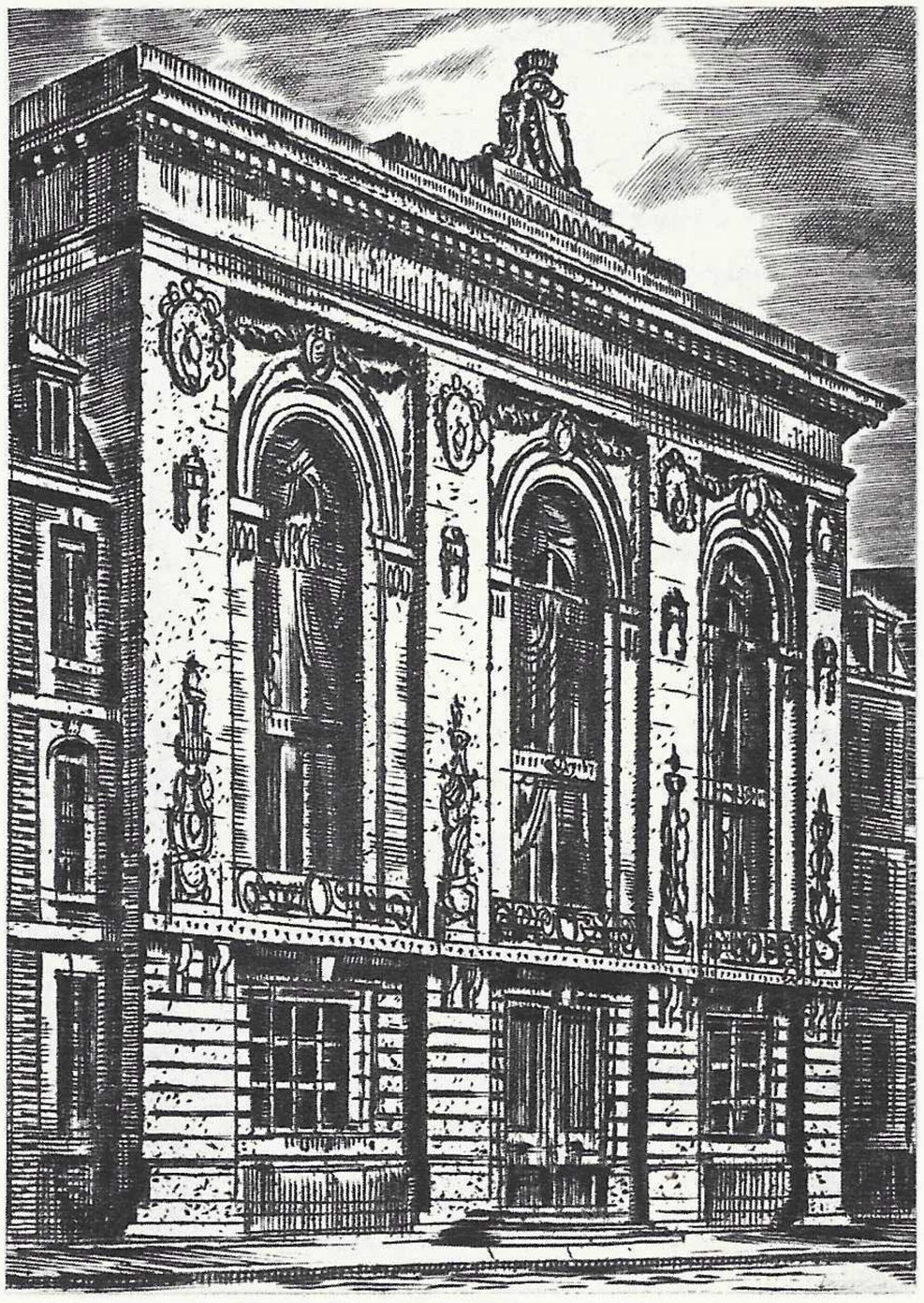

Façade de l'Agence d'Amiens (ancien théâtre construit en 1779); classée monument historique; elle a été reculée, en bloc, sur des vérins, pour se conformer au nouveau plan d'alignement (gravure de Decaris).

Agglomérations dans lesquelles il existe des Sièges multiples. Le chiffre encerclé indique le nombre de ces derniers.

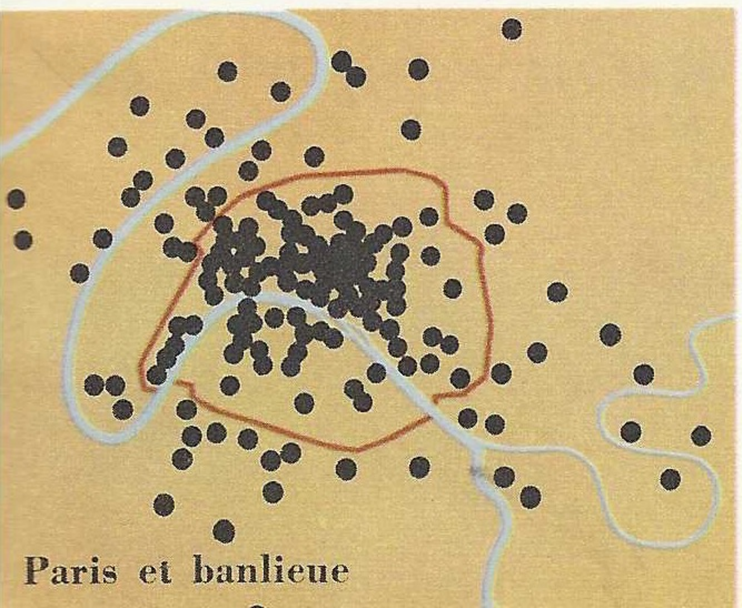

Paris et banlieue

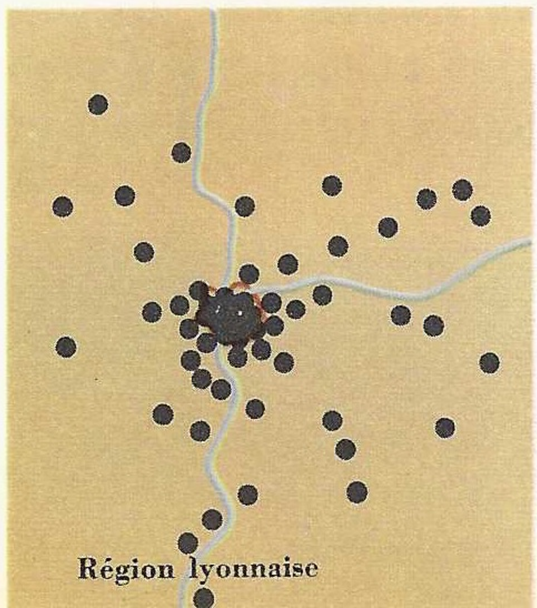

Région lyonnaise

situation des sièges en 1962

Paris et banlieue	128
Province	1494
	1622

LA VIE DU CRÉDIT LYONNAIS

M. Louis Escallier,
Président de 1946 à 1949.

L'ANNÉE 1946 INAUGURE UNE PHASE NOUVELLE dans la vie du Crédit Lyonnais dont la loi du 2 décembre 1945 a modifié le statut. Le nouveau Conseil d'administration a désigné comme Président un haut fonctionnaire des Finances, M. Escallier, ancien Gouverneur de la Banque de l'Algérie. M. Escarra, qui, avant cette nomination, avait exercé la présidence par intérim, a été confirmé dans ses fonctions antérieures de Directeur Général. Il devait accéder à la Présidence en 1949 et la conserver jusqu'en 1955.

LA HAUSSE CONSIDÉRABLE DES PRIX qui a caractérisé les premières années d'après-guerre, a créé des difficultés aux banques car ses effets sur le volume de leurs ressources et sur le montant de leurs frais généraux ont donné lieu à des décalages dans le temps. Le Crédit Lyonnais a momentanément souffert d'un double handicap. Les dépôts de la clientèle privée dont l'importance chez lui est supérieure à la moyenne ont, comme cela s'était produit après 1914, augmenté moins vite que les comptes courants commerciaux et ce retard,

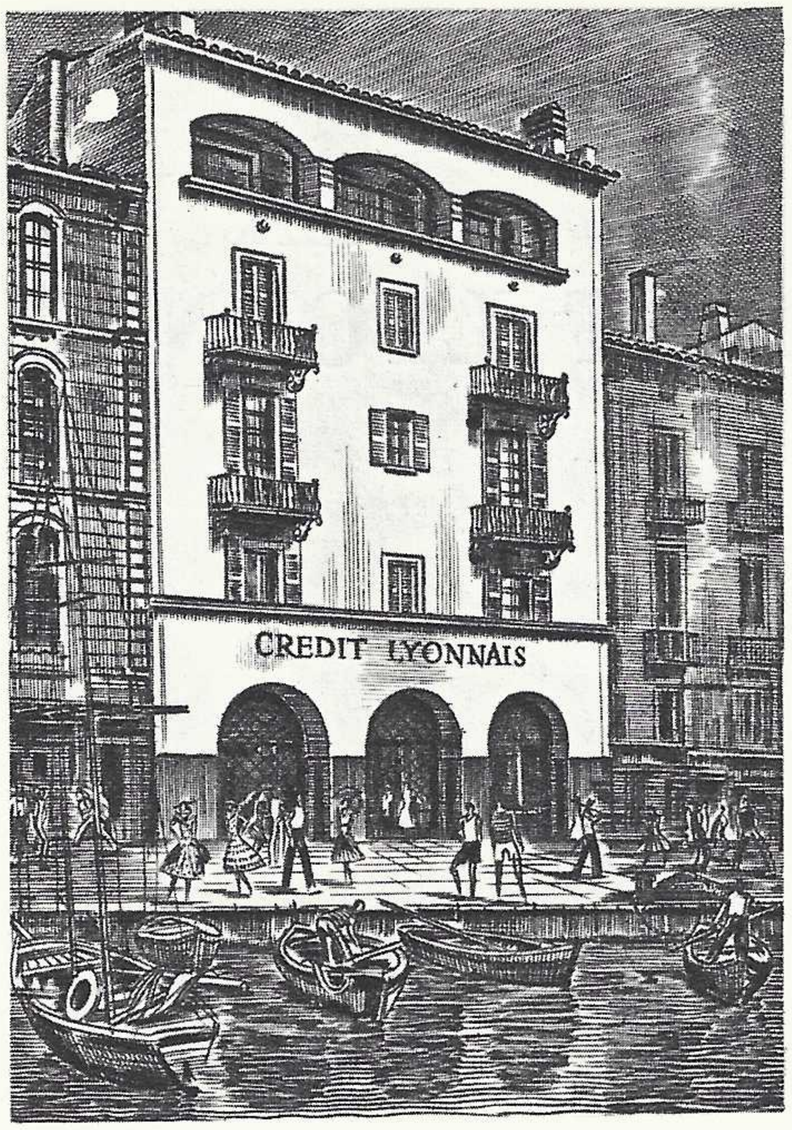

Sous-Agence de Saint-Tropez
(gravure de Decaris).

particulièrement sensible de 1946 à 1948, a subsisté longtemps; au 31 décembre 1955, le taux de progression, par rapport à 1938, des comptes de chèques dans l'ensemble des banques inscrites était encore inférieur d'au moins 15 % à celui des comptes courants. D'autre part, les Services de titres et coupons avaient, pour satisfaire la même clientèle privée, pris un développement exceptionnel. Leur activité étant rémunérée par des commissions d'un montant fixe en francs ou dont les taux étaient difficilement adaptables à l'augmentation des frais généraux, leur gestion était devenue lourdement déficitaire.

Ces deux problèmes ont trouvé leur solution :

En ce qui concerne les dépôts, la tendance s'est retournée depuis 1956, et c'est sur les comptes des particuliers que la progression a été la plus forte; elle a été accélérée par un élargissement de la clientèle du Crédit Lyonnais, dû à une prospection active.

Une installation récente dans la banlieue parisienne : Fontenay-aux-Roses.

L'allégement des frais généraux a été facilité, dans le domaine particulier des titres, par une réforme de la législation qui a permis de réduire dans de fortes proportions les manipulations matérielles; elle a été complétée par un effort de rationalisation et de mécanisation qui s'est étendu à l'ensemble des services.

l'élargissement de la clientèle en France

A la suite du grand effort accompli entre les deux guerres, le Crédit Lyonnais disposait dans la Métropole d'un réseau assez dense, sans être absolument complet.

L'ouverture de nouveaux guichets est soumise à l'autorisation du Conseil National du Crédit dont l'attitude a été d'abord très restrictive. En 1947, il avait même demandé aux grandes banques de réduire par une action concertée le nombre de leurs Sièges, considérant qu'ils faisaient double emploi dans certaines localités. De ce fait le Crédit Lyonnais abandonna une quarantaine de bureaux permanents. Ultérieurement, l'expansion de l'économie a conduit les autorités monétaires à adopter une politique plus libérale pour tenir compte notamment du développement des grandes villes. Le Crédit Lyonnais a pu ouvrir, depuis 1954, 69 bureaux de quartier ou agences de banlieue et une quarantaine d'autres sièges de plein exercice. Le réveil des activités régionales a provoqué, en outre, une augmentation de plus de 200 du nombre des bureaux périodiques auxquels ne s'étend pas l'obligation d'agrément préalable; on s'est efforcé de les doter d'installations fixes, ce qui est réalisé aujourd'hui pour 80 % d'entre eux tandis qu'en 1938 près de la moitié étaient de simples pied-à-terre.

D'autre part, le Crédit Lyonnais entretient des rapports d'association avec deux banques régionales : il a pris, en 1947, une participation importante dans le capital de la Banque Chalus à Clermont-Ferrand (13 sièges permanents dans le Centre de la France) et, depuis 1954, il a des intérêts dans la Banque Laydernier à Annecy (9 sièges permanents en Savoie).

LE CRÉDIT LYONNAIS S'EST ATTACHÉ à compléter cette extension en surface par une action en profondeur sur la clientèle, appuyée sur une publicité appropriée. Il a attiré de nombreux déposants en multipliant les services offerts au public : chèques de " dépannage ", domiciliation des quittances de gaz, électricité, téléphone et radiodiffusion, crédits personnels, comptes spéciaux sur carnets à l'intention des épargnants. Le nombre des comptes ouverts sur ses livres, qui était légèrement inférieur à 1 million à la fin de 1953, est ainsi passé à 1 150 000 en décembre 1958 et à 1 800 000 à la fin de 1962.

l'expansion au-dehors

Après la Libération, le Crédit Lyonnais a réalisé, hors du territoire métropolitain, un ensemble de créations qui n'avaient eu d'équivalent à aucune époque depuis sa fondation. Le nombre des places où il est représenté par une agence directe ou bien par l'entremise d'une banque associée a plus que triplé depuis 1945. Il s'élevait au 31 décembre 1962 à près de 200.

EN AFRIQUE D'EXPRESSION FRANÇAISE, le Crédit Lyonnais possédait 41 Sièges. Il était implanté de longue date en Afrique du Nord et s'était établi pendant la guerre à Dakar, Abidjan et Rufisque. Depuis, il a approximativement doublé le nombre de ses Sièges dans le Maghreb et, dès 1952, il était installé dans tous les territoires africains d'expression française.
La naissance de nouveaux États a créé une situation nouvelle. Pressentant leur désir de voir consacrer leur indépendance dans le domaine économique et bancaire, le Crédit Lyonnais leur a offert d'apporter ses agences à de nouvelles Sociétés de droit local dans lesquelles il serait associé à l'État ou à des organismes semi-publics et dont il assurerait la gestion technique. C'est sur ces bases qu'ont, d'ores et déjà, été constitués : le Crédit Lyonnais-Maroc, la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts, l'Union Sénégalaise de Banque, les Sociétés Camerounaise et Dahoméenne de Banque, les Sociétés Ivoirienne et Gabonaise de Banque, la Banque Tchadienne de Crédit et de Dépôts. Un protocole a jeté les bases d'une création analogue dans la République du Congo (Brazzaville). Dans certains cas, des banques étrangères amies ont apporté leur concours à ces transformations. En République Centre-Africaine, a été fondée, en commun avec une autre grande banque française également installée dans le pays, l'Union Bancaire en Afrique Centrale.
Les Agences de Guinée ont été fermées sur ordre du Gouvernement local en 1960.

DANS L'OCÉAN INDIEN, deux Banques ont fusionné sous l'égide du Crédit Lyonnais pour constituer la " Banque de la Réunion et Société Bourbonnaise Réunies " qui met 4 Sièges au service de l'économie de la Réunion, axée principalement sur l'industrie sucrière.

C'EST EN AMÉRIQUE DU SUD que l'œuvre accomplie a été la plus spectaculaire. En 1948, après des contacts, pris par la Direction des Agences Étrangères avec de nombreuses personnalités brésiliennes, et l'envoi d'une mission d'ingénieurs qui enquêta pendant plusieurs mois, le Crédit Lyonnais a fondé à Sao Paulo, en association avec des intérêts locaux, le " Banco Francês e Brasileiro ". Le rayonnement de la Banque s'est progressivement étendu aux

Les banques associées au Crédit Lyonnais en Amérique du Sud

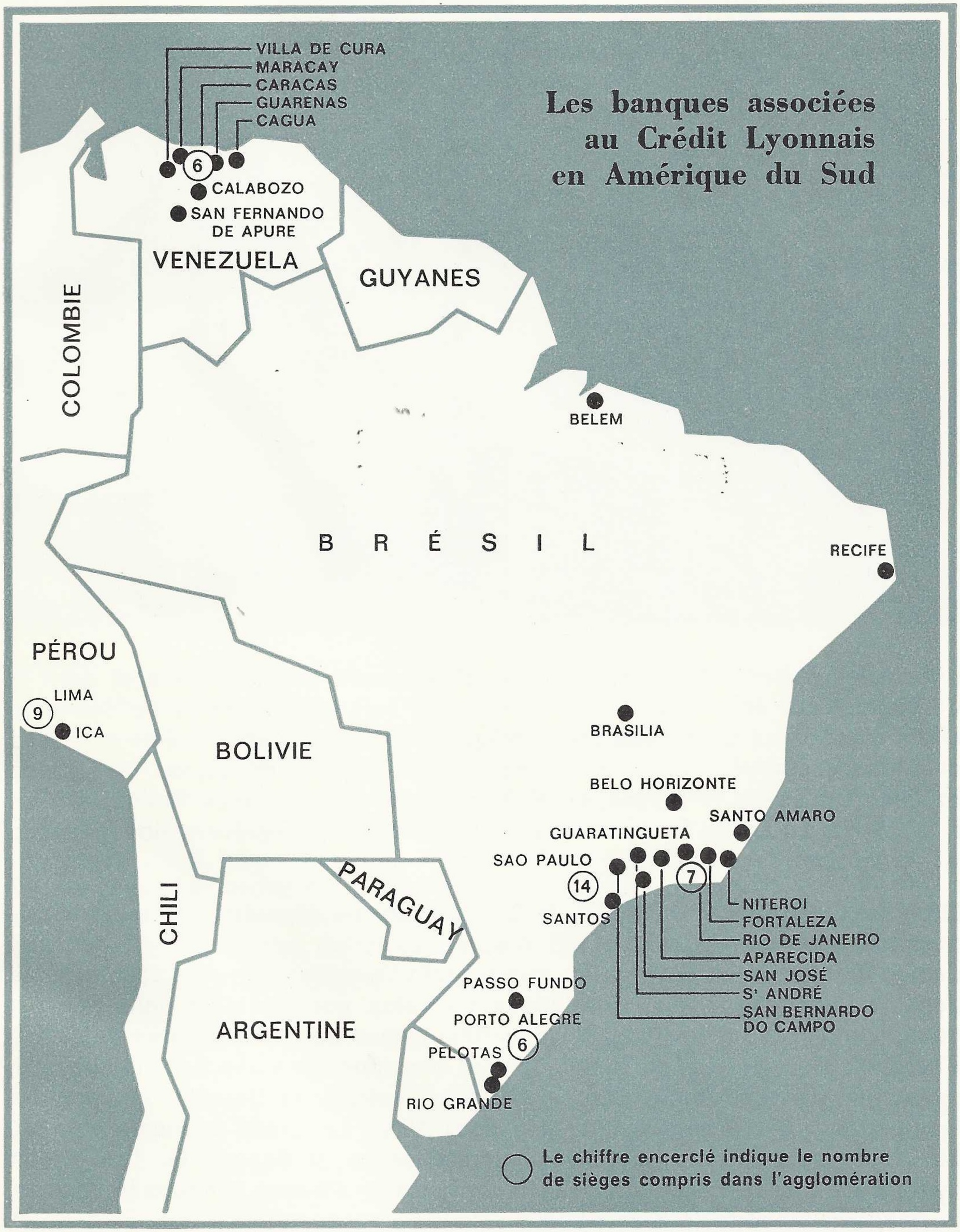

Casablanca : Siège Social du " Crédit Lyonnais-Maroc ".

principales régions d'un pays qui est plus peuplé que la France et dont le développement économique est remarquable bien qu'il manque de capitaux; elle a aujourd'hui un réseau de 43 Sièges. Préparées avec le même soin, des créations analogues sont intervenues en 1952-1953 au Pérou, où le " Banco de Lima " possède 10 Sièges, et au Venezuela, où le " Banco Provincial " en a ouvert 12. Le Crédit Lyonnais a, en outre, établi une représentation générale en Argentine.

DANS LE PROCHE-ORIENT, le Crédit Lyonnais a perdu, à la suite d'événements étrangers à son activité propre, les fortes positions qu'il occupait depuis longtemps en Égypte. Il a mis à profit l'expérience qu'il s'était acquise dans le financement des exportations de coton pour installer dans l'ancien condominium anglo-égyptien, devenu République du Soudan, trois Sièges à Khartoum, Port-Soudan et Dueim; ils vont être apportés à une Société nouvelle, constituée en association avec la Banque Centrale du Soudan, qui prendra le nom de Nilein Bank (Banque des deux Nils). Le Crédit Lyonnais a fondé au Liban, en association avec des intérêts locaux, la Banque G. Trad-Crédit Lyonnais (3 Sièges) et en Iran, avec la participation d'autres banques françaises, la Banque Etebarate (8 Sièges).

DANS LES AUTRES PAYS ÉTRANGERS, les changements ne sont pas très nombreux. Une agence a été créée à Liège et le Crédit Franco-Portugais a ouvert deux nouveaux sièges. Des bureaux de représentation installés à Francfort, Rome et Milan recueillent, sur les possibilités de développement des relations commerciales entre la France et ses partenaires du Marché Commun, des informations dont le Crédit Lyonnais fait profiter sa clientèle. Un bureau de même nature lui sert de trait d'union avec la place de New York et complète son réseau de correspondants.
Au total, le Crédit Lyonnais dispose (début de 1963) de 85 agences directes hors de la Métropole et les banques auxquelles il est associé ont 113 sièges.

rationalisation et mécanisation

Dans une grande banque de dépôts dont les clients se comptent par centaines de milliers, la bonne exécution des travaux administratifs est un des soucis majeurs de la gestion. Une haute qualité est requise de ces travaux car la moindre erreur peut avoir de graves conséquences. Comme ils représentent, par ailleurs, une part considérable des dépenses, un écart relativement faible dans leur rendement a une influence décisive sur l'équilibre de l'exploitation.

C'EST LA MANIPULATION DES TITRES ET COUPONS qui posait, au lendemain de la guerre, le problème le plus urgent. Elle est centralisée dans une large mesure au Siège Central où elle occupait près de 3 000 personnes et les frais qu'elle entraînait étaient devenus sans rapport avec les recettes correspondantes. Il existait des coupures d'un montant minime — parfois inférieur à un ancien franc — dont le Crédit Lyonnais, en vertu de conventions anciennes, était tenu d'assurer le paiement pour quelques anciens centimes. On ne pouvait remédier à de telles anomalies, conséquences de la dépréciation monétaire, sans une réforme préalable du régime des titres. Le Ministre des Finances confia l'étude de cette question à une Commission présidée par M. Moreau-Néret, alors Directeur Général du Crédit Lyonnais, dont les travaux

M. Olivier Moreau-Néret,
Membre de l'Institut,
ancien Directeur Général,
Président du Crédit Lyonnais
de 1955 à 1961.

sur les valeurs mobilières faisaient autorité. Un décret, pris le 30 novembre 1948 sur la proposition de cette Commission et complété par un texte d'août 1949, permit un regroupement des titres existants en coupures d'au moins 5 000 F pour les obligations et 2 500 F pour les actions et il posa le principe d'un coupon annuel unique. Pour les titres à émettre dans l'avenir, le montant minimum fut fixé un peu plus tard à 10 000 F. D'autres dispositions allégèrent le contentieux des titres nominatifs. La C.C.D.V.T., très impopulaire, fut supprimée mais le compte courant de titres, qui simplifiait beaucoup les opérations matérielles, a été conservé à titre facultatif avec l'intervention de la Société Interprofessionnelle de Compensation en Valeurs Mobilières - SICOVAM.
Les réformes de 1948-1949 ont permis une réduction de l'ordre de 80 % du nombre des coupons mis annuellement en paiement. Elles ont été complétées sur le plan du Crédit Lyonnais par des mesures de réorganisation interne prises après une étude approfondie des filières d'opérations; l'effectif des services de titres a été finalement abaissé de 50 %.

DANS L'ENSEMBLE DES SERVICES, une action persévérante a été menée pour rechercher les simplifications génératrices d'économies sans sacrifier les contrôles nécessaires à la sécurité des opérations. Pour la réalisation des

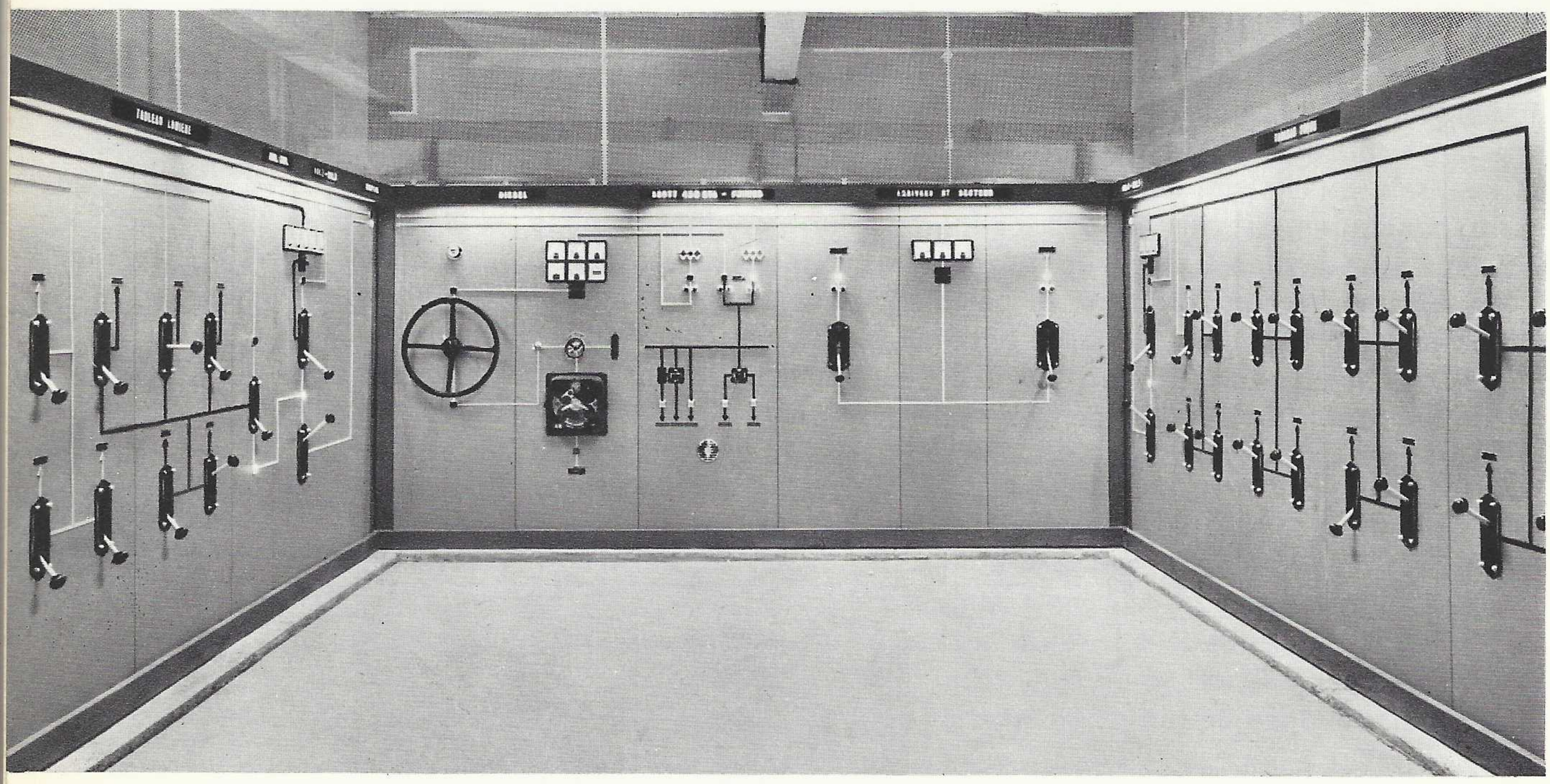

Siège Central : tableau de distribution électrique.

réformes, une étroite collaboration était nécessaire entre les responsables hiérarchiques et les spécialistes de l'amélioration des méthodes. Un climat de compréhension mutuelle s'est établi entre eux à la faveur de contacts périodiques au sein d'un Comité d'organisation constitué auprès de la Direction Générale. Le même esprit de coopération préside à l'examen des avis et suggestions que le Comité Central d'Entreprise et les Comités d'Établissements, régulièrement informés de la marche générale de l'exploitation, sont appelés à formuler.

Les services ont été dotés de matériels modernes et d'un mobilier fonctionnel en même temps que l'ambiance des locaux de travail était rajeunie et égayée. Les communications ont été facilitées et accélérées. Soixante Sièges de France et d'outre-mer sont reliés au réseau " Telex " qui permet la transmission directe de télégrammes par téléimprimeurs sans déplacement à la poste. Le service Telex du Siège peut assurer l'envoi ou la réception de 2 000 télégrammes par jour. Grâce à un appareil de même genre, les ordres de Bourse passés par Lyon sont enregistrés instantanément à Paris sur des imprimés directement utilisables comme bordereaux d'exécution. Un réseau de tubes pneumatiques à grande section desservant le Siège Central et ses annexes permet le transport rapide des dossiers, et une liaison intérieure par télévision a été établie entre certains postes de travail.

LA MÉCANISATION DES OPÉRATIONS COMPTABLES a donné lieu à un ensemble de réalisations imposantes. Le traitement sur machines à cartes perforées, déjà utilisé avant la dernière guerre pour la comptabilité-titres du Siège Central, a été étendu à la comptabilité-espèces du Siège Social et des clients de Paris en 1948, au service de la Bourse en 1950, aux opérations de recouvrement des effets de commerce en 1954. Neuf centres mécanographiques ont été créés en province et en Afrique du Nord entre 1950 et 1960. D'autre part, les Agences de Province ont été équipées en machines comptables permettant de tirer les soldes journaliers des comptes des clients.

Les procédés de la mécanographie classique sont toutefois relativement lents en raison de l'inertie des pièces mécaniques et de la nécessité de plusieurs passages sur machines pour opérer le tri des cartes. L'adjonction de calculateurs électroniques a constitué un progrès mais ils continuaient à travailler sur les instructions de cartes perforées à la main et triées par des moyens mécaniques. Dès 1957, la Direction de la Haute Banque a réalisé l'installation d'une calculatrice électronique à tambour magnétique qui utilisait une bande continue perforée directement par la machine à écrire ou à calculer qui frappait l'avis d'enregistrement de l'opération. Le tri de cartes extraites des fichiers de clients, comme opération préliminaire aux travaux comptables, restait cependant, dans la plupart des cas, une tâche très lourde.

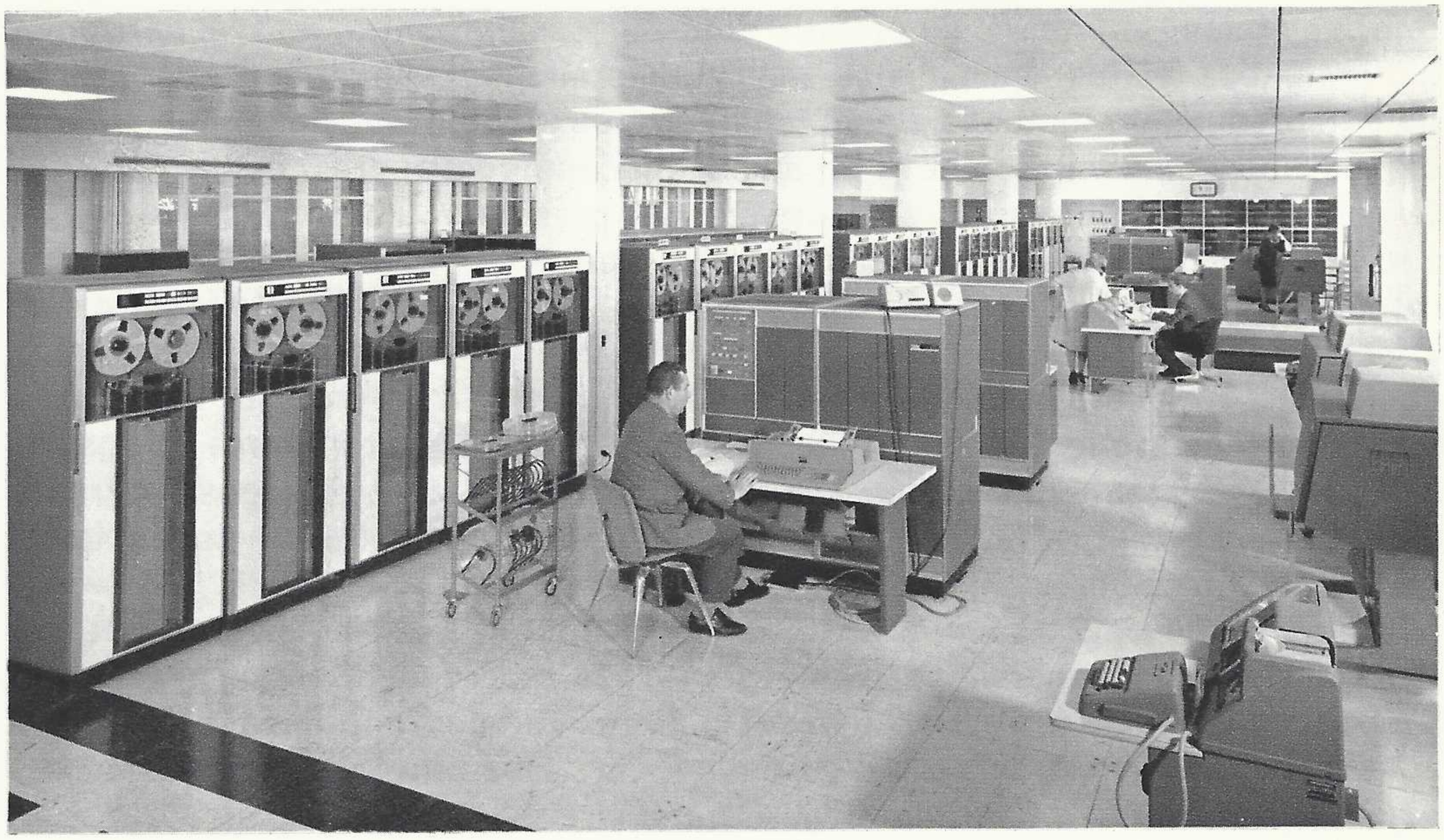

Siège Central : centre électronique.

L'ENREGISTREMENT DE CES FICHIERS SUR DES BANDES MAGNÉTIQUES, constituant la " mémoire " du calculateur, a ouvert des perspectives nouvelles et après de longues études pour définir et mettre au point un matériel exactement adapté, le Crédit Lyonnais a arrêté son choix sur trois types d'ordinateurs correspondant aux besoins très divers des Agences de Province et du Siège Central; plusieurs sont déjà en service. Il dispose d'un parc de machines électroniques qui est actuellement le plus puissant installé en Europe par une banque et, par les commandes qu'il a passées, il restera pendant 2 ou 3 ans l'un des plus grands utilisateurs européens de ces machines.

LES EFFORTS SE POURSUIVENT dans la voie d'un automatisme de plus en plus poussé des opérations et le Crédit Lyonnais fait figure de pionnier en ce domaine. Il a expérimenté pendant de longs mois, pour le compte d'une Commission européenne, un procédé de marquage magnétique des chèques permettant la lecture directe par les machines d'indications dont le report sur les cartes s'opérait jusqu'ici par perforation manuelle. Cette réforme de très grande portée a déjà reçu des applications pratiques mais sa généralisation demandera du temps.

LES PROGRÈS DE LA MÉCANISATION assurent un meilleur service à la clientèle en lui fournissant plus rapidement des relevés mieux présentés. Conjugués avec des mesures de rationalisation du travail, ils ont permis,

d'autre part, de limiter l'accroissement des effectifs rendu nécessaire par le développement considérable du volume des opérations. Le Crédit Lyonnais occupait, à la fin de 1962, 25 800 personnes, soit 15 % de plus qu'en décembre 1947, mais le nombre des chèques et effets présentés par lui à la Chambre de Compensation de Paris est passé de 3 840 000 en 1946 à 8 000 000 en 1953 et 16 700 000 en 1962. Le nombre des effets pris à l'escompte ou à l'encaissement dans l'ensemble des Sièges qui s'élevait à 8 370 000 en 1946 a atteint 30 400 000 en 1962.
Pour installer les effectifs supplémentaires, pour assurer à tous de meilleures conditions de travail, pour loger les machines enfin, il faut beaucoup de place. Le Crédit Lyonnais a fait édifier à proximité immédiate de son Siège, en remplacement d'immeubles vétustes, un groupe de constructions éclairées par de larges baies et dotées des équipements les plus modernes. Il a acquis à Levallois un emplacement sur lequel il a l'intention de faire exécuter dans de nouveaux bâtiments fonctionnels une grande partie des travaux administratifs, afin de décongestionner le Siège Central. Enfin, répondant à l'appel des Pouvoirs Publics, il a d'ores et déjà préparé des mesures de décentralisation comportant le transfert en Normandie de certains éléments de services.

Siège Central :
tri des chèques
pour la Compensation.

les tâches de direction

Si impressionnants qu'apparaissent en raison de leur ampleur les travaux administratifs, ils sont loin de résumer l'activité bancaire dans laquelle les fonctions intellectuelles d'étude des crédits, d'appréciation des risques, de conseils à la clientèle jouent, au contraire, un rôle dominant.

Depuis 1946, le Crédit Lyonnais a pris de plus en plus conscience de son devoir d'informer et de conseiller sa clientèle, d'étudier avec elle tous ses problèmes de financement, de l'assister dans le dédale des réglementations du commerce extérieur et des changes.

Il recherche pour l'industrie française des débouchés à l'étranger, en particulier pour les biens d'équipement. Il a constitué à cet effet les Sociétés INTERETUD et PANINDUSTRIA et s'est associé avec de grandes firmes françaises pour fonder l'Union Financière pour le Développement de l'Afrique - UFIDA.

La Direction de la Haute Banque publie un Bulletin périodique consacré aux questions de commerce extérieur et à l'évolution de la situation dans les pays étrangers. Des informations de caractère plus général et un Bulletin trimestriel de conjoncture sont diffusés par la Direction des Études Financières.

Le Crédit Lyonnais prête ses bons offices pour la réalisation d'accords de spécialisation, voire de fusions entre ses clients. Il participe aux travaux de nombreux organismes qui dans le cadre professionnel ou régional cherchent des solutions aux problèmes que posent aux entreprises l'évolution accélérée des structures.

Il met en rapport les industriels en quête de capitaux avec des groupes ayant des fonds à investir. Il a récemment provoqué la création d'une Société holding, SOFINEX, au capital de 40 millions, qui pourra, par des prises de participation, donner à des entreprises moyennes, bien placées sur le plan technique, les moyens de poursuivre leur développement.

Il existait depuis longtemps à Paris et à Lyon des " Comptes spéciaux " dont les titulaires, en nombre restreint, bénéficiaient de conseils pour leurs placements. Le Crédit Lyonnais a repris la question en mettant en œuvre des moyens d'une tout autre ampleur ; il a créé un Service de Documentation et de Gestion Mobilière, fortement organisé, qui dispose d'équipes de spécialistes parfaitement au courant des mécanismes boursiers et a des correspondants sur les grandes places étrangères. Il est en mesure d'assurer la gestion de gros portefeuilles, à la demande de particuliers ou de collectivités, et un grand organisme d'investissement étranger lui a confié la gestion technique de ses avoirs en valeurs françaises. La coopération de ce nouveau service avec le Département des Affaires Financières a sensiblement renforcé les possibilités d'action

Service de Documentation et de Gestion Mobilière (S.D.G.M.).

du Crédit Lyonnais dans le domaine des opérations financières et des introductions de valeurs en Bourse. C'est pour satisfaire les besoins d'une autre clientèle qu'a été constituée la Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs Mobilières - SLIVAM, au capital actuel de 100 millions qui offre aux épargnants, même les plus modestes, les avantages de la division des risques.
Le développement des opérations de crédit, l'extension des fonctions de conseil et des services ont entraîné, dans les principales Directions, un développement des états-majors. On y trouve des spécialistes des diverses formes de financement, des questions agricoles, des problèmes immobiliers, du commerce extérieur... D'autres spécialistes sont nécessaires dans les grandes agences. En outre, l'encadrement de toutes les cellules d'exploitation plus ou moins autonomes que constituent les Sièges du Crédit Lyonnais exige un nombre important de collaborateurs doués à la fois d'une compétence technique éprouvée et de l'aptitude au commandement.

CES CADRES SONT RECRUTÉS dans une proportion plus grande qu'autrefois parmi les élèves des grandes écoles d'ingénieurs et les titulaires d'autres

M. Marcel Wiriath,
Président du Crédit Lyonnais.

diplômes d'enseignement supérieur. Les éléments méritants qui n'ont pas reçu de formation universitaire peuvent en acquérir l'équivalent au Centre d'Études Supérieures de Banque. Pour les divers échelons de la hiérarchie ont été institués des stages de formation, des agences écoles, des écoles de cadres, des centres de perfectionnement. Un soin particulier a été apporté dans les dernières années aux opérations de sélection ayant pour objet d'affecter chaque élément au poste qui convient le mieux à ses connaissances et à ses aptitudes.

Les Directeurs d'Agences reçoivent des lettres périodiques d'information et ils participent, en province, à des réunions régionales où sont examinés en commun les problèmes d'exploitation et les grandes questions d'actualité. Aux échelons les plus élevés, des comités fréquents représentent un instrument d'information mutuelle et de coopération grâce auquel les responsables des divers Départements se sentent plus étroitement associés à la marche générale de la Maison.

PLUSIEURS CHANGEMENTS SONT INTERVENUS dans la Haute Direction de l'Établissement. M. Escarra, qui y participait depuis près de trente ans, a abandonné la Présidence du Conseil d'administration dont il est resté membre. Il a été remplacé par M. Olivier Moreau-Néret qui, après avoir occupé de hautes fonctions dans l'Administration, avait dirigé le Département des Affaires Financières et était devenu Directeur Général. Démissionnaire lui-même, à la fin de 1961, tout en conservant son poste d'Administrateur, il a eu pour successeur M. Marcel Wiriath, jusque-là Directeur Général. La Direction Générale a été confiée à M. Marcel Cazes, précédemment Directeur des Relations Étrangères de l'Établissement, puis Directeur Général adjoint.

activités sociales

LE FONCTIONNEMENT DES ŒUVRES SOCIALES fait intervenir depuis 1945 le Comité d'Entreprise qui en assure ou en contrôle la gestion dans le cadre d'un budget annuel alimenté par les contributions de l'Administration.
Une crèche et un jardin d'enfants, ouverts en 1946-1947 et plusieurs fois agrandis depuis, accueillent jusqu'à l'âge de six ans les enfants dont les mamans sont employées au Siège Central. Une allocation au mariage a été instituée en 1950 et une contribution aux frais de scolarité des enfants en 1959.
Le restaurant mis à la disposition du personnel parisien a été réinstallé avec un équipement entièrement renouvelé, dans des locaux plus vastes; environ 6 000 personnes y prennent leur repas de midi. La coopérative, transformée en libre-service, a été dotée de magasins d'exposition.
Le Service Médical a été réorganisé en 1947 à Paris comme dans les Agences de province. Au Siège, dans des locaux modernisés, le personnel bénéficie, indépendamment des prestations de médecine du travail, de consultations dans de nombreuses spécialités et le Service est équipé depuis 1957 pour effectuer sur place les prélèvements destinés aux examens de laboratoire.

Annexes du Siège Central : jardin d'enfants.

De nouvelles maisons de vacances aménagées pour les séjours en famille ont été créées à La Chaise-Dieu, à Allevard et à Carnac; un village de toile est installé dans le Var. Une caisse de vacances subventionnée par le Crédit Lyonnais existe depuis 1948. Des colonies de vacances pour les enfants du Personnel ont été organisées à La Bourboule, à Challonges (Haute-Savoie), à Champlitte (Haute-Saône). Elles ont reçu en 1962 plus de 900 enfants.

Dans le domaine des loisirs, mentionnons notamment à Paris le foyer des jeunes, ouvert pendant la pause du déjeuner, avec jeux, bibliothèque et discothèque; un matériel de camping est mis à la disposition des adhérents pour leurs sorties. De nouveaux groupements réunissent les amateurs de théâtre, de cinéma, de photographie, de peinture, de reliure, de céramique, de bridge et d'échecs, de jardinage et de pêche à la ligne.

Le Crédit Lyonnais a souscrit une assurance-groupe décès qui fait bénéficier le personnel de tarifs avantageux et il a pris à sa charge une partie des primes.

Indépendamment des œuvres sociales proprement dites, il faut souligner l'action du Crédit Lyonnais dans le domaine du logement. Il réserve à ses collaborateurs des appartements devenus vacants dans les immeubles qu'il possède et il a largement utilisé les possibilités de souscription à des organismes H.L.M. de la Région Parisienne. En province, il a loué ou acheté des appartements dans des immeubles privés en même temps qu'il se réservait des possibilités d'attributions auprès des organismes H.L.M. et des Comités Interprofessionnels de Logement; en outre, dans les Agences reconstruites et dans les Agences nouvelles, des logements de fonction ont été réservés. Enfin, le Crédit Lyonnais

Annexes du Siège Central : restaurant.

a consenti aux membres de son personnel, à des conditions très favorables de taux et de délai de remboursement, plus de 7 000 prêts, le plus souvent pour les mettre en mesure de fournir l'apport personnel exigé pour obtenir un prêt du Crédit Foncier. Au total, plus de 11 000 agents depuis 1946 ont été logés par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais ou grâce aux facilités que celui-ci leur a données.

LE RÉGIME DE RETRAITES a été complètement transformé en 1947 par l'abandon du principe de la capitalisation. Le règlement actuel prévoit à 60 ans une allocation qui est complémentaire de celle de la Sécurité Sociale. Il définit, en fonction de la durée des services et du traitement fixe des dernières années d'activité, une retraite globale qui est révisée deux fois par an pour suivre l'évolution des salaires dans l'Établissement. La Caisse de retraites du Crédit Lyonnais sert à ses adhérents une allocation destinée à parfaire, jusqu'au montant de cette retraite globale, les sommes que les intéressés reçoivent de la Sécurité Sociale et les rentes viagères correspondant aux cotisations versées sous les régimes antérieurs. Pour des raisons qui tiennent en partie à l'allongement de la vie humaine, l'équilibre de la Caisse n'a pu être assuré dans les conditions prévues à l'origine. Le Crédit Lyonnais a majoré à deux reprises le taux de sa contribution régulière et y a ajouté des subventions extraordinaires.

le bilan et les résultats

LE TOTAL DU BILAN, qui était de 88 milliards d'anciens francs à la fin de 1945, dépassait 18 milliards de nouveaux francs à fin 1962, soit un coefficient de hausse supérieur à 20, alors que les indices moyens des prix pendant les deux années sont dans un rapport qui n'est même pas de 1 à 10. Mais les progrès ainsi accomplis en valeur réelle sont relativement récents. L'augmentation du bilan n'a rejoint celle des prix qu'en 1955 et son rythme s'est accéléré depuis 1958.

Pendant les premières années d'après-guerre, l'insuffisante augmentation des ressources confiées par la clientèle fut d'autant plus vivement ressentie que les demandes de crédit étaient très fortes. En 1946-1947, l'accroissement des dépôts n'a même pas couvert la moitié de celui des crédits. Le Crédit Lyonnais s'est procuré le complément par deux moyens : d'une part, le réescompte, opéré directement ou par l'intermédiaire d'Établissements comme le Crédit National, auprès de la Banque de France; d'autre part, la liquidation progressive des bons du Trésor dont la proportion dans le portefeuille, qui dépassait la moitié fin 1945, tomba à 15 % en décembre 1947. A partir de 1948,

les souscriptions obligatoires de bons du Trésor, pour observer la règle du " plancher ", ont absorbé une bonne part du produit des réescomptes. L'apport net de capitaux représenté par le solde entre les deux postes atteignit en 1951 un maximum d'une centaine de milliards; il finançait à peu près le quart des crédits en cours à cette date. Ce solde devint presque négligeable après les mesures restrictives prises en 1957 qui comportaient, à la fois, le relèvement du " plancher " des bons et l'abaissement du " plafond " de réescompte. Malgré un certain assouplissement de la réglementation, il n'a varié depuis que dans des limites assez étroites et, à la fin de 1962, il ne représentait guère que 3 % de l'encours des crédits.
Depuis 1958, les dépôts ont plus que doublé. Cependant, 1959 est la seule année où leur accroissement ait dépassé celui des crédits.

L'ÉTROITESSE DE LA TRÉSORERIE depuis la fin de la guerre a conduit à développer les engagements par signature qui font assumer au Crédit Lyonnais le risque de certaines opérations sans entraîner pour lui de décaissement de fonds lorsqu'elles se dénouent normalement. A côté des acceptations depuis longtemps en usage, surtout dans le commerce international, le Crédit Lyonnais fournit notamment des cautions pour l'exécution des marchés publics et des cautions envers les Administrations fiscales qui permettent à ses clients d'obtenir des délais pour le règlement de certains impôts tels les droits de douane et les taxes sur le chiffre d'affaires. La proportion des cautions ou avals par rapport aux crédits par caisse, qui ne dépassait guère 6 % à la fin de 1945, atteignit 10 % en 1948 et près de 20 % à la fin de 1957; elle est revenue aux environs de 13 % en 1962.

LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS PRODUCTIVES a eu un effet favorable sur les recettes brutes, bien que le taux d'escompte de la Banque de France, qui conditionne celui des crédits à la clientèle, n'ait dépassé 3 1/2 % que dans d'assez courtes périodes, notamment d'août 1957 à octobre 1958 où il a atteint 5 %. Cette expansion du volume des affaires a permis de supporter l'incidence d'abattements importants opérés à plusieurs reprises, à la demande du Conseil National du Crédit, sur diverses commissions payées par la clientèle. Cependant, les recettes brutes sont amputées dans une proportion plus importante qu'autrefois par les intérêts payés tant aux organismes réescompteurs que sur les dépôts de la clientèle, dont une part croissante est représentée par des comptes à terme ou d'épargne. Par ailleurs, les charges fiscales ont fortement augmenté. Aux majorations de tarifs supportées par l'ensemble des Sociétés commerciales s'est ajouté l'effet d'une mesure frappant spécialement les banques : la suppression, pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices, de l'exonération qui s'attachait avant la guerre aux intérêts des bons

Agence de Caen.

du Trésor. Rapporté au total des capitaux mis en œuvre, le taux des bénéfices bruts avant amortissements et provisions s'est donc sensiblement abaissé. Cependant, grâce à une conjoncture très favorable depuis plusieurs années, le risque inhérent aux opérations de crédit s'est rarement matérialisé par des pertes effectives. Il a donc été possible, par prélèvement sur les bénéfices bruts, de financer d'importants travaux immobiliers, d'acheter des fonds de commerce pour l'installation des nouveaux Sièges et de mettre en place de coûteux équipements électroniques.

LES FONDS PROPRES ont été augmentés à trois reprises depuis 1955 par l'incorporation au capital et aux réserves du produit de la réévaluation de divers actifs, entre autres des immeubles, ainsi que de provisions antérieures devenues sans objet. Le capital est actuellement de 18 milliards et les réserves mises en évidence atteignent 9 milliards. L'ensemble des ressources propres apparentes ne représente guère que 2 % du montant des dépôts. Cependant, l'estimation au bilan du domaine immobilier apparaît encore très modérée et les incorporations au capital n'ont pas épuisé les provisions disponibles.

le rang du crédit lyonnais dans le monde

" L'American Banker " établit annuellement un relevé des principales banques du monde classées d'après le montant de leurs dépôts. Cette statistique retient l'ensemble des organismes considérés comme banques commerciales, en excluant les banques d'émission, les sociétés de crédit foncier et les caisses d'épargne. Au 31 décembre 1961, date de la dernière situation publiée, le Crédit Lyonnais y figurait au 19e rang, précédé par dix banques américaines, cinq anglaises et trois canadiennes. Il semble avoir gagné deux places en 1962.

Le montant des ressources dont disposent les banques est bien le meilleur critère pour mesurer leur puissance. Mais on peut se placer à un point de vue différent, celui de l'activité commerciale des banques, ce qui conduirait à établir une comparaison des emplois de fonds autres que les placements en valeurs d'État. La distribution du crédit aux entreprises est assurée dans des conditions très variables d'un pays à l'autre, suivant les traditions, les réglementations en vigueur (réserves obligatoires, plancher de bons du Trésor). Un classement d'après le montant des crédits à l'économie effectivement utilisés et dont les banques portent la responsabilité, présenterait un aspect sensiblement différent de celui de l'American Banker. A la fin de 1962, les trois plus grandes banques américaines seraient en tête avec une large avance. Ensuite, viendraient en compétition pour la quatrième place le Crédit Lyonnais et la plus importante des banques anglaises, si proches l'un de l'autre que la présentation différente des bilans ne permet pas de les départager à coup sûr.

M. Marcel Cazes,
Directeur Général
du Crédit Lyonnais.

bilans au 31 décembre	1945	1955	1962	
	(en millions AF)		(en millions AF)	(en millions F)
Caisse, Trésor public, Banques d'émission	5 816	22 876	40 475	405
Banques et correspondants	4 234	28 190	132 599	1 326
Portefeuille effets	62 195	416 629	1 288 763	12 888
Coupons	1 178	1 392	2 247	23
Comptes courants	8 935	90 963	221 693	2 217
Avances garanties	453	7 567	19 132	191
Avances et débiteurs divers	3 944	4 287	15 338	153
Débiteurs par acceptations	976	13 525	57 047	570
Titres	675	5 754	17 919	179
Comptes d'ordre et divers	3	14	22	—
Immeubles et mobilier	35	35	8 687	87
Total ACTIF	**88 444**	**591 232**	**1 803 922**	**18 039**
Comptes de chèques	44 771	154 351	613 904	6 139
Comptes courants	30 635	271 418	580 234	5 802
Banques et correspondants	1 040	35 494	143 266	1 433
Comptes exigibles après encaissement	636	12 510	59 454	595
Créditeurs divers	6 990	54 191	142 406	1 424
Acceptations à payer	976	13 524	57 046	570
Bons et comptes à échéance fixe	437	33 401	154 212	1 542
Comptes d'ordre et divers	723	8 243	37 328	373
Réserves	1 000	1 500	2 650	27(a)
Capital	1 000	6 000	12 000	120(a)
Report à nouveau	51	19	390	4
Résultats de l'exercice	185	581	1 032	10
Total PASSIF	**88 444**	**591 232**	**1 803 922**	**18 039**
Hors bilan :				
Engagements par cautions et avals	2 480	68 522	197 812	1 978
Effets escomptés circulant sous endos	3 005	98 382	220 797	2 208
Ouvertures de crédits confirmés	2 011	27 109	49 990	500

(a) Après la clôture de l'exercice, le capital et les réserves ont été respectivement portés à 180 millions et 90 millions de Francs.

Table des matières

Présentation 10

Avant-propos 12

PREMIÈRE PARTIE

CROISSANCE D'UNE BANQUE RÉGIONALE 1863-1878

Les débuts 1863-1869 18

La fondation - L'économie lyonnaise - Le départ de la jeune banque - La fin du Second Empire - L'exploitation bancaire

La guerre de 1870 et le climat économique de 1870 à 1878 29

Expansion territoriale du Crédit Lyonnais 33

Naissance du système régional - L'implantation à Paris - L'expansion à l'étranger

Les diverses catégories d'opérations et leurs résultats 47

Le Crédit Lyonnais en tête des banques françaises de dépôts 53

DEUXIÈME PARTIE

LE CRÉDIT LYONNAIS PREND RANG AUX CÔTÉS DES PLUS GRANDES BANQUES DU MONDE 1879-1913

Années d'expansion 1879-1881 56

Constitution d'une clientèle parisienne - Prise de participations financières - La prospection du territoire métropolitain

L'épreuve de 1881-1882 61

Le Crédit Lyonnais tire la leçon de la crise

Des années difficiles 67

Évolution de l'économie - Le marché monétaire et les valeurs mobilières

La marche de l'exploitation de 1883 à 1900 75

Un temps d'arrêt - Extension du réseau et agrandissement des sièges - Le volume des opérations et leurs résultats

Une ère de grande prospérité 1900-1913 84

L'exposition de 1900 - L'essor économique - Ombres au tableau - Le climat financier

L'exploitation du Crédit Lyonnais 92

Le réseau d'agences - Les ressources et les emplois - Problèmes de gestion - Les profits - Questions sociales - Mort d'Henri Germain

Coup d'œil en arrière 102

TROISIÈME PARTIE

DEUX GUERRES ET UNE CRISE ÉBRANLENT L'ÉCONOMIE ET RUINENT LA MONNAIE 1914-1945

∞ La guerre et l'inflation 1914-1926..... 110

L'invasion et l'économie de guerre - Le bilan des hostilités - L'inflation et ses effets

∞ Le redressement financier et monétaire 1926-1929..... 122

∞ La crise mondiale et ses suites 1929-1939..... 127

Les phases successives de la dépression - La déflation en France - L'expérience de 1936 - Amorce d'une reprise

∞ L'exploitation bancaire entre les deux guerres..... 139

Conditions générales - Activités du Crédit Lyonnais

∞ La seconde guerre mondiale 1939-1945..... 156

L'économie dirigée - Finances de guerre - Le Crédit Lyonnais dans la tourmente - Nouveau statut de la profession bancaire

QUATRIÈME PARTIE

RÉADAPTATION DIFFICILE PUIS RELÈVEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE 1946-1963

∞ L'évolution économique depuis 1946..... 174

De la Libération au plan Marshall - Le retour à l'équilibre 1948-1955 - La crise des finances extérieures 1956-1957 - La France dans le Marché Commun

∞ Les activités financières..... 186

La trésorerie des banques - Les formules de crédit - Le Marché financier - Problèmes actuels - Le Financement de l'économie en 1962

∞ Changements dans les structures..... 199

La population - L'agriculture - L'énergie - Les transports - La production industrielle - Le plan d'équipement - Décentralisation industrielle et activités régionales - Concentration et actions collectives - Productivité et dispersion des prix - Le commerce intérieur - Le commerce extérieur - La balance des paiements - Les finances publiques - La répartition du revenu national

∞ La vie du Crédit Lyonnais..... 221

L'élargissement de la clientèle en France - L'expansion au-dehors - Rationalisation et mécanisation - Les tâches de Direction - Activités sociales - Le bilan et les résultats - Le rang du Crédit Lyonnais dans le monde

CET OUVRAGE A ÉTÉ MIS EN PAGES
RÉALISÉ ET IMPRIMÉ
PAR DRAEGER FRÈRES
IMPRIMEURS A MONTROUGE
POUR LE CRÉDIT LYONNAIS
LE 30 JUIN 1963

PHOTOGRAPHIES : A. F. P. - Agence Photo A.B.C. - Ch. André - Atlas Photos - René Basset - Bill's Photo - J.-M. Bresson - C.A.P. - Central Photo Caen - Centre Culturel Américain - Citroën - Cie Générale Transatlantique - P.-J. Corson - Documentation Française - Doisneau - Dorvyne - Draeger - Ellebé - Giraudon - J. Guillerme - Idéal's Photo - Italy's News Photo - René Jacques - Studio Jérôme - Larrier - Studio Lorson - Lombard - Ministère de la Construction - J. Niepce - Office Marocain du Tourisme - O'Leary - Pasquino Frères - R.-J. Paté - Studio Patrick - Pechiney - Photothèque - J. Poteau - Proisy - Renault - Sergysels et Dietens - G. Sirot - Sud-Aviation - Studio Tino - X - Windenberger - DOCUMENTATION : Bibliothèque Nationale - Bibliothèque du Musée de l'Air - Bibliothèque de la ville de Lyon - Crédit Lyonnais - Musée postal.

Dépôt légal 1963-2 - I. 4511 - E. 3769

A PARIS
Chés le Sr. Jaillot
Géographe Ordinaire du Roi
de l'Acad.e R.le des Sciences et Belles Lettres d'Angers
Quai des Augustins
A.P.D.R. 1773.

Rue
H. de Choiseul
Rue
H. de Luxembourg
Rue St Marc
Rue
Rue de Menars
Rue
les FF
Rue des Filles St
Rue de Richelieu
Rue de Grammont
H. de Sarlphe
Rue Neuve
Rue Saint Augustin
Rue Colbert
Rue de Guillon
Rue Neuve Ste Anne
Nlles Catholiques
Rue
Rue
Bibliothèque du Roi
la Bourse
H. de la Compag. des
H. de Control Géné
M. le leur nal
de M. le d'Orléans